

4

HISTOIRE

DES LA

**MONARCHIE**

**EN EUROPE**

9-5-5

HISTOIRE

DE LA

MONARCHIE

EN EUROPE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'À NOS JOURS

PAR

M. FRANCIS LACOMBE.

Je n'ai pas le patriotisme étroit d'une tradition  
politique, mais j'ai celui d'un Européen.

FRANÇOIS

---


TOME TROISIÈME

GRANDEUR ET DÉCADENCE DES ROYAUMES EUROPÉENNES

---

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

—  
1854



## AVIS.

L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage se réservent le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes langues. Toutes contrefaçons ou traductions, faites au mépris de leurs droits, seront poursuivies en vertu des lois, décrets et traités internationaux.



# HISTOIRE

DE LA

# MONARCHIE

## EN EUROPE.



---

### CHAPITRE XIX.

---

#### OPPRESSION DES PEUPLES PAR LES ROIS.

---

##### Sommaire.

La Monarchie catholique universelle a disparu ; mais la Monarchie politique universelle essaie de se produire. — Les divers états, menacés dans leur propre existence, ne peuvent se sauver que par le développement d'une grande force coactive et collective. — Première formation du droit international. — La France prend pied en Italie, pour se mettre à la tête des Puissances continentales. — Charles VIII veut reconstituer l'Empire d'Orient. — Les expéditions d'Italie sont d'abord entreprises dans ce but plus que téméraire. — Conquête de Naples. — Première coalition de l'Europe contre la France, qui est refoulée dans ses anciennes limites. — Réformes générales opérées dans ce Royaume par Louis XII. — A son titre de Roi de France, il ajoute ceux de duc de Milan, de Roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. — Conquête de Milan. — Traité de Grenade par lequel Louis XII et Ferdinand-le-Catholique conviennent de conquérir ensemble et de se partager le Royaume de Naples. — Loyauté de Louis et trahison de Ferdinand. — Guerre entre la France et l'Espagne. — Avènement de Jules II. — Portrait de ce Pontife belliqueux. — Ses projets. — Ligue de Cambrai. — Rome, la France, l'Espagne, l'Allemagne et plusieurs principautés italiennes se coalisent contre la République de Venise. — Succès des Français en Italie. — Venise dépose les armes et négocie. — Le Pape traite avec elle et tourne tous les efforts de la ligue contre la France. — Louis XII

propose à Maximilien d'assembler un concile pour juger Jules II et le déposer. — L'Empereur veut se faire Pape. — Concile de Pise. — Jules II forme une *sainte ligue* contre la France. — Gaston de Foix en Italie. — Ses victoires. — Bataille de Ravenne où il meurt. — Sa mort rétablit les affaires de la ligue. — Les Français, expulsés de l'Italie, sont attaqués dans leur propre territoire par Ferdinand, par Henri VIII et par les Suisses. — Louis XII, n'osant plus lutter contre sa mauvaise fortune, demande la paix. — Caractère de ce Monarque, surnommé *l'ami, le bienfaiteur et le père du Peuple*. — Avènement de François I<sup>er</sup>. — Guerre du Milanais. — Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Espagne et la Suisse coalisés contre la France. — Bataille de Marignan. — Cette victoire exercera une influence décisive sur tous les événements du règne de François I<sup>er</sup>. — Mort de Ferdinand-le-Catholique. — L'Archiduc Charles hérite de ses vastes États. — Traité de Noyon. — Fin des guerres suscitées par la ligue de Cambrai. — Mort de l'Empereur Maximilien I<sup>er</sup>. — François I<sup>er</sup> et Charles-Quint sollicitent la couronne impériale. — Élection de ce dernier. — Luther. — La Réforme en plein Continent. — Considérations générales sur le Protestantisme. — L'Allemagne au xvi<sup>e</sup> et au xix<sup>e</sup> siècles.

---

La Monarchie catholique universelle n'existe plus. Emblème de l'unité morale et positive du monde auquel elle imprima une direction salutaire durant tout le moyen - âge, en réalisant la théocratie des États, c'est-à-dire leur dépendance absolue de la législation divine, cette institution colossale a été détruite par *le grand schisme d'Occident*, qui livra la Catholicité aux divisions les plus sinistres. Car les pragmatiques - sanctions, adoptées par la France et par l'Allemagne, donnent pour base religieuse, à ces deux vastes corps

politiques, les principes révolutionnaires qui ont prévalu dans les conciles de Constance et de Bâle, où l'Église assemblée s'attribua une autorité supérieure à celle du Pape, que l'on avait considéré jusqu'alors comme l'unique dépositaire de la puissance spirituelle et temporelle ; comme étant spécialement chargé d'établir le règne de Dieu sur la terre !

Puisque les maximes du Gouvernement religieux viennent de recevoir une détermination nouvelle, par suite de la grande scission qui s'est manifestée dans l'Église, les maximes du Gouvernement politique recevront, à leur tour, une détermination analogue, dès que la moindre division se manifesterà dans les États. Déjà leurs différends extérieurs marchent de front avec leurs agitations intérieures. L'autorité qui persuade les hommes, tombe ; l'autorité qui contient les sociétés, va s'élever. Cette crise fatale, secouant le monde au moment où il se trouve privé de toute direction providentielle, doit lui faire subir passivement toutes les formes du despotisme, avant qu'il puisse poursuivre activement toutes les réformes de la liberté. Aussi la Monarchie politique universelle essaiera-t-elle de se créer, au milieu des lut-

tes les plus meurtrières, pour remplacer la Monarchie catholique universelle, sous prétexte d'effacer tout vestige de dualisme et de reconstituer l'unité suprême dans la civilisation, par l'amalgame des États, ou mieux par leur dépendance absolue de la loi du plus fort.

En effet, certains Potentats, n'ayant d'autre mobile qu'un principe de violence, d'oppression, d'envahissement et de conquête, voudront s'attribuer une autorité supérieure à celle de tous les autres Souverains, et devenir positivement les maîtres du monde civilisé, en fondant leur exaltation personnelle sur la chute morale de l'espèce humaine. Mais l'ambition de ces Princes viendra se briser contre la résistance des peuples. Il ne sera donné à personne de conquérir un semblable Pouvoir, qui exprimerait la destruction totale des divers buts de l'humanité. Car l'unité ainsi comprise, c'est-à-dire matérielle et immorale, au lieu d'être un symbole de vie et de progrès, n'est et ne saurait être autre chose que l'uniformité : symbole de décadence et de mort ! La Providence ne pouvait pas remettre, entre les mains de la Monarchie universelle, ce fatal niveau que les démagogues donnent aujourd'hui pour emblème à la Répu-

blique universelle ! Et cependant voilà trois siècles que le monde politique lutte contre la même pensée, qui prend mille formes différentes ! voilà trois siècles que les Souverains, tuteurs de sociétés distinctes, ont dû en garantir l'existence, par le développement d'une grande force, coactive et collective, ayant pour objet, soit de contenir toute ambition effrénée, soit de faire échouer telles entreprises individuelles dont l'effet immédiat serait l'inévitable anéantissement de la civilisation européenne. Presque toutes les coalitions des Puissances continentales furent créées sur ce principe et dans ce but. Les États, sans cesse tenus en haleine, tant par leurs débats intérieurs que par leurs débats extérieurs, agirent et réagirent ainsi, les uns sur les autres, de manière à déterminer entre eux diverses règles de justice en vertu desquelles chaque Nation, étant considérée vis-à-vis de toutes les autres comme une personne morale, obtint des droits analogues à ceux dont l'individu jouit lui-même dans la société à laquelle il appartient.

Ces droits, reconnus peu à peu, se trouvent liés au système politique de l'Europe. On peut les diviser en deux catégories, car ils sont absolus ou

inconditionnels, conditionnels ou relatifs. Les premiers résultent de la nature même des États et de leur propre existence ; les seconds résultent de circonstances variables et de conventions faites entre les divers Cabinets ; leur ensemble constitue le Droit international , dont la formation graduelle exprime positivement la création progressive du monde politique moderne.

Mais ce Droit, toujours vivant, n'eût été qu'une lettre morte, si l'on n'avait eu soin de le garantir par la force publique et générale, qui devait seule rassurer les États faibles ou petits contre l'abus que les grands États auraient pu faire de leur puissance particulière. Déjà la France, l'Autriche, l'Espagne et l'Angleterre se surveillaient avec autant de crainte que de jalousie, parce qu'elles avaient acquis une consistance intérieure si considérable, qu'elles formaient autant de centres d'action extérieure en quelque sorte effrayante pour toute l'Europe. La première de ces quatre Puissances voulait prendre pied en Italie, afin d'être à la tête du mouvement continental. Ses brillantes expéditions au-delà des Alpes tournèrent à son propre désavantage. Charles VIII, extrêmement jeune, aime la guerre : passion toute fran-

gaise; mais il rêve une conquête impossible. Expulser les Turcs de l'Europe chrétienne, en les refoulant vers l'Asie, et relever l'Empire d'Orient pour mieux dominer l'Occident : tel est le projet du Roi de France. Plus ses moyens d'exécution se trouvent bornés, plus il s'attache à la poursuite de son entreprise gigantesque. Les États-Généraux, convoqués à Tours, ayant réduit les revenus de la Couronne au chiffre de quinze cent mille livres, et déclaré les tailles, *qui par cy devant ont eu cours, du tout tollues et abolies*, Charles s'exagère ses propres ressources. Ne prévoyant aucune défaite, il se livre, par avance, à toutes les joies de la victoire. Les Muses de la Grèce, aujourd'hui exilées et fugitives, chanteront demain ses exploits en revoyant leur patrie!

Afin de rassurer les Monarques de l'Europe sur les craintes que son ambition devait leur inspirer, le Roi de France a sacrifié le certain pour l'incertain, les provinces déjà conquises pour l'Empire qu'il se propose de conquérir. Non content de restituer la Franche-Comté et l'Artois à Maximilien I<sup>er</sup>, et de payer des sommes considérables à Henri VII, qui peut faire cause commune avec l'Empereur, il rend le Roussillon et la Cer-

tagne à Ferdinand-le-Catholique : donnant ainsi à l'Espagne les passages des Pyrénées, c'est-à-dire les clefs de la France méridionale, que Louis XI acheta au prix de trois cents écus d'or. Après avoir diminué la puissance nationale et accru volontairement celle des autres États, Charles VIII réclama ouvertement ses droits au trône de Naples, que Louis XI avait reçus de Charles du Maine, dernier héritier de la Maison d'Anjou, dépossédée par la Maison d'Aragon. Appelé en Italie par Louis-le-More, il franchit les Alpes avec peu de troupes, enleva Florence et puis Rome, contraignit le Pape Alexandre VI à capituler, et marcha triomphalement vers Naples. Charles entra dans cette capitale, revêtu du manteau impérial et un globe d'or à la main. C'était révéler, fort imprudemment, au monde politique, ses projets sur Constantinople qu'il aurait dû lui cacher. Sa rapide fortune eût inspiré quelque défiance à tout autre Souverain ; elle lui inspira, au contraire une entière sécurité, quoiqu'il fût entouré d'ennemis puissants, actifs, intéressés à sa ruine. Pendant qu'il donnait des fêtes et des tournois, au milieu du peuple conquis, le Pape, l'Empereur d'Allemagne, le Roi d'Espagne, le Roi d'Angleterre et Louis-le-More, cédant



aux instances de Venise, formèrent, contre Charles VIII, la première alliance qui ait eu pour but de traverser les vues d'un conquérant et de garantir l'indépendance des États. Aussi est-elle regardée comme l'origine du système politique de l'Europe.

En présence de cette coalition, dont il est, à vrai dire, l'auteur, car il n'a pas craint d'alarmer toutes les Puissances par la révélation de ses projets, Charles peut encore l'éluder. Ayant rassemblé huit mille hommes, il reprend, avec cette petite troupe, le chemin de la France à grandes journées. L'armée des alliés, cinq fois plus nombreuse que la sienne, lui barre passage à Fornoue. Le Monarque veut négocier; mais les confédérés prétendent lui imposer des conditions humiliantes. Alors, ne prenant conseil que de son courage et de son honneur, Charles se précipite glorieusement dans l'action. Avec une poignée de braves, il renverse, au premier choc, les masses compactes qu'on lui oppose, et s'assure ainsi une retraite héroïque. Telle devait être l'issue de l'expédition. « Toutes choses, dit Commines, manquèrent à » cette armée; car le Roy ne faisoit que saillir du » nid, faible personne, plein de son vouloir, peuac-

» accompagné de sages gens ni de bons chefs, et n'a-  
» voit nul argent comptant... Ainsi faut conclure  
» que ce voyage fut conduit de Dieu, tant à aller  
» qu'au retourner; car le sens des conducteurs n'y  
» servit de guères. »

La France est refoulée dans ses propres limites, par une coalition des grandes Puissances de l'Europe, qui se sont déclarées les protectrices des petits États. Le Droit public ou international, exprimant un principe fixe, base du système politique général, commence donc à se manifester dans le chaos des événements. L'Italie en a été le prétexte, et le Roi de France en a été le promoteur indirect, parce qu'il avait besoin de détruire les Principautés italiennes, établies sur ses frontières, pour créer la sécurité dans son propre Royaume.

Louis XII succède à Charles VIII. Rien de plus admirable que le début de son règne. Il crée des institutions nouvelles, et supprime, au moyen d'une heureuse réforme administrative, ce que les anciennes ont de défectueux. Il licencie les troupes étrangères, pour former des troupes nationales. Il discipline si bien l'armée, alors pleine de soldats pillards, *que pas un d'eux n'aurait pris un œuf à un paysan sans le payer*. Il organise les cours de jus-

tice, de manière à ce que les tribunaux spéciaux n'aient plus à statuer sur quelque cause ou délit que ce soit. Les magistrats, qui exécutaient naguère des ordonnances contraires aux lois, ne pourront plus se compromettre par ignorance ; car, avant d'être juges, Louis veut qu'ils fassent preuve de savoir. La capacité l'emportera désormais sur la naissance. Aussi la noblesse, préférant l'exercice des armes à celui de son intelligence, déserte les tribunaux et va remplir les camps. L'épée devient ainsi l'antagoniste de la toge. Mais toutes les deux serviront également l'État : l'une en le protégeant et l'autre en le civilisant.

Lorsque Louis XII eut régénéré l'administration intérieure du Royaume, il put se livrer entièrement aux travaux de la politique extérieure. Durant la paix, ce Prince méditait la guerre. Pour faire revivre ses droits légitimes sur le Milanais, héritage de son aïeule, Valentine Visconti, en supposant qu'ils eussent été anéantis par l'alliance de Louis XI et de Charles VIII avec la famille usurpatrice des Sforza, Louis XII voulait d'abord détrôner Ludovic-le-More, qui en était le chef, et puis recouvrer le royaume de Naples. Ce dessein n'était un mystère pour personne ; car le Parle-

ment de Paris avait reconnu ses droits d'une manière authentique ; et, dans la cérémonie de son couronnement, au titre de Roi de France, il avait ajouté ceux de duc de Milan, de Roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. Avant de commencer les hostilités, il renouvela tous les traités qui assuraient à la France la neutralité de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Angleterre ; il étouffa la convoitise d'Alexandre VI sous les libéralités qu'il fit à César Borgia, et finit par gagner Venise, en lui promettant Crémone et la Ghiera d'Adda.

La conquête du Milanais s'accomplit en vingt jours. Ludovic-le-More, caractère violent et despotique, sortit de ses États, et Louis XII entra dans Milan, accueilli, dit un historien national, *comme un messenger de paix et de liberté*. Ce Prince magnanime se montra digne du succès ; mais Trivulzio, qu'il nomma son lieutenant en Italie, suscita une opposition générale autour de son gouvernement. Sforza prit aussitôt le chemin de la Suisse, « magasin commun et inépuisable, où chaque parti s'approvisionnait de hallebardes. En ayant recueilli bon nombre, il repassa les Alpes pour chasser les Français, toujours désirés de loin et détestés de près comme maîtres. Et Ludovic-le-More rentra,

applaudi, en février, dans cette Lombardie dont il s'éloignait exécré en novembre (1) (1499-1500), » pour en ressortir deux mois après, vaincu et prisonnier, sans avoir pu livrer une seule bataille.

Le Milanais était reconquis; le Royaume de Naples restait à conquérir. Frédéric d'Aragon, oncle et successeur de Ferdinand, y régnait alors. La prudence lui conseillant de ne pas se défendre contre un adversaire aussi puissant que le Roi de France, il voulait l'accepter pour son suzerain, lui payer un tribut et lui livrer ses principales places fortes. Louis XII refusa, non qu'il reconnût les droits que Ferdinand-le-Catholique prétendait avoir sur le Royaume de Naples, en alléguant qu'Alphonse I<sup>er</sup> ne pouvait pas disposer du sceptre en faveur de Ferdinand, son fils naturel; mais parce qu'il redoutait une guerre avec l'Espagne, qui pouvait attaquer la France par les Pyrénées, et la Sicile par la Méditerranée. Sous prétexte de terminer les longues querelles de la Maison d'Anjou et de celle d'Aragon, Ferdinand propose à Louis de se partager entre eux les dépouilles d'un Prince de son propre sang; et le Roi de France accepte ce projet du Roi d'Espagne, sans

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XIV, pag. 125.

se douter que, s'il lui offre la moitié d'un État qui ne lui appartient pas, c'est qu'il veut le prendre tout entier. Par un traité signé à Grenade (novembre 1500), il fut convenu que les deux Monarques feraient ensemble la conquête du Royaume de Naples; que Ferdinand aurait la Pouille et la Calabre, avec le titre de Duc; que Louis XII aurait la ville de Naples, la terre de Labour et les Abruzzes, avec le titre de Roi de Naples et de Jérusalem; qu'ils jouiraient en commun des revenus de la Capitanate, ancienne Apulie, et qu'ils recevraient du Pape l'investiture (1). Peu de temps après, le Roi de Naples voyait arriver, dans ses États, une armée espagnole, conduite par Gonzalve de Cordoue, général qui se disait envoyé par son maître pour le protéger contre les Français; mais à peine d'Aubigny eut-il paru avec ses troupes, qu'il tint un tout autre langage. Frédéric d'Aragon n'eut plus qu'à se retirer; et ses domaines passèrent entre les mains des deux Rois alliés!

Ce partage du Royaume de Naples indigna tous les grands États de l'Europe, effraya tous les petits. Le Droit public, dans son expression la plus géné-

(1) Léonard, *Recueil des Traités de paix*. Tom. I, pag. 443.

rale, n'existait plus, après cet abus de la force dont les conséquences auraient été désastreuses pour tout le monde politique, si les deux Puissances copartageantes n'eussent, par leurs propres divisions, expié l'acte d'iniquité qu'elles venaient de commettre. On les vit se disputer, en effet, les districts de la Capitanate, dont, aux termes du traité de Grenade, elles devaient jouir en commun, et que l'Espagne voulait s'approprier au détriment de la France. Philippe-le-Beau, fils de Maximilien et gendre de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle, ayant signé à Lyon, sur l'autorisation de son beau-père, une paix qui donnait le Royaume de Naples à son propre fils, Charles d'Autriche (1503), Louis XII transmit aussitôt à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, l'ordre de cesser les hostilités; mais Ferdinand donna, au contraire, à Gonzalve de Cordoue, l'ordre de continuer la guerre, et refusa de ratifier le traité. Ce Prince ne désirait que désarmer son ennemi, avant de lui porter un coup décisif.

Philippe-le-Beau, aveugle instrument de cette trahison, craint que Louis XII ne le retienne comme otage. Mais celui-ci le rassure : *J'aime mieux perdre, dit-il, s'il le faut, une Couronne que*

*je puis recouvrer, que l'honneur dont la perte est irréparable.* Il fallait punir la mauvaise foi de Ferdinand, venger les défaites de la France vaincue à Seminara et à Cérignoles, et reconquérir le Royaume de Naples que l'Espagne avait subjugué. Trois armées sont levées; la première marche vers Fontarabie, la seconde vers le Roussillon, la dernière vers l'Italie, tandis que deux escadres croisent dans la Méditerranée pour appuyer les mouvements des troupes de terre. Malheureusement, les flottes, battues par la tempête, furent obligées de rentrer dans le port d'où elles étaient sorties. Les deux premiers corps d'armée n'obtinrent aucun succès; quant au troisième, le cardinal d'Amboise, ministre coupable, qui sacrifia vainement les intérêts de son pays aux intérêts de sa propre ambition, osa le retenir près de Rome, pour déterminer le sacré collège à lui donner la tiare: aussi arriva-t-il trop tard sur le terrain des batailles. Gonzalve, ayant eu le temps de recevoir des renforts considérables, accomplit définitivement l'œuvre de la conquête espagnole.

En ce moment, Jules II montait sur le trône pontifical. On a dit de lui « qu'il avait jeté dans le Tibre les clefs de saint Pierre, pour ne conserver



que l'épée de saint Paul. » Comme la puissance spirituelle des Papes s'affaiblissait alors de toutes parts, Jules conçut le projet de leur attribuer la suprématie politique de l'Italie. Ce plan était aussi hardi que téméraire. Il ne pouvait réussir qu'au moyen d'un mouvement libérateur ayant pour but d'expulser les Français, les Espagnols et les Allemands de cette Péninsule qu'ils dominaient à tour de rôle; et qu'au moyen d'une résistance ayant pour but de fixer, après tant d'ébranlements, l'intérêt national dans l'unité sacerdotale. Mais, avant que la Papauté songeât à se créer un pareil empire, elle devait fournir aux trois grandes Puissances l'occasion de s'entre-détruire.

Venise faisait obstacle à l'ambition de Jules. Pour mieux l'abattre, le Saint-Siège se ligue contre cette République avec les plus fortes Monarchies. Certes, ni la France, ni l'Autriche, ni l'Espagne, divisées de buts et de convenances politiques, ne sont intéressées au renversement de Venise. Jules persuade néanmoins à Louis XII qu'elle l'empêche de gouverner en maître la Lombardie; à Ferdinand-le-Catholique, qu'elle l'empêche d'asservir toute la Basse-Italie; à Maximilien, qu'elle l'empêche de passer les Alpes quand bon lui sem-

ble. Puis, afin de donner un nouvel aliment à leurs haines réciproques et de renouveler entre eux les anciennes guerres qui ont tant affaibli la France et l'Espagne, après le partage du Royaume de Naples, le Pape inspire aux trois Monarques la pensée de se partager entre eux le territoire de la République.

Le traité de coalition est signé à Cambrai (10 décembre 1508). Quatre Souverains sont ligués contre un seul État. L'Europe entière s'en étonne, et Venise elle-même refuse d'y croire : tant un pareil acte se trouve peu conforme aux principes les plus simples d'une bonne politique. Le Pape lance l'interdit contre cette République; et le Roi de France, lui ayant déclaré la guerre, vient combattre en personne sous les murs d'Agnadel. *Que ceux qui ont peur se mettent derrière moi*, s'écriait-il, et La Trémouille se hâte d'ajouter : *Enfants, le Roi vous voit*. Ces mots, qui électrisent toute l'armée, lui assurent la victoire (14 mai 1509). Caravaggio, Brescia, Bergame, Crêma, Crémone, Pizzighitone, Peschiera ouvrent leurs portes. Plusieurs Princes italiens se rangent immédiatement sous les drapeaux de Louis XII. L'armée pontificale, celle de Ferdinand et celle de Maximilien ne vien-

ment que pour recueillir les fruits de ses conquêtes ; et Venise, présentement abattue, ne saurait avoir confiance dans l'avenir.

Cependant le Sénat prend une détermination d'autant plus sage et plus courageuse, qu'elle paraît lâche et insensée. Il délie ses sujets du serment de fidélité ; il rappelle tous les gouverneurs des villes de terre ferme qui n'en saueraient aucune ; il couvre les lagunes ; enfin, il négocie, parce que toute résistance est impossible.

« Cette mesure, dit Ancillon, devait attacher au Gouvernement vénitien un peuple qu'il ne paraissait abandonner que pour lui épargner les horreurs de la guerre, paralyser les efforts des Français qui n'étaient plus provoqués par une résistance sérieuse, et, plaçant tout-à-coup les alliés au terme de leurs vœux, hâter la division que le partage des conquêtes devait nécessairement amener (1). »

On ne pouvait attaquer Venise que par une flotte. Mais, de tous les alliés, Ferdinand-le-Catholique seul avait des vaisseaux ; et, satisfait d'avoir recouvré toutes les villes de la côte napolitaine, ce Prince négligeait les intérêts de la ligue

(1) *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*,  
Tom. I, pag. 316.

dont il semblait disposé à se détacher ; Louis XII, ayant pris lui aussi possession du territoire auquel il avait droit, par suite des conventions de Cambrai, était sorti d'Italie pour rentrer en France, après avoir licencié une grande partie de ses troupes ; et Jules II, maître de la Romagne, ayant atteint, par conséquent, le but qu'il avait en appelant les étrangers dans la Péninsule, n'aspirait plus qu'à les en chasser. La République de Venise, assez forte pour guerroyer avantageusement contre le faible Maximilien, ne fit la paix qu'avec la Monarchie pontificale, et en obtint l'absolution au mépris des traités. Autant Jules avait intérêt autrefois à former la ligue, autant il a maintenant intérêt à la dissoudre. Mais ne voulant pas que les Monarques alliés déposent leurs armes, il démontre à Maximilien et à Ferdinand l'opportunité d'une coalition contre Louis XII. Le Roi de France a déployé tant de grandeur, en Italie, où l'Empereur, le Roi d'Espagne et le Pape lui-même veulent dominer chacun en particulier, qu'ils doivent le considérer comme leur adversaire commun.

Jules II prend bientôt l'initiative des hostilités. Non content de donner à Ferdinand l'investiture du Royaume de Naples, sans tenir compte des

prétentions légitimes de Louis XII, il provoque à Gênes un soulèvement contre les Français, et il fait envahir la Lombardie par les Suisses. Louis n'ose pas déclarer la guerre au Souverain-Pontife, sans l'aveu de l'Église; mais le clergé de son Royaume l'autorise, pour l'honneur de l'État, à repousser par la force les attaques du chef de la religion, et il en appelle de ses propres interdits à un concile général.

C'est alors que le Roi de France propose à l'Empereur, protecteur-né de l'Église, d'assembler un concile pour juger le Pontife, pour le déposer et pour opérer la réformation religieuse, vainement réclamée depuis le concile de Constance. « Maximilien, amoureux de tous les projets extraordinaires et hardis, saisit avec empressement cette idée; son imagination lui montre déjà le trône de Rome vacant, il s'y place par la pensée, réunit la qualité de chef de l'Église à celle de chef de l'Empire, et, réalisant cette chimère favorite qu'il nourrit depuis longtemps, il se propose de faire dans l'Église des innovations aussi utiles qu'inattendues (1). » Au synode, qui doit juger le Pape

(1) F. Ancillon, *Tabl. des rév. du syst. polit. de l'Europe*. Tom I, pag. 325.

et qui se réunit à Pise, Jules II oppose un concile. Ensuite, il négocie auprès des Souverains, et forme contre Louis XII une *sainte ligue* où se groupent Ferdinand-le-Catholique et Henri VIII, les Vénitiens et les Suisses. L'armée des confédérés est conduite par Raymond de Cordona, vice-roi de Naples; l'armée française, par Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu de Louis XII, et le plus beau des gentilshommes, le plus brave des chevaliers, le plus intrépide des soldats, le plus habile des généraux. C'est presque un enfant pour l'âge; mais pour la tactique, pour la rapidité du coup d'œil, pour l'activité de l'esprit et du bras, enfin pour tout ce qui constitue le génie sur un champ de bataille, c'est un grand homme.

Le jeune héros, à peine arrivé en Italie, rejette les Suisses de l'autre côté de leurs montagnes, délivre Bologne assiégée par l'armée des confédérés, détruit le corps des Vénitiens, emporte Brescia par escalade et traverse l'Italie avec la rapidité de l'éclair. Bientôt après, il mourut à Ravenne, comme il avait vécu, entre les bras de la victoire (11 avril 1512). La *sainte ligue* et Jules II n'existaient plus; Ravenne ouvrit ses portes, et la

Romagne entière se soumit devant le cercueil de Gaston. Mais le *foudre de l'Italie* était éteint et l'espoir se ranimait dans le cœur des confédérés. Louis XII avait bien raison de répondre à ceux qui le félicitaient après la bataille de Ravenne : *Souhaitez de pareilles victoires à nos ennemis*. Car tous les résultats obtenus en deux ans par Gaston, furent entièrement perdus le lendemain de sa mort ; et la France, rejetée hors de l'Italie, était menacée elle-même dans sa propre existence. Déjà, le Pape, ayant donné la couronne de Saint-Louis au Roi d'Angleterre, avec le titre de Monarque très-chrétien, offrait les États de Louis XII à qui voudrait s'en emparer. Aussi Henri VIII envahit l'Artois ; Ferdinand, la Navarre ; et les Suisses, la Bourgogne. C'en était fait de la Monarchie française : les Alliés, victorieux, auraient pu surprendre Paris si l'Empereur Maximilien, qui servait comme soldat-volontaire dans l'armée de Henri VIII, ne lui eût conseillé de prendre Tournai ; et si La Trémoille n'eût engagé les Suisses à se retirer, après la signature d'un traité qui leur assurait quatre cent mille livres, mais que Louis XII ne devait point ratifier.

Ce bon Monarque n'ose plus lutter contre sa

mauvaise fortune. Jules II, son implacable adversaire, est enfin remplacé par Léon X, son allié déclaré. Henri VIII restitue Boulogne et Tournai, reçoit un million et donne sa sœur en mariage à Louis XII. Ferdinand dépose les armes, parce qu'on lui abandonne la Navarre; et les Suisses n'exigent pas le paiement des sommes promises, parce qu'on leur cède plusieurs bailliages dans le canton du Tésin. Tout cela était fort désavantageux, sans aucun doute; mais, après tant de désastres, le Roi de France eut du moins le suprême bonheur d'assurer la paix à son Royaume, dans l'intérêt duquel il avait entrepris les guerres d'Italie.

« En effet, dit un historien milanais, s'il eût laissé subsister les petites Puissances d'Italie, elles auraient fini par l'accabler. S'il ne se fût pas allié avec Alexandre VI, ces Puissances se seraient unies au Pontife, et l'auraient écrasé de concert; s'il n'avait pas réclamé le concours de Ferdinand, il n'aurait pu conquérir Naples, et aurait succombé sous l'effort du Pape; s'il se fût décidé à habiter Naples, il eût perdu ce Royaume et la France (1). »

Quelque grandes que fussent les calamités

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XIV, pag. 153



qui pesaient sur notre pays, vers la fin du règne de Louis XII, le plus petit laboureur ne s'écriait pas moins avec bonheur : « Il y a trois cents ans qu'il ne courut en France si bon temps qu'il faict à présent. Nostre Roy est si saige; il maintient justice, et nous faict vivre en paix, et a osté la pillerie des gens d'armes, et gouvernemicux que jamais Roi ne fit. Prions Dieu qu'il lui doint bonne vie et longue. » *Aussi, quand on apprit sa mort, tout le peuple de France ne se put-il saouler de la plorer et regretter.*

Jamais Roi ne fut mieux aimé par son peuple, jamais peuple ne fut mieux aimé par son Roi. On connaît ces maximes de Louis XII : *Un bon pasteur ne sauroit trop engraisser son troupeau.* — « J'aime mieux voir les courtisans rire de mon » avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes » dépenses. » — Roi de France à une époque où tous les Princes de l'Europe se complaisaient dans un despotisme illimité, Louis XII mit lui-même des bornes à son pouvoir, en se conformant aux ordonnances et coutumes anciennes, ainsi qu'au droit représentatif : expression des besoins nouveaux. « Si le Roi commet un acte tyrannique, disait Claude de Seyssel, tout prélat quelconque ou aultre homme religieux, bien vivant et estimé,

peut le rabrouer publiquement à sa barbe, et le Roy n'oseroit lui causer dommage, pour ne pas provoquer l'indignation du peuple (1). » Plein de sollicitude pour le maintien des lois, Louis vouloit qu'elles fussent « toujours suivies, malgré » les ordres contraires, que l'importunité pourroit » arracher au Monarque ; » et il défendait expressément « qu'on ne le favorisât lui-même en quelque » cause qu'il eust en aucun de ses parlemens. » La justice ne fust oncques tenue en si grande vigueur que sous son règne. » Chaque voyage qu'il fit à travers le Royaume de France, après ses victoires en Italie ou après ses défaites, furent autant de triomphes. « On volait en foule au-devant de lui ; on jonchait son chemin de feuillage et de fleurs ; on l'entourait, on le pressait, on pleurait de joie en le voyant ; on le saluait du nom d'ami, de bienfaiteur, de père du peuple (2). »

Louis XII fut appelé *Roi des roturiers* par les nobles, et François I<sup>er</sup>, *Roi des grands seigneurs* par les bourgeois. Quoiqu'il eût manifesté une prudence et une sagesse au-dessus de son âge, lors

(1) *La grande Monarchie de France.* — Paris, 1519.

(2) M. F. Ragon, *Abrégé de l'Hist. génér. des temps modernes.* Tom. I, pag. 211, cinquième édit.

de la double invasion des Anglais et des Suisses, Louis avait souvent dit, en parlant de lui : *Nous avons beau faire, ce gros garçon gâtera tout.* Ces paroles du Roi défunt restèrent vivantes dans la mémoire du peuple. Au commencement de son règne, François I<sup>er</sup> établit la vénalité des charges : acte impolitique, mais devenu pourtant un principe fondamental. A dater de ce jour, l'administration de la justice publique, transformée en une propriété particulière, transmissible, indépendante du Souverain, resta fermée à l'esprit de réforme, d'abnegation ou de désintéressement, et ouverte à l'esprit de résistance, d'injustice ou d'illégalité, qui devait suggérer aux cours judiciaires des prétentions excessives : notamment celle d'être les *États-Généraux perpétuels de la Monarchie.*

La vénalité des charges fut introduite pour subvenir aux frais d'une nouvelle expédition en Italie, ou plutôt dans le Milanais, dont on voulait expulser Maximilien Sforza, que les Suisses avaient remis en possession de ce duché. Lors de son couronnement, François I<sup>er</sup> prit le titre de duc de Milan; puis il hâta les préparatifs de cette guerre, tout en négociant la paix avec l'Archiduc d'Au-

triche, le Roi d'Angleterre et le Doge de Venise, qui devint son allié. Maximilien Sforza se liguait de son côté avec le Pape, l'Empereur, le Roi d'Espagne et les Suisses. Ne pouvant rien faire pour la cause commune, l'Empereur, selon sa coutume, laissa tout faire aux autres confédérés. L'armée espagnole envahit rapidement le Brescian, le Vicentin et le Veronèze; mais elle sera contenue par l'armée vénitienne et par les milices génoises jusqu'à ce que François I<sup>er</sup> franchisse les Alpes avec la plus belle armée que la France ait encore jetée en Italie. Ce Prince traverse la Savoie, prend Novare sans coup férir, et vient camper à Marignan, sous les yeux des Suisses, qui, frappés de la rapidité de sa marche, lui offrent la paix moyennant une pension de soixante mille ducats pour Maximilien Sforza, et une somme considérable pour eux-mêmes. Ces propositions, quoique onéreuses, ne sont pas refusées. Une trêve est conclue. Les Suisses allaient évacuer le Milanais, quand le cardinal de Sion, implacable ennemi de la France, leur inspira l'odieux projet de recueillir le prix de la paix, et de continuer la guerre.

L'ennemi aura la honte d'avoir rompu tous ses

engagements d'honneur, sans recueillir le fruit de sa trahison. Marchant à rangs serrés et dans un farouche silence, il s'imagine surprendre l'armée française qui, avertie à temps, est déjà rangée en bataille. Aussitôt l'action s'engage, longue, obstinée, terrible, incomparable. Commencée avant le jour, elle ne finit pas même durant la nuit; seulement, elle est interrompue. Chacun garde son poste de péril et de gloire. Le Roi de France dort tranquillement sur l'affût d'un canon, à cinquante pas du plus gros bataillon des Suisses. Par une espèce de convention tacite, les corps se reforment, de part et d'autre, au premier rayon de soleil, pour se porter les derniers coups. Après quatre heures de lutte sanglante, les Suisses, qu'on appelait à cette époque : *les Dompteurs des Princes*, domptés et défaits eux-mêmes, se retirèrent du champ de bataille où ils laissaient vingt mille cadavres et le surnom d'invincibles. Trivulzio, qui avait assisté à je ne sais combien de batailles, prétendit qu'elles étaient des jeux d'enfants auprès de ce combat de géants (13 et 14 septembre 1515). François I<sup>er</sup> voulut être armé chevalier de la main de Bayard, sur le théâtre de ses exploits. *Le chevalier sans*

*peur et sans reproche* lui donna l'accolade; « et puis » après, par manière de jeu, cria haultement, l'épée en la main dextre : — « Tu es heureuse d'avoir aujourd'hui à un si vertueux et si puissant Roi donné l'ordre de la chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous serez moult bien comme reliques gardée et sur toutes autres honorée; et ne vous porterai jamais, si ce n'est contre Turcs, Sarrasins ou Mores. »

La bataille de Marignan fit éclater les qualités militaires de la nation française et la valeur héroïque de François I<sup>er</sup>. « Cette victoire, dit Ancillon, a eu une influence décisive sur tous les événements de son règne. Des succès aussi brillants lui donnèrent une confiance excessive, fortifièrent en lui le goût de la guerre et des conquêtes, et, mettant dans tout leur jour sa puissance et ses ressources, inspirèrent aux autres États des craintes et des jalousies naturelles (1). » Maximilien Sforza céda le Milanais moyennant une pension de trente mille écus; et François I<sup>er</sup> ayant conclu un traité de paix perpétuelle avec les Suisses, fit son entrée dans Milan, où il se proposait de régler di-

(1) *Tableau des révolutions du syst. polit. de l'Europe*. Tom I, pag. 347.

vers intérêts, soit avec les Principautés italiennes, soit avec le Saint-Siège.

Un des premiers objets de la politique romaine devait être l'anéantissement de la *Pragmatique-Sanction*, qui maintenait, au sein de l'Église, les principes révolutionnaires du concile de Bâle. Tour-à-tour abolie, suivie et négligée par Louis XI, selon qu'il était content ou mécontent des Papes, elle fut constamment observée sous Charles VIII et sous Louis XII, parce qu'ils eurent sans cesse à lutter contre les Souverains-Pontifes, soit en Italie, soit dans leur propre Royaume. Pour s'assurer l'amitié de Léon X, François I<sup>er</sup> supprima ce règlement odieux au Saint-Siège, et lui substitua un *Concordat*, le même que l'on observe encore aujourd'hui, sauf le paiement des annates. Les intérêts de la Cour de Rome et de la Cour de France y furent ménagés de telle sorte que, par un échange bizarre, le temporel ecclésiastique devint le partage du Pontife, Prince spirituel, et le spirituel ecclésiastique devint le partage du Roi, Prince temporel. Le Pape et le Roi, disait-on alors, venaient de *se donner chacun ce qui ne leur appartenait pas*.

Les succès militaires de François I<sup>er</sup> alarmaient

les autres Souverains de l'Europe. Craignant pour le Royaume de Naples, le Roi d'Espagne, Ferdinand-le-Catholique, stimula l'indolence de Maximilien , pour qu'il attaquât la France en Italie, et irrita la jalousie d'Henri VIII, pour qu'il attaquât la France dans son propre territoire. Cette guerre ne servit les intérêts d'aucune Puissance. Étant mort sur ces entrefaites, l'Archiduc Charles, son petit-fils, put recueillir le fruit de ses ruses, de ses trahisons et de ses perfidies. Maître de la plus grande partie des Pays-Bas et de la Franche-Comté, des Royaumes de Castille, de Léon et de Grenade, en héritant de Marie de Bourgogne, son aïeule et de Jeanne-la-Folle, sa mère, il prit aussi possession des Royaumes d'Aragon, de Valence, de Naples, de Sicile et de Sardaigne, ainsi que du comté de Barcelone et du Roussillon, en attendant la succession de Maximilien, qui devait lui conférer les droits de la Maison d'Autriche sur la Bohême, la Hongrie et le Milanais. Outre les terres que le génie de Colomb lui avait découvertes en Amérique, et que l'audace de ses successeurs allait multiplier au-delà des mers, Charles devait donc posséder de vastes États dans toutes les contrées de l'Europe.



Le nouveau Roi d'Espagne rechercha l'alliance du Roi de France, avec lequel il conclut un traité dont les conditions furent arrêtées à Noyon. Cette pacification particulière, étant devenue générale par l'adhésion de Maximilien et de Henri VIII, mit fin aux guerres directement ou indirectement suscitées par la ligue de Cambrai. L'Europe jouit ainsi d'un moment de calme, avant de subir plusieurs siècles d'agitations. La mort de Maximilien I<sup>er</sup> (15 janvier 1519), donna naissance aux premières crises. Charles sollicita le sceptre impérial, François I<sup>er</sup> et Henri VIII le lui disputèrent. Le Roi d'Angleterre dut y renoncer; tandis que le Roi de France essaya d'acheter le suffrage des Princes-électeurs qu'il suppliait « de ne pas perpétuer dans la Maison d'Autriche une couronne élective. » Ses ambassadeurs ajoutaient : « Celui-là serait bien insensé, qui, à l'approche d'une grande tempête, hésiterait à confier au plus vaillant le gouvernail du bâtiment. » Charles intrigua et dépensa tout autant que François; mais la diète, assemblée à Francfort, ne se prononça d'abord, ni pour l'un, ni pour l'autre. Elle craignait la puissance des deux compétiteurs, qui pouvaient apporter, dans l'Allemagne consti-

tutionnelle , toutes les traditions des Gouvernements absolus, puisque celui des deux qu'elle se donnerait pour maître, deviendrait, par le seul fait, l'arbitre suprême de l'Europe. Cependant , il était encore plus dangereux de suivre les vieux errements du moyen-âge , et de choisir l'Empereur dans un rang aristocratique tout-à-fait subalterne, alors qu'il s'agissait de la conservation même de l'Empire, menacé d'une destruction totale par les Turcs. Aussi, Frédéric, électeur de Saxe, mérita le surnom de Sage pour avoir refusé la dignité impériale que ses collègues lui offraient. Ce Prince fit écarter le Roi de France, parce qu'il était étranger; et le Roi d'Espagne, Souverain allemand, qui, par la position de ses États héréditaires, était le protecteur naturel de l'Empire, fut élu malgré l'opposition du Pape. Car une constitution de Clément IV défendait aux Électeurs de réunir les deux couronnes d'Allemagne et de Naples sur une seule tête.

Les ambassadeurs de France ne furent pas reçus à Francfort; mais ceux d'Espagne y furent appelés pour accepter, au nom de leur Souverain, telles et telles conditions propres à garantir les libertés de l'Allemagne et stipulées dans une *ca-*

*pitulation impériale*, qui servit de modèle aux élections suivantes. Le nouvel Empereur prit ainsi l'engagement de protéger la Chrétienté, le siège de Rome, le Pape et l'Église dont il était l'avoyer; de résider habituellement en Allemagne; de rétablir ou maintenir la paix publique perpétuelle, la bulle d'or, les droits et franchises de chaque État; de ne confier les charges publiques à aucun étranger; de ne lever aucune troupe ni au dehors, ni au dedans; de n'entreprendre aucune guerre d'Empire; de ne conclure aucune alliance intérieure ou extérieure sans le consentement des électeurs, et de ne faire usage que de la langue latine ou de la langue allemande.

Au lieu de l'autorité positive de Charlemagne, c'était donc la vaine dignité de Maximilien I<sup>er</sup> que le Roi d'Espagne venait d'obtenir. En réalité, le titre d'Empereur ne lui attribuait aucun accroissement de pouvoir; mais, grâce aux circonstances, il lui donnait dans l'opinion un relief d'autant plus considérable, qu'il l'avait emporté sur le héros de Marignan, c'est-à-dire sur le Monarque le plus célèbre de toute l'Europe. Un pareil triomphe devait accroître la dévorante ambition de Charles-Quint, et humilier l'orgueil présomptueux de

François I<sup>er</sup>. Car, pour le punir d'une gloire trop précoce et trop éclatante, on lui préférait un jeune Prince dont le nom était à peine connu et que l'on récompensait, en quelque sorte, de son obscurité. L'amour-propre blessé engendra la haine entre les deux Rois; et cette haine, à son tour, fit naître l'antagonisme le plus acharné, le plus fatal et le plus personnel, qui ait divisé les peuples du Continent. La réforme religieuse, prêchée alors par Luther, rendait cette situation politique tellement sinistre, que l'humanité, perdant la foi, sans avoir encore trouvé la raison, éprouva une incertitude inexprimable, relativement à ses propres destinées. Toutefois, l'attention de l'histoire, qui s'éparpillait naguère sur une foule de petits États, resta pendant longtemps concentrée uniquement sur Charles-Quint et sur François I<sup>er</sup>, ou mieux sur les deux plus grandes Monarchies.

L'importance, l'étendue et la position de ses nombreux Royaumes lui donnant les moyens de réaliser le but constant de la Maison d'Autriche, par la formation d'une Monarchie universelle, Charles-Quint voulait substituer, aux divers États de l'Europe, un seul État : le sien propre, qui aurait absorbé toutes les Nationalités distinctes au

sein de sa dissolvante unité. Pour sauver, non-seulement la France, mais encore le monde civilisé, de la servitude et de la destruction, François I<sup>er</sup>, son antagoniste naturel, devait donc se mettre fatalement à la tête de toutes les divisions qui existaient en Europe. Ces divisions, qu'il n'avait point créées et qu'il ne pouvait pas détruire, il sut néanmoins les diriger vers un but éminemment salutaire, puisque, entre ses mains, elles servirent de garantie à l'existence des États dont il défendait l'indépendance et la Souveraineté.

C'est ainsi que la France et l'Autriche réunirent, dans leurs deux camps ennemis, les forces de toutes les autres Puissances continentales. « Ces deux masses opposées se groupaient, l'une autour du parti protestant, l'autre autour du parti catholique en Allemagne. On sentait généralement que l'équilibre dans l'Empire déciderait de l'équilibre dans le reste de l'Europe, et que si Charles-Quint triomphait des Princes protestants, sa puissance deviendrait irrésistible (1). »

Partout l'intérêt politique et l'intérêt purement religieux se mêlèrent et se combattirent à outrance,

(1) Charles de Villers, *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*. Pag. 167, 5<sup>e</sup> édit. 1851.

en vertu des principes les plus contradictoires, au profit des ambitions les plus diverses, pour détruire la constitution morale et physique du monde. Cherchons maintenant la signification rationnelle de cette haute crise, où les temps intermédiaires finissent et où commence le travail de la civilisation moderne. Une seule chose doit nous frapper d'abord; c'est la double manifestation de l'esprit de critique en matière politique ou temporelle, et de l'esprit de réforme en matière religieuse ou spirituelle, parce qu'elle déterminera bientôt la lutte providentielle, quoique si longtemps fatale, de l'autorité et du libre examen, dans l'Église ainsi que dans l'État. Car, fière de triompher au détriment de la foi, quoique chacun de ses succès se traduise encore par une nouvelle défaite morale de l'humanité, la raison appelle à son tribunal souverain tout ce qui fut jusqu'alors l'objet de son culte ou de son respect, et rejette, avec un insolent dédain, tout ce que ses facultés, à peine formées, ne sauraient comprendre qu'après avoir atteint leur entier développement.

Dans un pareil état de choses, les révolutions religieuses devaient se produire avant les révolutions politiques. On le sait : toutes les Monar-

chies s'étaient constituées sous la protection de la Monarchie pontificale. Aussi l'Église catholique se regardait-elle et avait-elle le droit de se regarder comme la tutrice de chaque État. Il en résultait que l'homme, dans toutes ses conditions morales et politiques, depuis le plus grand Souverain jusqu'au plus bas de ses sujets, était l'humble vassal du Pape. Cette situation, longtemps nécessaire, car il sagissait, durant tout le moyen-âge, d'accomplir la répartition universelle des devoirs dans l'humanité, par le développement de la foi, considérée comme une révélation absolue de Dieu, ne pouvait plus se prolonger, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, car il s'agissait alors d'accomplir la répartition universelle des droits dans l'humanité, par le développement de la raison, considérée comme la réalité propre de l'homme, dont l'intelligence relative, armée du savoir temporel, se propose la conquête de l'éternel et de l'absolu, c'est-à-dire de Dieu!

Puisque l'univers changeait de but, il devait changer de direction. Les Rois grandissaient, en autorité morale, en puissance effective, en considération politique de tout genre, tandis que les Papes se rapetissaient, au contraire, progressi-

vement dans l'opinion : unique base de l'autorité spirituelle. Depuis longtemps la lutte des deux Pouvoirs, toujours active, soit au milieu des hostilités réciproques, soit au milieu des transactions plus ou moins pacifiques, réalisait l'émancipation progressive de l'un vis-à-vis de l'autre. Déjà le savoir humain, constituant la puissance de la vérité elle-même, était passé du monde ecclésiastique au monde laïque. Les monastères, qui avaient autrefois régénéré la société générale par la science, par les arts, par la vertu, par le progrès, dépérissaient désormais dans l'ignorance, dans la torpeur, dans le scandale, dans la décadence la plus complète. Le clergé séculier, appelé souvent dans les conciles, soit généraux, ou nationaux, comprenait seul la nécessité d'une réformation religieuse; car il ne confondait pas le gouvernement de l'Église avec l'Église elle-même, c'est-à-dire le moyen avec le but. Aussi poursuivait-il, d'une manière active, cette réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, ou mieux dans ce qu'elle a d'essentiellement transitoire et humain, sans porter atteinte au dogme, essentiellement immuable et divin.

Mais les divisions se multiplièrent, pendant



qu'on travaillait au rétablissement de l'unité catholique. Les Pères de l'Église auraient sacrifié la Monarchie pontificale à leurs nobles vues, si l'on ne leur eût prouvé qu'en agissant de la sorte, ils livraient eux-mêmes la société chrétienne au schisme et aux hérésies. On a donc eu raison d'affirmer, sous ce rapport, que les conciles de Constance et de Bâle furent, à la Réforme protestante, ce que l'Assemblée constituante fut à la Révolution française (1). En effet, toutes les tentatives de régénération, opérées par l'Église et dans l'Église, ayant échoué l'une après l'autre, dès ce moment il devint manifeste qu'elles se reproduiraient, tôt ou tard, hors de l'Église et contre l'Église. Le cardinal Julien (*Juliano Cesarini*), qui présidait le concile de Bâle, durant ses démêlés avec Eugène IV, put adresser, à ce Pontife, les paroles suivantes que l'histoire conserve, parce qu'elles sont une prophétie : « Les esprits semblent devoir enfanter bientôt quelque chose de tragique. Je vois que la cognée est à la racine; l'arbre penche, et, au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourrait encore, nous le précipitons par terre. Les corps périront avec les âmes. » Ainsi, le

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XV, pag. 3.

rétablissement de l'ordre était impossible, au milieu d'une semblable anarchie; et les hommes les plus dévoués à la réforme religieuse, dans l'intérêt de l'orthodoxie elle-même, déclaraient qu'il n'existait plus, dans la vie pratique, aucun moyen péremptoire de prévenir les révolutions.

Cette situation désespérante était le résultat des doctrines alors en vigueur. Car on considérait l'homme comme un être absolument passif et, par conséquent, dépourvu de toute virtualité créatrice, quel que fût d'ailleurs son propre savoir : expression d'une activité intellectuelle plus ou moins considérable. Sous l'empire de la philosophie scholastique, exprimant une étrange confusion de la foi et de la raison, où celle-ci était sacrifiée à celle-là par les Nominalistes, celle-là à celle-ci par les Réalistes, deux partis qui se tenaient réciproquement en échec, l'esprit humain s'immobilisait, au lieu de marcher à la découverte d'une doctrine supérieure, principe d'ordre et de progrès.

Rien ne pouvait donc favoriser le développement des lumières. Aussi l'humanité resta plongée dans les ténèbres, jusqu'à ce que les partisans de l'obéissance passive de l'homme, relativement à

tout ce qui relevait de Dieu et comme l'unique effet de sa grâce, ne purent plus annihiler leurs antagonistes, qui voulaient sortir de cet état de passivité révoltant, pour entrer dans un état d'activité propre à consacrer la réalité du mérite humain. Luther parut en ces circonstances critiques. Il prit pour base de ses controverses la prédominance du savoir, c'est-à-dire le fait de la raison humaine, et détermina, dès ce jour, un principe nouveau, actif, opposé au principe de l'être passif, qui avait prévalu depuis des siècles.

En ceci, rien de contingent. Il y avait, au contraire, un travail indispensable auquel bien des philosophes avaient déjà mis leur main pieuse, mais sans succès. Par la foi, Dieu avait donné à l'homme le sentiment de ses hautes destinées; et l'homme répondait à cette vocation sublime, voulant atteindre le but de son existence par l'exercice légitime de sa raison, et pressentant qu'il pourrait un jour découvrir la vérité par lui-même, ou s'élever à Dieu, son créateur, pour opérer sa création propre sur la terre et acquérir l'immortalité dans le ciel. Luther triompha où d'autres avaient échoué, parce que, de son temps, la certitude du savoir était

acquise à l'humanité. Mais, ce moine superbe fut moins réformateur que révolutionnaire.

Homme d'instinct et de passion, encore plus que de raison et de science proprement dites, il nia l'autorité dans le gouvernement de l'Église, dans l'Église elle-même, et s'affranchit ainsi de toute dépendance quelconque, pour mieux affirmer la réalité de son propre mérite, quelque relative et temporelle qu'elle fût, sous prétexte de l'ériger en but suprême de l'espèce humaine et de consacrer son indépendance absolue ! Malgré l'immoralité d'une pareille opposition aux vues générales de l'Église, dont la conséquence était la destruction même des desseins de Dieu sur l'humanité, la doctrine de Luther prévalut et devait prévaloir. La raison individuelle devint ainsi l'arbitre de la foi universelle. Au lieu d'assurer le triomphe de la vérité, on assura donc le triomphe de l'erreur. Mais l'esprit humain, livré à l'activité, put du moins sonder tous les problèmes que l'on croyait impénétrables, et que l'homme doit résoudre au prix de son salut ou de sa chute. Il en résulta que le Protestantisme eut, dès son origine, deux fins bien différentes : *un but sacré* et *un but satanique*. Le premier exprime, dit Hoëné Wronski, « la découverte par

l'homme du principe supérieur qui est en lui-même » ; et le second exprime, au contraire, « la production par l'homme, des actes odieux qui ont bouleversé toutes les conditions morales des sociétés. »

Puisque l'homme était désormais appelé à faire lui-même sa destinée, aucun but ne devait plus être fixé par la Providence : aussi la lutte du Protestantisme, contre le Catholicisme, fut-elle couronnée par la fatalité. Le désordre que Luther apporta dans l'action civilisatrice de l'Église, fit gémir les penseurs et les hommes d'État : ceux-ci préoccupés de l'ordre matériel ; ceux-là, de l'ordre moral (1). Érasme, qui consentait à se ranger du côté de la Réforme, pourvu qu'elle ne procédât point à coups de révolutions, s'écriait avec douleur : « Quand même tout ce que Luther dit serait vrai, une liberté acquise par la sédition ne m'en déplairait pas moins. J'aimerais mieux vivre dans l'erreur sur quelques points, que de bouleverser le monde comme champion de la vérité. »

Le moine de Wittemberg ne pouvait pas agir

(1) M. Auguste Nicolas a parfaitement compris la portée négative des principes luthériens. Voir son ouvrage *Du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le Socialisme*, Pag. 130. Paris, 1852.

avec cette modération philosophique, puisqu'il était fatalement destiné à rompre l'unité religieuse, en accomplissant la plus grande scission qui se soit produite au sein du Christianisme. Cette scission engendra une longue série de catastrophes : conséquence inévitable de l'opposition brutale qu'il fit à l'obédience reconnue jusqu'alors, et de la division indéfinie du Protestantisme, qu'il érigea contre l'unité indivisible de l'Église. A quiconque lui reprochait les guerres sanglantes qui s'élevèrent autour de sa doctrine, Luther répondait : *Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive, — non veni mittere pacem, sed gladium.* A quiconque le priait de chercher un moyen de conciliation, entre les deux principes dont l'antagonisme sinistre partageait le monde, pour rétablir l'unité salutaire qu'il avait détruite, le sectaire ne craignait pas de dire : *Si c'est une œuvre humaine, elle se dissipera d'elle-même ; si elle vient de Dieu, rien ne pourra l'arrêter dans son cours.*

La Réforme envahit successivement une moitié de l'Empire d'Allemagne ; plus de la moitié de la Suisse ; le Danemark, la Suède, la Hollande et l'Angleterre, en y créant plusieurs Églises nationales ou particulières avec l'espoir d'anéantir l'É-

glise universelle. Bien des sectes se formèrent au milieu de ce vaste mouvement d'hommes et d'opinions ; mais quelles que fussent et soient encore leurs divisions, leurs subdivisions infinies, avant même qu'elles parvinssent au terme de tant de luttes diverses, on put leur assigner un but unique. De sorte que la société générale se trouva divisée en deux camps ennemis : celui du Catholicisme et celui du Protestantisme, toujours en présence depuis plus de trois siècles. L'un exprima le parti de la *grâce divine*, résultat du principe de l'être ; et l'autre, le parti du *mérite humain*, résultat du principe du savoir. Bien des guerres éclatèrent entre ces deux principes, ou mieux entre ces deux partis, qui ont triomphé et succombé tour-à-tour, sans pouvoir jamais se détruire. Leur co-existence permanente nous prouve qu'ils sont encore appelés à concourir, malgré leur antagonisme et par leur antagonisme lui-même, au progrès des sociétés.

En effet, ces deux partis religieux, ayant atteint aujourd'hui leurs extrêmes conséquences, par suite de la succession des temps et du développement général des lumières, constituent deux éléments essentiels de la vérité : l'un, celui de la

*grâce divine*, en tant qu'il est un don de Dieu, qui a lui-même posé les problèmes de la religion chrétienne dans les Saintes-Écritures; l'autre, celui du *mérite humain*, en tant qu'il est un effort de l'homme pour obtenir la solution de ces problèmes. Jusqu'à présent, les deux partis sont restés dans un état stationnaire : celui-ci, en n'introduisant pas, malgré les nobles tentatives des Jésuites, à leur origine, les considérations rationnelles du mérite dans le pur domaine de la foi, qu'il devait se réserver exclusivement; celui-là, en n'introduisant pas, malgré les tentatives de la philosophie allemande, vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, le mérite spirituel dans le domaine du mérite temporel, qu'il s'est exclusivement réservé.

Mais, le Protestantisme n'a jamais pu embrasser que les conditions temporelles et purement physiques de la morale; tandis que le Catholicisme embrasse ou peut embrasser à la fois, sans ébranler aucun de ses dogmes, ou mieux en les consolidant, si l'on osait ainsi parler, toutes les conditions éternelles et temporelles, physiques et métaphysiques de la morale. Cette incontestable supériorité du monde catholique sur le monde protestant, a été reconnue par les hommes les plus distingués de



l'Allemagne, qui, ayant accompli le système philosophique dans ses rapports avec le système religieux, ont dû renoncer aux vues purement temporelles du Protestantisme, et sont revenus d'eux-mêmes au point de vue transcendant de l'Église, témoignant ainsi, par leur propre philosophie, où ils s'élèvent à la hauteur de la vraie théologie, et, souvent, par leur propre conversion, acte de foi qui exprime une raison progressive, que la véritable religion chrétienne est dans le Catholicisme!

Après avoir donné, au xvi<sup>e</sup> siècle, le signal de la réformation protestante, l'Allemagne donne donc, au xix<sup>e</sup> siècle, le signal d'une régénération catholique. Après avoir longtemps privé l'humanité de toute direction spirituelle, générale, universelle, pour lui imprimer une direction purement temporelle, particulière, distincte, elle détermine une tendance diamétralement opposée; elle proclame enfin la nécessité d'un principe absolu: règle inconditionnelle du progrès religieux qui manque depuis trois siècles, et qui est nécessaire pour mettre d'accord les diverses antinomies du monde civilisé, en y reconstituant l'unité suprême. Ainsi reviendront au giron de l'Église tous ceux qui s'en sont éloignés, « *afin que*, suivant la parole divine,

*les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à la formation du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude, selon laquelle Jésus-Christ doit être formé en nous (1).*

Maintenant que nous avons défini la mission du Protestantisme, déviation de la foi, on voit quelle a été sa raison d'être, malgré son écart funeste. Sans cette évolution philosophique, loin d'avoir servi au vaste développement des lumières qui a eu lieu depuis trois siècles, l'intelligence humaine serait sans doute restée dans les ténèbres. Aucun des grands problèmes religieux n'eût été abordé encore d'une manière scientifique : notamment celui du Verbe créateur dans l'homme, identique au Verbe de Dieu, constituant sa ressemblance avec Dieu, — *oportet vos nasci deum* —, et lui faisant opérer sa propre création sur la terre, en même temps qu'il acquiert l'immortalité dans le ciel, c'est-à-

(1) Saint Paul aux *Éphésiens*, IV, 12 et 13. — Tout ce qui précède nous a été inspiré par la lecture de l'*Épître aux Souverains-Pontifes* que l'illustre Wronski a publiée dans sa *Réforme absolue du savoir humain* (tom. 1<sup>er</sup>), et dont il a reproduit les parties essentielles dans son *Historiosophie*. (Tome 1<sup>er</sup>.)

dire l'existence par soi-même. Et nous ne posséderions peut-être aucune de ces grandes solutions que le génie laïque offre au génie ecclésiastique, après avoir fait de la raison le plus merveilleux soutien de la foi. Les sciences tourneraient, comme au moyen-âge, dans le cercle des faits empiriques, simples observations préparatoires, sans avoir pour base définitive un principe de certitude : loi génératrice de tous les systèmes et de toutes les créations. Dans les sociétés enfin, l'homme toujours soumis à l'autorité, sans avoir même la conscience de cette soumission volontaire, source de toute dignité personnelle et sociale, n'aurait acquis ni l'aptitude, ni le droit de créer pratiquement et spéculativement la législation politique de son pays.

Tels sont les résultats généraux obtenus par la Réforme, qui provoqua malheureusement trop de révolutions ! Mais, l'Église et l'État se trouvaient tellement confondus, au xvi<sup>e</sup> siècle, qu'on ne pouvait ébranler l'une sans troubler l'autre (1). A vrai dire, Luther ne bouleversa que l'ordre religieux ; Calvin bouleversa, au contraire, simultanément et l'ordre religieux et l'ordre politique. Ces deux hom-

(1) Charles de Villers, *Essais sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*, pag. 40.

mes, d'un caractère opposé, parurent, celui-ci à Genève, celui-là à Wittemberg : cités régies par deux constitutions différentes, l'une monarchique, l'autre républicaine. Aussi leurs systèmes religieux différaient-ils absolument, sous le rapport politique. « Cette diversité dans l'organisation, bien plutôt que dans la croyance, dit Schoëll, explique celle des effets que la réformation produisit dans les divers États européens où elle fut portée, selon que le Gouvernement de ce pays était monarchique ou républicain, selon qu'elle y arriva de l'Allemagne ou de la Suisse (1). »

Dès ce moment, deux grands principes religieux et politiques se trouvèrent donc en présence. Nous avons examiné déjà la valeur positive de l'argument religieux; nous examinerons plus tard celle de l'argument politique. Il nous suffira de dire ici qu'en même temps que l'homme voulait obtenir l'existence par soi-même dans le Christianisme et en vertu du Christianisme, les sociétés politiques, marchant vers un but semblable, voulurent acquérir aussi l'existence par soi-même dans le Gouvernement et au moyen du Gouvernement.

Avant cette époque, le principe de la Souverai-

(1) *Cours d'hist. des div. États europ.* Tom. XIII, pag. 13-14.

neté dans les États , émanait exclusivement de Dieu : tel était du moins le sentiment général en un temps où l'on ne tenait aucun compte de la raison individuelle; et, depuis lors, le principe de la Souveraineté dans les États émana exclusivement du peuple : telle fut du moins la doctrine prétendue rationnelle de quelques esprits, qui ont essayé, presque partout, de la faire prévaloir dans l'opinion générale. Ainsi, l'humanité fut partagée en deux vastes partis : d'un côté, le *droit divin*, avec ses conséquences théocratiques et monarchiques ; de l'autre côté, le *droit humain*, avec ses conséquences démocratiques et républicaines.

Cet antagonisme a provoqué, en Europe, des conflits de toute nature et de tout genre; tantôt contre l'influence religieuse de la foi, tantôt contre l'influence philosophique de la raison; aujourd'hui contre la Souveraineté de droit, demain contre la Souveraineté de fait; ici, contre les légitimités, là, contre les quasi-légitimités; plus loin, contre le despotisme; ailleurs, contre les chartes : expression de la liberté constitutionnelle. De sorte qu'il résume, dans son entier développement, les phases distinctes et contradictoires de la civilisation moderne, depuis l'origine de cette scission jusqu'à

l'époque actuelle, qui semble en déterminer la fin.

C'est qu'on reconnaît maintenant l'insuffisance réciproque des deux principes isolés, et la nécessité absolue de leur double concours, ou mieux de leur propre identification en vertu d'un autre principe, supérieur à ceux-là, pour assurer, d'une manière positive, non-seulement la pacification des partis en guerre ouverte depuis trois siècles, mais encore le salut suprême des sociétés.

---

## CHAPITRE XX.

### LUTTE DE LA MAISON D'AUTRICHE CONTRE LA MAISON DE FRANCE.

---

#### Sommaire.

Charles-Quint et François 1<sup>er</sup>. — Leurs démarches auprès de Henri VIII. — Ce Monarque devait rester neutre entre ces deux Princes, pour devenir l'arbitre de l'Europe; mais il se déclare en faveur de Charles-Quint. — Troubles en Espagne. — Ligue de *las Comunidades*. — François 1<sup>er</sup> saisit cette occasion pour faire envahir la Navarre et pour exciter le comte de La Mark à se révolter contre l'Empereur. — Celui-ci attaque Doziers. — Bayard sauve la place. — Henri VIII se ligue avec Charles-Quint. — Revers de François 1<sup>er</sup> dans le Milanais. — Trahison du cométable de Bourbon. — Mauvais succès de son expédition en Provence. — François 1<sup>er</sup> le poursuit en Italie. — Bataille de Pavie. — Captivité de François 1<sup>er</sup>. — Légence de Louise de Savoie. — François 1<sup>er</sup> signe le traité de Madrid. — Il accorde tout ce que Charles-Quint exige, avec l'intention de ne rien tenir. — L'assemblée des notables déchire ce traité. — Coalition contre l'Empereur. — Le duc de Bourbon devant Rome. — Sac de cette capitale du monde chrétien. — Charles-Quint et Clément VII. — L'Empereur et le roi de France recommencent la guerre. — Traité de Cambrai. — Situation religieuse de l'Europe. — États catholiques et États protestants. — Alliance de François 1<sup>er</sup> et de Henri VIII. — Progrès du Protestantisme en Europe. — Charles-Quint à la tête des puissances catholiques. — François 1<sup>er</sup> à la tête des puissances protestantes. — Ce Monarque s'allie également avec la Porte-Ottomane, se le propose à balancer les forces de la Maison d'Autriche. — Nouveaux revers en Italie. — L'Europe s'indigne de voir la France chrétienne ligée avec les Turcs. — Trêve de Nice. — Réconciliation de Charles-Quint et de François 1<sup>er</sup>. — L'Empereur traverse la France pour aller châtier les révoltes de Gand. — Il promet à François 1<sup>er</sup> l'investiture du Milanais, avec l'intention de ne pas l'accorder. — Assassinat

de deux ambassadeurs. — Guerre nouvelle. — Les Protestants refusent de combattre à côté des Turcs. — Ils somment François 1<sup>er</sup> de rompre son alliance avec eux. — Noble réponse du Roi de France. — Bataille de Cérisoles. — François 1<sup>er</sup> éloigne Barberousse et résiste seul à toute l'Europe coalisée contre lui. — Charles-Quint aux portes de Paris. — Habileté diplomatique de François 1<sup>er</sup> qui le contraint à accepter la paix. — Traité de Crespy. — François 1<sup>er</sup> sauveur des nationalités européennes. — Henri II change le centre de l'influence française. — Il s'allie avec Maurice de Saxe. — Conquêtes de Henri II sur les frontières de l'Allemagne. — Paix de Passau, qui termine les guerres religieuses de Charles-Quint dans son Empire. — Revers de l'Empereur dans ses guerres contre la France. — Son abdication. — Henri II et Philippe II. — L'Espagne envahit la France. — Traité de Cateau-Cambrésis. — La mort de Henri II livre la France et l'Europe à l'influence fatale de Philippe II. — Elisabeth et Guillaume de Nassau rétablissent l'équilibre. — L'avènement des Bourbons doit sauver la France et l'Europe, en déterminant la chute progressive de l'Espagne.

---

La constitution morale du monde chrétien a été détruite par la parole d'un seul homme ; la constitution politique de l'Europe va être détruite par les victoires et les défaites réciproques de deux grands Monarques, personnifiant, à vrai dire, toutes les passions bonnes et mauvaises, tous les instincts de l'humanité. Il n'y a plus d'autre règle que le calcul de l'ambition ; il n'y a plus d'autre morale que l'intérêt bien ou mal entendu ; il n'y a plus d'autre politique générale que le succès, dùt-on l'obtenir par la ruine des divers États. Les



dramas sanglants où s'agite la destinée de tant de peuples, envahissent le théâtre de la civilisation que François I<sup>er</sup> et Charles-Quint vont remplir.

Avec ces deux Souverains, commencent les longues rivalités de la Maison de France et de la Maison d'Autriche, pour ne finir que deux siècles après. L'effroi qui se répandit parmi les Nations, dès qu'elles virent un Prince autrichien occuper tant de trônes en Europe et convoiter hautement tous les autres, fit considérer le Roi de France, comme un véritable libérateur ; car le résultat définitif de cette formidable lutte, était, pour lui et pour tout le monde politique, une question de vie ou de mort. François I<sup>er</sup> et Charles-Quint brillèrent autant par leurs défauts que par leurs qualités ; l'un, guerrier habile et vaillant chevalier, suivait presque toujours l'impulsion de son cœur ; tandis que l'autre, soldat d'occasion, soumettait tout au calcul et n'abandonnait jamais rien au sentiment. Le premier, accordant trop d'empire à ses maîtresses, laissait limiter son autorité absolue par l'amour ou par le caprice ; le second, maître de lui-même, comme des autres, ne connaissait pas même la mère de ses bâtards ; la différence de leur caractère explique le diversité de leur for-

tune. L'histoire admire les froides conceptions de Charles ; elle est pleine d'indulgence pour les passions ardentes de François.

Tels sont les deux Princes rivaux qui vont lutter quatre fois l'un contre l'autre, pendant trente ans, et devenir les véritables arbitres de l'Europe. Le Roi d'Angleterre aurait dû intervenir avec résolution entre la France et l'Espagne, dans l'intérêt de la paix et de la liberté générales ; mais Henri VIII, tantôt séduit par Charles-Quint, tantôt subjugué par son ministre Wolsey, qui lui faisait changer d'alliance, moins dans l'intérêt de sa patrie que dans ses propres intérêts, semblait prendre plaisir à multiplier les guerres, quoiqu'elles eussent un résultat funeste : celui d'opérer le renversement de l'équilibre, qu'il aurait dû maintenir. « Peu s'en fallut qu'il ne fût perdu pour toujours, dit Ancillon, et que l'Espagne n'établît un système de domination qui, ne laissant aux autres États qu'une indépendance apparente ou précaire, n'eût bientôt offert en Europe qu'un maître et des esclaves. Ce genre de Monarchie universelle, le seul que l'Europe ait eu à redouter dans les temps modernes, consisterait dans la prépondérance décisive d'une seule puissance, telle qu'elle ne permit

aux autres de subsister que de nom; qu'elle les asservit par le fait; que, sans leur donner le titre de provinces, elle les gouvernât par la force de sa volonté et les assujettit à tous ses caprices, par la crainte de la guerre. Le seul refuge de l'Europe et l'unique moyen de salut, serait la coalition des faibles ou la création de quelque puissance qui pût contrebalancer son action (1). » C'est là, en effet, ce qui a eu lieu toutes les fois que le fantôme d'une Monarchie universelle est venu menacer l'existence des Monarchies particulières.

Plusieurs contestations, préliminaires d'une guerre prochaine, avaient déjà éclaté entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, au sujet même du traité de paix conclu à Noyon. Quoiqu'il eût promis de rendre le trône de Navarre à Jean d'Albret, le Roi d'Espagne refusait néanmoins de restaurer, sur sa propre frontière, un État et un Prince qui étaient les alliés naturels du Roi de France; par conséquent, ses ennemis. En outre, François réclamait la couronne de Naples, dont Ferdinand-le-Catholique avait dépouillé Louis XII, par une mauvaise foi sans excuse. D'un autre côté, non-seulement Charles pouvait réclamer le duché de Milan, fief de

(1) *Tableau des révolutions du syst. polit.* Tom. I, pag. 358.

l'Empire, dont François s'était emparé et qu'il retenait sans lui en demander l'investiture, mais encore le duché de Bourgogne, qu'il considérait comme un patrimoine de sa famille, spoliée par Louis XI. Aussi considérait-il, comme autant d'agressions, toutes les démonstrations d'amitié que le Roi de France prodiguait au duc de Gueldres, ennemi héréditaire de l'archiduc d'Autriche.

« Avec tant de sujets de division et de guerres, dit Robertson, la paix n'eût pu durer longtemps entre deux Princes sans rivalité et sans ambition. Mais comme la première rupture entre deux adversaires si puissants ne pouvait manquer d'être fatale et sans espoir de conciliation, tous deux montrèrent la plus grande inquiétude sur les suites importantes et dangereuses qu'elle devait entraîner, et prirent tout le temps qui leur était nécessaire, tant pour réunir leurs forces respectives et en faire à loisir la comparaison et l'examen, que pour s'assurer l'amitié et les secours des autres puissances de l'Europe (1). »

Le premier soin des deux Monarques fut d'attirer, chacun dans son propre parti, le Roi d'Angle-

(1) *Hist. de Charles-Quint*. Liv. II, pag. 165, édit. du *Panthéon littéraire*.

terre, qui, possédant la ville de Calais, pouvait envahir, selon son gré, la France ou les Pays-Bas, en restant lui-même, par la position de ses propres États, à l'abri de toute invasion étrangère. Henri VIII, lors du mariage qui eut lieu entre le Dauphin et la princesse Marie, sa fille, avait consenti à une entrevue avec François I<sup>er</sup>. Le temps, le lieu et le cérémonial en étaient déjà fixés, lorsque Charles-Quint débarqua inopinément à Douvres, mit Wolsey dans ses intérêts en lui comptant force ducats, et obtint de Henri la promesse d'une visite à Gravelines, après son entrevue avec le Roi de France. On le sait : la magnificence déployée, à cette dernière occasion, par les deux Monarques et par leur cour, dans la plaine qui s'étend d'Ardres vers Guines, où *plusieurs portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules* (1), lui fit donner le nom de *Champ du drap d'or*. François entra un matin dans la tente de Henri. « *Frère*, lui dit ce dernier, réveillé en sursaut, *vous me faites le meilleur trait qui soit possible. A partir d'aujourd'hui je suis votre*

(1) Cardinal Du Bellay, *Ogdoades* (huitaines), publiées par fragments dans les *Mémoires* de Martin Du Bellay, frère du précédent, Paris, 1569, in-fol.

*prisonnier.* » Il paraît néanmoins que les manières aimables de François I<sup>er</sup> ne firent point une longue impression sur l'esprit de Henri VIII, car elle était déjà effacée lors de sa première entrevue avec Charles-Quint. L'artificieux Empereur promit au Roi d'Angleterre de soumettre, à son seul jugement, toutes les contestations de la Maison de France et de la Maison d'Autriche; et Henri, flatté d'être choisi pour médiateur, renonça aussitôt à l'impartialité qui convient au caractère d'arbitre (1).

François I<sup>er</sup> et Charles-Quint recherchèrent l'amitié du Pape, comme ils avaient recherché celle du Roi d'Angleterre. Léon X traita d'abord avec le premier, pour négocier ensuite plus avantageusement avec le second. D'un côté, il arrêta la conquête et le partage du Royaume de Naples entre le Saint-Siège et la couronne de France; de l'autre, il arrêta l'expulsion des Français de Milan et sanctionna, au mépris de ses propres intérêts, en s'alliant avec Charles-Quint, la réunion du Royaume de Naples à l'Empire, contre laquelle tous ses augustes prédécesseurs avaient si puis-

(1) Robertson, *Hist. de Charles-Quint.* Liv. II, pag. 19.

samment protesté (1). François I<sup>er</sup>, réduit à des alliances fausses, mobiles ou précaires, ne pouvait plus compter que sur ses propres forces; mais les troubles politiques et religieux qui s'élevèrent en Allemagne et en Espagne, lui fournirent l'occasion d'attaquer son adversaire quand il éprouva un moment de faiblesse.

Charles-Quint, Prince autrichien, avait mécontenté le peuple espagnol, dès son arrivée dans la Péninsule, en retirant l'administration publique d'entre les mains du cardinal Ximenès, que la nation entière considérait *comme un saint, et à qui elle attribuait le don de faire des miracles* (2). Cet homme d'État célèbre mourut quelques heures après sa disgrâce; et Charles-Quint lui donna pour remplaçant Adrien d'Utrecht, son ancien précepteur, quoique le choix d'un étranger fût une violation flagrante des privilèges du pays, aussi bien que le titre de Roi de Castille et d'A-

(1) Francesco Guicciardini, *Storia ital.* Lib. XIV, pag. 481, Florence, 1775-76. — Paolo Giovio, *Historia sui tempi et Vita Leonis.* Lib. IV, pag. 89, Paris, 1553. — *Mémoires* de Martin Du Bellay, pag. 24. — J. Dumont, *Corps universel diplomatique.* Tom. IV, suppl. pag. 96.

(2) Jacques Marsollier, *Hist. du card. Ximenès.* Paris, 1693. — Flechier, *idem.* — P. Martyr, *epist.*, pag. 601-608. — Robertson, *Hist. de Charles-Quint.* — Prudence de Sandoval, *idem.* Tom. I, pag. 470, Valladolid, 1604.

ragon qu'il avait pris lui-même du vivant de sa mère. L'amour-propre des Espagnols fut tellement blessé, que Charles ne put en obtenir le serment de fidélité, qu'après avoir juré d'observer la constitution et de se conformer aux usages nationaux.

Cependant le Comte Palatin, suivi d'une députation de la noblesse allemande, venait offrir à Charles-Quint la succession de Maximilien I<sup>er</sup>. Or, l'Espagne se rappelait qu'Alphonse X, Roi de Castille, élu jadis Empereur, avait cédé aux Cortès, qui l'empêchèrent de sortir du Royaume, en le menaçant d'une déchéance immédiate. Aussi disait-elle avec orgueil : *Alphonse a préféré la couronne de Castille au globe d'or de l'Empire d'Occident* (1). Charles, redoutant le vote des Cortès, n'osa point les consulter au sujet de son élection ; mais il osa mettre le globe d'or de l'Empire sur les couronnes royales de Castille et d'Aragon ; s'arroger le titre de *Majesté*, quoique les autres Monarques de l'Europe ne prissent encore que celui de *Grâce* ou d'*Altesse* ; exiger que ses peuples le lui donnassent, et leur annoncer enfin son pro-

(1) J. Zurita, *Anales de Arragon*.



chain départ pour Aix-la-Chapelle, où son couronnement devait avoir lieu.

Les principales villes d'Espagne lui ayant adressé des remontrances, Charles-Quint ne daigna pas même donner audience à leurs députés. Seulement, comme il désirait paraître en Allemagne, au milieu des Princes-Électeurs, avec toute la splendeur impériale, il convoqua les Cortès, non pas à Valladolid, ville centrale et leur siège ordinaire, mais à Compostelle, ville-frontière, sous prétexte de lui restituer un ancien droit politique; en réalité, pour se faire accorder l'argent dont il avait besoin, sans que son gouvernement eût à craindre les murmures de l'opposition. « Au bout de l'Espagne, disaient les ministres flamands, nous verrons bien si nous ne pouvons soumettre ces Cortès turbulentes, et si les députés ne seront pas moins récalcitrants, quand ils se trouveront ainsi isolés et privés de l'appui de leurs provinces (1). » Des paroles aussi imprudentes devaient provoquer un soulèvement général. Tolède, Salamanque, Murcie, Toro, Madrid et Cordoue firent de la résistance légale; mais Valladolid courut aux armes, et tous les Flamands eussent été massacrés,

(1) Prudence de Sandoval, *Hist. de Carlos V.* Pag. 84.

si Charles ne s'était enfui avec eux, à la faveur d'une tempête dont la violence calma, pour un instant, les fureurs de l'insurrection.

A l'heure où Charles-Quint obtenait la couronne de Charlemagne, au milieu de la pompe souveraine que les Allemands déployaient autrefois dans ces solennités (1), il s'en fallut de bien peu qu'il ne perdît celle d'Alphonse-le-Grand, au milieu d'une junte des communes révoltées que les Espagnols appelèrent *Sainte-Ligue* (2). Les villes confédérées défendirent, à main armée, leurs libertés et privilèges contre le conseil de régence, toujours agressif, parce qu'il ne voulut jamais instituer que la tyrannie. Jean de Padilla, jeune seigneur plein de hardiesse et de courage, somma, au nom de la junte, Adrien, régent du Royaume, d'abdiquer ses pouvoirs et de les remettre à Jeanne-la-Folle, mère de Charles, qu'on voulait asseoir sur le trône. Les communes révoltées soutinrent, pendant deux ans, le choc de la noblesse, que la bourgeoisie avait blessée dans son orgueil, en proclamant trop tôt le principe de l'égalité politique; mais elles finirent par succomber. Jean de Padilla, leur chef,

(1) Hartmann Maurus, *Relatio coronat. Car. V, apud Goldast, polit. impérial.* Pag. 264. Francfort, in-fol. 1614.

(2) Alcozer, *Hist. de las Comunidades.*

mourut dans les supplices, pour avoir héroïquement défendu les libertés nationales contre le despotisme royal, exprimé par des ministres étrangers.

• Tel fut , dit un historien , le dénoûment de cette fameuse levée de boucliers, si mal comprise de nos jours. Des novateurs turbulents n'ont voulu voir dans le soulèvement des *comuneros* qu'une association purement démocratique, dont les tendances s'accordaient avec leurs utopies modernes; et des conseillers de la Couronne l'ont représentée comme un mouvement révolutionnaire, tandis que c'était plutôt le Pouvoir royal qui s'était soulevé contre les institutions du pays. Aussi est-ce un grand tort, nous dirons plus, une faute des Gouvernements qui se sont succédé dans la Péninsule, d'avoir cherché à jeter de l'odieux sur la conduite du noble seigneur de Padilla. Des peines graves furent portées contre tout écrivain qui retracerait impartialement la vie du héros de la nationalité espagnole. On redoutait jusqu'aux sympathies que de pareils souvenirs pourraient réveiller; on rasa sa maison, et, après avoir semé du sel sur l'emplacement qu'elle occupait, on y dressa un poteau avec une inscription infamante. On aurait dû, au contraire, y élever un monument en

l'honneur de celui qui défendit jusqu'à la mort les droits des ordres et du trône même, de celui qui, mieux que dans les monts Pyrénéens, plaçait les boulevards de la nationalité espagnole dans ces deux mots : *Libertad! Fueros!* et qui regardait comme le plus sûr soutien de la Royauté dans les temps orageux, le parti dont la devise était *Libertad! Fueros* (1) ! »

Pendant que cette insurrection menaçait l'Espagne d'un bouleversement général, François I<sup>er</sup>, jugeant l'occasion favorable, fit envahir la Navarre afin d'y rétablir Henri d'Albret, conformément au traité de Noyon. Les habitants d'Estella écrivaient au Prince détrôné : « Sire, paraissez seule-  
» ment, et tout jusqu'aux pierres, aux montagnes  
» et aux arbres s'armera pour votre service. » Lesparre, après la réduction de Pampelune, pouvait assurer l'indépendance de la Navarre, qui couvrait les frontières de la France, en conservant ses positions ; mais il pénétra dans la Castille au moment où les partis, fatigués de se combattre sans résultat, cherchaient un prétexte honorable de s'enten-

(1) M. le comte Victor Duhamel, *Hist. const. de la Mon. en Espagne*. Tom. 1, pag. 322. — Cette devise fut, de tout temps, celle du véritable parti monarchique dans les sociétés européennes.

dre. Nobles et bourgeois tournèrent aussitôt leurs armes contre l'étranger. L'armée de Lesparre fut défaite; la Navarre reconquise; et l'Espagne, à peu près tranquille, malgré les exécutions sanglantes qui attristaient tous les nobles cœurs, apprit avec joie le retour de Charles-Quint, parce qu'il venait inaugurer une politique de clémence.

L'Empereur avait hâte de tirer l'épée contre le Roi de France, qu'il considérait comme son agresseur; mais, celui-ci rejetait sur Henri d'Albret l'infatigable invasion de la Navarre, en même temps qu'il faisait défier son rival par Robert de La Mark, seigneur de Bouillon. Charles-Quint résolut aussitôt d'attaquer François I<sup>er</sup> dans son propre Royaume. Toute la France est debout. Le duc d'Alençon commande les troupes en Champagne, et le duc de Vendôme en Picardie. L'amiral Bonnivet, s'avancant vers la Bidassoa, va prendre l'imprenable Fontarabie; tandis que Bayard, avec une poignée d'hommes, sauve Mézières, en repoussant une armée considérable. « Il n'y a pas de places faibles, dit-il, où il y a des gens de cœur pour les défendre. » En effet, les Impériaux levèrent le siège de cette ville, et Bayard, qui les poursuivit dans les Pays-Bas, s'empara de plusieurs fortesses-

ses au-delà de l'Escaut. Lorsqu'il revint de cette glorieuse campagne, le chevalier sans peur et sans reproche trouva sur son passage une députation du Parlement de Paris, venue pour le saluer, comme étant le libérateur de la patrie!

Cependant le Roi d'Angleterre offre sa médiation, qui est refusée, parce qu'il ne tient pas la balance égale entre Charles-Quint et François I<sup>er</sup>. Henri VIII se déclare alors contre la France (1). Terminées, ou mieux, suspendues sur les rives de l'Escaut et de la Bidassoa, les hostilités recommencent en Italie, où le Pape, les Espagnols, les Florentins et le marquis de Mantoue se coalisent pour rétablir François Sforza dans le duché de Milan, et pour en expulser les Français. Lautrec, ne pouvant soutenir le choc de cette coalition, bat en retraite. Milan tombe au pouvoir des Impériaux : ce qui fait éprouver à Léon X une joie si vive qu'il en meurt. Quoique Charles-Quint ait promis le trône pontifical au ministre de Henri VIII, c'est Adrien d'Utrecht qui l'obtient. Mais le règne de ce vieillard ne saurait être qu'éphémère ; aussi, loin de se

(1) Herbert de Cherbury, *History of Henry VIII.* — Thomas Rymer *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios imperatores, reges, etc* Tom XIII.

brouiller avec l'Empereur, Wolsey lui donne et en reçoit de nouvelles preuves d'amitié.

Le Roi d'Angleterre, ayant déclaré la guerre au Roi de France, agit contre lui de concert avec l'Empereur. Ils ne furent pas plus heureux, dans une seconde tentative d'invasion en France, qu'ils ne l'avaient été dans la première. Lautrec, secouru par Bayard, reprit l'offensive en Italie. On lui envoya beaucoup de soldats, mais pas un sou. Faute d'argent, il perdit en un seul combat, tout ce qu'il avait regagné par une suite d'habiles manœuvres. L'armée des confédérés occupe le château de la Bicoque : position inexpugnable, et Lautrec ne veut pas les attaquer. Mais les Suisses, mutinés, lui crient : *argent, congé ou bataille!* Il leur accorde ce qu'il peut, non ce qu'il doit. L'action s'engage : les Suisses, écrasés, quittent le champ du combat et retournent à leurs montagnes ; tandis que Lautrec évacue la Lombardie et revient lui-même en France, n'ayant d'autre satisfaction que celle d'avoir noblement rempli son devoir (1). François I<sup>er</sup> reproche néanmoins au héros la perte du Milanais ;

(1) Blaise de Montluc, *Commentaires*. Voy. la *Collection des Mémoires relatifs à l'Hist. de France*.

Lautrec , sans se déconcerter , lui répond que la gendarmerie a servi sans solde pendant dix - huit mois ; que les Suisses n'ont pas été payés, et que le Gouvernement du Roi doit s'imputer leur défection, c'est-à-dire tous les malheurs de la campagne. François I<sup>er</sup>, qui avait donné au surintendant des finances l'ordre d'envoyer quatre cent mille écus en Italie, le fit arrêter. Semblançais eut beau déclarer au Roi et à ses juges que la Reine-mère s'était emparée de l'argent, ce surintendant n'en fut pas moins déclaré coupable ; et Louise de Savoie le laissa pendre à Montfaucon, bien qu'elle eût pris les quatre cent mille écus, pour enlever l'honneur de la victoire à Lautrec, qui affectait de ne point lui faire sa cour.

Le connétable duc de Bourbon, qui avait dédaigné son amour, fut également pris en haine par la Reine-mère. Exerçant un empire absolu sur l'esprit de son fils, elle ne laissait échapper aucune occasion d'humilier le duc, dont la fierté, naturelle et légitime, frémissait à chaque affront. Lorsque la duchesse de Bourbon fut morte, Louise de Savoie, âgée de quarante-six ans, voulut épouser le connétable, à peine âgé de trente-quatre ; mais celui-ci repoussa un pareil mariage avec déri-



sion et mépris (1). Pour se venger de ce refus, Louise résolut de lui enlever tous les domaines qui appartenaient à la Maison de Bourbon. Cet acte de spoliation s'accomplit sous le couvert de la justice. L'ingratitude odieuse de la famille royale fit oublier au connétable ce qu'il devait à sa patrie. L'Empereur et le Roi d'Angleterre lui ayant promis la restitution de ses domaines, accrus de la Provence et du Dauphiné, la main d'Éléonore, veuve du Roi de Portugal et le titre de Roi, Bourbon prit envers eux l'engagement de leur faciliter la conquête du Royaume de France. L'exécution de cet infâme complot devait avoir lieu, dès que François I<sup>er</sup>, à la tête des troupes, aurait franchi la frontière de ses États pour envahir l'Italie (2).

Le Roi de France arrivait aux pieds des Alpes (3), lorsqu'il apprit la trahison du connétable. Aussitôt, il se dirigea vers Moulins, où Bourbon feignait d'être malade, afin de ne point suivre l'armée. Leur entrevue ne changea rien à la situation des choses; car Bourbon protesta de son inno-

(1) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*. Liv. III, pag. 217.

(2) Thomas Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc. Tom XIII, pag. 794.

(3) De Thou, *Hist.* Liv. I, Chap. X. — Heuter, *Rerum. austr.* Tom. VIII, cap. XVIII, pag. 207.

cence et de sa fidélité en termes si chaleureux que François ne put le croire criminel (1). Quand le connétable eut passé à l'ennemi, le Roi s'écria douloureusement : « Ah ! ma franchise et ma bonté » auraient dû lui crever le cœur ; je lui ai parlé avec » la tendresse d'un frère : que le perfide périsse , » puisqu'il veut périr ! » Néanmoins, il le fit exhorter à rentrer dans son devoir, avant de lui redemander l'épée de la France, qui ne pouvait rester entre les mains d'un traître. « Cette épée, répondit-il, le Roi me l'ôta au passage de l'Escaut , » lorsqu'il donna la conduite de l'avant-garde à » M. d'Alençon. » Bourbon obtint un commandement dans l'armée impériale qui occupait le Milanais, mais il perdit tous ses titres en France. Un arrêt du Parlement le « retrancha de la race » des Bourbons, comme ayant notoirement dégénéré des mœurs et fidélité des antécresseurs de » ladite Maison de Bourbon. »

Quoiqu'il fût retenu dans ses États par le désir de connaître toutes les ramifications du complot, François I<sup>er</sup> n'abandonna aucun de ses projets. Lautrec partit pour la Guyenne, et Bonnivet pour

(1) Martin Du Bellay, *Mémoires*. Pag. 64. — Étienne Pasquier, *Recherches sur la France*. Pag. 481.

l'Italie. Ce dernier d'abord remporta quelques succès ; puis il se laissa devancer par l'ennemi : aussi fut-il bientôt obligé de battre en retraite, sans avoir pu frapper un seul coup décisif. La Trémoille, plus heureux, chassa de la France, avec une poignée d'hommes, une armée considérable que le duc de Suffolk avait conduite jusque sous les murs de Paris (1). Adrien VI mourut sur ces entrefaites ; et le cardinal Jules de Médicis fut élevé au Pontificat sous le nom de Clément VII. Trompé deux fois par l'Empereur, Wolsey applaudit ouvertement au choix du Pape ; mais il chercha en secret les moyens de se venger.

Durant la campagne suivante, la France est refoulée dans ses anciennes limites. Vaincue sur le territoire étranger, elle redevient invincible dans son propre territoire. Bourbon, débarqué en Provence, attaqua Marseille. « Trois coups de canon, » disait-il, amèneront à nos pieds ces bourgeois » peureux, les clefs en main et la corde au cou. » Il changea bientôt de langage ; car les bourgeois et les femmes, les enfants et les vieillards, lui opposèrent une résistance héroïque : exprimant ainsi toute l'horreur que sa trahison inspirait à leur

(1) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*. Liv. III, pag. 221.

patriotisme. Les Impériaux fuient précipitamment vers l'Italie, parce que François I<sup>er</sup> s'avance, avec quarante mille hommes pour punir « la rodomontade espagnole que Bourbon est venu faire sur les terres de France. » Mais, s'attachant à leur poursuite, le Roi divise fatalement son armée, franchit les Alpes, s'arrête devant les places fortes, au lieu de poursuivre l'ennemi, et lui laisse le temps de se reconnaître, de se multiplier, de reprendre l'offensive avec une armée supérieure à la sienne. Les Impériaux, sous les murs de Pavie, lui offrent la bataille, que La Trémoille, Trivulce, Louis d'Ars, tous les généraux, consultés, refusent; mais que François I<sup>er</sup> accepte. Dans un temps où l'art militaire n'est plus qu'une tactique, ce Monarque s'obstine aux prouesses de l'ancienne chevalerie. Les plus illustres capitaines meurent à côté du Roi; et lui-même, blessé au front, est contraint de rendre son épée à Lannoi, vice-roi de Naples. *Tout est perdu, sauf l'honneur*, écrit-il à la duchesse d'Angoulême, quoiqu'il ait confiance dans la générosité de l'Empereur. Après l'avoir fait renfermer dans le château de Pizzighetone, Charles-Quint exige, pour sa rançon, d'abord la cession de la Bourgogne, de Milan, d'Asti, de Gènes et de

Naples ; ensuite la restitution des biens confisqués au duc de Bourbon, afin de lui constituer, avec le Dauphiné et la Provence, un Royaume qui sera le prix de sa trahison. « Plutôt mourir en prison, que d'entamer le patrimoine de mon fils ! » tel est le noble cri de François I<sup>er</sup>. On le conduit en Espagne auprès de *son frère Charles*. Il espère négocier avec lui plus avantageusement qu'avec ses ministres ; mais l'Empereur-roi ne veut pas voir le Roi de France, et il défend même à la noblesse espagnole, qui l'honorait dans sa prison, de lui rendre le moindre hommage. Ces procédés, indignes d'un Monarque, ont été flétris par l'histoire : « Au comble du succès, dit-elle, Charles paraît au-dessous de sa fortune, tandis que François, calme et fier, paraît supérieur à la sienne (1). »

Louise de Savoie, régente du Royaume pendant l'absence et la captivité du Roi, fit oublier ses torts personnels, en réparant tous les désastres de la France. Après avoir montré les passions et les faiblesses d'une femme, elle montre enfin le sang-froid et l'énergie d'un grand homme. Les anciens débris de l'armée d'Italie forment un nouveau

(1) Fréd. Ancillon, *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*. Tom 1, pag. 374.

corps d'armée ; la rançon des prisonniers est payée ; les arrérages de leur solde sont acquittés ; des troupes levées ; les frontières garnies et défendues. L'Europe s'émeut autant des victoires de Charles, que des défaites de François. Henri VIII, cédant aux rancunes de Wolsey contre l'Empereur, se déclare pour le Roi de France qu'il a toujours combattu ; et Clément VII, fidèle à la politique de la Cour de Rome, soulève les États italiens au nom de l'indépendance nationale. Toutes ces réactions frappent Charles - Quint , sans l'ébranler. Il écoute les propositions que Louise de Savoie lui adresse ; mais il exige la cession de la Bourgogne et prolonge la captivité de François I<sup>er</sup>. Pour déjouer les avides calculs de l'Empereur , François remet à sa sœur , la duchesse d'Alençon , qui est venue lui apporter les consolations de l'amitié dans les États de son ennemi, un acte par lequel il abdique la Couronne de France en faveur de son fils. Le sort de son peuple ne sera donc plus lié à celui de sa personne ; au lieu d'un Roi, Charles-Quint n'aura plus désormais qu'un homme captif.

Malheureusement pour sa gloire , François I<sup>er</sup> ne persévéra point dans cette résolution magnanime. Charles-Quint agissait envers lui avec tant

de dureté, avec si peu de noblesse, qu'il crut pouvoir le tromper sans honte. A cette fin, il protesta secrètement par devant notaire contre la violence qu'il subissait, et il consentit publiquement à céder la Bourgogne, la Flandre et l'Artois ; à payer deux millions d'écus ; à épouser Éléonore, qu'on devait autrefois marier avec le duc de Bourbon ; à restituer enfin à ce dernier tous ses anciens domaines. Content d'avoir humilié l'orgueil de son rival, Charles-Quint le fit reconduire jusqu'aux frontières de la France ; et François I<sup>er</sup> accourut à Paris, heureux de s'écrier : *Je suis encore Roi ! Je suis encore Roi !*

« Cette paix de Madrid, dit Ancillon, devait amener une nouvelle guerre. Les traités ne sont durables qu'autant que la modération en a dicté les articles, et que toutes les puissances contractantes trouvent leur avantage à les maintenir. Les traités sont toujours éphémères quand le vainqueur, abusant de sa victoire, impose aux autres États des conditions onéreuses ou infamantes. Charles eut tort de former des prétentions excessives, François eut plus tort encore de tout accepter, en se réservant de ne rien tenir. A la vérité, son agrément était forcé ; mais le consentement du vaincu

à un traité désavantageux n'est jamais entièrement volontaire ; les circonstances lui font toujours la loi. En vain François allègue l'intérêt de la France pour rompre ses engagements : ou il n'avait pas le droit de les former, ou c'était pour lui un devoir sacré de les remplir. On ne compose pas avec les principes, mais on peut composer avec ses convenances (1). »

Avant de déclarer la guerre, François I<sup>er</sup> consulta ses sujets sur la validité du traité de paix conclu avec l'ennemi. Les États de Bourgogne et l'assemblée des Notables convoqués à Cognac, déclarèrent unanimement que le Roi « était dispensé » d'exécuter un traité odieux et extorqué. » François leur fit lire l'acte d'abdication qu'il avait signé pendant sa captivité. « *Sire*, lui fut-il répondu, *vous appartenez à vos sujets*, vous ne pouvez ni aliéner un pays, ni vous reconstituer prisonnier... » Le Pape délie aussi le Roi de son serment et de ses promesses à l'Empereur (2). François et Charles s'accusent mutuellement de félonie ; mais le premier peut braver le second, car il marche à la tête d'une ligue où se réunissent le Pape, le Roi d'An-

(1) *Tableau des rév. du syst. polit.* Tom. 1, pag. 376-77.

(2) Goldast, *Polit. impérial.* Pag. 1002.



gleterre, les Suisses, les Vénitiens, les Florentins, et même François Sforza, auquel l'Empereur veut prendre le Milanais pour le donner à Bourbon.

Ce dernier s'en empare lui-même au début de la campagne. François Sforza, fatigué de monter sur le trône et d'en descendre tour à tour, lui cède un État qu'il ne saurait plus conserver. Bourbon cherche en vain à s'établir dans un pays constamment livré au pillage par l'ennemi. Ne pouvant rien donner à ses soldats qui vont l'abandonner, il leur promet tous les trésors de la Cour pontificale, et les conduit sous les murs de Rome. A peine Bourbon a-t-il ordonné l'assaut de la capitale du monde chrétien, qu'il est frappé mortellement. La chute du général n'arrête pas son armée; Rome est emportée d'assaut par cette horde sauvage. Les abominables fureurs des temps barbares et d'Alaric, Roi des Wisigoths, se reproduisent au centre de la civilisation chrétienne et au nom de Charles-Quint, chef du Saint-Empire romain. Toute la Catholicité apprend avec stupeur la défaite du Pape, qui restera prisonnier d'une soldatesque en délire jusqu'au paiement complet de quatre cent mille ducats. Et l'Empereur, qui accueille cette nouvelle avec une joie profonde, affecte une hypo-

crité douleur. L'oppression de l'Église devait amener, en effet, l'oppression de tous les États, conformément au but poursuivi par l'Empereur, à l'encontre des autres Souverains. Maximilien avait dit, en parlant de Luther : « Il pourra un jour être bon à quelque chose. » Donc ce jour semblait venu, puisque Charles-Quint, « reconnaissant que le Pape avait grande crainte de la doctrine de Luther, voulait s'en faire un frein pour le tenir (1). » Feignant toutefois de désavouer un succès que l'Europe indignée regardait comme un attentat sacrilège, il s'en excusa auprès de toutes les Cours, fit prendre le deuil à la sienne, le porta lui-même, et poussa l'hypocrisie jusqu'à ordonner des prières publiques pour la délivrance de Clément, quoiqu'il l'eût mis hors d'état de payer sa rançon; quoiqu'il voulût positivement l'attirer en Espagne, et qu'il prolongeât sa captivité : montrant ainsi aux autres Monarques, de quelle manière il traiterait Celui d'entre eux qui oserait faire cause commune avec le Roi de France.

« L'opinion des plus sages, dit un historien de Florence, pensionnaire des Médicis, était qu'il

(1) Petrus Victorius (P. Vettori), *Variarum lectionum libri XXXVIII*. Florence, 1582. In-fol.

voulait ramener la Papauté à la simplicité et à la pauvreté anciennes, où les Pontifes, sans se mêler des choses temporelles, s'occupaient uniquement des spirituelles. Cette résolution, par suite des abus infinis et des déportements affreux des Pontifes passés, était grandement louée et désirée de beaucoup. Déjà même, des gens du peuple disaient que le pastoral et l'épée n'allant pas bien ensemble, le Pape devait retourner à Saint-Jean-de-Latran et y chanter la messe (1). »

L'Empereur tira parti du Protestantisme en épouvantant les Pontifes, toutes les fois qu'ils se proposèrent d'affranchir l'Italie du joug des étrangers, et, par conséquent, du sien propre ; ou bien qu'ils refusèrent de servir les intérêts de la Maison d'Autriche et de sacrifier ceux de la Maison de France. Aussi l'humiliation personnelle de Clément VII ne suffisait plus à Charles-Quint ; il désirait encore l'humiliation de la Papauté. Clément avait publié une lettre dans laquelle, déplorant toutes les divisions de l'Europe chrétienne, il disait, entre autres choses, qu'il irait trouver tous les Princes pour les mettre d'accord ; et que, la paix étant faite entre les divers États, il assemblerait un

(1) Benoît Varchi, *Storia*. Liv. V, trad. par Requier, 1754.

concile, afin de rétablir également la paix au sein de l'Église universelle. Charles-Quint s'indigna de cette lettre, ou feignit d'en être indigné. « C'est le » Pape lui-même, s'écria-t-il, qui est un artisan de » discorde. » C'est uniquement pour lui complaire que l'Empereur n'a point convoqué à Worms un concile national que les Allemands ont demandé. *Le Pape ment lui-même* en promettant de rassembler un concile général, et, s'il tarde à le faire, l'Empereur chargera les cardinaux de procéder à sa convocation immédiate (1). Ainsi, toute rupture, soit religieuse, soit politique, fournissait à Charles-Quint l'occasion d'intervenir dans les affaires de l'Église et de la Péninsule, où se débattaient alors les destinées du Continent. C'en était fait de l'Europe. Elle aurait perdu son indépendance politique, si les Princes de l'Empire n'eussent cherché, dans les innovations religieuses, un moyen de résister au vieux despotisme impérial. Les divisions qui en résultèrent au sein de l'Allemagne, détruisirent, il est vrai, l'unité du monde chrétien; mais elles empêchèrent que Charles-Quint ne créât, à lui seul, l'unité du monde politique sous la forme d'une Monarchie universelle. L'Empereur n'osa

(1) Goldast, *Polit. impérial.* Pag. 981.

point embrasser les doctrines de Luther, car, en le faisant, il se serait aliéné l'Espagne, Royaume essentiellement catholique, et il aurait ainsi contraint le Pape à devenir l'allié perpétuel du Roi de France (1). Charles favorisa néanmoins les progrès du Luthérianisme pendant ses démêlés avec Clément VII, en convoquant une diète à Spire, pour permettre à chacun de suivre les croyances qu'il avait adoptées, quoiqu'il empêchât toute espèce de propagande; mais plusieurs *protestèrent* contre cette dernière décision: d'où leur vint le nom de *Protestants*, qu'ils ont conservé depuis. Et les Princes de l'Empire ne se crurent pas obligés de traiter désormais l'autorité religieuse des Papes, avec plus de respect que l'Empereur lui-même ne le faisait.

Cependant, la conduite violente de Charles-Quint à l'égard du Souverain-Pontife, qui représente Jésus-Christ sur la terre, indigne toute la Chrétienté. Le Roi de France et le Roi d'Angleterre s'arment en faveur du Pape captif qu'ils veulent rendre libre. Charles-Quint accuse François I<sup>er</sup> d'avoir manqué à sa parole d'honneur, ce qu'il soutiendra, s'il le faut, d'homme à homme. François lui répond,

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom XV, pag. 52.

par un écrit signé de sa main, *qu'il en a menti par la gorge*, et qu'il accepte le combat. Ces défis, indignes de la Majesté royale, sont éludés : les deux Monarques laissent vider la querelle à leurs Nations. Lautrec, nommé généralissime de la Ligue, entre dans Rome, et se rend maître de Gênes, avec l'appui d'André Doria. Mais il perd du temps au siège de Naples ; et Charles-Quint en profite pour rendre, moyennant trois cent cinquante mille ducats, la liberté à Clément, qui fait tourner les chances de la guerre, par cela seul qu'il s'emploie pour la paix. Doria, calomnié auprès de François I<sup>er</sup>, lui devient suspect et en reçoit des affronts, au lieu des secours et de l'argent qu'il lui doit, aux termes d'un traité. Délivé de tout engagement, le général génois quitte le parti de la France, prend celui de l'Empire et dirige sa flotte vers Naples. Lautrec n'en poursuit pas moins le siège, quoique la défection de Doria l'obligeât à modifier tous ses plans. La peste et la famine combattent contre lui avec plus de fureur que l'ennemi. Le général et presque toute l'armée française tombent sous les coups de ce double fléau. Doria fait voile vers Gênes, la délivre sans combat du joug de la France, et obtient dans l'histoire les

titres de *Père de sa patrie*, de *restaurateur de sa liberté*. C'est un événement fatal pour la Monarchie française que l'affranchissement de cette République, surnommée la *superbe*; « car, dit Brantôme, qui n'est seigneur de Gènes et maistre de la mer, ne peut guères bien dominer en Italie. »

François I<sup>er</sup> envoya une seconde armée dans le Milanais ; mais elle ne fut pas plus heureuse que la première. Les hostilités se terminèrent après le désastre de Landriano : et les négociations commencèrent entre les Puissances, beaucoup trop affaiblies par la guerre pour ne pas désirer la paix. Marguerite de Savoie, tante de l'Empereur, et Louise de Savoie, mère du Roi de France, ouvrirent des conférences à Cambrai, dans le but de régler, entre elles deux, toutes les affaires générales de l'Europe. Quelque diligence qu'elles fissent, Clément VII eut l'adresse de les prévenir. Il conclut à Barcelone un traité dont les conditions étaient assez avantageuses ; tandis que la France n'obtint que des conditions défavorables. La Bourgogne cependant lui resta ; mais Charles se réserva des droits sur cette province, et François renonça à toute prétention sur l'Artois et sur la Flandre. Ainsi, le traité de Madrid servait de base à cette

pacification (1); la France restait humiliée, et l'Espagne jouissait avec orgueil d'une prépondérance incontestable. François I<sup>er</sup> feignit d'oublier tant de revers dans les tournois et dans les splendeurs de sa Cour; Charles-Quint, au contraire, put, sans irriter Clément VII qui lui remit la couronne de fer, ainsi que le globe d'or, dans la cathédrale de Bologne, rappeler à l'Italie subjuguée le nombre et la portée de ses victoires. Il fut le dernier Empereur d'Allemagne couronné par un Pape. Cela devait être. « Du moment où la domination était donnée à l'épée, quelle signification pouvait avoir encore un couronnement fait par le représentant de l'Italie?... Le Pape, effrayé des progrès de la Réforme, tendit la main à cet Empire, que ses prédécesseurs avaient fait trembler tant de fois; et tandis que l'opposition régulière de la Papauté avait fait sa gloire et sa grandeur dans le passé, elle changea sa devise et se rangea du côté des Gibelins, qui décidèrent désormais de l'avenir de l'Italie (2). »

En sortant de Bologne, Charles-Quint, désor-

(1) Martin Du Bellay, *Mémoires*. Page 122. — Francesco Guiccardini, *Storia ital.* Liv. XVIII, pag. 522. — P. Heuterus, *Rerum aust.* Lib. X, cap. III, pag. 253-34. — Sandoval. Tom II, pag. 28.

(2) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XIV, pag. 185-86.



mais arbitre de l'Europe, rentre en Allemagne, où il se propose de fixer l'unité religieuse dans l'unité politique, et de substituer, à la constitution élective de l'Empire, une constitution héréditaire qui asservira l'État au joug de sa propre famille. Mais, après avoir triomphé de tant de ligues, il allait échouer dans ce double projet. Poursuivant le rêve d'une Monarchie universelle, Charles était réellement obligé de sacrifier, à ses vues personnelles et chimériques, les droits positifs des Princes allemands, comme il avait déjà sacrifié ceux des Républiques italiennes. L'intérêt religieux semblait justifier son but politique. Les Princes catholiques de l'Empire, effrayés des progrès du Luthérianisme, avaient formé une ligue pour le contenir; et les Princes protestants effrayés à leur tour des tendances réactionnaires du Catholicisme, avaient formé une autre ligue pour le contenir également. Charles-Quint devait remplir, entre ces deux communions ennemies, le rôle de médiateur; car, en devenant l'Empereur d'un parti, quel qu'il fût d'ailleurs, il aurait cessé d'être le chef de toute la société germanique.

Mais, sous prétexte que les affaires politiques de l'Europe l'empêchaient de travailler avec attention

aux affaires religieuses de l'Allemagne, il résolut de mettre, à la tête du parti catholique, son frère Ferdinand, adversaire déclaré du parti protestant. Ce prince, Roi de Hongrie et de Bohême depuis la mort de Louis I<sup>er</sup>, *par l'élection gratuite et volontaire* de ces deux États, dont la Maison d'Autriche devait s'assurer la possession héréditaire, fut désigné comme Roi des Romains. Une diète électorale, convoquée à Cologne, dut satisfaire aux vœux de l'Empereur ; car ses sollicitations étaient des ordres. En conséquence, Ferdinand fut proclamé Roi des Romains, malgré l'opposition de l'électeur de Saxe (1). Les Protestants ayant appris, à la suite de cette élection, que la chambre impériale préparait certaines procédures contre eux, adoptèrent l'opinion de l'électeur de Saxe, déclarèrent que la diète avait violé les lois et privilèges de l'Empire, consacrés par la bulle d'or, et formèrent, à Smalkalde, une ligue faible d'abord, mais qui devint bientôt puissante. Comme la Maison d'Autriche possédait une incontestable supériorité de pouvoir en Allemagne, depuis qu'elle gouvernait souverainement la Hongrie et

(1) P. Heuterus, *Rerum austr.* Lib X, cap. VI, pag. 240.

la Bohême (1), les confédérés de Smalkalde s'assurèrent, outre l'appui de la Suède, la double protection de la France et de l'Angleterre (1534) (2), également intéressées à maintenir l'équilibre entre les protestants et les catholiques de l'Empire, seule base de l'équilibre entre les divers États de l'Europe.

Quoique François I<sup>er</sup> et Henri VIII s'alliassent, d'un commun accord politique, avec les princes protestants d'Allemagne, une grande divergence d'opinions religieuses séparait ces deux Monarques. Le premier s'était montré d'abord favorable aux réformateurs de l'Église; mais ensuite il les persécuta sans miséricorde, parce que leurs doctrines bouleversaient l'État. Le second, au contraire, plus versé dans la scolastique et dans la théologie qu'il ne convient à un Prince, réfuta Luther, dès le premier jour, et obtint le titre de *défenseur de la foi*. Il ne voulait alors que le bien, plus tard il ne voulut que le mal. François I<sup>er</sup> devait réagir contre le Calvinisme, doctrine républicaine que l'aristocratie factieuse embrassait avec ardeur,

(1) Sthephanus Broderick, *Procancellarij Hungar. clades in campo Mohacz, apud Scardium*. Tom. 11, pag. 218.

(2) Seckendorff, *Compendium historiæ ecclesiast.* Liv. III, pag. 14. Leipsick, 1666.

malgré ses tendances démocratiques, afin de créer, s'il était possible, une oligarchie triomphante sur les débris du Pouvoir royal anéanti. Aussi le Roi avait-il raison de dire : « Que cette nouveauté ten- » dait du tout au renversement de la Monarchie di- » vine et humaine. » Henri VIII réagit aussi contre l'Anabaptisme. C'était au nom du Christ et de l'Église, de la tiare et du diadème, de l'hermine ducal et de la mitre des évêques, de tout ce qui règne dans le ciel et sur la terre, qu'il voulait poursuivre Luther, ses disciples et leurs œuvres, jusqu'au sang ou jusqu'à la flamme. Une affaire d'amour-propre d'homme et de Roi l'avait mis à la tête des défenseurs de l'Église ; une affaire d'amour-propre de Roi et d'homme le mit plus tard à la tête de ses plus acharnés persécuteurs. Présentant son divorce avec Catherine d'Aragon comme une espèce de cas de conscience, afin qu'on n'en aperçût pas l'iniquité, il employa dix ans de ruses et de terreurs à transformer ses inconstantes amours avec Anne de Boleyn, en une haine implacable contre le Saint-Siège. Le Roi d'Angleterre se sépara de la communion romaine ; mais s'il sortit du Catholicisme, ce ne fut pas pour entrer dans le Luthérianisme. Il entendit, au contraire, former

une institution religieuse tenant de l'un et de l'autre. Aussi conserva-t-il l'organisation sacerdotale telle qu'elle existe dans l'Église proprement dite. Seulement, chaque évêque dut échanger son titre qu'il avait reçu du Pape, contre une cédule où le Roi, en sa qualité de chef de l'Église anglicane, daignait lui conférer la mitre ou le pallium. Henri VIII ne secoua l'autorité religieuse et ne fit tomber les vénérables têtes de Fisher, de Thomas Morus et de tant d'autres qui protestèrent contre son despotisme, que pour suivre en toute liberté le cours de ses débauches, de ses emportements, de ses passions brutales (1).

Dès l'origine, François I<sup>er</sup> favorisa la résistance de Henri VIII contre le Pape, alors allié de Charles-Quint; et le Roi d'Angleterre espéra longtemps que le Roi de France imiterait son exemple, en se déclarant le chef de l'Église gallicane. Les sollicitations du Néron anglais auprès du Monarque chevalier furent nombreuses et pressantes à cet égard. Un parti considérable, formé autour de la duchesse d'Alençon, qui avait embrassé le Protestantisme, l'obsédait aussi pour qu'il abjurât le Catholicisme, et François I<sup>er</sup> en menaça lui-même

(1) Audin, *Hist. de Henri VIII et du schisme d'Angleterre.*

la Cour pontificale dans un moment de colère; mais le nonce lui répondit : « Sire, vous en seriez » marri le premier; une nouvelle religion parmi » un peuple ne demande après que le changement » du Prince. »

François aurait pu répliquer à son tour, dit-on, que ni Henri VIII, ni Gustave Wasa, ni aucun des Princes saxons n'avait été détrôné par ses sujets, après avoir embrassé la Réforme (1). Soit; mais ces diverses révolutions, toutes accomplies selon la doctrine de Luther, étaient essentiellement monarchiques; tandis qu'en France une révolution analogue n'aurait pu s'accomplir que selon la doctrine de Calvin, essentiellement républicaine. Le Gouvernement de François I<sup>er</sup> aurait donc échoué, là où celui de Henri VIII n'avait pu réussir qu'avec une difficulté extrême. Ce dernier Monarque se serait perdu lui-même dans la foule des novateurs insensés, qui déjà inondaient l'Europe de leurs utopies dogmatiques, si le clergé d'Angleterre lâche et avide, n'eût obéi, par ambition et par peur, aux ordres d'un Prince qui abattait des têtes humaines pour ériger des évêchés; qui s'emparait

(1) Charles Villers, *Essais sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*. Pag. 417. Note.

violemment de toutes les richesses cléricales pour les distribuer, suivant son bon plaisir, à ses créatures ou à ses complices; qui tenait les clés du tabernacle de la même main dont il signait les sentences de mort d'Anne de Boleyn et de Catherine Howard, et qui aurait voulu traiter, sinon l'État, du moins l'Église, comme il traitait ses propres femmes, en la livrant au bourreau!

Si la réforme religieuse conserva son caractère monarchique dans les Royaumes scandinaves, c'est qu'elle fut « introduite par les Princes en partie » contre le gré des peuples (1); » c'est que Christian II, Monarque électif, beau-frère de Charles-Quint, et surnommé *le Néron du Nord*, venait d'être chassé de ses États. La Norvège prit parti pour ce despote contre le Danemark; mais elle perdit son indépendance, car elle fut vaincue et devint province danoise. En Suède, l'archevêque d'Upsal, partisan du Roi déchu, « se couvrit du manteau de » la religion pour abattre le parti national (2), » et déclara les rebelles hérétiques, au nom du chef de l'Église, qu'il rendit ainsi odieux. Gustave

(1) Maximil-Samson-Frédéric Schoëll, *Cours d'Hist. des États européens*. Tom. XIII, liv. VI, pag. 12.

(2) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XV, pag. 339.

Wasa, confondant cette haine du peuple suédois contre le Pape avec la haine qu'il portait lui-même au peuple danois et à Christian II, fit du Protestantisme le symbole religieux de l'affranchissement politique du peuple suédois. Comme Charles-Quint favorisait ouvertement Christian, ennemi de Gustave, dont il avait fait assassiner le père, François I<sup>er</sup> protégea ouvertement le Monarque libérateur et conquérant qui élevait son petit Royaume à une hauteur et à une puissance que la Maison d'Autriche avait raison de redouter. Avec ce grand homme, la Suède pesait déjà dans la balance générale de l'Europe.

On s'étonnera, peut-être, de voir le Roi de France, resté catholique, devenir le constant allié des Rois protestants de Danemark et de Suède. Mais l'intérêt temporel et matériel l'emportait généralement sur l'intérêt spirituel et moral. N'oublions pas, d'ailleurs, que Charles-Quint voulait réaliser à tout prix son rêve de Monarchie universelle; et que le devoir de François I<sup>er</sup>, comme chef d'une grande Nation politique et militaire, était de poursuivre à tout prix l'abaissement graduel de sa puissance, pour préserver les divers États d'une pareille servitude, ou mieux d'une



destruction immédiate, et pour rétablir l'équilibre des Pouvoirs en Europe. Il entraît, effectivement, dans la destinée de cet homme, d'être le sauveur des Nationalités dont il défendait l'existence et l'indépendance nécessaires.

Ce résultat héroïque, le Roi de France ne l'obtint qu'en se liguant avec les protestants, effroi de Rome, et avec le chef de l'Islamisme, effroi du monde chrétien. Néanmoins, il en fut blâmé par ses contemporains, qui, le voyant engagé dans cette question de guerre à mort où tous les peuples pouvaient périr sur un seul champ de bataille, soulevèrent contre ce Prince une question de vie morale, pour flétrir l'union de la Monarchie très-chrétienne avec l'Empire ottoman. Et cependant, François I<sup>er</sup>, en contractant cette alliance, venait de prendre sous sa protection auguste, non-seulement tous les sujets européens fixés dans le Levant, mais encore les Puissances maritimes elles-mêmes. Car, c'est en vertu de ses *capitulations* avec la Sublime-Porte que la Grande-Bretagne, la Hollande et l'Espagne ont pu, durant plusieurs siècles, naviguer sur les mers ou stationner dans les ports de la Turquie, pourvu qu'elles ne montrassent pas leur pavillon et qu'elles se présentas-

sent aux Turcs sous les auspices et *sous la bannière de la France!* attendu que l'Orient ne reconnaissait qu'une seule Nation en Europe : la Nation française !

Malheureusement, les relations de François I<sup>er</sup> avec Soliman II se formèrent trop tard et ne furent jamais bien intimes (1). Le Roi de France craignait d'irriter le Pape dont il recherchait l'amitié et qu'il voulait brouiller avec l'Empereur. Mais déjà, fort de toutes les alliances qu'il a combinées en Europe et des puissants moyens d'action qu'il trouve dans son propre Royaume, François veut rompre la paix de Madrid, imposée par Charles-Quint, et donner le signal d'une guerre générale. Pour plaire à l'Empereur, François Sforza fait décapiter l'ambassadeur du Roi de France, sous prétexte d'un meurtre commis par ses domestiques. Cette violation du droit des gens sera vengée. Profitant de l'absence de Charles-Quint, alors occupé à son expédition contre Tunis, François entre en Italie et s'empare des terres de Charles, duc de Savoie, qui lui dispute le passage. Sur ces entrefaites, François Sforza meurt subitement et de peur.

(1) Frédéric Ancillon, *Tableau des év. du syst. polit.* Tom I. pag. 398.

La guerre est désormais inutile, sinon en fait, du moins en principe; car les droits de Sforza sur le duché de Milan reviennent au Roi de France, puisqu'il ne laisse point de postérité. François I<sup>er</sup> veut obtenir le Milanais par voie diplomatique, alors qu'il peut le prendre par force. L'Empereur, qui est revenu victorieux et triomphant, se met d'abord en possession du duché comme d'un fief de l'Empire devenu vaçant; puis il affecte de reconnaître les droits du Roi de France; mais il ne trouve aucun moyen de lui laisser prendre le Milanais, sans troubler la tranquillité de l'Europe et sans détruire l'équilibre des Puissances italiennes, « que » les politiques de ce siècle étaient si jaloux de » maintenir (1).»

En agissant ainsi, Charles-Quint trompa tous les Princes. Comme il avait soutenu l'honneur du nom chrétien en Afrique, durant sa dernière guerre, il paraissait moins songer à ses intérêts particuliers qu'à ceux de l'Europe, qui considérait la paix comme le premier de ses besoins. François I<sup>er</sup> tomba lui-même dans le piège, en faisant à son rival des offres très-avantageuses pour lever tous les obstacles. Désirant gagner un temps que le Roi

(1) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*. Liv. VI, pag. 297.

de France devait perdre, l'Empereur déclara qu'avant de prendre une résolution définitive, il avait besoin de conférer avec le Pape sur un sujet qui intéressait toute l'Italie. En conséquence, il se rendit à Rome et fit convoquer les cardinaux et les ambassadeurs français dans un consistoire. Là, s'adressant au Souverain Pontife, il proféra contre le Roi de France un discours plein d'emportement et de mauvais goût. Après l'avoir défié en combat singulier, bravade qui convenait mieux à un paladin qu'au premier Monarque de la Chrétienté, Charles - Quint ajouta : « Si François refuse de terminer par cette voie tous nos différends, s'il rend la guerre inévitable, rien alors ne pourra m'empêcher de la pousser jusqu'à ce que l'un de nous deux soit réduit à n'être que le plus pauvre gentilhomme de ses propres États; et je ne crois pas que ce soit à moi que ce malheur arrive. J'entre en lice avec les plus belles espérances de succès; la justice de ma cause, l'union de mes sujets, le nombre et la valeur de mes troupes, l'expérience et la fidélité de mes généraux, tout se réunit pour m'assurer la victoire. Le Roi de France n'a aucun de ces avantages; et si mes ressources n'étaient pas plus solides et mes espérances de

vaincre plus fondées que les siennes, j'irais dans l'instant, les bras liés, la corde au cou, me jeter à ses pieds et implorer sa pitié (1). »

Ces provocations indécentes stupéfièrent l'auguste assemblée. Le Pape offrit en vain sa médiation entre les deux Monarques. Charles, qui était prêt pour la guerre, envoya sur-le-champ au Roi des Romains et à sa sœur, Régente des Pays-Bas, l'ordre d'envahir la France, du côté de la Picardie et du côté de la Champagne, pendant qu'il s'avancerait lui-même vers la Provence par le Piémont et la Savoie. Sa marche fut rapide, grâce à la trahison du marquis de Saluces, général français. Des astrologues italiens lui avaient fait croire que les destinées de la France allaient s'accomplir avec celle de François I<sup>er</sup>; que l'Empereur allait fonder, sur leur double chute, l'établissement d'une Monarchie universelle; et qu'il ne saurait mériter aucun blâme ici-bas, en abandonnant une cause que le ciel même avait condamnée (2).

Déjà maître du Milanais, du Piémont et de la Savoie, Charles-Quint entre sur le territoire fran-

(1) Martin Du Bellay, *Mémoires*. Pag. 190. — Prudence de Sandoval, *Hist. del imper.* Tom II, pag. 226. Valladolid, 1604. In-fol.

(2) Martin Du Bellay, *Mémoires*, pag. 222-812.

çais, distribuant aux Flamands, aux Espagnols et aux Italiens toutes les seigneuries du Royaume qu'il se promet de conquérir cette fois, et disant à l'historien Paul Jove : « Tu n'as qu'à tailler ta » plume d'or, car je vais te donner beaucoup de » besogne (1). » Le César catholique n'avait pas encore « appris à cognoistre ce que c'estoit que d'avoir » affaire aux François en leur pays (2). » A son approche, Marseille, Arles et Avignon organisèrent une défense héroïque : tandis que les autres villes furent abandonnées, les campagnes désertes et ravagées. L'armée impériale, sans cesse harcelée par les paysans provençaux, perdit vingt-cinq mille hommes, sans avoir nulle part rencontré l'armée française ; mais rencontrant partout l'ennemi, c'est-à-dire l'inévitable absent. Et Charles-Quint dut renoncer à sa vaine tentative contre un pays *où il était entré en mangeant des faisans , pour en sortir en mangeant des racines* (3).

Les hostilités recommencèrent l'année suivante (1537), entraînant autant de succès que de revers, pour François I<sup>er</sup> et pour Charles-Quint ;

(1) Paolo Giovio, *Hist. Lib.* XXXV, pag. 173.

(2) Martin Du Bellay, *ubi supra*.

(3) Lambert, *Histoire de Philippe II.* Liv. IV.

mais elles finirent peu de temps après, en vertu d'une suspension d'armes. La Porte-Ottomane combattait avec la France, à la grande stupéfaction du monde chrétien. C'était l'époque où les flottes espagnoles et les flottes turques se disputaient l'empire des mers, de même que les armées de France et d'Espagne se disputaient l'empire du Continent. Aussi, quelle diversion puissante l'illustre vaincu de Pavie n'opéra-t-il pas en Europe, contre son vainqueur, par le seul fait de son alliance avec le Grand-Seigneur ! Charles-Quint, attaqué en Italie par la flotte innombrable de Barberousse et par les soldats de Soliman-le-Magnifique, jusque sous les murs de Vienne, s'adresse à tous les États chrétiens, leur représentant, comme une impiété monstrueuse, cette alliance du successeur de Saint-Louis et du Sultan ; quoique l'Empereur-roi très-catholique se promette bien de s'allier à son tour avec le Sultan contre le Roi très-chrétien ; mais alors, il dira que la différence de religion ne saurait exclure l'identité des intérêts. Quoi qu'il en soit, les Puissances du second ordre, entraînées hors de leur propre sphère d'activité par les Puissances du premier ordre, et fatiguées de s'épuiser pour se donner un maître, im-

plorent la paix auprès de François I<sup>er</sup>, dans l'intérêt de Charles-Quint, menaçant de se tourner contre celui des deux qui continuera la guerre. Enfin le Pape intervient et leur fait signer une simple trêve d'abord ; puis une pacification définitive (1).

Ces deux implacables adversaires paraissaient tout-à-fait réconciliés. François I<sup>er</sup> refusa les Pays-Bas révoltés qui s'offraient à lui ; et Charles-Quint traversa la France, allant châtier cette insurrection, après s'être engagé, envers son ancien antagoniste, à lui donner l'investiture du Milanais (2).

Mais lorsque le Roi de France réclama l'exécution de cette promesse, l'Empereur, *grand trompeur et manqueur de foi, osta le masque de dissimulation* (3), en déclarant qu'il n'avait rien promis.

Justement indigné de cette nouvelle perfidie, François I<sup>er</sup>, qui ne cherchait plus à troubler la paix, reprit ses anciens projets de guerre. Deux

(1) Ribier, *Lettres et Mémoires d'État*. Tom. II, pag. 62. — Dumont, *Corps diplom.* Parl. II, pag. 177.

(2) Triboulet, bouffon du Roi, inscrivait sur ses tablettes le nom de tous les fous qu'il rencontrait. En conséquence, il consigna celui de Charles-Quint, François I<sup>er</sup> lui en demanda le motif : *C'est*, répondit-il, *parce qu'il s'aventure à traverser la France.* — *Mais si je le laisse passer sans lui faire aucun tort ?* — *Alors, poursuivi gravement le bouffon, j'effacerai son nom, pour y substituer le tien.*

(3) Martin Du Bellay, *Mémoires*, pag. 365.



ambassadeurs, Rincon et César Frégosse, partirent, celui-ci pour Venise, celui-là pour Constantinople, afin de persuader à ces deux alliés de la France, qu'un grand intérêt politique exigeait que les hostilités eussent lieu, non plus en Italie, mais dans les Flandres. Le gouverneur du Milanais reçut l'ordre de faire assassiner Frégosse et Rincon, afin de s'emparer de leurs papiers. Ce meurtre s'accomplit. François I<sup>er</sup> en demanda réparation à la diète de Ratisbonne. Ensuite, prenant à témoin les diverses Puissances de l'Europe, il leur démontra l'indispensable nécessité où il se trouvait de venger ses ambassadeurs lâchement assassinés, sa couronne outragée, sa nation insultée, le droit des gens foulé aux pieds, par un Prince qui voulait dicter des lois à tous les peuples de la Chrétienté (1).

Malgré la justice de sa cause, le Roi de France n'eut pour alliés, dans cette guerre, que le Roi de Danemark, le Roi de Suède et le Grand-Seigneur; car le Pape, le Roi d'Angleterre, l'Allemagne et Venise restèrent neutres. Ayant levé cinq armées, François I<sup>er</sup> attaqua les États de Charles-Quint du côté du Roussillon, du côté du Luxembourg, du côté

(1) Martin Du Bellay, *Mémoires*, pag. 367.— Paolo Giovio, *Hist.* Lib. XI, pag. 268.

de l'Artois et du côté du Montferrat. Soliman pénétra dans la Hongrie, s'empara de presque tout ce Royaume et menaça Vienne pour la seconde fois, tandis que Barberousse, à la tête de la marine franco-turque, bloquait Nice avec une flotte plus nombreuse, à elle seule, que toutes les flottes chrétiennes réunies. A voir ce vaste déploiement de forces militaires, on eût dit que les destinées de l'Europe allaient se répartir entre le Roi de France et le Sultan. Il n'en fallait pas davantage pour déterminer contre eux une vaste coalition. Le Roi d'Angleterre et celui de Danemark abandonnèrent l'alliance française et embrassèrent l'alliance autrichienne (1). Les peuples libres, en présence de deux ennemis communs, Charles-Quint et Soliman-le-Magnifique, préférèrent se rapprocher de l'Empereur, Roi très-catholique, et repousser le chef de l'Islanisme. Quant aux Princes protestants d'Allemagne, ils sommèrent le Roi très-chrétien de rompre avec le Padischah, s'il voulait conserver leur appui. Mais François I<sup>er</sup> leur répondit : « Je n'ai point à vous obéir, ni vous à me commander. L'Empereur a mis mes ambassadeurs en pièces, et qui serait celui qui ne m'estimât pusillanime et

(1) Dumont, *Corps univ. diplomat.* Tom. IV, part. II, pag. 274.

de peu de cœur si je ne m'en ressentais ? Or, j'en ferai ce que Dieu, mes bons amis et serviteurs me conseilleront. »

Le Roi de France ne renonça aux secours effectifs du Sultan, son puissant allié, qu'après la bataille de Cérisoles, dont l'effet moral fut très-considérable. Cette victoire lui donna l'énergie nécessaire pour soutenir seul, au risque de succomber dans une immortelle défaite, le choc de toute l'Europe coalisée, qu'il pouvait positivement anéantir, en la livrant aux dévastations des janissaires conduits par Soliman, et aux rapines des corsaires conduits par Barberousse. Tant de magnanimité peut paraître quelquefois impolitique : mais, à coup sûr, elle sera toujours honorable. François I<sup>er</sup> cédait momentanément à l'opinion des protestants d'Allemagne, et à l'opinion des catholiques de France. Plus tard, sa politique et sa diplomatie triomphèrent de tous leurs préjugés, parce que les uns comprirent que les agressions de Soliman, dans la Hongrie, enlevaient à l'Empereur électif les moyens de se rendre héréditaire ; les autres, que les agressions de Barberousse en Italie enlevaient au Roi d'Espagne les moyens d'établir sa Monarchie univer-

seille. C'est ainsi que Charles-Quint se vit successivement contraint de rendre le traité de Cambrai moins humiliant pour la France que ne l'était celui de Madrid; la trêve de Nice plus avantageuse que ne l'était le traité de Cambrai; le traité de Crespy en Lorraine, bien préférable à la trêve de Nice (1).

François I<sup>er</sup>, qui avait affronté la mort sur tant de champs de bataille, succomba dans son lit, au château de Rambouillet, à l'heure même où ses projets diplomatiques, chefs-d'œuvre de sa vie, allaient réussir de toutes parts. A cette nouvelle, Charles-Quint s'écria : *Quel grand Prince la France vient de perdre !* Grand, en effet, par ses défauts autant que par ses qualités, François I<sup>er</sup> occupe une place remarquable dans la galerie de nos Rois. Presque tous les hommes d'État de l'Europe ont célébré sa gloire; les historiens de la France, au contraire, ont cherché à le déshonorer, parce qu'il s'est vanté d'avoir créé le despotisme royal, en détruisant les libertés nationales. Sous ce rapport, il fut coupable, sans aucun doute. Car il consacra le malheur de ses sujets, en leur ôtant la

(1) Léonard, *Recueil des traités*. Tom. VII, pag. 227. — Belius, *De causis pacis crepiac. in actis erudit.* Leips. 1763.

faculté du bien ; mais, il fut assez heureux, du moins, pour balancer constamment la puissance de son rival et pour sauver ainsi l'indépendance générale des peuples (1).

Son fils, Henri II, hérite de son trône et de son génie diplomatique. Toutefois, il inaugure un nouveau système politique, puisqu'il abandonne les anciennes prétentions de la France en Italie ; puisqu'il veut être le « vengeur de la liberté » germanique et des Princes captifs : — *Vindex libertatis Germanicæ et Principum captivorum.* » Déplaçant l'action de l'influence française qui avait dominé si longtemps dans le Midi, Henri voulait donc la transplanter dans le Nord, centre du mouvement européen, où la puissance de la Maison d'Autriche ne rencontrait plus d'obstacles. Effectivement, l'Empereur et le Roi des Romains, chefs de la ligue catholique, venaient d'anéantir, sur le champ de bataille de Muhlberg, la ligue protestante de Smalkalde ; et ses chefs, Philippe-le-Magnifique, le landgrave de Hesse et Jean-Frédéric, électeur de Saxe, avaient été faits prison-

(1) Voy. Martin Du Bellay, *Mémoires*. — Sleidan, *Commentaires sur Charles-Quint*. — Guiccardin, *Histoire d'Italie*. — Koch, *Tableau des rév. de l'Europe*. Tom. II, pag. 164.

niers. Les ministres de toutes les Puissances, la plupart des Rois, des Princes et des Reines, se prosternaient en vain aux pieds du vainqueur pour sauver la tête des vaincus, ou seulement pour obtenir leur liberté. Ne respectant plus désormais ni amis, ni ennemis, ni constitutions impériales, ni lois proprement dites, Charles-Quint osa traduire l'Électeur devant un conseil de guerre, composé d'officiers espagnols et italiens, et présidé par le duc d'Albe. Quoiqu'il fût condamné à mort, Frédéric ne perdit pas la vie ; mais il perdit la dignité électorale, que Maurice, cadet de Saxe et protestant, avait gagnée par une trahison aussi fatale à sa patrie qu'à sa propre famille.

Les confédérés de Smalkalde ne combattaient pas seulement pour la liberté religieuse de leurs États respectifs ; ils combattaient encore pour la liberté politique de toute l'Allemagne. Dès que l'Empereur eut vaincu le parti protestant avec le parti catholique, il voulut s'élever en maître au-dessus de l'un et de l'autre, en les faisant plier à la fois sous le joug d'une servitude commune.

« L'équilibre entre l'Empereur et les États de l'Empire était rompu, dit Ancillon ; quelques mois avaient suffi pour détruire un ouvrage que

les circonstances avaient fait naître, que la politique des Papes avait perfectionné avec autant de persévérance que d'art, et que les siècles avaient consolidé. Le pouvoir diplomatique d'un seul homme avait remplacé ce système sagement combiné. La liberté de toute l'Europe courait le plus grand danger. Charles-Quint devenait, de simple chef titulaire, véritable Souverain de l'Empire germanique, et joignant ces nouveaux moyens de domination à toutes ses autres ressources, acquérait une puissance supérieure à celle de tous les autres États, menaçait leur indépendance et, pouvant d'un moment à l'autre les attaquer avec avantage, ne leur laissait qu'une existence précaire. L'Allemagne était abattue, l'Europe attentive et inquiète; elles paraissaient perdues; elles furent sauvées par ce même Maurice, qui avait contribué aux malheurs de sa patrie et à la ruine du culte qu'il professait (1). »

Cet homme, dans les diverses phases de sa vie, n'eut qu'un seul but : la puissance. Il l'obtint d'une manière déplorable, en combattant pour le despotisme de l'Empereur; mais il la conserva

(1) *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe.*  
Tom. II, chap. XVI, pag. 95-96.

d'une manière héroïque, en combattant pour la liberté de l'Allemagne. Sous prétexte de concilier le parti catholique et le parti protestant, Charles-Quint avait fait adopter, à la diète d'Augsbourg (1548), un formulaire de foi connu sous le nom d'*Interim*. Ce formulaire, devenu obligatoire, devait consacrer la ruine du Protestantisme; car il forçait à rentrer, dans le giron de l'Église, les Princes qui en étaient sortis (1). Or, la chute de la liberté religieuse en Allemagne, entraînait, par une conséquence directe, la chute de son indépendance politique. L'Empereur allait y devenir l'arbitre absolu de la destinée de chaque Prince et de la destinée des divers États. Maurice, voyant ce danger, s'efforça de le conjurer. A cet effet, il négocia d'abord avec la France, alliée naturelle des protestants (2); puis, il publia contre Charles-Quint un manifeste, véritable déclaration de guerre, où il l'accusait, devant l'Europe, de troubler la paix de l'Allemagne en voulant y établir une servitude intolérable, brutale, héréditaire, pareille enfin à celle qu'il faisait peser sur l'Espagne. Ayant aussitôt ouvert les hostilités, sa

(1) Koch, *Tableau des révolutions de l'Europe*, Tom. II, pag. 124.

(2) Léonard, *Recueil des traités*, Tom. II, pag. 484.



marche fut si rapide qu'il faillit surprendre l'Empereur à Inspruck. Au même instant, Henri II s'emparait de Metz, Toul et Verdun, franchissait le Rhin et pénétrait en Allemagne, dont il s'était déclaré le protecteur; Albert, margrave de Brandebourg-Culmbach, rançonnait la Franconie, et les Turcs envahissaient la Transylvanie, récemment acquise par le Roi des Romains. Tout le monde s'attendait à ce que le vieil Empereur combattait à outrance l'armée du jeune Maurice; mais il préféra traiter avec lui, ou micux avec les protestants, et pacifier l'Allemagne, afin de tourner ses armes contre Henri II. On convint à Passau d'un traité provisoire (1552), en vertu duquel une diète générale serait convoquée pour déterminer, d'une manière définitive, les rapports des catholiques et des protestants au sein de l'Empire. Cette diète se tint à Augsbourg, en 1555; elle termina le premier acte du drame formidable qui se jouait sur le théâtre de la croyance religieuse et des intérêts politiques.

La paix de Passau était le préliminaire indispensable d'une guerre contre la France. Charles-Quint essaya de reprendre Metz avec cinquante mille hommes; et le génie d'un seul homme,

François de Guise, rendit cette ville imprenable. Découragé par ce revers, l'Empereur s'écria : « Je vois bien que la Fortune est une femme qui ressemble à toutes les autres ! Elle accorde ses faveurs aux jeunes gens et tourne le dos à ceux qui sont vieux (1553). » Ce Monarque n'osa plus courir les chances d'une bataille décisive qu'à Renty, où l'Angleterre lui avait promis la victoire, parce qu'elle s'était enrôlée sous ses drapeaux : ce qui ne l'empêcha point d'essuyer une nouvelle défaite. C'est alors qu'il résolut d'abdiquer la couronne impériale en faveur de Philippe, son fils, et au préjudice de Ferdinand, Roi des Romains, qui défendit ses droits d'héritier présomptif. « Sans lui, dit Ancillon, la liberté était perdue, la religion protestante opprimée et l'équilibre de l'Europe entièrement détruit. Ferdinand était aimé des Princes de l'Allemagne, et méritait de l'être pour les soins éclairés qu'il avait pris pour la pacifier. Il conserva les États héréditaires de la Maison d'Autriche et les droits de cette Maison sur la Bohême et la Hongrie, et forma une nouvelle masse de puissance. La séparation des deux branches de la famille de Habsbourg préserva l'Europe du danger de la Monarchie universelle. Les liens du sang et la conformité des

intérêts les ont quelquefois rapprochées ; mais plus souvent des intérêts opposés les ont éloignées l'une de l'autre et leur ont dicté des mesures qui ont servi la cause générale des États (1). »

L'abdication de Charles-Quint étonna le monde, que sa puissance avait tant de fois bouleversé. Mort désormais, pour l'histoire et pour son temps, il se retira dans le couvent de Saint-Just, et y vécut deux ans, pour l'éternité. N'ayant plus d'Empires à créer ou à détrire, Charles employait son temps aux travaux de l'horticulture et de la mécanique industrielle. Il essaya, un jour, de mettre deux horloges d'accord ; mais ne pouvant y parvenir : « Fou que j'étais, s'écria-t-il, j'ai pourtant » prétendu réduire à l'uniformité tant de peuples » différents de langage et de climats ! » Charles-Quint fut un grand Prince, même en présence de Léon X, de François I<sup>er</sup>, de Soliman-le-Magnifique, Monarques illustres à divers titres , et que Dieu fit paraître, sans doute, à la même époque, afin que nul d'entre eux ne pût acquérir une supériorité de Pouvoir assez considérable pour devenir fatale à l'existence des États et au bonheur dugenre humain.

(1) *Tableau des révol. du syst. polit.* Tom. II, pag. 180.

Le Roi de France, qui avait fait échouer les plans gigantesques de Charles-Quint, pouvait aussi empêcher la réussite des projets de Philippe II, quoique ce dernier disposât des ressources presque intarissables de l'Espagne, de l'Allemagne, des Pays-Bas, des Deux-Siciles, du Milanais et de l'Amérique, par lui-même; et, par sa femme, Marie Tudor, des ressources de l'Angleterre. Mais, abandonnant le Nord, où il avait été plusieurs fois victorieux, Henri II venait de passer en Italie, où la France fut souvent défaite; le duc de Guise, chargé de conquérir le royaume de Naples, ne savait que faire de son génie impétueux, annulé par le génie temporisateur du duc d'Albe.

Rappelé dans sa patrie, que l'Espagne et l'Angleterre veulent anéantir dans un effort suprême, le Prince de Lorraine apprend, chemin faisant, le désastre de Saint-Quentin, la prise de Ham, de Noyon et du Catelet. La Monarchie française ne courut jamais un plus grand danger. Henri II donne à François de Guise le titre de lieutenant-général du Royaume, et bientôt après la France est sauvée. Guise, en neuf jours, se rend maître de Calais, que l'Angleterre possédait depuis deux siècles. Pour cet exploit, qui relève notre amour-

propre national , si humilié naguère, il est surnommé le *héros de son pays*. Les victoires qu'il remporte partout et coup sur coup, font oublier la défaite que le maréchal de Thermes vient d'essuyer à Gravelines. Enfin la guerre est suspendue par un armistice ; la France, l'Espagne, l'Empire, l'Angleterre et la Savoie conviendront peut-être de la paix dans l'abbaye de Cercamp. Mais Philippe II, qui se trouve à l'apogée de sa puissance et qui domine en Europe, exige que Henri II se déshonore lui-même, en renonçant à ses propres conquêtes ainsi qu'à celles de son père.

Aussitôt les négociations sont rompues. L'alliance anglo-espagnole est elle-même brisée par la mort de Marie, avant qu'on puisse les renouer. Elisabeth, qui lui succède au trône d'Angleterre, comme fille de Henri VIII, diminue ses prétentions personnelles et fait signer le traité de Cateau-Cambrésis, où la France est moins humiliée ; où l'Espagne est moins triomphante. Philippe doit rendre à Henri Saint-Quentin et quelques autres villes conquises en Picardie ; Henri doit rendre à Philippe ou à ses alliés, cent quatre-vingt-cinq places ouvertes ou fortifiées, presque toutes en Italie ; mais il gardera Toul, Metz et Verdun ; avant-

postes de la France du côté de l'Allemagne (1). Cette pacification remplit de joie tout le peuple; mais elle attrista toute l'armée, parce que le Roi venait de se fermer le Piémont : théâtre si long-temps ouvert à la valeur de nos ancêtres. « O misérable France, murmurait le maréchal de Bris- » sac, à quelle perte et à quelle ruine t'es-tu laissée » ainsy réduire, toi qui triomphois par sus toutes » les nations de l'Europe ! »

Une situation aussi humiliante pour l'orgueil de la France, ne pouvait être que passagère. La Nation se serait relevée bien vite de cette décadence fortuite, si la mort du Roi, qui seul était appelé à la sauver des embûches de l'étranger et des factions de l'intérieur, ne l'eût précipitée, comme la plupart des autres États de l'Europe, dans un déclin inexprimable. Philippe II se réjouira bientôt de voir la Monarchie française perdre son influence politique et continentale dans les guerres moitié civiles, moitié religieuses, qu'il sème lui-même pour y récolter des ruines. Car, une fois que la France, où il se croit près de régner par la ligue, lui sera définitivement asservie, toutes les autres Puissances le seront à leur tour.

(1) Léonard, *Recueil des traités de Paix*. Tom. II, pag. 227.

Mais Dieu ne permettra pas que le monde entier se courbe devant l'Espagne, ou mieux, devant cet homme qu'on surnomme le *Démon du Midi*, pour témoigner dans l'histoire qu'il n'a rien de commun avec l'humanité.

En effet, l'Angleterre, dont Charles-Quint voulut faire, comme des Pays-Bas, une province de la Monarchie espagnole, en mariant son fils avec la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, vient d'échapper à Philippe II. Son ancienne alliée sera désormais son ennemie implacable en politique et en religion. C'est l'heure des grandes chutes dans les régions désolées ; c'est aussi l'heure des grandes résurrections, puisque les Pays-Bas, insurgés, créent un État contre celui qui se propose de les détruire tous. L'avènement des Bourbons clôt enfin cette période fatale, en ouvrant des voies providentielles à la civilisation humaine. Le salut de la France garantit celui de l'Europe ; et l'Espagne, malgré son opulence, vouée à une ruine incommensurable, en expiation des crimes, des fureurs et des vengeances de Philippe II, n'est déjà plus que le spectre d'elle-même, allourdissant le sommeil de tous les despotismes, après avoir été le génie qui tenait en éveil toutes les libertés !





## CHAPITRE XXI.

---

### SALUT DE LA FRANCE PAR LES BOURBONS.

---

#### Sommaire.

Antagonisme du Midi et du Nord de l'Europe. — La Maison d'Autriche préside au mouvement du Midi; la Maison de France à celui du Nord. — La tombe de Henri II sert de berceau à toute sorte de factions. — Les Guises, chefs du parti catholique, gouvernent la France avec l'appui de l'Espagne. — Opposition des Bourbons, Princes du sang et chefs du parti protestant, soutenus par l'Angleterre. — Mort de François II et avènement de Charles IX. — Régence de Catherine de Médicis. — Rapprochement politique des Bourbons et des Guises. — Michel de l'Hospital aux États de Blois. — Première organisation de la *Sainte Ligue*. — Guerres civiles. — Catherine de Médicis, ne pouvant plus tenir la balance entre les deux partis, sacrifie les protestants aux catholiques. — Révolution des Pays-Bas. — Guillaume d'Orange dit le *Taciturne*. — Établissement de la République des Provinces-Unies. — Philippe II et Élisabeth. — Le Roi d'Espagne s'empare du Portugal. — Chute de ce dernier Royaume — Élisabeth et Marie Stuart. — Élisabeth joue en Écosse, le même rôle que Philippe II joue en France. — Supplice de Marie Stuart. — La Royauté perd, avec elle, son inviolabilité suprême. — Guerres civiles en France. — Henri de Guise, chef des catholiques, et le jeune prince de Navarre, chef des protestants. — Paix de Saint-Germain. — *La Saint-Barthélemy*. — Sublime réponse de quelques gouverneurs de province, qui refusent d'obéir aux ordres de Charles IX. — Avènement de Henri III. — Les catholiques et les protestants travaillent à renverser la Monarchie française; ceux-ci pour fonder une République féodale, ceux-là pour introniser une dynastie nouvelle. — Tiers-parti ou parti des mécontents qui ne

recherchent que leur intérêt personnel. — Phalange d'hommes supérieurs dont les opinions doivent sauver la France. — Coalition des protestants et des mécontents. — Organisation générale de la *Sainte Ligue*. — Henri III en devient le chef. — Mort du duc d'Anjou. — Henri de Navarre, premier Prince du sang. — Le Pape, le Roi d'Espagne et le duc de Guise déclarent qu'il est déchu de ses droits à la couronne, comme hérétique. — Cette exclusion des Bourbons doit provoquer, soit une usurpation au profit de la Maison de Lorraine, soit l'anciennissement de la loi salique, au profit de la Maison d'Autriche. — Faction des *Seize*, stipendiée par les Guises et par Philippe II. — Journée des barricades. — États-Généraux. — Henri de Guise y agit et parle en maître. — Henri III le fait assassiner. — Stupéur de la Ligue. — Le Roi ne sait point profiter de son crime. — Les Ligueurs, revenus de leur stupéfaction, font proclamer sa déchéance. — Henri III et Henri de Navarre assiègent Paris. — Assassinat du Roi. — Les Ligueurs proclament, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Lorraine, prisonnier du Navarrais. — Henri IV, proclamé par l'armée royale. — Batailles d'Arques et d'Ivry. — Magnanimité de Henri IV pendant qu'il assiège Paris. — États-Généraux convoqués pour élire un Roi, après la mort de Charles X, *Roi de théâtre*. — Philippe II fait proposer l'élection de l'Infante Isabelle et achète le vote des députés. — Le Parlement se prononce en faveur de la loi salique. — Abjuration d'Henri IV. — Chute de la Ligue. — Triomphe des idées monarchiques. — Entrée de Henri IV à Paris. — Soumission du Royaume. — Le Roi de droit, parvenu légitime, est alors Roi de fait. — Le premier des Bourbons fonde son gouvernement politique sur la liberté, parce qu'il veut ennobler le pays et non le dégrader. — Assemblée des notables à Rouen. — Henri IV, libérateur de la France et arbitre de l'Europe.

---

Depuis que le Protestantisme avait détruit l'unité de la société chrétienne, mille sectes s'étaient créées dans chaque État particulier, et en dehors de l'Église universelle, exprimée par le Catholicisme. Ces sectes, ou mieux ces partis, dont l'origine était à peu près identique, bien qu'ils n'eus-

sent point la même fin, se trouvaient exposés à de trop grands dangers dans toute l'Europe, là surtout où ils étaient en plus petit nombre, pour ne pas former entre eux une association générale dans le but de garantir leur propre sûreté, et de faire triompher le principe de la solidarité protestante, en regard et en opposition du principe de la solidarité catholique. Dès ce moment, la civilisation moderne suivit deux directions contradictoires : l'une dans le Midi, l'autre dans le Nord ; et cet antagonisme (1) se traduisit par des actions et des réactions d'autant plus barbares que chaque parti, que chaque secte, voulait exprimer, à lui seul, exclusivement à tous les autres, l'unité morale et politique du monde civilisé.

Comme ce soulèvement extraordinaire du Nord contre le Midi, de l'analyse contre la synthèse, du progrès contre la tradition, de la liberté contre l'autorité, de la raison humaine contre la foi divine, de la société laïque contre la société ecclésiastique, de l'intérêt particulier contre l'intérêt général, qui commence au xvi<sup>e</sup> siècle et qui n'est pas encore fini à cette heure, avait pour but d'anéantir l'Église universelle ; Charles-Quint, em-

(1) Voyez tom. 1<sup>er</sup>, chap. VII, pag. 270.

brassant le Nord et le Midi dans le vaste réseau de sa puissance personnelle, se crut destiné à créer un État universel. Si le rêve de l'Empereur se fût réalisé, malgré l'héroïque opposition du Roi très-chrétien, c'en était fait de la civilisation européenne; puisque le sort de chaque Nation et de chaque parti aurait dépendu alors de la volonté d'un seul homme. Pour prévenir cet immense désastre, François I<sup>er</sup>, quoique catholique, devint son antagoniste et se mit à la tête des ligues protestantes. En agissant ainsi, la Royauté française accomplissait le salut politique de l'Europe, au détriment de la morale, il est vrai; mais elle obéissait au sentiment inné qui porte l'être humain à veiller à sa propre conservation, car la Maison d'Autriche conspirait positivement sa perte.

L'Empereur n'avait pas d'autres vues, lorsqu'il transigeait à Passau avec Maurice, chef du parti protestant de l'Empire (1), et qu'il se ligua avec l'Angleterre, nation protestante. S'il renonçait spontanément à l'espoir de rendre l'autorité impériale héréditaire dans sa Maison (2), ce n'était

(1) Dumont, *Corps diplomat.* Tom. IV, pag. 42.

(2) Koch, *Abrégé de l'Hist. des traités de paix.* Tom. I<sup>er</sup>, page 21.

pas dans un but de liberté qu'il ne pouvait poursuivre ; c'était afin que le Roi de France cessât d'être comme le protecteur naturel de l'indépendance des États. Après avoir ainsi détruit ses alliances en Europe, il espérait détruire son propre Royaume par une invasion. Mais la puissance intérieure de la France n'était pas morte en même temps que sa puissance extérieure, puisqu'elle survécut jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis , ou mieux jusqu'à la fin prématurée de Henri II , qui fut le commencement de toutes nos faiblesses nationales. N'ayant pu la subjuguier par ses armes, Philippe II la subjugue maintenant par ses idées , en attendant que les Guises , qui repoussèrent jadis son invasion armée , tendent leurs propres mains à son invasion politique. Ainsi livrée aux factions catholiques et protestantes , en même temps qu'à l'étranger , la France ne joue pas le moindre rôle sur le grand théâtre de l'Europe. Cependant , tout le monde se la dispute, depuis qu'elle ne s'appartient plus elle-même. D'un côté, les Guises, le Pape, Philippe II et Catherine de Médicis, veulent en faire leur proie ; de l'autre, Elisabeth, le prince de Condé, Coligny, et enfin le Navarrais, aujourd'hui simple chef d'un parti, demain

chef de société. Dans les deux camps, la religion n'est qu'un prétexte et le fanatisme n'est qu'un moyen d'action ; le pouvoir est le véritable but ; et malheureusement cet état d'anarchie produit ici, là, partout, des hommes politiques du premier ordre ! Entre eux, il s'agit de savoir si la France deviendra catholique ou protestante, province de l'Espagne ou de l'Angleterre. C'est pour cela que les *huguenots* et les *romanistes*, exprimant les côtés extrêmes de la vie publique, chercheront à s'exterminer. Après l'assassinat de Henri III, Roi catholique, la couronne appartiendra de droit aux Bourbons, représentés par Henri IV, Prince protestant. Or, ceux qui combattent avec les Guises pour l'Espagne, lui emprunteront ses doublons, ses agents et ses armes, afin de trancher cette grande question de la succession au trône, que Dieu ne leur laissera point résoudre. Les vrais principes de la Monarchie et la cause des lois triompheront des actes et des iniquités de tous les partis ; la société nationale sera satisfaite et l'Europe sera vengée, parce que le bon génie de la France, qui voulait assurer le sceptre à l'héritier légitime, aura lutté pendant quatorze ans contre le mauvais génie de ceux qui demandaient un changement de

dynastie , dans l'intérêt d'une Nation ou d'une Maison étrangère.

La tombe de Henri II sert de berceau à toutes les factions religieuses et politiques. François II, enfant de seize ans, monte sur le trône avec Marie Stuart, reine d'Écosse. Ils n'agissent, l'un et l'autre, que sous l'inspiration des Guises, oncles de la Reine de France, mais soudoyés par l'Espagne. Les Princes du sang, ayant pris d'abord pour chef Antoine de Bourbon, puis son frère, Louis, prince de Condé, s'indignent de voir la direction de l'État confiée à des Princes étrangers, et se font soudoyer par l'Angleterre. Auprès de ces deux factions qui vont envahir brutalement la scène politique, s'élève une femme, Catherine de Médicis, ennemie des Princes protestants autant que des Princes catholiques, ne servant d'autre intérêt que le sien propre, n'ayant foi qu'en elle-même, ne travaillant qu'à maintenir ou conquérir l'autorité politique et sur qui retombera toute la haine des Français, parce qu'elle est Italienne (1).

L'esprit de cruauté systématique envers les pro-

(1) Voir Michel de Castelnau, *Mémoires* de 1559 à 1510. Paris 1621, in-4° -- Guillaume de Saulx-Tavanes, *Mémoires historiques*, de 1560 à 1596. Paris, 1625. — Caterino Davila, *Histoire des guerres civiles*.

testants devait se manifester en même temps et à la Cour d'Espagne et à la Cour de France : deux centres de la même politique. Philippe II avait dit à François II, ou mieux aux Guises : *Mieux vaut perdre ses sujets que de régner sur des hérétiques* ; et cette pensée anti-chrétienne était prise au pied de la lettre. Il en résulta qu'en France et dans les Pays-Bas, le fanatisme du gouvernement engendra le fanatisme de l'opposition. Gaspard de Coligny, parent et allié de Guillaume d'Orange, ne craignit point de dire à François II : « Sire, faites la guerre au Roi d'Espagne ou nous vous la ferons. » C'était à la fois un conseil et une menace. On rejeta l'un, on brava l'autre. Les protestants, groupés autour du prince de Condé, prétendent servir la cause du Roi en conspirant contre les dépositaires de son autorité, sous prétexte que la majesté du trône est compromise par les étrangers, c'est-à-dire par Catherine de Médicis et par les Princes lorrains. Ils veulent obtenir la liberté du culte ; si François II refuse, alors ils s'empareront des Guises, les poursuivront eux-mêmes juridiquement et contraindront le Monarque à livrer au prince de Condé les destinées générales du Royaume.



Les Guises , avertis du complot , transfèrent la cour à Amboise et mandent auprès du Roi le prince de Condé , qu'ils font surveiller de près , quoiqu'ils aient éloigné le péril. Les conjurés arrivent néanmoins ; ils tombent d'embuscade en embuscade. Tous les prisonniers, condamnés à mort, sont exécutés. Le Parlement de Paris écrit aux Parlements de province : *Courez sus aux hérétiques* ; et le sang coule de toutes parts. François Olivier, chancelier du Royaume, âme tendre et juste, meurt de chagrin, parce qu'il ne peut empêcher cette iniquité. Le prince de Condé, qu'on avait arrêté, mais qu'on admit à se justifier dans une assemblée solennelle, prit la parole en ces termes : « S'il est ici un homme assez audacieux pour m'accuser d'avoir conjuré contre le Roi, je déclare que, renonçant au privilège de mon rang, je suis prêt à le démentir par un combat singulier. — Et moi, reprit le duc de Guise, auquel il semblait s'adresser par cette apostrophe, et qui avait blâmé cette poursuite, faute de preuves suffisantes, et moi, je ne souffrirai pas qu'un aussi grand Prince soit noirci d'un pareil crime, et je le prie de me prendre pour second (1). » Condé se

(1) De Thou, *Mémoires de Condé*. Tom. VI.

retire libre et absous ; mais ses partisans marchent au supplice, qui sert de spectacle à toute la cour. Anne d'Este , duchesse de Guise et petite-fille de Louis XII, s'en éloigne avec effroi, après avoir dit à la mère de Charles IX : « Une telle vue déchire l'âme, combien de vengeances se préparent ! combien de sang va couler encore ! Ah ! Madame , que Dieu sauve vos fils et les miens ! »

Michel de l'Hospital, homme de paix, de justice et de haute raison, accepte les sceaux de l'État en ces temps de passions furieuses, de crimes pieux et de guerres civiles. Déjà les Guises osent demander l'établissement de l'inquisition ; mais le chancelier fait rejeter ce moyen de terreur que les Rois de France ne doivent pas emprunter à la politique farouche des Rois d'Espagne. Les notables s'assemblent à Fontainebleau. L'amiral de Coligny, qui se déclare le chef des calvinistes, vient, en leur nom, présenter au Roi une supplique pour obtenir la liberté du culte et la fin des exécutions. François de Guise fait observer que cette pétition ne porte aucune signature : « Dans un moment, dit l'Amiral, elle sera couverte de deux mille noms. » — « Eh bien, reprend le Duc, j'en présenterai » une contraire, et cent mille personnes la signe-

»ront de leur sang. » Les évêques intervinrent entre eux et firent suspendre les supplices ; mais les arrestations recommencèrent. Tous les Bourbons, appelés à la cour, furent incarcérés, et, sans la mort de François II, ils eussent été assassinés, de même que tous les calvinistes, par ordre des Guises, qui voulaient détruire l'opposition avant l'ouverture des États-Généraux, que le Gouvernement avait convoqués.

Charles IX règne à dix ans ; Catherine de Médicis gouverne avec le titre de Régente. Elle veut inaugurer une politique nouvelle dans la société, en réconciliant les anciens partis. Un rapprochement s'opère entre les Bourbons et les Guises. Le connétable de Montmorency, ardent catholique, revient à la cour en même temps que l'amiral de Coligny, zélé protestant. Les États-Généraux s'ouvrent à Orléans. Michel de l'Hospital s'écrie dans la séance royale : « Otons ces noms funestes, noms » de partis et de séditions ; Luthériens, Huguenots, » Papistes ; ne changeons pas ce beau nom de » CHRÉTIEN ! » L'assemblée tout entière applaudit au discours du chancelier, qui veut rétablir l'ordre légal en France ; mais les Guises, qui veulent perpétuer le désordre, organisent, à l'instigation

de Philippe II , la *Sainte Ligue* , symbole d'union dans l'Église et de division dans l'État. Catherine espère néanmoins concilier les intérêts des catholiques et ceux des protestants , pourvu qu'ils se mettent d'accord sur leurs principes. Le cardinal de Lorraine et Théodore de Bèze ont une conférence à Poissy ; et ce colloque célèbre, loin d'établir la paix entre les partis , répand des appréhensions de guerre dans toute la société. Une loi, qui accorde aux calvinistes la liberté de leur culte (1), met les catholiques en fureur. Les sergents du duc de Guise, ayant insulté les religionnaires à Vassy, provoquent une collision. C'est le signal d'une guerre qui fera subir à la France plus de malheurs que n'en subiront tous les autres États de l'Europe.

Ne pouvant plus tenir la balance entre les catholiques et les protestants, Catherine de Médicis emmène le Roi-mincur à Fontainebleau; mais le duc de Guise les ramène tous deux à Paris; tandis que le prince de Condé s'empare d'Orléans pour en faire sa place d'armes. Les deux partis publient des manifestes avant de tirer l'épée. Si l'Espagne

(1) Fontanon, *Édits et ordonnances des Rois de France*, Tom. IV, pag. 267.

envoie des secours au duc de Guise, l'Angleterre n'en laisse pas manquer au prince de Condé. Suivant tous les deux la même politique, Élisabeth et Philippe alimentent les troubles et empêchent qu'un parti quelconque ne les termine à son avantage, en acquérant sur l'autre une supériorité décisive. La lutte s'engage. Antoine de Navarre meurt sous les murs de Rouen; Condé est fait prisonnier à la bataille de Dreux. Resté seul de tous les chefs du parti catholique, le duc de Guise parle et agit en Roi. Catherine apprend avec bonheur son assassinat; mais l'ambition de Condé, qui n'a plus de contre-poids, lui inspire d'autres inquiétudes. En conséquence, elle sacrifiera le parti protestant au parti catholique; l'Italienne se fera Espagnole et se dirigera vers Bayonne pour s'entendre, sur les moyens d'exterminer les religionnaires, avec le duc d'Albe, qui va lui-même dans les Pays-Bas, où il se propose de relever l'autorité de son maître en abattant des têtes.

La plupart des provinces connues sous le nom de Pays-Bas, appartenaient à l'ancien Royaume de Lorraine, formé, après l'abdication de Lothaire (1), par le démembrement de l'Empire d'Occident.

(1) Voir ci-dessus, tom. I<sup>er</sup>, pag. 236-37.

Plus tard, elles furent incorporées à l'Empire germanique. Les ducs de Bourgogne de la Maison de France en ayant acquis les plus importantes, notamment la Flandre et le Brabant : principal entrepôt du commerce européen, ils purent marcher de pair avec les premières Puissances de l'Europe (1) et entrer même en rivalité avec les Rois de France, jusqu'au temps de Louis XI, dont la politique artificieuse procura ces riches domaines (2) à la Maison d'Autriche. Ils se composaient des duchés de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg; de la Franche-Comté; du comté Palatin; des comtés de Flandre, Hainaut, Namur, Artois, Hollande et Zélande; du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines. Après y avoir ajouté la Frise, la seigneurie de Groningue et le duché de Gueldre, Charles-Quint réunit ces dix-sept provinces en un seul État, sous le nom de Pays-Bas et déclarant qu'elles ne pourraient jamais être désunies (3). L'Allemagne les prit sous sa protection, à la seule charge par elles d'observer la paix publique et de payer, dans les contributions de

(1) Koch, *Tableau des révolut. de l'Europe*, Tom. II, pag. 49.

(2) Voir ci-dessus, tom. II<sup>e</sup>, pag. 480.

(3) Wiquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, Tom. I<sup>er</sup>, preuves, pag. 340.

l'Empire, le double d'un contingent électoral (1). On les considérait comme autant de Souverainetés libres, distinctes, indépendantes, quoiqu'elles fussent incorporées à l'Empire, où elles formaient *le cercle de Bourgogne*, et que les princes des Pays-Bas, en leur qualité de chefs de ce cercle, eussent voix et séance à la Diète. Ainsi, chacune des dix-sept provinces gardait sa constitution particulière au sein de cette constitution générale et provisoire, proclamée en vue d'une organisation définitive ayant pour but de créer l'unité du corps politique. Charles-Quint n'avait rien brusqué, attendant tout des événements; et le peuple, bien que fortement attaché à ses mœurs, à ses coutumes, à ses libertés, supportait patiemment ces innovations despotiques, parce que l'Empereur, né en Flandre, était la glorieuse personnification du pays. N'avons-nous pas éprouvé nous-mêmes, au commencement du siècle, sous l'ère impériale et napoléonienne, combien la gloire militaire fait endurer d'oppressions?

Mais, lorsque les Pays-Bas, détachés de l'Empire germanique, eurent été réunis à la Monarchie espagnole, c'est-à-dire après l'abdication de

(1) Dumont, *Corps diplomat.* Tom. IV, part. II<sup>e</sup>, pag. 340.

Charles-Quint, le peuple se méfia de Philippe II, qui n'était pas né chez lui et qui voulait détruire ses institutions, parce qu'elles opposaient des limites constitutionnelles à son autorité ; parce qu'elles favorisaient, en outre, les progrès légaux du Protestantisme, et que tous les moyens lui paraissaient bons, même les plus exécrables, soit pour ramener ses sujets au Catholicisme, soit pour les façonner au joug de sa propre tyrannie. Effectivement, il introduisit, dans les Pays-Bas, l'inquisition, qu'il aurait dû exclure de l'Espagne. Les États lui adressèrent des remontrances à ce sujet ; mais Philippe, qui considérait la plainte la plus légitime comme un acte de rébellion et la moindre opposition comme un crime de lèse-majesté, ne répondit qu'en ordonnant des poursuites, ou mieux des supplices (4).

Trois hommes, également célèbres, mais à titres divers, cherchent aussitôt les moyens de ré-

(4) Voir Pieter Bor, *Nederlandsche Oorlogen*. — Emmanuel van Meteren, *Histoire des peuples des Pays-Bas*, trad. 1518, in-fol. — Hugo Grotius, *Annales de rebus belgicis*, 1654. — Everard von Reid, *Annales Belgicæ*. — Louis Cabreña de Cordova, *Hist. del Rey don Philippo II*, Madrid, 1719. — Robert Watson, *The History of the King Philippe II*, Londres, 1777. — Fam. Strada, *De bello belgico decades duo*, 2 vol. in-fol., Rome, 1632-47, trad. par Duryer. — Guy Bentivoglio, *Della guerra di Flandra*, Cologne, 1632-39, trad. par l'abbé Loyseau, Paris, 1769. — Raynal, *Hist. du Sta-*



sister aux sombres décrets du tyran. On a nommé d'Egmont, gouverneur de la Flandre et de l'Artois; de Horn, amiral de Flandre, et Guillaume, gouverneur de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, prince d'Orange, de l'illustre Maison de Nassau, qui a déjà donné un Empereur à l'Allemagne et qui donnera bientôt un nouvel État à l'Europe. Toute la noblesse flamande, voyant en eux ses chefs naturels, forme à Bréda une confédération connue sous le nom de *compromis*, et y rédige une requête adressée à Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur Charles-Quint et gouvernante des Pays - Bas au nom du Roi d'Espagne. Cette requête fut remise par quatre cents gentilshommes, catholiques et protestants, fort simplement vêtus, le 5 avril 1566 : date mémorable, puisqu'elle marque le commencement des troubles dont on ne saurait prévoir la fin (1).

Par le compromis de Bréda, la noblesse flamande se proposait de relever la constitution de l'État, symbole de la liberté nationale, et de ren-

*thoudérot*, 1745. — Schiller, *Hist. du soulèvement des Pays-Bas*, traduit par Chateaugiron, 1827. — Enfin, l'ouvrage de Wan der Wyneekl, intitulé : *Troubles des Pays-Bas*, entièrement écrit sur les documents fournis par les archives de Flandre, et dont l'édition ne fut tirée qu'à six exemplaires.

(1) Wan der Wyneekl, *Troubles des Pays-Bas*, Pag. 155.

verser l'inquisition : monstrueux symbole du despotisme étranger. Marguerite accueillit sa requête, en écrivit à Philippe, et, sans attendre aucun ordre, suspendit provisoirement les édits les plus impopulaires, malgré le conseil du comte de Barlaimont, qui lui dit : *Est-ce que vous auriez peur de ces gueux ?* Les confédérés, ayant eu connaissance de cette parole insultante, prirent pour titre le nom de *gueux*, et, pour signe distinctif, une médaille d'or portant d'un côté l'image de Philippe, de l'autre une besace avec ces mots : *Fidèle au Roi jusqu'à la besace* (1). Mais, pendant que les gentilshommes se conduisaient avec cette dignité morale, tout le peuple s'insurgeait dans les villes, se ruait sur les églises et les monastères, introduisait enfin par force l'exercice du culte protestant en haine du culte catholique, exprimant à ses yeux la domination d'un tyran et non pas les honneurs qu'on doit au Créateur. Ces fureurs sacrilèges devinrent fatales à la Confédération, qui fut aussitôt dissoute que formée. Les chefs de l'opposition, n'osant pas rester dans leur patrie où Philippe envoyait le duc d'Albe, partirent pour l'exil. D'Égmont voulut en vain retenir Guillaume d'O-

(1) Van der Wyneckt, *Troubles des Pays-Bas*. Pag. 198.

range, en lui disant que ses biens allaient être confisqués ; et Guillaume d'Orange voulut en vain entraîner d'Egmont en lui disant qu'il y allait de son existence. Les deux amis se séparèrent , en échangeant ce terrible salut : *Adieu, prince sans terre. — Adieu, comte sans tête.*

Dès son arrivée , le duc d'Albe institua , pour punir les excès qui avaient été commis, un tribunal qu'on nomma : *conseil des troubles* parmi les Espagnols ; *conseil de sang* parmi les Brabançons (1). Il justifia ce dernier titre, car il condamnait à mort la naissance, la richesse, le talent, la vertu, le patriotisme, tout ce qui honore l'existence d'un homme ou d'un peuple. Philippe II tressaillit de joie au fond de l'Escorial, en apprenant que d'Albe parcourait les Pays-Bas avec ses bourreaux, et dépeuplait des provinces entières. Les échafauds s'élevèrent de toutes parts ; et les manufactures tombèrent dans une décadence complète (2). Cent mille Flamands émigrèrent , emportant leurs richesses mobilières, leur commerce, leur industrie, en France, en Angleterre et en Allemagne. On se laissa tuer longtemps avec une résignation sans

(1) Van der Wynecki, *Troubles des Pays-Bas*. Pag. 193.

(2) Idem, *Troubles des Pays-Bas*. Pag. 201.

exemple ; mais le jour où le duc d'Albe osa porter sa main sur la tête de deux hommes illustres : d'Egmont et de Horn, tout le peuple courut aux armes. C'était le signal d'une résurrection nationale.

Déjà la *Gueuserie*, trop vite dissoute, se reconstitue sur terre et sur mer, sous l'impulsion de la haute noblesse. Guillaume d'Orange et son frère, Louis de Nassau, jeunes, ardents, magnanimes, viennent offrir la bataille aux vieilles bandes espagnoles. Louis, vainqueur à Groningue, est vaincu à Jemmingen ; Guillaume, deux fois battu, est rejeté en Allemagne (1568). La liberté morale et politique des Pays - Bas reste écrasée sous la statue de bronze du duc d'Albe. Partout les gibets, les bûchers et les écartèlements attestent son triomphe personnel au milieu des catastrophes publiques. Mais ses exploits sanguinaires touchent à leur terme ; puisque le prince d'Orange reparait, sinon plus habile, du moins plus heureux, et que le comte de La Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, s'empare de Briel, dans l'île de Woorn, au commencement d'une campagne nouvelle qui doit fixer les destinées de la commune patrie.

« La surprise du port de Briel causa une révo-

lution dans la Zélande. Toutes les villes de cette province, à l'exception de Middelbourg, ouvrirent leurs portes aux *gueux*, et leur exemple fut suivi par plusieurs villes de la Hollande (1). Une assemblée d'États eut lieu à Dordrecht. Le prince d'Orange y fut déclaré Stathouder ou gouverneur des provinces de Hollande, Zélande, Frise et Utrecht, au nom du Roi. On convint de ne transiger avec Philippe que d'un commun accord pour n'avoir aucun rapport ni politique, ni religieux avec l'Espagne, et de suivre le culte de Genève (2), pour que leur cause particulière se trouvât liée aux intérêts généraux de l'Europe (1672).

Bientôt les provinces du Midi signent, avec les provinces du Nord, une *pacification générale* par laquelle les unes et les autres s'engagent réciproquement à chasser l'Espagnol, à ne plus permettre qu'il rentre dans les Pays-Bas (3). Don Juan d'Autriche, l'héroïque bâtard de Charles-Quint, se présente néanmoins au nom de son fils légitime. Il n'est reçu qu'après avoir renvoyé les *troupes étrangères* et confirmé le traité provisoire

(1) Koch, *Tableau des rév. de l'Europe*. Tom. II, pag. 134.

(2) Pieter Bor, *Nederlantsche Oorlogen*. Bek, VI bl. 812.

(3) Dumont, *Corps diplomat.* Tom, V, part. 1<sup>re</sup>, pag. 278.

de Gand par l'*édit perpétuel* (1575). Enfant chéri du Pape et de l'Église, mais secrètement détesté du Roi d'Espagne, ce Prince divise le parti catholique et le parti protestant, afin de les détruire l'un par l'autre, et de créer sa propre fortune sur la ruine des intérêts généraux. Sans cesse en quête d'une Couronne, il n'a pu la trouver ni à Tunis, ni en Angleterre; il va la chercher maintenant dans les Pays-Bas. Son étendard porte une croix au milieu de cette devise : *In hoc signo vici Turcos, in hoc signo vincam hæreticos.* — *Par ce signe j'ai vaincu les Turcs, par ce signe je vaincrai les hérétiques.* La première moitié de la devise est justifiée; la seconde sera démentie.

Don Juan d'Autriche était trop familiarisé avec les expéditions rapides, pour s'habituer aux lentes manœuvres du prince d'Orange. Le Roi de France (Henri III), ayant intercepté une lettre qu'il adressait à Madrid, et dans laquelle il pressait Philippe d'adopter des mesures pleines de rigueur, la fit passer à Guillaume. Celui-ci la transmit aux États; et don Juan d'Autriche fut déposé. Pendant qu'il s'efforçait de reconquérir son titre par la force, le bâtard de Charles-Quint périt de mort naturelle

ou de mort violente. L'Espagne, réduite aux seules provinces de Luxembourg, du Limbourg et de Namur, allait perdre tous les Pays-Bas, si Alexandre Farnèse, prince de Parme, petit-fils de Charles-Quint, grand homme de guerre et politique habile, n'eût relevé le parti de la Monarchie dans les provinces flamandes formant la Belgique actuelle; mais il dut se résigner à la scission opérée par l'établissement de la République des Provinces-Unies.

Ce grand acte, qui crée une Puissance nouvelle dans le Continent, s'accomplit selon la pensée du prince d'Orange et d'après le vœu national. L'union générale se trouvait dissoute, puisque les provinces du Midi, où dominait le Catholicisme, venaient de contracter une alliance étroite avec le prince de Parme, c'est-à-dire avec l'Espagne : aussi Guillaume s'empressa-t-il de leur opposer les sept provinces du Nord, déjà liées par les mêmes intérêts maritimes et par les mêmes principes religieux, puisque le Calvinisme y dominait. Leurs députés s'assemblent à Utrecht ; le Prince d'Orange les harangue pour leur faire signer le traité d'union perpétuelle et indissoluble (29 janvier 1579); et une République s'élève, avec ce débris de la

grande Monarchie de Philippe II, qui couvre la moitié du monde (1).

L'histoire politique ne saurait se méprendre sur la portée morale d'une pareille révolution. « En jugeant cette révolution, on ne doit pas oublier, dit Ancillon, qu'elle ne mérite ce nom qu'improprement, si l'on entend par ce mot un bouleversement subit et total de la constitution, des lois et de la situation politique, une dissolution complète de la Souveraineté légitime pour la placer sur d'autres têtes ou l'asseoir sur d'autres bases... Ce ne fut ni l'amour vague des innovations, ni la manie de réaliser des théories abstraites et de faire des expériences hasardées et sanglantes, qui amenèrent la fondation de la République. Le comble de la tyrannie inspira aux victimes de l'oppression le courage du désespoir. Ce furent des sentiments, bien plus que des idées, qui dictèrent les premières résolutions. Les Flamands, dans l'origine, ne voulaient pas changer de constitution. Leur seul désir était de la conserver dans son intégrité; et les démarches que Philippe se permit contre leurs lois politiques, furent l'unique objet

(1) Dumont, *Corps diplomat.* Tom. V, partie 1<sup>re</sup>, pag. 33. — Wiquefort, *Hist. des Provinces-Unies.* Preuves, pag. 24.



de leurs plaintes et le motif de leur insurrection.

» Dans ces provinces, la Souveraineté était partagée entre le Prince et les États. Leur concours était absolument nécessaire pour créer de véritables lois. Du moment où le Prince essayait de substituer à ce concours salutaire, qui seul devait être l'organe de la volonté générale, sa volonté particulière, c'était lui proprement, et lui seul qui entreprenait une révolution. Dès ce moment, les États n'avaient plus l'obligation de lui obéir, et pouvaient lui résister légitimement, puisqu'il n'avait pas le droit de violer les formes constitutionnelles du pays. Partout où la Souveraineté est composée de divers éléments et de plusieurs Pouvoirs, celui d'entre eux qui tâche le premier de paralyser et d'anéantir les autres, dépasse le premier la ligne du droit. Franchissant les limites qui seules rendent sa puissance légale, il donne aux autres le droit de le refouler dans sa sphère et d'assurer le maintien de leurs droits politiques, en s'opposant à son usurpation. Ainsi, dans les Pays-Bas, non-seulement les États pouvaient, mais ils devaient même résister à Philippe. En exécutant et en appuyant leurs mesures, le

peuple obéissait à une autorité légitime (1). »

Dès que les États d'Utrecht se furent séparés formellement de l'Espagne, Philippe, déclarant Guillaume hors la loi, mit sa tête à prix. Les Provinces-Unies répondirent à cet édit de proscription, en brisant (2) pour toujours les liens de dépendance qui les attachaient encore à sa personne (1581). Le prince d'Orange est assassiné ; mais sa mort semble donner une vie nouvelle à ce peuple de pêcheurs et de pâtres. Autant il s'est montré habile et courageux pour obtenir son indépendance, autant il se montrera persévérant et opiniâtre pour la conserver. Dans ce duel incomparable entre un petit peuple et un grand Roi, moins les chances paraissent égales, plus le dénouement étonne. En effet, l'existence politique de la République est encore un problème ; et si elle triomphe des périls de la guerre, elle peut à chaque instant être engloutie par une irruption de l'Océan, tandis que la Monarchie espagnole dispose, en quelque sorte, de la destinée de tous les États. Mais, non content de se défendre en Europe, le Hollandais attaque dans les deux Indes l'unique base

(1) *Tableau des révolutions du syst. polit.* Tom II, pag. 341-43.

(2) Dumont, *Corps diplomat.* Tom. V, pag. 413.

de la puissance de l'Espagne. Pendant qu'il détruit les armées de Philippe, il se crée à lui-même des villes populeuses et des flottes redoutables. Faisant marcher de front les conquêtes de la guerre et celles de la paix, il développe tellement ses mœurs industrielles sur un sol dérobé aux flots et à peine suffisant pour assurer sa propre subsistance, qu'il devient le pourvoyeur général du Continent ; qu'il change tous les rapports de la politique et du commerce dans le vieux monde, et qu'il réduit enfin son ennemi, le possesseur même des mines du Nouveau-Monde, à faire banqueroute.

Non-seulement Philippe II perdit son argent, son temps et ses forces, mais encore il commença la décadence de l'Espagne, en voulant détruire la République des Provinces-Unies pour y rétablir son autorité ; la Monarchie française pour enlever le trône aux Bourbons ; et la Monarchie anglaise pour détronner Elisabeth. Cette Princesse, qui valait deux Rois, exerçant une influence décisive sur les destinées de l'Europe, sut, au contraire, mettre à profit les forces, le temps et l'argent qu'elle donnait, soit aux Bourbons, soit aux Flamands, et commença ainsi la grandeur de l'Angleterre. Il appartenait à cette Reine protestante d'humilier

la puissance du Roi catholique. Aussi prodigues l'un que l'autre des biens et de la vie de leurs sujets, ils firent un usage également abominable du bourreau : celui-ci, pour obtenir le triomphe des anciens principes ; celle-là, pour obtenir le triomphe des faits nouveaux. Il y avait, chez tous les deux, le même despotisme, la même dissimulation, la même perfidie, la même cruauté ; mais leur but était absolument contradictoire. Philippe ne savait que comprimer les masses au moyen de la terreur ; Élisabeth savait les comprendre et chercher sa propre force jusque dans leurs faiblesses. Le fils de Charles-Quint se fit despote et sanguinaire malgré le peuple et contre le peuple ; tandis que que la fille de Henri VIII ne se fit despote et sanguinaire que dans le sens voulu par le peuple, et selon le désir du peuple. Favorisant la tendance générale de l'esprit anglais vers le négoce, elle fonda le commerce britannique, avec le concours de tous les protestants de France et des Pays-Bas, qui vinrent donner à son Royaume un genre de grandeur encore inconnu ; le seul dont il fût susceptible. Ainsi, pendant que l'Espagne devenait misérable au sein de sa propre opulence, l'Angleterre s'enrichissait elle-même des misères d'au-

trui. Ces deux États, partageant la haine que se portaient leurs Souverains, devaient tôt ou tard entrer en lutte. Malgré sa précipitation ordinaire, Philippe attendit, pour attaquer l'Angleterre, qu'il se fût emparé du Portugal, dont les richesses considérables, la marine puissante et la liberté allaient être consacrées à payer les débauches de son ambition et de son despotisme.

Le jeune roi Sébastien, petit-fils et successeur de Jean III, étant mort sans postérité sur le champ de bataille d'Alcazar (4 août 1578), la couronne de Portugal ne fit que passer entre les mains de Henri - le - Cardinal , son grand - oncle paternel, déjà très-vieux. Ce Monarque assembla les États à Lisbonne, pour qu'ils désignassent eux-mêmes son successeur ; car Antonio, prieur de Crato, la duchesse de Bragance et Philippe II étaient parents d'Emmanuel-le-Grand au même degré. Une commission fut chargée d'examiner les droits de chaque prétendant ; mais Henri mourut sur ces entrefaites, et Philippe envahit immédiatement le Royaume. Quand la force eut été substituée au droit (1), le Portugal, tombé dans la ser-

(1) Voir Jérôme Conestage, *Hist. de la réunion du Royaume de Portugal à la couronne d'Espagne*. — Joh. Caramuel Lobkowitz, *Philippus prudens, Lusitania, Algarbia, India, Brasilia, legiti-*

vitude, perdit en un jour la considération dont il jouissait, dans le monde européen, depuis près d'un siècle. Ne formant plus une personnalité distincte entre les diverses Nations, il fut absorbé par l'Espagne, jusqu'à ce qu'un glorieux affranchissement pût le rendre, sinon à la politique générale, du moins à sa propre existence (1) (6 décembre 1640).

Lorsque Philippe, au comble de ses prospérités, se vit maître des deux flottes les plus formidables de l'Europe, il résolut d'opérer une descente en Angleterre. Par son ordre, cent cinquante grands vaisseaux ayant à bord deux mille six cents gros canons et trente mille hommes, prennent la mer et s'intitulent fièrement *l'invincible Armada*. Elisabeth ne peut leur opposer que treize vaisseaux de guerre et soixante-deux autres vaisseaux de commerce; mais elle peut compter sur le dévouement et le patriotisme de tout un peuple. Médina-Sidonia, l'amiral de la flotte espagnole, arrive jusqu'à Dunkerque. Howard, l'amiral de la

*mus Rex demonstratus.* — Kinsay, *Portugal illustrated.* — *Portugal regenerado.*

(1) Voir Antonius de Sousa de Macedo, *Lusitania liberata.* — Cajetani Passarelli, *Bellum Lusitanicum.* — Giovanni Battista Birago, *Istoria della dissuazione del Regno di Portogallo et della Corona di Castiglia.*

flotte anglaise, au lieu de livrer bataille, engage des escarmouches. Ses vaisseaux légers manœuvrent si bien auprès des lourds vaisseaux de l'ennemi, qu'ils les couvrent de matières combustibles. Une tempête effroyable s'élève. La flotte anglaise rentre dans les ports; tandis que la flotte espagnole, ne sachant où trouver un refuge, est dispersée par les vents, disloquée par les vagues furieuses et brisée contre les écueils (21 juillet 1588). Le duc de Médina vint apprendre à son Roi qu'il avait perdu trente vaisseaux et dix mille hommes, et que le reste de l'*Armada* ne peut plus tenir la mer. Philippe, qui écrivait une lettre, se retourna froidement vers lui, en disant : « Duc, je vous avais envoyé combattre les hommes, non les éléments. Que la volonté de Dieu soit faite ! » Puis, il acheva d'écrire sa lettre avec le même calme et le même sang-froid, quoiqu'il comprit toute la portée d'un pareil échec : premier symptôme de décadence pour la Monarchie espagnole.

Philippe II, implacable ennemi des protestants, avait déclaré la guerre à Élisabeth, implacable ennemie des catholiques, sous prétexte de venger la mort de Marie Stuart : sombre tragédie qui s'ouvre sur deux trônes et qui se ferme sur un

échafaud ! Nous désirerions bien vivement briser le réseau des perfidies officielles et des trames occultes dont Élisabeth entoura la vie de Marie Stuart, parce qu'elles enlacent encore sa mémoire. Mais, quand l'histoire impartiale veut sonder les nombreux mystères de cette destinée, empreinte de la fatalité antique et la plus tragique des temps modernes, il lui est impossible de remonter aux sources de la vérité, car elle ne saurait trouver de documents que dans les archives du mensonge (1) !

Marie Stuart, fille de Jacques V et de Marie de Lorraine, arrière-petite-fille de Henri VII, Roi d'Angleterre, fut sacrée Reine d'Écosse quelques jours après sa naissance, devint, à l'âge de seize

(1) De nouveaux documents ont été publiés naguère sur la vie de Marie Stuart, notamment, les *Papiers d'État de Londres (state papers' Office.)*—*Les Manuscrits tirés des bibliothèques de France*, publiés par Von Raumer. — Les *Documents relatifs à l'histoire de Philippe II (Apuntamientos, etc...)*, publiés par Gonzales. — Les *Lettres inédites de Marie Stuart*, publiées par le prince Alexandre de Labanoff. — M. Philarète Chasles a résumé tous ces documents dans un travail remarquable, où, ne pouvant procéder par *démonstration*, il procède par induction, avouant que toutes ces questions historiques *se sont obscurcies à mesure que de nouveaux écrivains les ont traitées.* (*Nouveaux documents sur Marie Stuart, Revue des Deux-Mondes*, janvier 1841. — *Études sur Marie Stuart, etc...* Pag. 4, vol. in-12, Paris 1851.) — Un de nos illustres académiciens, M. Mignet, a fait paraître tout récemment l'*Histoire de Marie Stuart*, la plus complète, la plus consciencieuse et la plus éloquente.



ans, Reine de France, par son mariage avec François II, et revendiqua le titre de Reine d'Angleterre et d'Irlande sur Élisabeth qui venait de le prendre. Pour ce crime, la fille de Henri VIII traita *sa bonne sœur* encore plus atrocement que son père n'avait traité ses propres femmes. Quoique le Protestantisme eût fait quelques progrès en Angleterre, sous le règne d'Édouard VI, Marie Tudor avait pu y rétablir le Catholicisme avec d'autant plus de facilité, qu'une grande partie de la Nation était demeurée papiste. Mais, certaines mesures maladroitement et violentes alarmèrent bientôt les intérêts matériels auxquels la Réforme avait donné naissance. Tous les prêtres, qui s'étaient mariés, furent expulsés de leurs cures et vinrent grossir les rangs du parti réformateur. L'œuvre religieuse de Marie Tudor se trouvait tellement compromise, qu'avant sa mort elle exigea d'Élisabeth une profession de foi catholique, apostolique et romaine. Celle-ci ne devait pas en tenir compte. Le Pape ayant hésité à la reconnaître comme fille légitime de Henri VIII, et Marie Stuart, déjà Reine d'Écosse et de France, lui ayant disputé le trône d'Angleterre avec l'appui des catholiques, lesquels, en vertu de leurs principes, ne pouvaient

admettre la légitimité de sa naissance, et, conséquemment, de son pouvoir, Elisabeth se déclara protestante, s'arrogea l'autorité d'un Souverain-Pontife, prit enfin le titre de *Gouvernante suprême de l'Église pour le spirituel et le temporel*. — *Suprême Governour of the Church, both in spiritual, and temporal*.

Cependant la Reine de France et d'Écosse prenait elle aussi le titre de Reine d'Angleterre. Et, non contente de braver les fureurs d'Élisabeth, elle blessait cruellement l'amour-propre de Catherine de Médicis, sa belle-mère, en lui disant : « Vous avez beau faire, Madame, vous ne serez jamais que la fille d'un marchand. » Réduite par son veuvage au seul trône d'Écosse, Marie Stuart se trouva donc en présence de deux ennemies d'autant plus redoutables qu'elles dirigeaient l'Europe : l'une avec le parti catholique, l'autre avec le le parti protestant, et qu'elles disposaient ainsi la destinée générale des sociétés. En quittant la France, où Catherine règne au nom de Charles IX, Marie se dirige vers l'Écosse, où Elisabeth exerce déjà une action souveraine par la parole de Knox, l'indomptable tribun, et par les trames de toute la noblesse féodale. Il s'agit pour elle de

créer diverses factions et de provoquer une guerre civile dans ce Royaume qu'elle veut réunir à ses propres États, ou anéantir entre les mains de sa rivale. Ayant conscience de cette situation sinistre, toute faible femme qu'elle soit, Marie Stuart espère concilier les partis : rôle admirable, mais auquel ne suffirait pas la virilité d'un grand homme. On la voit s'adresser successivement à Knox, qui rejette ses royales avances avec une grossièreté sauvage ; à Murray, son frère naturel, qu'elle enrichit au risque de s'appauvrir, et à la Reine d'Angleterre, qui cache sa haine profonde sous les dehors de l'amitié. Désirant le triomphe du Catholicisme, religion de tous les États du Midi, Marie confie ses plans à Murray, lequel en instruit Élisabeth, dont l'intelligente politique a compris que le Protestantisme doit être désormais la religion de l'Écosse, de l'Angleterre et de tous les États du Nord. A dater de ce jour, l'une et l'autre Reine cessèrent d'être femmes, pour devenir des symboles ; car elles représentèrent les deux grands adversaires qui se disputaient l'empire de la Chrétienté.

Marie Stuart resta jusqu'au bout la digne tante des Guises ; Élisabeth resta également la digne

filles de Henri VIII. Les scènes de rivalité ou de coquetterie qui se passeront entre elles, ne feront que mieux éclater les intérêts engagés dans ce drame.

Lorsque Marie accuse Élisabeth de ne vouloir pas se marier, pour *avoir son plaisir toujours avec nouveaux amoureux*, Élisabeth voudrait bien que Marie pense contracter un second mariage. La Reine d'Angleterre envoie donc, à Holyrood, Henri Stuart Darnley; et la Reine d'Écosse, qui ne se doute point que ce prince est, en quelque sorte, un don de sa rivale furieuse, l'aimera bientôt comme une conquête. Autant Darnley se montre noble et séduisant avant d'avoir épousé Marie, autant il se montre vil et brutal, après son mariage. La Reine, éloignant cet homme de son conseil, se rapproche de Rizzio, Italien, et, par conséquent, étranger aux passions politiques de l'Écosse. Mais il exprime la réaction catholique par ses relations avec Rome, Paris, Madrid et tous les grands centres de la politique méridionale. Aussi Darnley se ligue-t-il avec Knox, qui exprime la réaction protestante européenne, par ses relations avec Londres, Genève, Augsbourg et tous les grands centres de la politique septentrionale. On forme le projet

de tuer Rizzio en plein palais : l'argent et les complots d'Élisabeth sont au fond de ce crime (1) qu'on accomplit sous les yeux de Marie Stuart ; et la main de son époux n'y est pas étrangère ! Seule, désormais, elle cherche autour d'elle, non pas un vengeur, mais un défenseur. Car cette noblesse féodale, que la soif des richesses ecclésiastiques a rendue protestante, peut bien attenter aux jours d'une Reine catholique, après que le Roi lui a mis la dague au poing. C'est alors que la Providence offrit Bothwell aux yeux de Marie Stuart, comme pour mieux la mettre aux prises avec la fatalité !

Le comte de Bothwell était un homme vaillant et de fière trempe ; mais, dans son caractère, il entraînait plus de vices que de vertus, plus de barbarie que d'humanité. Marie Stuart ne vit en lui qu'une force et qu'un dévouement ; elle devait s'en servir, parce qu'elle était Reine et parce qu'elle était mère. Il n'en fallait pas davantage pour susciter contre ce nouveau favori toutes les haines de la noblesse, qui se turent néanmoins devant son audace. La Reine, tranquille sur les destinées de l'État, songe à celles de sa famille et se réconcilie politiquement avec Darnley. Cette ré-

(1) M. Philarète Chasles, *Études sur Marie Stuart*. Pag. 42-43.

conciliation fait naître la pensée d'un meurtre : Darnley est assassiné. Les agents secrets d'Élisabeth accusent Marie Stuart ; l'opinion publique n'accuse que son ministre. Pour faire tomber la médisance ou la calomnie, Marie, confiante dans sa propre innocence, épousa Bothwell et le fit monter sur les marches du trône. En couvrant de son amour, l'homme que la nation poursuivait de sa haine, elle précipita l'Écosse dans une guerre civile que l'Angleterre dirigeait.

Abandonnée par son propre parti, Marie Stuart fut obligée de se rendre aux seigneurs confédérés, et d'abdiquer en faveur de son fils. Le comte de Murray, devenu régent du Royaume, usa de son pouvoir avec tant de dureté, que l'Écosse regretta la Reine, alors prisonnière à Lochleven. Le parti de Marie se reconstitua peu à peu. On la vit bientôt combattre elle-même avec désespoir à Langsyde ; traverser le golfe de Solway, en fugitive, sur une barque de pêcheur et se réfugier avec confiance dans les bras d'Élisabeth, qui s'ouvraient à elle pour l'étouffer (1568).

Marie Stuart était descendue librement sur le littoral anglais ; Élisabeth l'y retint prisonnière. Nous ne suivrons pas la royale captive de château-

fort en château-fort, par ces voies désolantes qui mènent de la prison à l'échafaud : vie de martyr dont la mort fut l'apothéose ! Élisabeth, ayant résolu depuis longtemps la perte de Marie, voulut d'abord la livrer aux anglicans d'Écosse, parce qu'ils se chargeaient de la tuer ; puis elle préféra l'assassiner elle-même en secret ; finalement elle préféra se servir du bourreau. Il fallait une raison d'État pour accomplir ce fratricide ; ses conseillers se chargèrent de la trouver. Tous les amis de Marie Stuart furent transformés en conspirateurs ; l'auguste captive elle-même fut entourée d'espions et d'agents provocateurs, de pièges et de calomnies. On altéra ses correspondances et ses papiers de façon à dénaturer l'histoire ; ensuite on l'accusa d'avoir tramé un complot contre les jours de la Reine d'Angleterre afin d'usurper sa couronne et de rétablir l'Église catholique sur les ruines de l'Église anglicane.

Au moment suprême, le caractère de Marie Stuart devient sublime ! Elle proteste jusqu'à trois fois contre toute juridiction anglaise, parce qu'elle est Reine d'Écosse et non pas sujette de l'Angleterre. Elle s'étonne qu'on lui ordonne de comparaître en justice. « J'ai appris, dit-elle, à ne

» rien faire qui soit indigne de moi et de mon  
» fils... Je n'accepte que comme chrétienne. Ma  
» place est là, poursuit-elle en montrant le fauteuil  
» du dais ; je ne suis pas seulement Reine ainsi  
» que d'autres ; je suis Reine dès le berceau , et le  
» premier jour qui m'a vue femme, m'a vue Reine! »  
Condamnée à mort sur la terre , Marie Stuart ne  
songea plus qu'à obtenir l'immortalité dans le  
ciel. Elle marcha au supplice comme un conqué-  
rant à la victoire. Elle ne recula pas devant le  
bourreau , parce qu'elle se rapprochait de Dieu !  
(8 février 1587.) Toutes les Couronnes de l'Europe  
tremblèrent du coup de hache qui fit tomber celle  
d'Écosse. La Royauté venait de perdre son invio-  
labilité suprême ; car l'échafaud de Marie Stuart,  
éternellement dressé dans la mémoire des peu-  
ples, devait servir à Charles I<sup>er</sup> et à Louis XVI  
pour l'épouvante des Rois !

Saisi d'horreur en apprenant le meurtre de sa  
mère, Jacques VI prit le deuil et ne prit pas les  
armes, quoique le comte d'Argile s'écriât : « *C'est  
le seul deuil qui soit de saison.* » Mais la raison d'É-  
tat l'emporta sur le plus juste ressentiment. Phi-  
lippe II équipa contre Élisabeth, *l'invincible Ar-  
mada* aussitôt dispersée que réunie ; et Catherine



de Médicis, qui régnait sous le nom de Henri III, après avoir régné sous celui de Charles IX, au lieu de venger Marie Stuart, se contenta d'apaiser les émotions populaires que la nouvelle de sa mort fit éclater dans Paris. D'ailleurs, la Monarchie de Valois, attaquée par les catholiques et par les protestants, se trouvait hors d'état de défendre la Monarchie des Stuarts. Depuis le jour où Catherine promit au duc d'Albe d'exterminer les calvinistes de France, elle n'avait cependant que trop bien tenu sa parole!

Après la bataille de Saint-Denis, où ils furent vaincus, l'astucieuse Italienne les désarma par des propositions assez avantageuses (2 mars 1568). Mais cette paix ne fut qu'un ajournement de guerre civile. Partout où les protestants se trouvaient en petit nombre, on les fit massacrer par les masses populaires. Condé et Coligny, fuyant les embûches de Catherine, se réfugièrent à la Rochelle, centre du Protestantisme, et s'emparèrent de la Saintonge, de l'Aunois, du Poitou, de l'Angoumois. A Jarnac, ils furent battus par le maréchal de Tavanne. Condé tomba mort dans la mêlée. Coligny aurait relevé le moral de son armée, si les capitaines, dont l'orgueil souffrait de ne plus obéir à

un Prince du sang royal, eussent voulu suivre son commandement. Par bonheur, Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, se présente avec son fils le prince de Béarn (1), et avec le jeune prince de Condé. « Mes amis, dit-elle aux soldats, voilà deux » nouveaux chefs que Dieu vous donne, et deux » orphelins que je vous confie. » Le Béarnais, proclamé généralissime, s'écrie à son tour : « Je jure » de défendre la religion et de persévérer dans la » cause commune jusqu'à la mort, ou jusqu'à ce » que nous ayons obtenu la liberté désirée. » Coligny reprend aussitôt l'offensive, évite les sièges qui sont, dit-il, *les cimetières des armées*, répare les anciennes défaites et remporte de nouvelles victoires. Catherine, renonçant à détruire les protestants par la guerre, leur offre une *paix mauvaise et masquée : vrai coupe-gorge*. Le traité de Saint-Germain accorde aux calvinistes une amnistie générale, le libre exercice de leur culte, le droit de parvenir à toutes les charges de l'État, celui de récuser six juges dans leurs procès avec les catholiques et quatre places de sûreté : Montauban, la Charité, Cognac et la Rochelle (8 août

(1) Quoique son père n'existât plus, Henri de Bourbon ne prit le titre de Roi de Navarre qu'après la mort de sa mère.

1570 ). En outre, le Béarnais épousera Marguerite de Valois, sœur de Charles IX ; et ce mariage d'un Prince protestant avec une Princesse catholique semblera le gage d'une réconciliation générale.

Cette union allait avoir lieu, quand la Reine de Navarre mourut subitement (10 juin 1572). On croit qu'elle a été empoisonnée. Les capitaines calvinistes, invités au mariage, entourent Coligny.

« Si les noces du prince de Béarn se font à Paris, » lui dit l'un d'entre eux, les livrées en seront » vermeilles. — Je m'en vais, lui dit un autre, » pour la bonne chère qu'on nous fait ici, afin de » n'être pas pris au filet comme les mal-avisés. — » Je pars, ajoute un troisième ; le Roi nous est trop » bon (1). » Le vieil amiral reste dans la capitale et à la Cour : celle-ci pleine de projets sinistres ; celle-là, pleine d'assassins. Les victimes sont désignées ; le duc de Guise aposte, sur le passage de Coligny, un *bravo* qui manque son coup. Le Roi accourt chez l'amiral : « Mon père, s'écrie-t-il, » la blessure est pour vous, et la douleur pour » moi. » Le crime n'est pas encore entré dans la pensée du jeune Monarque ; mais, en sortant de

(1) Sully, *Mémoires des sages et royales économies d'Etat*. Chap. III et IV.

chez l'amiral, il voit Catherine et Henri de Guise, qui lui parlent d'une conspiration protestante dirigée contre lui et contre toute la famille royale, et qui lui persuadent qu'en faisant tuer une partie de ses sujets, il sera le sauveur de la Monarchie et de la société.

L'ordre exécutable est signé ; son exécution aura lieu pendant la nuit du 24 août. Au moment fatal, le Roi tremble , hésite , et demande un ajournement ; il n'est plus temps. La Reine-mère a fait hâter le signal d'une heure, et Henri de Guise, le metteur en scène de ce drame horrible, marche à la tête des assassins. Une fois commencé, le carnage semblait ne devoir plus finir ; « car les meurtres, pilleries, saccagements et séditions » durèrent sept jours entiers. Un certain nombre de gouverneurs de province refusèrent d'obéir aux ordres de la cour. Le vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, écrivit au Roi cette lettre sublime : « Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses habitants et gens de guerre de la garnison ; je n'ai trouvé que de bons citoyens et de fermes soldats , *mais pas un bourreau*. C'est pourquoi, eux et moi, supplions très-humblement Votre Majesté de vouloir employer en chose pos-

sible, quelque hasardeuse qu'elle soit, nos bras et nos vies. » Saint-Héran, gouverneur de l'Auvergne, répondit également : « J'ai reçu un ordre avec le sceau de Votre Majesté, m'engageant de faire mourir tous les protestants. Le respect que j'ai pour Votre Majesté veut que je le croie faux ; car, s'il estoit vrai, le respect me commanderoit de ne pas luy obeyr. » Jean Hennuyer, évêque de Lysieux, sauva tous les protestants de son diocèse, en les recueillant dans son palais. Enfin, le bourreau de Lyon refusa de prendre part aux massacres, en disant : « Je ne tue que les coupables et » n'exécute que des jugements légitimes. »

Tout le Midi catholique de l'Europe, nous le constatons avec douleur, tressaillit d'allégresse en apprenant la *boucherie de Paris*, et félicita Charles IX *pour cette grâce de Dieu* (1). Tous les États protestants du Nord frémissirent au récit de la Saint-Barthélemy. On croyait que la Cour de France ne laisserait pas vivre un seul huguenot dans le Royaume. Elle n'en voulait plus aux individus, mais à leurs places de sûreté. Le duc d'Anjou allait s'en emparer, quand il apprit que l'or de sa mère lui avait acquis le trône de Pologne ; aussi ne

(1) Ce sont les termes de la félicitation officielle de Venise.

songea-t-il dès lors qu'à s'en aller prendre possession de sa Couronne élective. *Tu ne resteras pas longtemps parmi les étrangers*, lui dit Catherine au moment de son départ. En effet, l'existence de Charles IX, naguère si énergique, n'était plus qu'une longue agonie. Ce Prince, né pour faire le bien et avec les moyens d'y parvenir, mourut d'une sueur de sang, en expiation de celui qu'il avait laissé répandre, et n'ayant su faire que le mal. Impatient de régner sur sa patrie, le Roi de Pologne abandonna aussitôt son Royaume, qu'il considérait comme un lieu d'exil. Parti sans prendre congé du peuple qui l'avait accepté pour Souverain, Henri III se hâta d'arriver en France, où, loin de pacifier une société livrée aux guerres civiles, il devait être le jouet de tous les partis qui s'attaquaient directement à la Monarchie.

Les catholiques et les protestants, dont le but était contradictoire dans l'Église et dans l'État, semblaient néanmoins être d'accord pour renverser la constitution, les lois et la Souveraineté légitime. Ceux-ci voulaient abattre une Royauté populaire, qui, sous prétexte de protéger la vie publique, avait donné le signal de leur propre extermination : aussi travaillaient-ils au démembrement

de la France, afin de former une république féodale et fédérative avec les débris de l'unité Monarchique. Ceux-là, au contraire, voulaient fonder une quatrième dynastie en l'honneur des Guises, qui, ayant prêché la Saint-Barthélemy, étaient regardés comme les sauveurs de la religion catholique et comme appelés à sauver la France, en maintenant l'unité nationale au moyen d'une Royauté nouvelle.

Entre ces deux partis extrêmes, toujours prêts à se faire la guerre, jamais à traiter de la paix, il faut placer un autre parti : celui des *politiques* ou des mécontents, mi-catholiques et mi-huguenots, indifférents pour la vérité comme pour l'erreur, et cherchant leur intérêt où les autres cherchaient un principe. Gardons-nous de les confondre avec cette phalange d'hommes de savoir et de transaction, dont Michel de l'Hospital fut le chef, et d'où sortit cette génération de grands magistrats, que l'on vit se perpétuer pendant plus d'un siècle comme une sauve-garde publique, au milieu des factions, des coups d'État et de la guerre civile (1). Mais l'action gouvernementale de ces esprits supérieurs avait été brisée par le poignard des mas-

(1) M. Villemain, *Mélanges historiques et littéraires*. Tom. III.

sacreurs ; et la scène politique appartenait aux partis violents. Une coalition menaçante s'était formée entre le duc d'Alençon, frère du Roi et chef des *politiques*, et Henri de Navarre, chef des protestants. Redoutant l'influence que la guerre civile donnerait infailliblement au duc de Guise, le Roi chargea Catherine de négocier la paix avec les Princes, à quelque prix que ce fût. Elle se rendit à l'abbaye de Beaulieu pour y accepter des conditions également contraires aux intérêts du trône et à ceux de la religion catholique. En effet, les *politiques* obtenaient la convocation des États-Généraux ; le prince de Condé obtenait le gouvernement de Picardie, à titre de possession ; enfin les calvinistes obtenaient, non-seulement six nouvelles places de sûreté, mais encore le partage égal des charges et emplois avec les catholiques, et le libre exercice de la religion protestante dans tout le Royaume (1).

Ce traité de paix indigna la France catholique et suscita, contre les politiques et les protestants, dix-huit années de guerres qui se firent au nom de la *Sainte-Ligue* : association générale dans la-

(1) Fontanon, *Édits et Ordonnances des Rois de France*. Tom. IV, pag. 307.



quelle Henri de Guise engloba toutes les associations locales créées au temps de Charles IX. Presque tous les députés des États, appartenant à la Ligue, ne s'appartenaient pas eux-mêmes. Sous prétexte de limiter la Souveraineté royale, ils voulaient usurper la Souveraineté nationale, en formant un comité permanent, qui aurait enlevé au Roi, non-seulement l'administration, mais encore la direction suprême du gouvernement. « Cette mesure, dit Ancillon, aurait été aussi funeste à la liberté nationale qu'à l'autorité du Prince; sans guérir les maux du moment, elle aurait affaibli pour toujours le Pouvoir royal, qui devait un jour régénérer la France, substitué à un Roi faible plusieurs tyrans et fait de la Monarchie une aristocratie turbulente (1). » Henri III, ayant suspendu les séances des États, les députés se réunissent malgré ses ordres. Jean Bodin, célèbre par son patriotisme autant que par ses écrits, déclare à ses collègues « qu'ils n'ont plus de puissance; que c'est un crime capital de s'assembler sans mandement du Roi et de traiter de la paix ou de la guerre : cas réservés à la Souveraineté. » Mais l'Assemblée, au lieu de s'incliner devant la raison

(1) *Tableau des rév. du syst. polit.* Tom, II, pag. 279-280.

d'un grand homme, dicte follement des lois au Pouvoir monarchique. Henri III, moralement déposé, puisque les États-Généraux se déclarent supérieurs à la Royauté, le sera positivement, dès qu'il s'agira de donner un chef à la Ligue; car le duc de Guise est désigné par avance au choix des catholiques. C'en était donc fait de la Monarchie proprement dite, si l'Assemblée politique, instrument de division entre les mains des partis, ne se fût dissoute sans rien conclure; et si Henri III, d'après les conseils de Catherine de Médicis, n'eût fait jurer la Ligue aux députés de la nation et aux bourgeois de Paris, après l'avoir jurée lui-même, pour en devenir le chef. Ce coup d'État rendait au Roi, il est vrai, la plénitude immédiate de ses pouvoirs; mais il le brouillait avec les protestants, sans le réconcilier avec les catholiques.

Le duc d'Anjou (1), frère unique du Roi, étant mort sur ces entrefaites, l'ambition de Henri de Guise prit dès lors une direction aussi nouvelle qu'imprévue. Henri III n'ayant pas d'enfants,

(1) Le duc d'Alençon prit ce titre après le traité de Beaulieu, qui augmenta son apanage de trois provinces : le Berry, la Touraine et l'Anjou.

Henri de Navarre , comme hérétique , a d'abord perdu ses droits au trône de France, qui passeront à son héritier direct, le chef de la Maison de Lorraine; ensuite, pour détruire l'ascendant moral qu'il y a toujours dans la Royauté , même quand le Monarque est indigne du sceptre, on représentera le Roi aux yeux du peuple sous les traits les plus ignobles. Tel est le plan des Guises. Le Pape s'engage à prononcer la déchéance de la Maison de Valois, en le condamnant comme coupable de lèse-majesté divine et humaine, pour avoir introduit en France les libertés gallicanes, et pour y avoir favorisé les progrès du Protestantisme. Le Roi d'Espagne, qui convoite aussi la Couronne de France, s'engage à fournir des troupes et à verser cinquante mille écus par mois dans les coffres de la Ligue. Ce n'est pas tout : Henri de Guise trouve des généalogistes , qui cherchent à établir que les Capétiens, ou mieux la Maison de Valois règne par le fait d'une usurpation; et que la Maison de Lorraine, descendant en ligne directe de Charlemagne, doit régner en vertu du principe de l'hérédité monarchique.

Henri de Guise et Philippe sont d'accord pour écarter les Bourbons du trône de France; mais à

la condition que ni l'un ni l'autre n'affichera des prétentions personnelles : aussi cherchent-ils quelqu'un dont le nom puisse couvrir leur ambition. En conséquence, on stipula : « Que le Roi régnant venant à mourir sans enfant mâle , le cardinal de Bourbon lui succédera , comme premier Prince du sang , tout Prince hérétique ou fauteur d'hérésie devant être à jamais exclu du trône (1). » C'est alors que sûr de ses alliances étrangères , Guise organisa dans Paris un comité secret dont tous les membres lui étaient vendus, qu'il payait avec l'argent de l'Espagne , et qu'il distribua dans les seize quartiers de la ville : d'où le nom de *Seize* qu'ils portèrent plus tard. Suivant le mot d'ordre qu'il recevait, soit du duc lui-même, soit de ses agents, ce comité fomentait des troubles, multipliait les complots, correspondait avec les provinces , et donnait ainsi l'impulsion anarchique à toute la société. Henri III fut obligé de faire la paix avec les ligueurs, pour éviter qu'ils ne lui fissent la guerre. Il dut interdire, sous peine de mort, toute autre religion que la religion catholique; abandonner aux ligueurs huit places de sûreté et redemander aux huguenots celles qu'ils avaient obte-

(1) Léonard, *Recueil des traités de paix*. Tom. II, pag 636.

nues par les traités précédents. Le Roi signa cet édit avec une tristesse profonde : « J'ai bien peur, » s'écria-t-il, qu'en voulant perdre le presche, nous » ne hasardions fort la messe (1). »

Quoique Sixte-Quint reconnaisse que « la Ligue » est pernicieuse au Roi, à l'État et à la religion, » il excommunie cependant le Roi de Navarre et le prince de Condé, comme hérétiques, les déclare déchus de leurs droits à la couronne, et proclame le vieux cardinal de Bourbon, premier Prince du sang. Le Navarrais en appelle à un concile libre, de cette décision du Souverain-Pontife et fait afficher sa protestation sur les murs du Vatican : démarche hardie qui força le chef suprême de l'Église catholique à admirer le chef du parti protestant. Mais il ne s'agit pas seulement, pour ce dernier, de tenir tête à la cour de Rome ; il faut encore qu'il tienne tête à la Ligue. Désirant éviter des catastrophes publiques, il offre au duc de Guise de vider leur querelle en combat singulier. Celui-ci refuse. Au lieu d'un duel entre deux Princes, il y aura une guerre implacable entre deux partis et deux religions, qui se ren-

(1) P.-Viet.-Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. Voir M. Pétilot, *Collect. des Mém. rel. à l'Hist. de France*. Tom. XXXVIII.

contrent dans la plaine de Coutras. Henri de Bourbon s'écrie : « Périssent les auteurs de cette guerre, » et que le sang qui va couler retombe sur leurs » têtes! » Puis, se tournant vers ses cousins, le prince de Condé et le comte de Soissons : « Pour » vous, leur dit-il, je ne vous dis autre chose, sinon » que vous êtes du sang des Bourbons, et vive » Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. — » Et nous, répondent les Princes, que nous sommes de bons cadets. » L'action s'engage et le Roi de Navarre affronte l'ennemi. Plusieurs généraux se placent devant lui pour le préserver du danger : « Ne vous offusquez pas, leur dit-il, je veux paraître. » Une heure après, l'armée protestante célébrait la première victoire qu'elle eût remportée sur l'armée catholique, en bataille rangée.

Cependant les Seize organisent un soulèvement révolutionnaire, afin de détrôner Henri III ; et la Sorbonne arrête « qu'on peut enlever le gouvernement à un Roi incapable, comme on ôte l'administration au tuteur qu'on a pour suspect..... » Averti de tous ces complots, dont le duc de Guise est l'instigateur, Henri III lui défend de venir à Paris ; mais le duc foule aux pieds les ordres du Roi. Celui-ci, ne songeant d'abord qu'à sa propre

sûreté, réunit des troupes et délibère ensuite s'il ne fera point mourir le duc ; pendant que la duchesse de Montpensier, sœur de Guise, montre des ciseaux d'or qu'elle porte suspendus à son côté, pour tonsurer Henri III, quand il sera confiné dans un cloître.

L'inaction du Roi et de ses troupes favorise le mouvement des ligueurs et des classes populaires. Les chaînes sont tendues dans les divers quartiers de Paris ; des barricades s'élèvent de toutes parts, et les prêtres, marchant à la tête de l'insurrection, disent aux bourgeois : « Allons prendre frère » Henri de Valois dans son Louvre. » La captivité du Roi aurait accompli dans l'État une véritable révolution ; car le duc de Guise aurait pris aussitôt possession du trône. Mais Catherine parvint à délivrer son fils : de sorte que rien n'était fini, et que tout était à recommencer (1). Henri de Guise confia le gouvernement de Paris aux *Seize*, ou mieux à sa propre faction, et il n'osa pas s'emparer lui-même du gouvernement de la France. Le duc fut obligé de compter encore avec le Roi, et le Roi avec le duc. Celui-ci, ayant obtenu le

(1) Voir deux beaux ouvrages de M. J. Vitel : *Les Barricades* et *Histoire de la Ligue*.

titre de généralissime des armées du Royaume, fit reconnaître le cardinal de Bourbon pour héritier de la Couronne, mais il demanda la convocation immédiate des États-Généraux qui devaient réformer l'État, *dans son chef et dans ses membres.*

Henri III n'eut aucun pouvoir sur cette Assemblée, au sein de laquelle Guise parlait et agissait en maître. Le duc allait atteindre son but : l'usurpation de l'autorité monarchique, si le Roi ne l'eût fait assassiner. Ce crime pouvait sauver la Royauté; car les États-Généraux tremblaient et Paris était frappé de stupeur. On craignait que Henri ne voulût agir contre tout le monde; mais il n'agit contre personne. L'ambassadeur d'Espagne, les Seize et tous les prédicateurs de Paris se rassurent et font déclarer que *Henri de Valois n'est plus rien pour les Français.* Mayenne, frère du duc de Guise, prend la direction de la Ligue, en attendant qu'on lui donne le titre de *lieutenant-général de l'État royal et couronne de France*; les États nomment un comité de quarante personnes, qui administreront toutes les affaires du Royaume; et le Pape excommunie Henri III, parce qu'il a fait tuer un prince de l'Église (le cardinal de Lorraine); mais le Parlement refuse de donner à sa dé-



chéance un caractère de légalité. On trouve néanmoins des juges pour condamner *le ci-devant Roi de France*, comme on trouve des prédicateurs pour prêcher le régicide. Toutes les villes se prononcent contre Henri III, qui se réfugie dans le camp du Béarnais. Quoique ces deux Monarques eussent réuni leurs partisans, ils ne marchèrent sur Paris, qu'après avoir soumis la moitié du Royaume. C'en était fait de la Ligue, si Jacques Clément n'eût prolongé l'existence de cette faction par le meurtre du Roi : crime nouveau dans l'histoire, mais depuis longtemps professé en pleine Sorbonne et parmi les ordres religieux. Pour eux, la doctrine du *tyrannicide* était plus qu'une théorie et n'était pas moins qu'un dogme.

Avant de mourir, Henri III désigna son successeur : Henri de Navarre, descendant de Robert, comte de Clermont et fils puiné de Saint-Louis. Le chef de la Maison de Bourbon était son parent au vingt-unième degré de droit civil (1). L'armée le proclama sous le nom de Henri IV, à Saint-Cloud; tandis qu'à Paris, Mayenne, reconnaissant un Monarque fictif pour s'assurer la réalité du Pouvoir, faisait proclamer le cardinal de

(1) Koch, *Tableau des révol. de l'Europe*. Tom. II. p. 168.

Bourbon, prisonnier du Béarnais, sous le nom de Charles X. Comme la plupart des catholiques n'osent se déclarer en faveur de Henri IV, parce qu'il est protestant et excommunié, ce Monarque, ordinairement si résolu, doute lui-même de sa destinée. On lui conseille de se rendre en Angleterre où il attendra des jours meilleurs. Mais Biron demande au Béarnais « s'il n'a pas d'autres moyens » de sauver son Royaume que de le quitter? Il est » en France, il doit s'y enterrer, ou plutôt, il doit » combattre et vaincre. » Le baron de Givry ajoute : « Sire, vous êtes le Roi des braves, et vous ne » serez abandonné que des peltrons. » Ces discours provoquent une détermination héroïque; la Providence veillait sur notre patrie. « Henri IV ne serait probablement jamais monté sur le trône, dit Ancillon, s'il avait suivi les conseils de ceux qui voulaient qu'il cherchât hors du Royaume un asile et des secours. Il dut son triomphe tardif, mais éclatant, à son courage et à sa constance, qui l'empêchèrent de désespérer de sa propre cause. En restant dans le pays et en exposant sa vie tous les jours, comme le moindre soldat, il provoqua les sacrifices; son exemple fortifia les hommes énergiques, encouragea les timides, décida les in-

certain ; et le Devoir, personnifié sous ses traits, donna aux gens de bien le courage de la vertu (1). »

Au premier abord, la lutte paraissait impossible ; car le Roi de Navarre, ayant à peine six mille hommes, se trouvait investi près d'Arques, par une armée cinq fois plus nombreuse. Mayenne écrit aux ligueurs que le Béarnais « ne peut lui » échapper, à moins de se jeter à la mer ; » et le voilà, au contraire, sur le chemin de Paris ! Avant de combattre, Henri implorait le Dieu des armées : « Seigneur, qui pénétrez le fond de mon cœur, s'écriai-t-il dans les plaines d'Ivry, s'il est avantageux à mon peuple que je porte la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes ; sinon, faites du moins que je meure à la vue de mes braves guerriers, qui s'exposent pour mon service. » Puis, s'adressant à l'armée royale : « Mes compagnons, vous êtes Français, je suis votre Roi, voilà l'ennemi. Nous courons aujourd'hui même fortune. Enfants, si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc ; vous le verrez toujours dans le chemin de l'honneur et du devoir. » Bientôt après, le héros de la Monarchie devenait celui de toute l'humanité, en épargnant les

(1) *Tableau des révol. du syst. polit.* Tome II, page 295.

vaincus, et en disant à ses troupes victorieuses :  
« Compagnons, sauvez les Français ! »

Ce cri de victoire, proféré par Henri IV, les Bourbons l'adoptèrent pour devise au sein même de leurs défaites. Depuis lors, bien des guerres civiles ont meurtri le sein de notre patrie; mais chaque vainqueur s'est écrié : « Malheur aux » vaincus ! »

L'armée royale assiège Paris; et la Ligue résiste, malgré la mort de Charles X, « vray Roy de » théâtre et en peinture (1); » malgré la famine qui accable l'existence de tous les habitants. Comme le peuple ose demander du « pain ou la paix, » les *Seize* menacent de la peine capitale quiconque proposera un accommodement avec le Béarnais. Trente mille personnes ont déjà succombé aux tortures de la faim; les autres n'ont pour vivre qu'un affreux mélange de foin, de paille, d'ardoise et d'ossements humains pulvérisés. On fait sortir de la ville toutes *les bouches inutiles*; Henri IV les recueille dans son camp : « J'aimerois quasi mieux » n'avoir point de Paris, disait-il, que de l'avoir

(1) *Journal de l'Estoile.*

« ruiné par la mort de tant de personnes (1). » Ces paroles étaient justifiées par des actes ; car les soldats de l'armée royale donnaient des vivres aux bourgeois de la Ligue.

La politique du fait brutal et du succès à tout prix, la seule que l'on pratique de nos jours, politique sans entrailles expérimentant sur le cadavre de l'individu ou des nations, parce qu'elle n'a rien de commun avec les principes qui constituent la vie morale des peuples, blâmera, sans doute, ces élans sublimes et cette généreuse imprudence du Béarnais. Ce Prince eut tort envers lui-même, il est vrai, puisqu'il ajourna son propre triomphe en ménageant ses ennemis ; mais il aura éternellement raison vis-à-vis de l'humanité. Sixte-Quint, à regret hostile au Roi de Navarre dont il espérait la conversion, eut pour successeur Grégoire XIV, qui était entièrement dévoué au Roi d'Espagne. Non content de faire passer aux ligueurs des armes et de l'argent, ce Pape excommunia quiconque embrasserait le parti du Béarnais ; et les Seize, vendus à Philippe II, servirent son ambition, en assassinant dans les rues de Paris. C'est

(1) Tous les prétendants qui ont paru en France, n'ont pas traité les Parisiens avec cette humanité.

par le chemin du crime qu'on arrive toujours à l'usurpation. Mais, comme chacun visait *pour soy à ce grand but de la Royauté* (1), la Ligue laissa convoquer les États-Généraux, afin qu'ils élussent un Roi de France (2).

L'ambassadeur d'Espagne propose à cette assemblée, l'abolition de la loi salique, l'élection de de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, *petite-fille de Henri II et la plus proche héritière de Henri III*, et son mariage avec le duc de Guise, qui régnera conjointement avec elle. Cette proposition, faite le 2 avril 1593, est si mal accueillie, que l'*Espagnol* se voit obligé d'acheter le vote de chaque député, *à la vue de tout le monde*. Mais le Parlement, gardien du droit national, quoique *captif et estropié*, rendit, le 28 juin suivant, un arrêt célèbre par lequel il déclarait « tous traités faits ou à faire pour l'établissement de Princes étrangers, nuls et de nul effet et valeur, comme contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du Royaume (3). »

(1) *Journal de l'Estoile*.

(2) M. Auguste Bernard a publié, dans la *Collection des documents inédits de l'Hist. de France*, tous les procès-verbeaux des États de la Ligue. 1842.

(3) M. Auguste Bernard, *vide supra*, pag. 546 et Append. VIII, pag. 136.

Le président Jean Lemaître, *accompagné d'un nombre suffisant de conseillers*, accourut auprès de Mayenne, dont la faction espagnole avait frustré les espérances personnelles, et le somma d'employer la force pour assurer l'exécution de cet arrêt. On apprit bientôt que Henri IV abjurait le Protestantisme entre les mains de l'archevêque de Bourges, dans l'église de Saint-Denis, et en présence des bourgeois de Paris. « Qui êtes-vous ? que demandez-vous ? » lui dit-on — « Je suis le Roi ; je demande à être reçu dans le sein de l'Église catholique, » répond-il. — « Le souhaitez-vous sincèrement. » — « Je le souhaite de tout mon cœur. » (25 juillet.) — Cette abjuration solennelle du Roi, ayant le peuple pour témoin, porta un coup mortel à la Ligue, parce que le prétexte des rebellions n'existait plus. Après avoir empêché le démembrement du Royaume entre les gouverneurs des provinces qui cherchaient à se créer des Souverainetés indépendantes, cette faction devait disparaître aussitôt que Henri IV deviendrait le symbole de l'unité politique et nationale. Vainement redoubla-t-elle de fureur, afin de mieux cacher sa faiblesse : ne pouvant plus être dangereuse, elle devint ridicule (1).

(1) Voir les pamphlets célèbres de cette époque, notamment,

Enfin Paris ouvre ses portes à Henri IV, qui se présente *avec l'oubli des erreurs et le souvenir des services*. Son entrée dans la capitale est le plus beau triomphe dont un Monarque ait jamais eu les honneurs (1). Le peuple opprimé, ruiné, démoralisé par les sectes et les partis, saluait en lui son propre sauveur (22 mars 1594). Tous les bourgeois de Paris se trouvèrent sur son passage; et comme les soldats, qui lui faisaient cortège, voulaient qu'ils se tinssent à distance, Henri s'écria d'une voix bienveillante : « Laissez-les s'approcher ; ils sont affamés de voir un Roi. »

Cependant, il était entouré de plus d'ennemis que d'amis. Le désintéressement de ceux-ci lui permit de satisfaire l'avidité de ceux-là. Jaloux de dissiper les craintes et de surpasser les espérances qu'il inspirait au pays, Henri IV fit, par un instinct du cœur, ce que d'autres eussent fait par politique (2). Les prospérités du présent effacèrent peu à peu les calamités du passé. Le travail créateur de la paix répara l'œuvre de destruction

ceux qui ont pour titre : *Satyre menippée de la vertu ou Catholicon d'Espagne, et Manifeste de la France aux Parisiens et à tout le peuple français.*

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XV, pag. 237.

(2) F. Ancillon, *Tableau des révolut. du syst. polit.* Tome II, pag. 296.



accomplie par les guerres civiles. Toutes les institutions étaient tombées; le commerce, l'agriculture et l'industrie n'existaient plus; et voilà que la richesse nationale renaît; que d'autres institutions se lèvent pour le bonheur d'un grand peuple, pour la gloire d'un grand ministre (Sully), pour la satisfaction d'un grand Prince.

Henri IV mérite bien la popularité dont il jouit; car, suivant un historien étranger, on oublie de l'admirer, entraîné qu'on est à l'aimer (1); et suivant notre grand historien, « ce Roi de droit qui, pour devenir Roi de fait, eut autant de peine à prendre que le plus laborieux usurpateur, ce parvenu légitime a, le premier en France, posé les bases d'une politique nationale et d'un gouvernement public, c'est-à-dire d'un gouvernement préoccupé, avant tout, du pays lui-même et du pays tout entier (2). En effet, Henri IV rechercha l'intérêt national, et non l'intérêt de personne, de classe ou de parti. Assis noblement sur le trône qu'il avait conquis avec son épée, il ne voulut gouverner que par l'intelligence. Un ambassadeur s'é-

(1) M. César Cantu. *Hist. univ.* Tom. XV, pag. 237.

(2) M. Guizot, *la France et la Maison des Bourbons avant 1789.* (*Revue Contemporaine*, 15 avril 1853.)

tonne de ne pas le voir entouré de gardes : *Où règne la justice, répond Henri, la force est inutile.* Quelqu'un lui conseille un acte arbitraire, et il s'écrie : *Deux maîtres me le défendent : Dieu et la loi! — La première loi d'un Souverain est de les observer toutes.*

S'inspirant de ces nobles maximes, dans l'exercice de son commandement et de son autorité, Henri IV sut respecter la dignité morale de l'homme, c'est-à-dire tout ce qui relève le caractère d'un peuple dans sa soumission et dans son obéissance. Il aurait pu se faire tyran, sous prétexte de rétablir l'ordre après tant d'anarchie; mais il se contenta d'être Monarque, afin d'ennoblir son Royaume et son propre règne, qu'il aurait ainsi dégradés l'un par l'autre. Il aurait pu gouverner seul, remuer toutes choses en vertu d'un simple caprice; mais il préféra consolider l'État, s'entendre avec les notables *pour aviser aux meilleurs et plus puissants moyens qu'il faudroit tenir pour guerroyer et mâter l'Espagnol.* Il aurait pu enfin convoquer telles ou telles assemblées d'une manière dérisoire, et ne se servir de cette forme de liberté qu'au seul effet de faciliter l'établissement d'un despotisme absurde; mais il com-

prenait trop bien les devoirs de la Royauté, pour supprimer les franchises populaires, et nous pouvons citer le discours célèbre qu'il tint devant les notables de Rouen, comme une confirmation solennelle du vieux droit de la Nation :

« Si je faisais gloire de passer pour un excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté ; mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler ; au titre glorieux de libérateur et de restaurateur de la France. Déjà, par la faveur du ciel, par les conseils de mes fidèles serviteurs, je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, mes Sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la première. Je ne vous ai point ici appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés ; je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre ; en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux Rois, aux barbes grises et aux victorieux comme moi ; mais l'amour que je porte à mes Sujets, et l'extrême désir que j'ai de

conserver mon État, me font trouver tout facile et tout honorable. »

Telle fut la politique personnelle de Henri IV. Non-seulement il reconstitua le Gouvernement royal, en des conditions qui semblaient n'être que transitoires, et cependant avec des règles de justice, conformes aux lois permanentes de la société; mais encore il rendit la sûreté au Royaume, trop souvent envahi par ses ennemis. Une armée espagnole s'empare d'Amiens et fait trembler Paris. *Allons*, dit Henri IV, *c'est assez faire le Roi de France, il est temps de faire le Roi de Navarre*. La journée de Fontaine-Française détruit l'espoir chimérique de l'Espagne et crée la puissance réelle de la France. Car la Monarchie catholique des Bourbons, devenue redoutable par le développement de ses forces intérieures et par ses alliances avec les États protestants, peut assurer déjà l'indépendance de l'Europe, en attaquant les deux branches de la Maison d'Autriche : celle d'Allemagne et celle d'Espagne, qui veulent imposer leur propre despotisme à tout le monde civilisé.

Pour atteindre ce but fatal, Philippe II ne cessa de fomenter, contre Henri IV, des conspirations

ou des révoltes ; et de répandre, parmi les anciens démagogues de la Ligue, mille abominables écrits qui se résument en ces termes : « Faut-il donner le nom de Roi de France à un Sardanapale, à un Néron, à un renard du Béarn ? — L'acte de Jacques-Clément est héroïque. — Si on peut faire la guerre au Béarnais, il faut guerroyer ; sinon qu'on l'assassine. — » Le couteau de Ravallac n'exprime-t-il point dans l'histoire, cette pensée atroce de Philippe ?

Quoi qu'il en soit : « le meurtre de Henri IV fut, selon les belles expressions de M. Laurentie, un de ces coups de fanatisme qui ne manquent jamais aux grandes époques de transaction. On dirait qu'il y a des âmes fatales chargées de marquer de sang les grandes pacifications de l'humanité (1) ! »

Protestant de la veille et catholique du lendemain, Henri IV voulut donner à la Royauté un caractère nouveau, en lui faisant exprimer l'union absolue de l'autorité divine et de la liberté humaine, au seul effet de rétablir l'harmonie entre les deux grandes croyances religieuses et sociales qui divisaient le monde. Ce but était tellement supérieur à son siècle, qu'il n'a pu être réalisé jusqu'à

(1) *Politique royale en France*. Pag. 34.

ce jour, malgré le concile de Trente, malgré la guerre de trente ans et celle de sept ans; malgré la paix de Westphalie et celle de Paris; enfin, malgré nos restaurations et nos révolutions : emblèmes de l'antagonisme incessant des sectes et des partis dans les sociétés modernes. L'éternelle gloire de Henri IV sera de l'avoir posé le premier, comme un problème que les peuples doivent résoudre, au prix de leur salut ou de leur ruine.

---

## CHAPITRE XXII.

### LUTTE DE LA FRANCE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE.

---

#### Sommaire.

Situation de la France vis-à-vis des autres États de l'Europe, sous le règne de Henri IV. — Ce Prince ouvre l'ère diplomatique moderne. — Système des médiations. — Troubles qui précédèrent la guerre de trente ans. — Succession de Juliers. — Les catholiques et les protestants se la disputent. — La Maison d'Autriche veut s'en emparer. — Devenue prépondérante en Allemagne, alors elle pourra détruire l'équilibre de l'Europe. — Henri IV est assassiné au moment où il allait intervenir à main armée, pour assurer l'indépendance générale des Gouvernements. — Sa mort amène une paix immédiate; mais s'il eût vécu, la guerre de trente ans n'aurait sans doute pas eu lieu. — Origine de cette guerre. — Son histoire se divise en quatre périodes: la Palatine, la Danoise, la Suédoise et la Française. — Les États de Prague déposent l'Empereur Ferdinand II, et reconnaissent l'Électeur palatin comme Roi de Bohême, sous le nom de Frédéric V. — Les protestants se déclarent pour ce dernier. — Bethlem Gabor et les Bohémiens assiègent l'Empereur dans son propre palais. — Héroïsme de Ferdinand. — Il recouvre ses États héréditaires. — Vengeances implacables et maladroites. — Oppression de l'Allemagne. — Christian IV, Roi de Danemark, s'en déclare le défenseur; mais il échoue dans son entreprise. — Paix de Lubek. — L'Empereur, vainqueur du Protestantisme, écrase toute l'Allemagne. — Il veut réduire les Électeurs-Souverains à l'état des grands d'Espagne, et les évêques à la qualité de chapelains de la Cour impériale. — Richelieu déjoue tous ses projets, en lui suscitant un ennemi redoutable. — Gustave-Adolphe, héros de la Monarchie suédoise. — Le Cabinet de Vienne considère ce Prince d'un œil plein de mépris. — Destruction de Magdebourg. — Victoires de Gustave-

Adolphe. — Le Roi de Suède fait trembler l'Empereur d'Allemagne. — Tactique nouvelle. — Waldstein, généralissime de la Maison d'Autriche, de l'Empire et de l'Espagne. — Mort de Gustave-Adolphe. — La guerre continue. — Richelieu et d'Olivarès. — La France prend part à la guerre, qui envahit presque toute l'Europe. — Exploits de Weimar, de Banner, de Piccolomini, de Torstenson, de Turenne et de Condé. — Batailles et traités. — Dissolution générale de l'Empire. — Ouverture d'un congrès à Munster et à Osnabruck. — Toutes les puissances de l'Europe y sont représentées, sauf l'Angleterre, la Pologne et la Russie. — Jamais négociations ne furent plus longues, plus difficiles, plus compliquées. — Indemnités accordées à la France, à la Suède et aux États de l'Empire. — Rapports de religion et de politique définitivement établis entre les catholiques et les protestants. — Le traité de Westphalie, nom collectif des deux pactes signés à Munster et à Osnabruck, fut pour l'Europe une convention de paix : et, pour l'Empire, une constitution. — Les Princes d'Allemagne deviennent véritables Souverains, ayant l'Empereur pour sujet. — La Maison d'Autriche proteste contre le traité. — Le Pape proteste lui aussi, parce que la religion y est sacrifiée à la politique. — Cette paix ne devait être qu'une trêve. — Pourquoi elle s'est perpétuée. — Par ce traité, devenu l'unique base du droit public européen, les Souverains avouèrent authentiquement qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité absolue de rapprocher et, par conséquent, de concilier les partis religieux et sociaux. — Un pareil aveu se faisait devant l'Europe monarchique, au moment où l'Angleterre essayait de devenir républicaine.

---

Sous le règne de Henri IV, tous les peuples de l'Europe attribuaient à la France une sorte de magistrature suprême, générale et nécessaire pour garantir leurs destinées particulières. Aussi, quelques historiens ont-ils prétendu que le fondateur de la Monarchie bourbonnienne, jaloux de substituer partout le droit à la force en assurant l'indé-



pendance et la sécurité des divers États, avait formé le projet de les grouper lui-même au sein d'une association universelle, qui aurait pris le nom de *République chrétienne*. Les membres de cette association, disent-ils, égaux entre eux, malgré la différence de leur propre constitution, devaient instituer un *tribunal suprême*, où toutes les querelles particulières auraient été jugées d'après le droit public, et dont les arrêts, au besoin, eussent été imposés par la force. Mais ce projet absurde et chimérique, puisqu'il étendait à toutes les Puissances de l'Europe la forme incohérente des Principautés d'Allemagne, ne pouvait réellement occuper la pensée toujours si positive de Henri IV (1).

Faisant consister le but suprême de l'État dans l'amélioration morale et matérielle du peuple, ce

(1) La plupart des hommes d'État et des diplomates étrangers, notamment Frédéric Ancillon, dans son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe* (tom. II, pag. 438—442), ne craignent pas d'affirmer la réalité de ce projet, malgré les dénégations de Vittorio Siri, qui écrivit ses *Mémoires secrets* et son Histoire contemporaine (*il Mercurio*, 15 vol. in-4°, 1644—82), sous l'inspiration de Richelieu et de Mazarin. Voici l'opinion de M. Guizot : « Il ne reste que des notions un peu vagues, dit-il, sur les projets de Henri IV au moment de sa mort, et j'incline à croire qu'on lui a prêté des rêves auxquels il n'avait jamais sérieusement pensé. » (*La France et la Maison de Bourbon avant 1789*, — *Revue contemporaine*, 15 avril 1853.)

Prince envisageait le gouvernement français, destiné à réparer tant de désordres, comme le grand moyen de l'ordre social et de la félicité publique. Cette manière supérieure de comprendre et d'exprimer le Pouvoir politique, lui donnait un caractère éminemment religieux, non pas seulement dans son action intérieure, mais aussi dans son action extérieure. En même temps qu'il régénérait la France par les prodiges d'une administration à laquelle Sully attacha la gloire de son nom, Henri IV créait, sinon les premières formes, du moins les premiers éléments de la diplomatie; car il voyait bien que l'Europe avait aussi besoin d'être régénérée. Maintenant que les peuples du Nord ont, en effet, un gouvernement spirituel analogue à leur gouvernement temporel, ne relevant que de lui-même, indépendant du Souverain-Pontife; et qu'ils ont chacun une législation morale différente, à l'encontre des peuples du Midi, qui ont tous une législation morale ou religieuse identique, le monde civilisé ne suivrait plus aucune direction générale et universelle, si le Roi de France n'établissait entre eux certains principes communs, non pas de foi, chose impossible, mais d'intérêts.

Comme les ambassades étaient devenues permanentes, on régla le *cérémonial des cours*, le *protocole ministériel* et les *préséances*; on inventa le chiffre pour assurer *le secret de la correspondance*; et, pour diriger les agents diplomatiques, on organisa dans chaque État une administration spéciale qui prit le nom de *secrétairerie des affaires étrangères*. Les transactions politiques, bien réfléchies, mieux discutées, furent conduites avec un soin tout particulier, de manière à prévenir les fausses interprétations, si fréquentes naguère, et à donner plus de force aux *garanties*. Avant la Réforme, ces garanties, purement morales, se bornaient aux *serments religieux*, à la *soumission* et aux *censures de l'Église*, qui exprimait alors, en fait et en principe, l'union absolue de tous les États. Après la Réforme, cette union n'existant plus, il fallut créer des garanties purement matérielles. Aussi employa-t-on le *scellé* des grands vassaux, des seigneurs et des principales villes, institués *conservateurs* de la foi des traités et s'engageant à ne plus reconnaître leur propre Souverain, ou même à prendre les armes contre lui, s'il refusait de les exécuter (1).

(1) M. le comte de Garden, *Hist. génér. des traités de paix*, Tom. 1<sup>er</sup>, introd. pag. XXIII.

Tant que le Pape réunit en sa personne le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, la puissance qui conseille et la puissance qui contraint, l'influence positive et l'influence morale, il dut rester *arbitre et garant* des traités internationaux; parce qu'il exprimait, au sein de la politique générale, une autorité supérieure, incontestable, propre enfin à déterminer les droits et les devoirs de chaque État, en réprimant les violences et les iniquités de chaque Prince. D'ailleurs, la soumission des Monarques au Souverain-Pontife était absolument obligatoire, d'après le droit public catholique. N'ayant pas assez de force matérielle pour garantir l'existence de leurs Royaumes particuliers, il fallait de toute nécessité que les Rois s'inclinassent devant le seul Prince qui eût assez de force morale et positive pour sauvegarder efficacement les destinées universelles du monde civilisé. Mais, dès que la distinction décisive du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, qui devait provoquer, tôt ou tard, la séparation complète de la politique et de la religion, eut été positivement établie, tous les Monarques résistèrent au Pape. Ils ne considéraient plus désormais, que comme un signe de déférence pour sa dignité

suprême, ce qu'ils considéraient naguère comme le premier de leurs devoirs. S'ils lui communiquaient leurs propres traités, ce n'était qu'après avoir substitué aux garanties pontificales celles des laïques, sous prétexte de faire prévaloir les droits de la Couronne. Les schismes et les hérésies qui déchirèrent l'Église, favorisèrent l'affranchissement des États à l'égard de Rome. Ayant perdu, au milieu de ces scandales, toute l'autorité positive qu'elle avait exercée jusqu'alors en Europe, la Papauté ne conserva désormais que son autorité morale, toujours imposante par l'ascendant de la vertu. Les vieux principes n'existaient donc plus, et l'ère des grandes négociations pontificales était fermée, lorsque Henri IV ouvrit l'ère diplomatique moderne, en créant des formes nouvelles; en remplaçant les moyens de violence et d'antagonisme par les moyens d'entente cordiale et de conciliation; en inventant le système des *médiation*s, qui détermine l'intervention bienveillante d'un État neutre, entre plusieurs États ennemis, pour prévenir la guerre ou rétablir la paix. C'est ainsi que le chef de la Maison de Bourbon avait acquis des titres immortels à la reconnaissance de l'humanité, dont il voulait assurer le bonheur,

lorsque Ravailiac, en l'assassinant, donna le signal des plus terribles catastrophes.

Au moment de sa mort, Henri IV allait accomplir la plus grande entreprise de sa vie ; car il se proposait d'attaquer la Maison d'Autriche, dont les deux branches, celle d'Allemagne et celle d'Espagne, s'étaient rapprochées pour étouffer la liberté politique et religieuse des divers États européens dans les replis de leur propre despotisme. Les forces combinées par l'incapacité de Rodolphe II et par la faiblesse de Philippe III, étaient redoutables, sans doute ; mais, confiante dans le développement extraordinaire de ses ressources intérieures et dans la solidité de ses alliances extérieures, dans le génie de son Roi et dans la bravoure de son peuple, la France pouvait prétendre à d'immenses triomphes. La succession litigieuse des États de Guillaume IV, dernier duc de Clèves, de Juliers et de Berg, comte de La Marck et de Ravensberg, et seigneur de Ravenstein, qui était mort sans laisser d'enfants mâles et qui *laissait*, selon l'expression de Henri IV, *tout le monde son héritier*, servait de prétexte aux armements. Quoique, d'après le droit féodal, les sœurs de Guillaume ou leurs descendants, dussent lui succéder,

tous les nombreux compétiteurs s'effacèrent devant deux Princes : Jean Sigismond, gendre de la sœur aînée de Guillaume, électeur de Brandebourg et protestant ; et Philippe-Louis, époux de sa sœur cadette, palatin de Neubourg et catholique. En sa qualité de seigneur direct, l'Empereur, qui voulait s'emparer de cette riche succession, déclara qu'il serait trop dangereux d'établir un Prince protestant dans un fief contigu aux Provinces-Unies, et prétendit avoir le droit de le séquestrer, jusqu'à ce que les titres des deux compétiteurs eussent été discutés. Ce débat émut l'Allemagne et les principales Cours de l'Europe. En effet, pour les Princes de l'Empire, il s'agissait, non pas seulement de mettre tel ou tel Prince en possession des États de Guillaume, mais encore de décider lequel du parti catholique ou du parti protestant allait s'accroître d'une puissance aussi considérable. Pour l'Europe, il s'agissait de savoir si la Maison d'Autriche, toujours envahissante, détruirait l'équilibre de l'Allemagne, et, par conséquent, celui du monde, au moyen d'une grande usurpation.

La Maison d'Autriche, ayant échoué dans cette entreprise, devint favorable au palatin de Neu-

bourg, Wolfgang-Guillaume, fils de Philippe-Louis, parce qu'il avait embrassé le Catholicisme. Les Princes luthériens d'Allemagne et la République des Provinces-Unies se déclarèrent aussitôt en faveur de Sigismond, parce que les États de Clèves, situés entre la Hollande et l'Allemagne, pouvaient devenir le boulevard du Protestantisme (1). La France, qui sacrifiait ses principes religieux aux intérêts politiques de l'Europe, embrassa également la cause de Sigismond (2). « Une agitation sourde régnait dans tous les pays; l'inquiétude tourmentait toutes les Cours; les peuples étaient suspendus entre l'espérance et la crainte: tout annonçait un grand mouvement; mais on ne connaissait ni sa mesure, ni sa direction, ni ses effets, et l'Europe tremblait (3). »

Déjà les Princes catholiques de l'Empire, ligués à Wurtzbourg, avaient pris pour chef Maximilien, duc de Bavière; et les Princes protestants, ayant réuni leurs troupes à celles des Hollandais, avaient repris la ville de Juliers sur les Autrichiens et sur

(1) Dumont, *Corps diplomatique*. Tom. V, part. II, pag. 135.—Léonard, *Recueil des traités de paix*. Tom. III, part. I<sup>re</sup>, pag. 3.

(2) *Mémoires de Sully*, publiés par l'abbé de Fleury. Liv. XXX, pag. 221-225.—1745.

(3) Fréd. Ancillon, *Tableau des révol. du syst. polit. de l'Europe*. Tom. II, pag. 444.



les Espagnols (1). La haine des deux partis, fomentée par les Puissances étrangères, menaçait l'Allemagne d'un bouleversement général, quand le meurtre de Henri IV et la mort de l'Électeur palatin, enlevant aux protestants leur chef et leur plus puissant allié, motivèrent un traité de paix avec les catholiques, bien que rien ne fût décidé relativement au sujet de la guerre (2). Les causes d'hostilité subsistant toujours, la tranquillité ne devait jamais être ni durable, ni profonde. La Maison d'Autriche était sauvée, il est vrai ; mais l'Allemagne pouvait, d'un moment à l'autre, être perdue, puisque les catholiques et les protestants s'observaient d'un œil menaçant. « Les traités mêmes et les transactions, dit Schiller, qui se faisaient entre les Princes, loin de ralentir l'animosité des partis, semblèrent n'avoir pour but que d'entretenir la discorde (3). » Elle finit par triompher, non-seulement dans l'État, mais encore dans la Maison d'Autriche : ce qui donna longtemps au

(1) Koch, *Abrégé de l'Hist. des traités de paix*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 33-34.

(2) Carafa, *Germania sacra restaurata*. Pag. 35.

(3) *Histoire de la guerre de trente ans*. Tom. 1<sup>er</sup>. Leipsick, 1802, traduit par Champleu, Paris, 1805.

parti protestant une grande supériorité sur le parti catholique.

Mathias, frère de l'Empereur et son héritier présomptif, ayant accepté des Pays-Bas la Souveraineté qu'ils lui avaient offerte après leur soulèvement (1580), n'avait pas craint de montrer un Archiduc autrichien à la tête d'un peuple révolté contre la Maison d'Autriche. Rodolphe l'en punit. Malgré son abdication presque immédiate, il l'empêcha de monter sur le trône de Pologne, après la mort d'Étienne Bathori (1587). Mais, plus tard, il lui confia le gouvernement de l'Autriche et le commandement de l'armée en Hongrie (1593), où Mathias fut aussi heureux qu'habile. Comme la Maison d'Autriche paraissait menacée d'une ruine totale, on put croire qu'il était destiné à rétablir sa fortune. C'est alors que ses frères et cousins de Styrie se réunirent entre eux, lui remirent leurs droits et l'engagèrent à satisfaire son ambition personnelle, dans l'intérêt commun de leur famille (1606). Informé de ce pacte, l'Empereur voulut abattre un frère qui s'était fait son rival; mais celui-ci, ayant enlevé la Hongrie, l'Autriche et la Moravie, marchait victorieusement vers la Bohême à la tête d'une armée. Rodolphe assembla aussitôt

les Etats de ce Royaume, et acheta son appui au prix de certaines lettres-patentes, dites *lettres de Majesté*, en vertu desquelles les Évangéliques eurent « le libre exercice de leur religion, *partout et sans aucune distinction de lieux*; avec le droit de faire construire des temples où ils le jugeraient à propos, sans que personne pût y trouver à redire(1). » L'Empereur permit qu'un certain nombre d'officiers, choisis par la diète, et désignés sous le nom de *défenseurs de la foi*, veillassent à l'exécution de cet édit : subordonnant ainsi lui-même son pouvoir à la volonté nationale. Avili aux yeux des catholiques et tremblant devant les protestants, Rodolphe devait être écrasé, au premier choc, entre ces deux partis qu'il ne pouvait plus dominer.

La succession de Clèves s'ouvrit sur ces entre-faites. L'intervention de Henri IV aurait été décisive ; car ce Prince eût déterminé la paix en Allemagne et dans l'Europe entière, comme il l'avait déjà fait en France, après avoir établi les rapports des catholiques et des protestants sur des principes fixes et moraux, bases éternelles de

(1) Lunig, *Reichsarchie*, Part. spec. erste Abtheilung, pag. 55, cité par Koch, *Abrégé de l'Hist. des Traités de paix*, Tome I<sup>er</sup>, pag. 35.

toute société. « Une guerre courte, rapide, active, dit Ancillon, eût prévenu la plus longue et la plus désastreuse de toutes; celle de trente ans n'eût probablement pas eu lieu. Les causes qui la firent naître et qui l'alimentèrent eussent été étouffées dans leur principe. A l'époque où elle commença, l'Europe aurait été en possession des avantages qu'elle acquit par la paix de Westphalie, peut-être même dans une position politique plus sûre et mieux affermie. En assassinant Henri IV, Ravailiac porta un coup mortel à l'humanité, et retarda ses progrès d'un demi-siècle (1). »

La question de Clèves n'était pas résolue; mais la querelle de Rodolphe et de Mathias était vidée. Celui-ci obtint la dignité impériale du consentement unanime des électeurs, après la mort de celui-là, c'est-à-dire au moment où il allait l'usurper (1612). En se soumettant à ce Prince, les États de l'Empire désiraient être récompensés de l'appui qu'ils avaient prêté à ses rebellions; et les peuples allaient bientôt s'armer de son propre exemple, pour le combattre. Par une fausse interprétation des *lettres de Majesté*, les Évangéliques

(1) Fréd. Ancillon, *Tableau des révol. du syst. polit.* Tom. II, pag. 445-46.

de Bohême voulurent construire des temples sur les domaines de l'archevêque de Prague et de l'abbé de Braunau. Ces prélats devaient s'y opposer. L'Empereur, en effet, avait pu octroyer aux seigneurs le droit de fonder des églises; mais il n'avait pu donner à leurs sujets celui d'en fonder sans leur aven. Mathias interpréta ainsi l'édit de Rodolphe. Malgré sa défense, les Réformés construisirent leurs églises et convoquèrent tous les États de Bohême qui partageaient leur communion, pour délibérer sur la prétendue violation des *lettres de Majesté*. Cette assemblée, convoquée à Prague, fit demander au conseil impérial le redressement des griefs. Ses députés, furieux d'être mal accueillis, jetèrent par la fenêtre Guillaume de Slawata et Jaroslaf de Martinitz, ministres de Mathias, selon un ancien usage connu sous le nom de *défénestration*.

Cet acte de violence fut le signal d'une révolution. Les États, proclamant la dissolution de la Souveraineté monarchique, nommèrent trente directeurs pour gouverner le Royaume au lieu et place de Mathias, formèrent une armée, et se liguèrent, non-seulement avec les peuples de la Silésie, de la Moravie et de la Lusace; mais encore

avec les Princes protestants de l'Empire. Ce débat particulier provoqua une guerre qui dura trente ans. Sans sortir de la Bohême, elle entra dans le Palatinat et finit par envahir l'Empire. Presque toute l'Europe dut y prendre part ; et l'Allemagne devint ainsi, au xvii<sup>e</sup> siècle, ce qu'était l'Italie au xvi<sup>e</sup> : c'est-à-dire le centre de la politique générale.

L'histoire de cette guerre se divise en quatre grandes périodes : la première est celle de la *Bohême* ou la *palatine*, depuis 1618 jusqu'en 1625 ; — la seconde est la *danoise*, depuis 1625 jusqu'en 1630 ; — la troisième est la *suédoise*, depuis 1630 jusqu'en 1635 ; — la quatrième est la *française*, depuis 1635 jusqu'en 1648 (1). On le voit : les Puissances du Nord, qui formaient encore un monde politique à part, sortirent alors de l'isolement et entrèrent en relations avec les Puissances du Midi, soit pour les combattre, soit pour agir de concert. L'Allemagne servit de champ-clos à toutes les haines, à toutes les ambitions, à tous les intérêts de l'Europe. « L'Empereur voulait établir son droit suprême à l'ombre de la double couronne politique et religieuse ; les électeurs luthériens invoquaient

(1) Koch, *Abrégé de l'Histoire des traités*. Tome I<sup>er</sup>, pag. 36.

l'indépendance de l'Empire et de la foi ; les électeurs catholiques se rattachaient à l'unité de la religion en même temps qu'ils s'en détachaient pour le droit politique ; les États assujettis par l'Autriche espéraient secouer le joug ; ceux qui s'y étaient soustraits , consolider leur liberté ; toute l'Europe, s'affranchir de la suprématie qu'elle menaçait d'acquérir (1). » En un un mot, la religion servait de prétexte et de bannière ; mais la supériorité politique et la conquête territoriale étaient le véritable but. C'est ainsi que la France et la Maison d'Autriche , fidèles défenseurs de la foi catholique , se liguèrent l'une contre l'autre avec les protestants, — la France avec ceux d'Allemagne, la Maison d'Autriche avec ceux de France, — pour arriver à l'envahissement réciproque de quelques provinces ou de quelques villes, sans penser que cette indifférence coupable en matière de vérité devait tôt ou tard passer des régions gouvernementales aux régions sociales, et compromettre leur propre salut, en propageant, dans le monde civilisé, le mensonge et l'erreur : symboles d'une chute morale indéfinissable.

Le début de la guerre coïncida presque avec la

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XV, pag. 296.

fin du règne de Mathias. Cet Empereur mourut à temps, car ses frères voulaient le traiter comme il avait lui-même traité Rodolphe. L'Électeur palatin et celui de Saxe, tous deux protestants, administrèrent l'Empire en qualité de vicaires, et, de concert avec l'union évangélique, tâchèrent d'enlever le trône à la Maison d'Autriche. Après un assez long interrègne, durant lequel on offrit le trône à tout le monde, et tout le monde le refusa aux conditions qu'on y mettait, le collège électoral nomma Ferdinand, de Styrie, déjà Roi de Bohême et de Hongrie, qui allait inaugurer, au milieu des circonstances les plus funestes pour l'Empire, une ère brillante et glorieuse pour son auguste famille.

Ferdinand espérait obtenir la soumission de la Bohême, en lui promettant une amnistie générale et la confirmation de ses privilèges; mais le parti protestant entraîna ce pays dans la révolte, en disant qu'à l'arrivée de l'Empereur en Bohême, beaucoup de têtes tomberaient et bien des propriétés changeraient de mains. Les passions populaires, surexcitées par ces calomnies, semblaient favoriser l'établissement d'une République, après la chute de la Monarchie. C'était le vœu secret



des chefs de l'insurrection qui avaient déposé Ferdinand II, en sa qualité de Roi de Bohême, pour mieux élever leurs prétentions personnelles. Toutefois, la nécessité d'avoir un chef et des alliés en Europe, dans leur lutte contre la Maison d'Autriche, leur fit couronner l'Électeur palatin, sous le nom de Frédéric V (1).

Toute la Bohême, la Silésie, la Moravie, la Lusace et la Haute-Autriche se déclarent d'abord pour cet usurpateur, que le Danemark, la Suède, la Hollande, Venise et plusieurs États d'Allemagne reconnaissent comme Roi légitime. Les Hongrois, également révoltés contre la Maison d'Autriche et obéissant à Bethlem Gabor, prince de Transylvanie, soutiennent sa cause, arrivent sous les murs de Vienne avec les Bohêmes et les Moraves, et bombardent le château où se trouve l'Empereur. Seize Princes autrichiens, députés par les rebelles, viennent lui prodiguer l'insulte jusque dans son propre appartement, tandis qu'au dehors une population furieuse demande sa réclusion dans un monastère et la mort de ses ministres. On lui conseille de céder ou de fuir.

(1) Spanheim, *Mémoires de Louise-Juliane*, Pag. 442.—Aubery, *Mémoires de Hollande*, Pag. 322.

Mais Ferdinand, seul impassible en face de tous, s'agenouille devant une croix, et se montre d'autant plus grand qu'il résiste à la fois, et aux ennemis qui le frappent, et aux amis qui l'obsèdent. Un Monarque tel que lui tombe du trône quelquefois, jamais il n'en descend. Le bruit de trompettes retentit au loin et se rapproche. C'est un corps de cuirassiers qui a pénétré dans Vienne pour délivrer l'Empereur. Les Bohémiens lèvent le siège de cette capitale et vont défendre leurs propres foyers. Gabor se dirige lui-même vers la Hongrie. Dès ce moment tout réussit à Ferdinand; plus rien ne réussit aux Princes révoltés.

Après s'être assuré les secours effectifs, soit en hommes, soit en argent, du Pape (1), du Roi d'Espagne, du Roi de Pologne, de l'électeur de Saxe et de Maximilien, duc de Bavière, chef de la Ligue catholique, l'Empereur pouvait écraser ses ennemis : il préféra traiter avec la Hongrie et avec les Princes protestants d'Allemagne. La cour de France, où dominait le connétable de Luynes, premier ministre, qui avait été gagné par la cour de Madrid (2), pour lui faire perdre les traditions pe-

(1) Vittorio Siri, *Mémoires secrets*. Tom. XXXVI, pag. 51.

(2) Aubery, *Mémoires de Hollande*. Pag. 320.

litiques de Henri IV contre la Maison d'Autriche, intervint en sa faveur. Une ambassade, ayant à sa tête le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, vint successivement en Hongrie et en Allemagne, faire conclure une trêve entre Ferdinand et Gabor (1); une paix entre la Ligue catholique et l'Union évangélique. Les Princes unis abandonnèrent, par ce traité signé à Ulm (5 juillet 1610), la cause de l'Électeur palatin, en tant qu'elle était étroitement liée à la nouvelle Royauté, se réservant seulement le droit de reprendre les armes pour sa défense, au cas où il serait attaqué dans ses États héréditaires. « L'Empereur, dit Koch, restait ainsi le maître d'employer les forces de la Ligue contre l'Électeur dans la Bohême, sans opposition de la part des Princes unis; et, quant au Palatinat, rien ne l'empêchait de le faire envahir par les Espagnols, qui étaient étrangers à Ulm (2). »

C'est ce qui eut lieu, en effet. Un seul combat, livré devant Prague, rendit à Ferdinand toute la Bohême. Frédéric, qui n'osait paraître sur aucun champ de bataille, alla se cacher en Hollande, livrant lâchement ses partisans vaincus et sans

(1) Dumont, *Corps diplom.* Tom. V, part. II, pag. 358.

(2) *Abrégé de l'Hist. des traités de paix.* Tom. I<sup>er</sup>, pag.

défense aux justes ressentiments du vainqueur. La Moravie et la Silésie furent aussi reconquises ; Jean-George, prince cadet de Brandebourg et ancien évêque de Strasbourg, qui tenait en apanage des Principautés de sa Maison dans cette dernière province, la défendit contre les Polonais, alliés de Ferdinand. Vaincu dans la lutte, il perdit toutes ses terres que l'on réunit au domaine de l'Empereur, malgré les réclamations de la Maison électorale de Brandebourg. L'illégalité de cette confiscation inspira au Roi de Prusse, en 1740, des prétentions plus ou moins légitimes sur une partie de la Silésie.

Ferdinand II avait recouvré ses États héréditaires : la justice triomphait avec lui. L'Europe crut qu'il userait de la victoire avec modération (1) ; mais il ne promit d'être clément envers les révoltés, que pour mieux les atteindre. Trois mois après, leur arrestation eut lieu partout, le même jour et à la même heure. Sur quarante-huit chefs de la rébellion que l'on traduisit devant une commission militaire, vingt-sept fu-

(1) Le Père Guillaume-Hyac. Bougeant, *Hist. des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie*, 1744-51.

rent mis à mort; seize autres subirent l'exil ou la prison. Ceux qui avaient cherché leur salut dans la fuite, n'y trouvèrent qu'un arrêt de proscription. Ordre fut donné, sous des peines rigoureuses, de signaler tous les propriétaires qui avaient pris part à la révolte. « Plus de sept cents barons et chevaliers et presque tous les propriétaires ayant été désignés, dit un historien ami de la Maison d'Autriche, on leur fit grâce de la vie; mais tous leurs biens furent confisqués. Alors Ferdinand abolit les *lettres de Majesté*, supprima toute liberté du culte, exclut les non-catholiques des villes royales, dans lesquelles il restreignit la faculté d'exercer le commerce et les différents métiers; il décida que les dissidents n'auraient ni l'entrée des hôpitaux, ni la sépulture ecclésiastique, quoiqu'ils dussent être tenus de payer des droits aux paroisses; que leurs mariages et leurs testaments seraient nuls; enfin, les soldats furent répartis dans les maisons pour y vivre à discrétion, et les *Croates convertis à coups de sabre*. Ferdinand agissait ainsi par politique et non par zèle religieux, puisqu'il accorda lui-même des privilèges aux Juifs. Puis, au milieu de la terreur générale, il fit proclamer Roi son propre fils en enlevant aux États leur droit d'élection.

De ce moment, la Bohême tomba dans l'état misérable dont elle ne fait à peine que de se relever. Beaucoup de dissidents émigrèrent; d'autres se cachèrent dans les montagnes; et lorsque Joseph II publia en 1781 l'édit de tolérance, il se trouva que plusieurs villages avaient conservé jusque-là leurs rites (1). »

Cette politique inexorable et inhumaine, Ferdinand pouvait la motiver aux yeux des autres Souverains. D'ailleurs, ils n'avaient pas le droit de s'immiscer dans le gouvernement de ses États héréditaires, ni dans celui de ses États électifs, pourvu qu'aucune mesure intolérante ne renversât la constitution de l'Empire qui était étroitement liée au système général de l'Europe. Trop fier de ses succès, l'Empereur mit plusieurs Princes au ban de l'Empire, envahit le Palatinat, fit attaquer Bethlem Gabor par Albert de Waldstein (2), prononça la dissolution de l'Union évangélique, reprit aux protestants les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés depuis la paix de religion, en vertu des sentences du conseil auli-

(1) M. César Cantu. *Hist. univ.* Tom. XV, pag. 298-99. 1848.

(2) Cet homme de guerre est plus célèbre sous le nom de Waldstein, mais c'est ainsi qu'il signait lui-même et que signent encore ses descendants.

que (1), et donna au duc de Bavière, chef de la Ligue catholique, non-seulement le Haut-Palatinat pour lui rembourser les dépenses qu'il réclamait, mais encore l'électorat pour le récompenser des secours qu'il lui avait prêtés. Les catholiques eurent dès lors quatre votes dans le collège électoral, et les protestants n'en eurent que deux. La pondération des forces, en Allemagne, sur laquelle reposait la sécurité des droits et des intérêts dans toute l'Europe, était anéantie par le fait. Les Souverains étrangers s'en plaignirent ; mais il ne fut pas difficile à Ferdinand de les gagner ou de les tromper. Car la France, livrée aux petites intrigues italiennes de Marie de Médicis, avait abandonné la grande politique nationale, base de l'équilibre européen.

En effet, l'esprit de la Ligue revivait sur le tombeau de Henri IV ; et, avec lui, toutes les factions que ce Monarque espérait avoir anéanties pour jamais. L'aristocratie catholique, hostile à la centralisation du Pouvoir, ou mieux, à la Monarchie, s'efforçait de la détruire, avec le concours des princes. Concini,

(1) Koch, *Abrégé de l'Histoire des traités*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 52.

étranger devenu Maréchal sans avoir porté les armes et ministre sans connaître les lois du Royaume, empêcha le triomphe de la haute noblesse qui, rebroussant le cours des siècles, voulait recommencer, sous la troisième race, l'œuvre accomplie sous la seconde, et substituer l'hérédité du régime féodal à l'hérédité du gouvernement royal. Après l'assassinat de Concini, Albert de Luynes, jeune page aragonais, entra dans les conseils de la Couronne de France pour y représenter, non pas l'intérêt national, mais les intérêts de l'Empire et de l'Espagne. Le Parlement de Paris protesta au nom du patriotisme, et les calvinistes, au nom de la liberté. L'édit de Nantes en avait fait une société particulière, ayant sa constitution, ses assemblées, son armée, ses forteresses et ses villes distinctes, à côté des villes, des forteresses, de l'armée, des assemblées et de la constitution de la société générale. En un mot, c'était, au milieu de la Monarchie, une République religieuse tendant à devenir une République politique. Le duc de Rohan, gendre de Sully, ou le duc de Bouillon pouvaient y jouer, le cas échéant, un rôle identique à celui que le prince d'Orange avait joué en Hollande, puisque, par



eux, la confédération huguenote se mêlait aux factions de la Cour, pour mieux diviser le pays.

A peine l'alliance avec la Maison d'Autriche eut-elle été contractée, que l'opinion publique s'en émut et que les protestants prirent les armes contre de Luynes, *qui ne savait pas ce que pesait une épée*, quoiqu'il portât le titre de connétable. La République aurait triomphé, si Richelieu ne fût venu en aide à la Monarchie. Lui seul pouvait empêcher, à l'encontre des protestants, que le Royaume ne fût morcelé en une foule d'oligarchies, et, à l'encontre des catholiques ultramontains, qu'il ne passât définitivement sous le joug autrichien-espagnol. On sait combien de révoltes successives éclatèrent, en ce temps, parmi les seigneurs de l'une et de l'autre croyance religieuse. Gaston d'Orléans, Marie de Médicis et Cinq-Mars étaient catholiques ; mais le plus grand nombre des rebelles, notamment les princes de Condé, le comte de Soissons, les ducs de Bouillon, les Rohan et les Soubise étaient protestants : et tous s'allièrent néanmoins avec l'Espagne contre la France, prouvant ainsi qu'ils ne tenaient pas plus à leur nationalité, que n'y avaient tenu les ligueurs, alliés contre la France avec l'Espagne.

Comme l'esprit de parti étouffait en eux le sentiment du patriotisme, il appartenait à Richelieu de le relever, d'une manière énergique et terrible, en faisant tomber les plus hautes têtes de l'aristocratie et du Calvinisme, au nom de la raison d'État, c'est-à-dire, pour en finir avec le passé féodal, pour ajourner l'avenir républicain, et pour consommer la transformation de la société contemporaine qui réclamait *l'entier rétablissement de la Monarchie* (1), ou mieux, qui voulait tout ramener à la Royauté qu'elle considérait comme la suprême expression de l'unité nationale.

Pendant que Richelieu jetait les fondements de cette Souveraineté dictatoriale et absolue, en écrasant les factions dans l'intérieur du Royaume, la Maison d'Autriche, ayant elle-même subjugué les révoltes des vassaux, reprenait à l'extérieur ses anciens projets qu'elle pouvait appuyer sur une force nouvelle. Déjà la Cour de Vienne et la Cour de Madrid conspirent l'oppression de la Hollande, dont la liberté est désormais nécessaire à l'indépendance de l'Europe. Nulle Puissance ne s'oppose encore à leurs vues ; mais Ferdinand II, or-

(1) *Avis à Messieurs de l'Assemblée.* — Pièces se rapportant à l'histoire des États de 1614.

dinairement si habile, ayant manifesté imprudemment l'intention d'envoyer une flotte dans la Baltique, inspire des craintes fondées à Christiern IV, Roi de Danemark et duc de Holstein, parent de Frédéric V, électeur palatin qui a été mis au ban de l'Empire. Si la constitution germanique est atteinte, ce Monarque doit craindre pour ses États, pour l'archevêché de Brême, pour les évêchés de Menden et Verden que ses fils possèdent ou doivent posséder un jour, et que l'Empereur désire leur enlever parce qu'ils sont évangéliques (1). Christiern se met sur-le-champ à la tête du parti anti-autrichien (2). L'Angleterre, la Hollande et la Suède lui promettent des subsides et le concours de leurs flottes; la France lui promet de l'argent (3), et le Roi de Danemark devient, un instant, l'Agamemnon de l'armée protestante. C'est le premier essor que la Monarchie danoise ait pris, vers le Sud, dans les affaires générales de l'Europe (4).

Ferdinand écrit aussitôt à Christiern, se propo-

(1) Dumont, *Corps diplom.* Tom. V, part. II, pag. 482.

(2) Koch, *Abrégé de l'Hist. des traités de paix.* Tom. 1<sup>er</sup>, page 42.

(3) Vittorio Siri, *Mémoires secrets.* Parl. XLVIII, pag. 498.

(4) Charles de Villers, *Essais sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther.* Pag. 128.

sant de le rassurer d'abord et puis de l'effrayer. Celui-ci ne répond ni à ses caresses ni à ses remontrances. Ayant fait convoquer les États du cercle de la Basse-Saxe, dont il est membre, en sa qualité de duc de Holstein, il conclut avec eux une ligue défensive contre l'Empereur (1), accepte le titre de Capitaine-Général de la confédération, réunit ses propres troupes aux troupes saxonnes et ouvre les hostilités le long du Weser, que Tilly se propose de lui fermer. La guerre, qui ne produisit aucun événement important durant la première année, fut pleine d'actions décisives durant la seconde. Au lieu de combattre, comme autrefois, avec des forces militaires appartenant aux Princes étrangers, l'Empereur combat pour la première fois avec des troupes qui lui appartiennent. L'armée impériale, commandée par Tilly, lieutenant du duc de Bavière, avait, sans doute, vaillamment défendu sa cause; mais les ordres qu'elle recevait, en ces graves circonstances, émanaient plutôt de la Cour de Munich que de la Cour de Vienne. Aussi toute la conduite des affaires était-elle forcément subordonnée aux intérêts de la Ligue, et non aux intérêts de la Maison d'Au-

(1) Londorp, *Acta publica*. Tom. III, pag. 805.

triche. Pour s'affranchir de cette dépendance à l'égard des Princes catholiques et diriger sa politique personnelle en toute liberté, Ferdinand accepte l'offre de Waldstein, qui lui propose, au moment même où les finances de l'Autriche sont épuisées totalement, de lever une armée formidable, de l'équiper, de l'entretenir même, à condition qu'il en aura le commandement absolu et qu'il en nommera les officiers.

Cet homme extraordinaire, déjà duc de Friedland et comte de l'Empire, mêlant dans sa pensée une rare connaissance des sciences positives aux burlesques rêveries de l'astrologie judiciaire, s' imagine que les astres dirigent la destinée humaine des hauteurs du ciel, et qu'ils lui promettent une grandeur supérieure à toutes celles de la terre. Chef d'une armée nombreuse, dévouée, redoutée et ne relevant que de lui, Waldstein marche vers l'Elbe (1656), quoique l'Empereur lui ait donné l'ordre d'occuper les rives du Weser. Un triomphe l'attend sur le pont de Dessau (1); beaucoup d'autres plus loin. Ferdinand contemple avec joie les victoires de ses généraux, la mort ou

(1) Aubery, *Mémoires de Hollande*. Pag. 234-260.

la ruine de ses ennemis les plus acharnés (1). Christiern, au contraire, abandonné ou mal soutenu de ses alliés (2), contemple avec douleur ses propres défaites (3). Car il ne peut empêcher Tilly de pénétrer dans le Holstein, le Schleswig et le Jutland; ni Waldstein de prendre possession du Brandebourg, du Mecklembourg, de la Poméranie et de tout le rivage de la Baltique jusqu'à Stralsund, la sixième des villes hanséatiques, où il se propose d'équiper une flotte pour contenir la Suède, en même temps qu'il accomplira la conquête du Danemark (1628).

L'Empereur, ayant mis au ban de l'Empire les ducs de Mecklembourg, qui s'étaient alliés avec Christiern, donna leurs duchés et le titre de Prince à Waldstein, en place de solde, et le nomma « grand-amiral du Saint-Empire dans la mer Baltique et dans l'Océan septentrional. » Celui-ci assiégea Stralsund, dont il voulait faire la capitale de ses nouveaux États, jurant de l'emporter d'assaut, « fût-elle attachée au ciel avec des chaînes, et » l'enfer l'eût-il entourée d'un cercle de diamant. »

(1) Carafa, *Germania sacra restaurata*, Pag. 236.

(2) Koeh. *Abrégé de l'Hist. des traités de paix*, Pag. 44.

(3) Carafa, *Germania sacra restaurata*, Pag. 232.

Mais, soutenue par les autres villes hanséatiques et par les forces combinées du Danemark et de la Suède, Stralsund triompha de ses attaques. Waldstein résolut alors de gagner l'amitié du Roi de Danemark, en lui accordant la paix, au nom de l'Empereur, et en lui restituant tous les nombreux domaines qu'il avait perdus, sous la seule condition de ne s'ingérer dans les affaires de l'Allemagne qu'autant que sa qualité de duc de Holstein pourrait l'exiger (Lubeck 21 mai 1629) (1).

Autant Waldstein se montra facile envers la Monarchie danoise, autant il se montra difficile envers ses alliés de Basse-Saxe. Il accorda tout à Christiern en ce qui concernait les possessions territoriales ; mais il ne lui accorda rien en ce qui concernait la sûreté de la Baltique. Les ducs de Mecklembourg, dépouillés par l'Empereur au profit de Waldstein, ne pouvaient espérer que le vainqueur se dépouillât lui-même en faveur des Princes vaincus. Tous les historiens politiques l'observent avec unanimité. Si jamais le système germanique a été menacé d'un renversement total, ce fut sans contredit à cette époque (2). En effet,

1) Dumont, *Corps dipl.* Tom. V. part. II, pag. 584.

2) Koch, *Abrégé de l'Hist. des traités de paix.* Tom. 1<sup>er</sup>,

l'Électeur palatin et ses adhérents ont été dépouillés de leurs États ; et le Roi de Danemark, obligé de suspendre la guerre, subit une paix honteuse. Les luthériens doivent se soumettre aux rigueurs de l'*édit de restitution*, en vertu duquel l'Empereur décidera, de son autorité privée, tous les différends qui surgiront, entre eux et les catholiques, sur l'interprétation de la paix de religion, restreinte aux seuls adhérents de la confession d'Augsbourg *non variée*, pour en exclure les calvinistes (1) ; chaque protestant est contraint de se dessaisir des biens, tant médiats qu'immédiats, dont il a pu s'emparer depuis cette paix (1555) ; et la liberté de conscience, accordée aux sujets de l'Empereur, ne s'étend nullement aux sujets des Princes catholiques. Dans leurs États, ceux-ci peuvent procéder selon qu'ils le jugeront convenable, à l'anéantissement de l'Église réformée.

• Cet édit renverse toutes les lois, déplace toutes les propriétés, attaque et bouleverse l'existence de la moitié des États de l'Allemagne, et

pag. 47. — Frédéric Ancillon, *Tableau des révol. du syst. polit. de l'Europe*. Tom. III, pag. 114. — M. le comte de Garden, *Hist. générale des traités de paix*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 36.

(1) Londerp, *Acta publica*. Tom. III, pag. 1048. — Dumont, *Corps diplom.* Tom. V, part. II, pag. 264.



annonce aux autres un sort pareil. Tilly et Waldstein doivent assurer l'exécution du décret par leurs armes victorieuses. L'Empire sans défenseur, les États sans union et sans point de ralliement, paraissent perdus sans ressources..... l'antique constitution germanique ne sera bientôt plus qu'un fantôme; la liberté générale de l'Europe est menacée. Mais des événements imprévus vont changer la face des affaires et sauver l'équilibre. La Suède possède un héros, la France un ministre, dont le génie est au niveau des circonstances (1). »

Pour maintenir la supériorité de la Maison d'Autriche, Ferdinand II n'avait qu'à surveiller les États du Nord et à rassurer les États du Midi en prolongeant la guerre que le Roi de Suède soutenait alors contre le Roi de Pologne. Or, l'Empereur ne fit rien de tout cela, parce qu'il méprisait la faiblesse des uns et qu'il voulait détruire les forces des autres. Ayant pris parti pour l'Espagne contre la France, au sujet de la succession du duché de Mantoue, il espéra un moment rétablir la Souveraineté impériale au-delà des Alpes. Les Allemands disaient, en marchant vers la Pénin-

(1) Fréd. Ancillon. *Vide supra*. Tom. III, pag. 114-115.

sule : « Allons montrer aux Italiens qu'il y a encore » un Empereur. Rome n'a pas encore été saccagée » depuis cent ans, elle sera plus riche aujourd'hui » qu'elle ne l'était alors. » Mais les Français déjà se reprochaient l'agrandissement d'une Puissance rivale qu'ils avaient contribué à relever au moment de sa chute, et dont l'humiliation était nécessaire pour le salut de toute l'Europe (1). L'intérêt purement religieux aurait exigé une entente cordiale entre les grandes Monarchies catholiques ; et l'intérêt purement territorial semait entre elles de nouvelles discordes. Après avoir combattu le Roi de Danemark, chef des protestants, dans un but de domination despotique, l'Empereur tirait l'épée contre le Pape et contre le Roi de France : tant la religion avait une faible part dans une guerre faite pourtant, en son nom, à la liberté de la pensée (2) !

La Maison de France et la Maison d'Autriche se rencontrèrent sur le terrain des influences politiques, aussi souvent que sur les champs de bataille. Richelieu avait envoyé à la Cour de Vienne Bruhart-de-Léon, chargé de terminer la guerre de Mantoue ; mais cet ambassadeur était accompagné

(1) Koch, *Abrégé de l'Hist. des traités de paix*. Tom. 1<sup>er</sup>, page 48.

(2) M. César Cantu, *Hist. Univ.* Tom. XV, pag. 301.

du père Joseph (1), chargé de commencer un autre genre de lutte. Sous une apparence de sainteté, Joseph cachait une dissimulation si profonde, que Richelieu lui révélait tous les secrets de son gouvernement. « Je ne connais aucun ministre en Europe, disait le cardinal, qui soit en état de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait bonne prise. » L'Empereur venait de convoquer la diète à Ratisbonne pour faire élire l'archiduc Ferdinand, son fils, Roi des Romains ; et le père Joseph devait, non-seulement empêcher cette élection, mais encore obtenir la réduction de l'armée impériale et le renvoi de Waldstein. Il agit si bien auprès des catholiques et auprès des protestants, que sur les représentations unanimes de la diète, Ferdinand licencia dix-huit mille hommes, dont le plus grand nombre passa du service de l'Autriche à celui de la Suède.

Après avoir obtenu cette réduction de l'armée, on demanda le renvoi de Waldstein, sous prétexte qu'il méritait *l'exécration du genre humain*. Ferdinand hésita d'abord à renvoyer le plus ferme appui de son trône ; puis il céda, parce qu'il

(1) Son véritable nom était *François Leclerc de la Tranblaye*.

voulait à tout prix l'élection de son fils. Mais la diète se sépara sans l'avoir nommé Roi des Romains, quoique ce fût l'unique but de sa convocation. La Maison d'Autriche subissait donc un échec humiliant ; et la France triomphait. Léon-de-Brulart et Joseph avaient aidé les *électeurs à jouer l'Empereur*, pour faciliter ainsi *l'exécution des projets du Roi de Suède* (1). Leur mission occulte était remplie, sinon leur mission officielle. Ferdinand conclut avec eux un traité par lequel la France et l'Autriche promettaient de ne pas assister leurs ennemis alors déclarés ou qui se déclareraient par la suite. Richelieu, ne voulant pas ratifier ce traité, désavoua ses ambassadeurs, sous prétexte qu'ils avaient excédé leurs pouvoirs (2). Et l'Empereur de s'écrier : « Un pauvre capucin a déconcerté mes plans ; le perfide a su faire entrer dans son étroit capuce six bonnets d'électeurs ! » Le capucin avait fait bien autre chose. Au moment même où nul État du Midi n'osait plus prendre en main la défense du corps germanique (3), et où

(1) Michel Le Vassor, *Hist. génér. de l'Europe sous le règne de Louis XIII*. Tom. X, pag. 425-441. Amsterdam, 1700-1711.

(2) Dumont, *Corps diplom.* Tom. VI, part. I, pag. 9. — Léonard, *Recueil des traités de paix*. Tom. IV, pag. 60-78.

(3) Koch, *Abrégé de l'Histoire des traités de paix*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 51.

tous les États du Nord tremblaient, pour leur propre liberté, en voyant l'ambition de l'Empereur, Joseph venait de lui susciter un ennemi destiné à délivrer l'Empire et l'Europe du despotisme de la Maison d'Autriche. La ruse d'un simple agent de Richelieu a déjà commencé le renversement de sa puissance; les armes de Gustave-Adolphe, Roi de Suède, vont l'achever.

Ce Prince, monté sur le trône à l'âge de dix-sept ans (1611), fit éclater, même dans son enfance, toutes les qualités d'un grand Roi. Son père, Charles IX, lui avait transmis trois guerres : l'une contre le Danemark, l'autre contre la Russie, et la dernière contre la Pologne; Gustave-Adolphe sut les diriger avec autant de gloire que de succès. Par le traité de Knarœd, il rend à la Suède toutes les provinces dont les Danois se sont emparés (1613); et par le traité de Stolbova, il lui acquiert les citadelles de Kexholm, de Noteborg, de Jania, de Koporie et d'Ivanogorod : clefs de la Finlande, avec lesquelles il ferme aux Russes les rives de la Baltique et tous les chemins de l'Europe, que Pierre-le-Grand devra leur rouvrir (1617). Les hostilités, entre la Suède et la Pologne, heureuses pour Gustave-Adolphe, sont désas-

treuses pour Sigismond III, qui lui dispute la couronne. Une trêve de six ans est accordée par l'intervention de la France (1) ; et le Roi héroïque, n'ayant plus rien à faire contre ses ennemis, peut enfin tout entreprendre contre leur constant allié, c'est-à-dire contre l'Empereur.

Outre ce grief, Gustave-Adolphe avait des injures personnelles à venger. L'orgueilleux Waldstein, en refusant d'admettre ses ambassadeurs au congrès de Lubeck, s'était écrié : « Ce petit écolier n'a qu'à venir, on le chassera à coups de fouet. » Nul d'entre les Monarques ne redoutait le Roi de Suède ; et la Cour de Vienne pensait que : « *Sa Majesté de neige fondrait aux rayons du soleil impérial.* » Richelieu seul, ayant compris que le génie de ce Prince pouvait élever accidentellement la Suède, le plus faible de tous les États, au rang des plus fortes Puissances, affermit Gustave-Adolphe dans le dessein qu'il avait de porter ses armes en Allemagne pour assurer l'indépendance de son propre Royaume et la sécurité de l'Europe.

Le Roi de Suède confie l'administration de son pays à cinq sénateurs, convoque les États,

(1) Léonard, *Recueil des traités de paix*. Tom. V. — Dumont, *Corps diplom.* Tom. VI, part. I, pag. 1.

leur présente sa fille Christine , âgée de quatre ans , qui doit lui succéder en cas de mort, et publie un manifeste (1) plein de modération, où, sans trop mécontenter les Princes dévoués au Catholicisme et hostiles aux vues despotiques de Ferdinand , il déclare que le Protestantisme attend un libérateur. Arrivé dans l'île de Rugen, il offre son alliance aux Électeurs de Brandebourg et de Saxe. Ceux-ci, qui voudraient bien la refuser, l'acceptent pourtant, mais avec une extrême répugnance (2).

Les États protestants réunis à Leipsick , au lieu de former une Ligue et de faire cause commune avec Gustave-Adolphe, restent neutres au milieu de cette guerre, à l'instigation de l'Électeur de Saxe qui espère dicter les conditions de la paix entre les parties belligérantes. Les États catholiques, assemblés à Dinkelspulh, se hâtent, au contraire, de former une Ligue et de faire cause commune avec l'Empereur, pour s'opposer, soit aux entreprises du Roi de Suède, soit aux vues de l'Électeur de Saxe, lequel, ayant voulu s'élever trop haut, tombera victime de sa

(1) Londorp, *Acta publica*. Tom. IV, pag. 73.

(2) Koch, *Abrégé de l'Histoire des traités de paix*. Tom. I, pag. 52.

propre ambition (1). Gustave-Adolphe n'engage aucune action décisive, parce qu'il attend l'issue de ces négociations diverses. Pour avoir l'occasion de lui livrer bataille, ou pour le forcer à se retirer, Tilly mit le siège devant Magdebourg qu'il emporta d'assaut et qu'il anéantit (10 mai 1631). De quatre mille maisons renfermées dans cette ville, il ne resta que la cathédrale et quelques cabanes de pêcheurs (2). Plus de quarante mille personnes furent passées au fil de l'épée. Les Croates, en s'enivrant sur leurs cadavres, prétendaient *célébrer les noces de Magdebourg*. On supplia Tilly de faire cesser leurs atrocités; mais il répondit : « Laissez-les faire encore une heure, puis revenez m'en parler; il faut bien que le soldat obtienne sa récompense (3). » Et, lorsque fut accomplie cette œuvre de destruction satanique, le général fit entonner le chant sacré du *Te Deum* (4), comme pour étouffer le cri de l'humanité qui s'élevait contre cette barbarie.

(1) Michel Le Vassor, *Histoire générale de l'Europe sous Louis XIII*. Tom. X, pag. 605.

(2) Jean-Guillaume Archenholz, *Hist. de Gustave-Adolphe*. Pag. 322, Tubingue, 1801.

(3) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XVI, pag. 303.

(4) M. le comte Garden, *Histoire générale des traités de paix*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 44, note.



S'il n'a pu sauver Magdebourg, Gustave-Adolphe pourra du moins la venger. Souverain et général, ne relevant par conséquent que de lui-même, il modifie ses plans ou en poursuit l'exécution, selon son gré ; change l'ancien système de guerre ; en fait une science nouvelle ; n'abandonne rien au hasard, occupe les forteresses construites sur les bords des fleuves qui doivent protéger ses progrès ou sa retraite ; enlève, l'un après l'autre, tous ses alliés à l'Autriche ; la cerne avant de l'envahir, et déconcerte les généraux, obligés de se conformer aux ordres de leurs Souverains ou aux intentions politiques des Cabinets. Le Roi de Suède et Tilly se rencontrent enfin, dans les plaines de Breitenfeld (7 septembre 1631) : lieu d'expiation pour l'armée impériale, et de triomphe pour Gustave-Adolphe (1). Toute l'Europe admira le génie de ce Prince. Quand il eut abattu la ligue catholique en la démoralisant, il reconstitua la ligue protestante, en lui rendant toute son énergie morale. Il occupa le littoral qui s'étend depuis la Baltique jusqu'à la Bavière, et depuis le Rhin

(1) Churmitius, *Hist. de la guerre de Suède*, Pag. 209. — Puffendorf, *De rebus gestis Caroli-Gustavi Suedicæ Regis*. Piasecius, pag. 430. — J.-G. Archenholz, *Hist. de Gustave-Adolphe*, Pag. 311. — *Theatrum europæum*. Tom. 11, pag. 432.

jusqu'à la Bohême, entraînant, dans la rapidité de ses mouvements stratégiques, amis et ennemis ; car il ne pouvait plus y avoir de neutres, depuis qu'il se faisait considérer comme le vengeur de l'Empire contre l'Empereur.

Vers la fin de l'automne, Ferdinand lui demanda une suspension d'armes pour hiverner ; mais Gustave-Adolphe répondit : *Les Suédois ne connaissent pas d'hiver*. La guerre continua donc ; et, suivant un historien, les choses en vinrent au point « de faire redouter une nouvelle invasion des Goths en Italie et en Espagne. » En effet, si Gustave-Adolphe se fût avancé dans la Bohême et dans les États autrichiens, dégarnis de troupes et mécontents, il aurait pu dicter la paix à l'Empereur dans sa capitale, et fonder, comme il se le proposait, un Empire évangélique en opposition à l'Empire catholique. Mais il lui fallut diviser la guerre et ses alliés, et, d'un autre côté, ses généraux étaient loin de l'égalier en ardeur et en loyauté (1). »

C'est alors que, pour échapper aux périls qui l'assiégent, Ferdinand rappela, d'une voix suppliante, l'orgueilleux Waldstein, dont le renvoi paraissait être la cause unique de tous les désastres

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XV, pag. 405-306.

éprouvés par la Monarchie. Ce général ne revint qu'à la condition d'avoir, dans l'armée, une puissance égale à celle de l'Empereur, dans l'État. Ferdinand l'autorisa donc à nommer tous les officiers, à lever des contributions, à récompenser, à punir, et à disposer, selon son gré, de tout ce qui serait pris ou confisqué en Allemagne. Il lui promit, en outre, de ne faire ni paix ni trêve, sans sa participation; et pour prix de ses services, de lui constituer une Souveraineté, soit dans les États héréditaires d'Autriche, soit dans les pays conquis. L'Empereur désirait que l'archiduc Ferdinand, Roi de Hongrie, se rendit à l'armée pour apprendre l'art de la guerre. *Jamais*, lui répondit Waldstein, *jamais; je ne souffrirai pas qu'un second partage mon commandement, fût-ce Dieu lui-même!*

A peine le *généralissime de toute la Maison d'Autriche, de l'Empire et de l'Espagne* eut-il planté sa bannière d'enrôlement, qu'il vit venir à lui plus de quarante mille hommes, d'autant moins soucieux de gloire qu'ils étaient affamés de pillage. Waldstein ne marcha contre Gustave-Adolphe, qu'après avoir expulsé les Saxons de la Bohême. Le Roi de Suède, ayant pris position en Bavière, presque sous les murs de Nuremberg, refusa con-

stamment la bataille, parce qu'il ne voulait tenter une action décisive que dans les États d'Autriche. Waldstein se dirigea du côté de la Saxe ; et l'Électeur, effrayé, fit un appel à la magnanimité de Gustave-Adolphe, qui accourut. L'armée autrichienne, surprise, accepta le combat dans les plaines de Lutzen. Le Roi de Suède tomba au commencement de l'action ; mais le duc Bernard de Saxe-Weimar sut venger sa fin glorieuse. De sorte que la mort du héros, loin d'entraîner la défaite de son armée, lui fit remporter au contraire deux victoires consécutives sur le même terrain et dans la même journée.

Le coup qui avait tué Gustave-Adolphe, aurait aussi frappé mortellement la ligue des protestants de l'Empire, si Richelieu n'eût conservé au Cabinet de Stockholm la direction des affaires d'Allemagne. Les généraux, formés à l'école de Gustave-Adolphe, soutinrent et accrurent la puissance de leur patrie, en occupant tout le Bas-Palatinat, presque toute l'Alsace, les cercles de Westphalie et de Basse-Saxe, la plus grande partie de la Silésie ; et en menaçant l'Autriche et la Bohême d'une invasion nouvelle, Waldstein aurait pu contenir leurs progrès, en déployant plus d'activité ; mais

il négociait en même temps qu'il combattait. C'est ce qui fit croire sans doute qu'il songeait plutôt à s'emparer du trône de Bohême, qu'à défendre les intérêts de l'Empereur. « Ses lettres qui ont été imprimées, et la procédure qu'on a laissée sortir dernièrement des archives de Vienne, dit M. César Cantu, ne fournissent aucune preuve de trame, mais tout y atteste le désir d'en faire une. L'Empereur, qui ne pouvait plus souffrir d'avoir en lui un maître, le poursuivit même sans l'entendre, bien que Prince souverain, bien qu'entré à son service aux termes d'une convention libre, et avec des troupes levées par lui-même. Il promit une récompense à quiconque le tuerait; et trois officiers de Waldstein l'égorgerent, en faisant subir le même sort à ceux qui lui étaient le plus attachés. Ferdinand pressa la main à Rutler, principal auteur de l'assassinat, donna des clefs de chambellan et des colliers aux autres, commanda trois mille messes pour le repos de l'âme du général, et fit publier un ban pour annoncer qu'il avait cessé de vivre, en déclarant que dans le cas de haute trahison, il n'y avait pas besoin de procès (1). »

(1) *Hist. univ.* Tom. XV, pag. 308-309.

Après la mort de Waldstein, les Saxons obtiennent des succès rapides en Silésie; toutefois l'archiduc Ferdinand, Roi de Hongrie et de Bohême, répare bientôt les revers de l'armée impériale. En devenant son généralissime, ce Prince change l'aspect politique de la guerre; car la Maison d'Autriche, qui la dirige désormais, reste maîtresse de ses propres destinées. Chassé de la Bavière, le duc Bernard rencontre l'archiduc sous les murs de Nordlingue. Une bataille s'engage; et la Suède, vaincue, abandonne l'Allemagne. L'Électeur de Saxe a signé, malgré les représentations et les menaces de la France, une paix honteuse avec l'Empereur, auquel il sacrifie les intérêts du corps germanique avec ceux de sa propre religion (1), et envers lequel il s'engage même à porter les armes contre la Suède, qui a deux fois sauvé ses États d'une perte certaine. Quoiqu'une pareille paix soit dénuée de garantie, les membres de la ligue protestante y accèdent. La Suède, ne pouvant plus exercer aucune influence en Allemagne, par suite de cette défection, aurait traité

(1) Koch, *Abrégé de l'Hist. des Traités de paix*. Tom. I, page 68. — Feuquières, *Lettres et négociations en Allemagne*. Tom. III, page 350. Paris, 1753.

avec la Cour de Vienne, si elle eût pu en obtenir des conditions plus ou moins honorables. Mais l'Empereur voulut abuser des victoires de l'archiduc, sans penser qu'il se préparait d'irréparables défaites. C'est alors que Richelieu, personnification absolue de la France, intervint dans les affaires d'Allemagne, faisant ainsi ressortir, aux yeux du monde politique, l'universalité des intérêts qui s'y trouvaient engagés.

Avant de se déclarer contre l'Autriche, le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, se déclara contre l'Espagne, ou mieux, contre le comte-duc d'Olivarès, ministre de Philippe IV et adversaire obstiné de la France, dont il protégeait tous les mécontents. La rivalité de ces deux hommes d'État exprimait le but contradictoire de leurs Gouvernements respectifs. Ministres-Souverains, si l'on peut ainsi parler, ils régnèrent en quelque sorte l'un et l'autre, du consentement des Monarques eux-mêmes, qui ne semblaient vivre sur le trône qu'à la condition de leur obéir. L'identité de cette situation exceptionnelle devait rendre plus éclatante la diversité des talents et du caractère de ces deux personnages. Le génie de Richelieu embrasse tous les principes supérieurs de la politi-

que; l'esprit d'Olivarès n'en embrasse que les principes vulgaires. L'un se retrouve toujours dans le grand et dans le praticable; mais l'autre se perd quelquefois dans l'impraticable et plus souvent dans le gigantesque. Celui-ci, en abusant de la Monarchie absolue, sacrifie les intérêts présents et futurs de l'Espagne à son propre despotisme, qui étouffe jusqu'au souvenir de la liberté civile, base des sociétés politiques; celui-là, au contraire, en fondant la Monarchie absolue, sauvegarde les intérêts présents de la France par son propre despotisme, qui respecte les libertés locales, en vue d'un progrès général, ou mieux, d'une régénération future. Si Richelieu habitua les peuples à la soumission, d'Olivarès les poussait à la révolte. Il en résulta que l'Espagne perdit le Portugal, faillit perdre Naples et la Catalogne, et s'affaissa sur elle-même, tandis que la France gagna des provinces, « arrêta en Europe la puissance de la Maison d'Autriche et lui opposa la grandeur croissante de la Maison de Bourbon (1). »

En ce moment, la Suède, Hesse-Cassel, Parme, Victor Amédée de Savoie, Mantoue et la Hollande se liguent avec la France contre l'Autriche. Quatre

(1) M. Guizot, *La France et la Maison de Bourbon avant 1789*.



armées différentes sont en marche. Les hostilités commencent avec éclat dans les Pays-Bas, où les maréchaux de Châtillon et de Brézé, vainqueurs des Impériaux près d'Avein, se réunissent au Prince d'Orange, non loin de Maëstricht ; et dans la Valteline, dont le duc de Rohan achève la conquête en quatre combats. Le maréchal de Créqui et le comte de Soissons ne sont pas heureux, l'un en Picardie, l'autre en Italie. Après avoir barré le passage du Milanez au premier, les Espagnols envahissent la France malgré le second, pendant que les Impériaux, maîtres de la Bourgogne, poussent leurs détachements jusque sous les murs de Paris. Une levée de conscrits français a suffi pour expulser les vieilles bandes castillanes. Louis XIII et Richelieu, ayant délivré le sol national, promènent leurs drapeaux sur le territoire autrichien. Et les Suédois, qui ont été refoulés jusqu'en Poméranie, reparaisent en Allemagne, où de nombreux succès effaceront quelques revers.

La France et la Suède reprennent donc l'offensive ; mais l'Espagne et l'Autriche ne se tiennent plus que sur la défensive. Ferdinand III succède à l'empereur Ferdinand II. Ce monarque sollicite une paix qu'il ne peut obtenir ; et la guerre conti-

nue de l'un à l'autre bout de l'Europe sous la direction de Weimar, de Banner et de Torstenson : grands hommes du Nord auxquels viennent se joindre Turenne et Condé, magnanimes enfants du Midi. Les armées et les flottes de la Maison d'Autriche sont écrasées par les flottes et les armées de la Maison de France. La Catalogne se révolte contre Philippe IV pour se soumettre à Louis XIII (1640), et le Portugal, pour ne relever que de lui-même. Après ces diverses révolutions, l'Espagne, qui, depuis Charles-Quint, brillait au premier rang parmi toutes les Monarchies, reconnaissant la supériorité de la France en Europe, ne sera plus qu'une puissance du second ordre.

Cependant les batailles et les protocoles se succèdent alternativement. Aucun monarque ne désirait la paix; mais tous faisaient semblant de la vouloir, pour ne pas trop mécontenter les peuples qui payaient la guerre de leur sang et de leur argent. Les Princes vaincus espéraient effacer leurs anciennes défaites par de nouvelles victoires; les Princes vainqueurs espéraient accroître leur propre fortune en raison des revers qu'ils multiplieraient chez leurs ennemis. Il fallut donc attendre que la gravité même du péril couru par tels et

tels États, menacés d'une destruction immédiate, les décidât à mettre fin aux hostilités commencées dans le but d'assurer l'existence de l'Église protestante en opposition de l'Église catholique. Le triomphe de l'une ou de l'autre Église était l'objet de cette lutte où toutes les nations de l'Europe se trouvaient engagées. Or, d'un côté, le Catholicisme ne pouvait plus l'emporter désormais sur le Protestantisme, car les branches de la Maison d'Autriche, si longtemps unies, venaient de se diviser ; et l'autorité du Pape n'était point respectée par les États catholiques eux-mêmes, puisque la France, méprisant les exhortations d'Urbain VIII, favorisait la ligue évangélique. De l'autre côté, le Protestantisme ne pouvait pas non plus l'emporter sur le Catholicisme, car il se fractionnait en une foule de partis également hostiles à l'unité catholique, il est vrai ; mais ayant chacun une détermination politique différente, qu'on exprima par la République en Hollande ; et en Suède, par la Monarchie. L'Allemagne, seule contrée où l'unité protestante aurait pu se constituer, malgré le dualisme des événements et par ce dualisme lui-même, l'Allemagne n'ayant pas un chef qui lui fût propre, cherchait un organisateur ou un instituteur parmi

les Souverains étrangers. Gustave-Adolphe eut la pensée de fonder un Empire évangélique en regard et en opposition de l'Empire catholique; mais, après sa mort, aucun homme de guerre ne fit revivre ce projet grandiose, qui aurait rétabli la paix dans l'humanité.

Ainsi, privée d'une direction générale, dans l'un comme dans l'autre camp, l'Allemagne suivait plusieurs tendances contradictoires et particulières. Toutefois, les catholiques se groupaient autour de la Maison d'Autriche pour repousser l'étranger, tandis que les protestants se liguèrent avec l'étranger pour détruire la puissance de la Maison d'Autriche. Néanmoins, les armes catholiques de la France ne furent pas aussi funestes à cette dernière, que le fameux ouvrage de Chemnitz (1), dont les maximes servirent de texte à tous écrits des publicistes protestants. Après avoir démontré, dans ce livre, que les Princes d'Allemagne formaient une République aristocratique, et non un Empire, puisque la Souveraineté loin d'appartenir à l'Empereur, appartenait aux États, Chemnitz

(1) Philippe de Chemnitz, né en Poméranie, était au service de la Suède. Son livre intitulé : *De ratione status in imperio Romano-Germanico*, fut publié en 1640. in-4°.

les invitait à former une ligue générale contre la Maison régnante, dont l'autorité despotique était un fléau pour la liberté. Aussitôt les États et les Princes de l'Empire, jaloux de rentrer en possession de leurs droits, regardèrent comme un devoir de désobéir aux décrets de l'Empereur, quelque justes qu'ils fussent. « En effet, les Princes, voyant une usurpation dans chaque ordre émané du Trône, ne s'accordèrent plus avec l'Empereur, au détriment de l'ennemi. Prétendant faire la guerre et la paix eux-mêmes, ils voulurent envoyer leurs députés à un congrès auquel la France les appelait, pour consolider la liberté civile et religieuse contre les envahissements de l'Autriche (1). » Nulle négociation particulière n'était possible au milieu de cette défiance générale : aussi les hostilités continuèrent. Turenne et Condé, rivalisant de génie, de bonheur et de gloire, triomphent à Rocroi, à Fribourg, à Nordlingue, à Augsbourg et à Lens ; tandis que les Suédois s'emparent de la Nouvelle-Prague. Toutes ces défaites successives mettent l'Empereur dans la cruelle nécessité de terminer la guerre et d'implorer la paix, quoiqu'il puisse craindre, et le

(1) M. César Cantu, *Hist. Univ.* Tom. XV, pag 312-313.

démembrement de l'Empire en faveur de la France et de la Suède, et la destruction de sa propre autorité ; car le parti vainqueur en Allemagne désire anéantir la Monarchie impériale pour créer une sorte de République !

Jamais négociations diplomatiques ne furent ni plus longues, ni plus compliquées, ni plus difficiles que celles qui précédèrent le traité de Westphalie (1). Quoique les préliminaires eussent été déjà signés à Hambourg, en 1641, l'ouverture du congrès, à Munster et à Osnabruck, n'eut lieu qu'en 1644. La France présidait aux conférences de Munster ; la Suède à celles d'Osnabruck. Il s'agissait, ici et là, de fixer les destinées de l'Allemagne pour sauvegarder celles de l'Europe. Ce double congrès dura quatre ans. La plupart des intérêts furent satisfaits, mais peu de différends furent vidés. On le sait : la Suède était en guerre avec l'Autriche, la Bavière et la Saxe ; l'Autriche avec la Suède et les États protestants ; la France avec l'Autriche et l'Espagne ; l'Espagne avec la France, le Portugal et les Pays-Bas. Et la plupart des Souverains auraient voulu faire, de leur propre égoïsme, une question d'humanité. D'ailleurs,

(1) Koch, *Tableau des révol. de l'Europe*. Tom. II, pag. 126.

« c'était pour la première fois que les États de l'Europe paraissaient former une République des Puissances, et qu'ils sentaient la nécessité d'assurer l'intérêt général, en consultant tous les intérêts particuliers ; et de combiner toutes les forces, de manière que, par leur action et leur réaction réciproques, aucune ne fût écrasée, aucune ne devînt tyrannique (1). » Le monde politique n'avait jamais offert un spectacle aussi majestueux. Excepté l'Angleterre, la Pologne et la Russie, toutes les Puissances, faibles ou fortes, y envoyèrent des ministres plénipotentiaires. Il n'était réservé qu'au xix<sup>e</sup> siècle de montrer une assemblée encore plus imposante (2).

Quelque nombreuses et compliquées qu'elles fussent, les négociations ne pouvaient avoir pour objet que deux choses parfaitement distinctes et précises : 1<sup>o</sup> la répartition des compensations ou indemnités entre la France, la Suède et les États de l'Empire ; 2<sup>o</sup> et la détermination des rapports de politique et de religion en Allemagne, garantis par toute l'Europe.

Les indemnités furent réparties de la manière

(1) Fréd. Ancillon. *Vid. sup.* Tom. III. page 225.

(2) M. le comte de Garden, *Hist. génér. des traités de paix.* Tom. I, pag. 87.

suivante : La France obtint, outre l'Alsace, les villes de Metz, de Toul et de Verdun, où elle n'avait exercé jusqu'alors qu'un simple protectorat, et aussi la place de Pignerol, en Piémont. La Suède obtint la Poméranie occidentale, une partie de la Basse-Poméranie; l'île de Rugen, la ville de Wismar, l'archevêché de Brême, l'évêché de Verden, trois voix dans la diète de l'Empire, et cinq millions d'écus pour le paiement des troupes qu'elle devait licencier. Enfin le Roi de Suède devint membre du corps germanique, pour les districts qu'il acquérait au nord de l'Allemagne, comme le Roi de Danemark pour le Holstein, et comme celui d'Angleterre pour le Hanovre.

Quant aux indemnités qu'on cherchait à répartir entre les États de l'Empire, on les trouva dans la sécularisation des biens ecclésiastiques. La Maison de Brandebourg obtint la Poméranie orientale, l'archevêché de Magdebourg, ainsi que les évêchés de Halberstadt, Camin et Menden : premiers fondements de la Monarchie prussienne. La Maison de Mecklembourg obtint les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg; la Maison de Hesse-Cassel obtint l'abbaye princière de Hirschfeld et six cent mille écus; la Maison de Bruns-



wik-Lunébourg eut l'alternative de l'évêché d'Osna-bruck. Un huitième électorat fut érigé en faveur du comte Palatin, dont l'Empereur avait transféré la dignité au duc de Bavière (1). Mais la question relative à la succession de Juliers resta pendante jusqu'au traité de Clèves (1666). La guerre continua, d'une part, entre la France et l'Espagne, et de l'autre, entre l'Espagne et le Portugal, jusqu'au traité des Pyrénées (1659), et jusqu'au traité de Lisbonne (1668) ; car ces puissances rejetèrent toutes les propositions de paix. Mais l'indépendance des Provinces-Unies fut reconnue par l'Espagne, et celle de la Confédération helvétique par l'Autriche. Toutes les Royautés de l'Europe virent s'élever ces deux Républiques avec plaisir, parce qu'elles contribuaient à l'abaissement de la Maison de Hapsbourg.

Les rapports de politique et de religion étaient bien plus difficiles à déterminer que les rapports de nationalité. Appelé à remplir le beau rôle de médiateur entre les catholiques et les protestants, suivant le vœu des Rois, ou mieux des Monarchies particulières, qui formaient ensemble la constitu-

(1) Dumont, *Corps diplom.* Tom. VI, part. I, pag. 450-469. — Léonard, *Recueil des traités de paix.* Tom. III. — Koch, *Tableau des révol. de l'Europe.* Tom. II, pag. 128.

tion physique de l'Europe en lui imprimant plusieurs directions spéciales et distinctes, le Pape conservait encore l'espoir de ramener le monde à la Monarchie pontificale, symbole de l'unité suprême, pour réaliser de nouveau la constitution fédérative et morale des peuples chrétiens, en leur imprimant une direction générale et universelle. Aussi observait-il « une parfaite neutralité entre les partis, afin d'éviter tout ce qui pouvait donner le moindre soupçon de partialité (1). » Mais la guerre ayant eu pour but d'assurer l'indépendance des protestants vis-à-vis des catholiques, la paix devait avoir aussi pour but, contrairement aux vues supérieures du chef de l'Église, non de réconcilier ces deux grands adversaires, mais de les faire accepter l'un et l'autre comme parties intégrantes de l'État. En conséquence, les conventions d'Augsbourg furent confirmées; la chambre impériale fit asseoir vingt-quatre protestants à côté de vingt-six catholiques; le conseil aulique s'ouvrit à dix réformés, et la diète renferma un nombre égal de catholiques et de protestants, pour montrer que la différence de religion n'excluait

(1) M. le comte de Garden, *Hist. génér. des traités de paix*: Tom. I, pag. 90.

plus l'identité des droits et des intérêts politiques.

Les règlements relatifs à la constitution de l'Empire transformèrent les Princes d'Allemagne en véritables Souverains, ayant l'Empereur pour sujet. Aucune résolution législative, aucune déclaration de guerre, aucun traité de paix, aucune alliance, aucune levée d'hommes ou d'argent ne put se faire qu'avec leur libre consentement. Ces droits, que nul Empereur n'avait jamais reconnus ni aux Princes, ni aux États de l'Empire, servirent désormais de base à la constitution germanique. Et tandis que la Couronne impériale perdait, en quelque sorte, le caractère même de la Souveraineté, non-seulement les États conservaient leurs antiques privilèges et la supériorité territoriale, s'étendant aux choses spirituelles comme aux choses temporelles ; mais encore ils obtenaient la faculté de contracter, soit entre eux, soit avec les Puissances étrangères, n'importe quelle alliance, pourvu qu'elle ne fût dirigée ni contre l'Empereur et l'Empire, ni contre la paix publique et le traité de Westphalie. Pour empêcher que la dignité impériale ne devînt héréditaire dans la Maison d'Autriche, les plénipotentiaires eussent voulu que le Roi des Romains fût élu par la diète, et non par les

Princes-Électeurs. On se borna pourtant à fixer les termes d'une capitulation perpétuelle qui dut être jurée par chaque Empereur. Mais l'Empire n'était déjà plus qu'une vaste confédération d'États, presque indépendants et souverains, dont la puissance garantissait, par l'asservissement de la Maison d'Autriche, la liberté générale du Continent.

Le traité de Westphalie donna une paix à l'Europe, et à l'Empire une constitution. Ferdinand, auquel on ne laissait que le vain titre d'Empereur, et le Roi d'Espagne, auquel on enlevait l'Alsace, protestèrent contre tout ce qui s'était fait. Le Pape lui-même ne pouvait accepter un pareil droit public, attendu que, sacrifiant l'intérêt religieux à l'intérêt politique, il déterminait l'établissement légal du Protestantisme en opposition du Catholicisme, sanctionnait toutes les révoltes et faisait monter chaque fait à la hauteur d'un principe, sous prétexte de consacrer définitivement la séparation du Pouvoir temporel et du Pouvoir spirituel. Agir autrement, n'était-ce pas imputer à Dieu le désordre et les erreurs que la civilisation avait introduits dans l'humanité? N'était-ce pas déclarer positivement qu'il n'existait plus pour l'homme, ni en religion, ni en poli-

tique, aucune vérité fondamentale, inconditionnelle, propre enfin à servir de base au complet rétablissement de l'ordre? N'était-ce pas enfin nier ses destinées immortelles et accomplir son propre suicide? La paix de Westphalie impliquait, en effet, l'aveu formel de l'impossibilité absolue où se trouvaient les Monarques, d'opérer un rapprochement quelconque entre les deux partis, dont l'antagonisme sinistre compromettait le salut des sociétés. Néanmoins, on ne tint pas plus compte de la protestation du Saint-Siège, que de celle de la Maison d'Autriche. Et l'Europe, se constituant elle-même sur des principes diplomatiques exclusivement matériels, ou mieux anti-religieux, remplaça la politique religieuse du moyen-âge, c'est-à-dire universellement et moralement obligatoire, par un système de contre-force, ayant pour but de prévenir l'abus de la force au moyen de la force, et destiné conséquemment à la faire triompher même du droit; puisqu'on rejetait, d'une manière systématique, toute légalité morale dans les relations d'État à État, de Souverain à Souverain.

La paix de Westphalie ne devait être, et ne fut qu'une trêve. Les grands efforts que l'on fit pour la perpétuer durant près de deux siècles, en la re-

nouvelant dans chaque traité subséquent, bien qu'elle n'offrît aucune garantie salutaire, devinrent funestes à l'Europe. Car, loin de rétablir l'unité nécessaire au développement ultérieur de la civilisation, elle détermina un dualisme fatal entre la liberté et l'autorité, dans l'Église et dans l'État. Dès ce moment, il n'y eut plus de société proprement dite; puisque l'existence d'une société implique un but commun à tout un peuple et à tous les peuples; mais il y eut des partis essentiellement opposés dans leurs principes et dans leurs fins, puisqu'ils étaient en contradiction, et par la manière dont ils envisageaient leurs intérêts terrestres ou droits sociaux, et par la manière dont ils envisageaient leurs intérêts célestes ou devoirs religieux.

La première manifestation historique de ces divers partis, et de leurs tendances respectives, s'opéra bientôt chez les Anglais, en faveur de la République et contre la Royauté, qui devait périr par cela seul qu'elle avait déclaré, à Munster et à Osnabruck, qu'il n'existait plus aucun principe de salut, aucune règle de sûreté pour le monde européen. Les Rois ignoraient donc les conditions morales et pratiques de l'autorité; les peuples igno-

raient aussi les conditions morales et pratiques de la liberté. Charles I<sup>er</sup> mourut victime de cette situation encore sans exemple dans l'histoire des États civilisés. Le peuple anglais immola son Roi : expression de la Souveraineté divine parmi les hommes, afin de vivre par soi-même en vertu d'un nouveau droit : expression de la Souveraineté humaine. Et cette abominable destruction d'une Souveraineté par l'autre, qui, lorsqu'elle s'accomplit, n'en fait que mieux éclater leur indestructibilité réciproque, se renouvellera néanmoins, dans l'histoire, jusqu'à ce qu'un principe supérieur vienne effectuer leur providentielle identification, en substituant, au but individuel des partis, le but universel des sociétés.





## CHAPITRE XXIII.

### ABOLITION DE LA ROYAUTÉ EN ANGLETERRE.

---

#### Sommaire.

Situation générale des Royautés en Europe. — Situation particulière de la Royauté en Angleterre. — Origine des partis au sein de la société anglaise. — Leurs transformations successives. — Jacques I<sup>er</sup>. — Antagonisme de l'autorité et de la liberté. — Avènement de Charles I<sup>er</sup>. — Convocations et dissolutions successives du Parlement — Toutes les tentatives faites pour établir la Monarchie constitutionnelle, avortent l'une après l'autre. — Retour à la Monarchie absolue. — Répulsion générale du peuple anglais contre le despotisme. — Émigrations. — Les évêques et les presbytériens. — Charles I<sup>er</sup> veut constituer l'unité du culte en Écosse. — Inquisition anglicane. — Insurrection écossaise. — Charles I<sup>er</sup> convoque un nouveau Parlement. — Les Communes manifestent des intentions républicaines. — Dissolution du Court-Parlement. — Les mécontents anglais font cause commune avec les Écossais rebelles. — L'armée d'Écosse en Angleterre — Convocation du Long-Parlement. — Situation respective de la Cour, de la nation et des partis. — La Souveraineté du droit divin et la Souveraineté du droit humain sont en présence. — Condamnation et supplice de Strafford. — Usurpations continuelles du Parlement. — Concessions de Charles I<sup>er</sup>. — Son voyage en Écosse. — Massacre des Anglais en Irlande. — Remontrance du Parlement. — Noble réponse du Roi. — Cavaliers et Têtes-Rondes. — Le parti monarchique et le parti presbytérien. — Il ne s'agit plus d'une réforme monarchique, mais d'une révolution populaire. — Charles I<sup>er</sup> essaie de faire un coup d'État et n'y réussit point. — Première guerre civile. — Le Parlement traite avec les Écossais qui lui fournissent un corps d'armée. — Le Roi ne peut plus soutenir qu'une lutte inégale. — Plan d'un nouveau gouvernement ecclésiastique destiné à cimenter l'union politique de l'Angleterre

et de l'Écosse contre le Roi. — Les presbytériens et les indépendants. — Olivier Cromwell. — Bill du renoncement à soi-même. — La force-armée passe dans les mains des indépendants, c'est-à-dire de Cromwell. — Défaites de l'armée royale. — Victoires des indépendants. — Charles I<sup>er</sup> se réfugie parmi les Écossais, qui le livrent au Parlement. — L'armée s'empare de la personne du Roi. — Cromwell fait adopter une ordonnance par laquelle tous les Pouvoirs tombent dans la main du Parlement. — Ce vote républicain fait éclater une réaction monarchique dans toute l'Angleterre. — Seconde guerre civile. — Triomphe de Cromwell. — Le Parlement veut restaurer la Royauté; mais l'armée, sous les ordres de Cromwell, veut fonder une République. — Le Parlement est décimé par l'armée. — Formation d'une haute-cour pour juger le Roi. — Condamnation et supplice de Charles I<sup>er</sup>. — Abolition de la Royauté.

L'Angleterre n'avait pris part ni à la guerre de trente ans, ni à la paix de Westphalie, quoiqu'elles eussent pour but de fonder l'existence légale du Protestantisme en opposition du Catholicisme, et de répartir les destinées générales de l'humanité entre ces deux religions, au moyen d'un nouveau système politique destiné à leur garantir une parfaite égalité de droits. Mais le peuple insulaire, qui poursuivait naguère de sa haine protestante la plupart des nations catholiques du Continent, devenu indifférent aux diverses révolutions qui s'accomplissaient en Europe, ne se passionnait alors que pour sa propre révolution, entreprise dans le but de fonder l'existence légale du droit humain

en opposition du droit divin, et de répartir les destinées générales du pays entre le Monarque et le Parlement, au moyen d'un nouveau système politique destiné à leur garantir une parfaite égalité d'influence et d'action dans la Souveraineté.

Ainsi, pendant que les Rois de l'Europe employaient la violence et quelquefois l'iniquité pour assurer l'indépendance de leurs propres États, qui pouvait être détruite par la Maison d'Autriche, et pour obtenir la faculté de créer, moralement et positivement, la législation politique du monde civilisé, la nation britannique employait aussi la violence et l'iniquité pour reconquérir sa propre indépendance, qui avait été détruite par la Maison de Tudor, et pour obtenir le droit de créer, spéculativement et pratiquement, sa propre législation politique.

Non-seulement en Angleterre, mais aussi dans toutes les Monarchies, soit catholiques, soit protestantes, considérées comme corps politiques, un grand travail révolutionnaire s'était accompli sous l'empire des nouvelles doctrines religieuses. L'autorité de l'Église ne servait plus nulle part à corroborer l'autorité de l'État, puisque l'État faisait partout la loi à l'Église. Aussi l'équilibre n'é-

tait plus possible , dans le cœur de l'homme ni dans celui des sociétés, entre le sentiment du droit et le sentiment du devoir. La raison individuelle, ne reconnaissant aucun principe supérieur à elle-même en matière de foi, allait, par une conséquence directe, ne plus reconnaître bientôt aucun principe en matière de gouvernement. Cet abus de la liberté entraînait une anarchie presque générale; de sorte que les Souverains ne pouvaient maintenir, sinon l'ordre moral, du moins l'ordre matériel, qu'au moyen du despotisme, c'est-à-dire par l'abus de l'autorité. Suivant qu'ils étaient eux-mêmes protestants ou catholiques, les Rois se transformèrent donc en chefs de révolution ou en chefs de réaction, ici pour contenir les adversaires de l'Église romaine; là pour contenir les adversaires de l'Église réformée: ceux-ci et ceux-là étant également considérés comme ennemis de l'État. Il en résulta qu'une lutte aussi étrange que fatale s'établit entre la force et l'opinion: l'une représentant un élément de création morale qu'il est impossible d'anéantir parmi les Peuples; l'autre, un instrument physique de destruction qui devait se briser tôt ou tard entre les mains des Princes. La force prévalut néanmoins sur l'opi-

nion. C'est ainsi que la politique royale perdit toute sa moralité.

Quand les Monarques eurent constitué leur Pouvoir sous la forme d'une dictature, fait matériel, ils cessèrent d'exprimer le principe du droit divin, et n'exprimèrent désormais que la négation du droit humain. Car, outre que les lois politiques, émanant du caprice de leur personnalité, n'étaient nullement conformes aux lois morales créées par Dieu; elles ne pouvaient pas davantage être conformes aux maximes pratiques admises par les groupes sociaux et plus ou moins rationnelles, suivant le degré du développement intellectuel de l'humanité. Mais, puisque les Princes avaient détruit, eux-mêmes, le seul principe qui réalisât la stabilité des États chrétiens sans porter atteinte aux progrès de la civilisation, il fallait s'attendre à ce que les Peuples ne resteraient pas longtemps soumis aux décrets d'une autorité qui ne leur offrait rien de moralement obligatoire; et qu'ils consacraient tous leurs efforts à créer eux-mêmes un autre principe de gouvernement, au milieu des révolutions les plus profondes, surtout dans un temps où la tyrannie des hommes et des sectes se développait sous le nom de liberté de la pensée!

Chaque nation, en effet, ne vivant plus moralement par son Roi, mais voulant vivre positivement par elle-même, travailla dès lors à la formation politique d'une Souveraineté qui lui fût propre et poursuivit, de fait, en vertu des principes du droit humain, comme un but presque religieux ou divin, la destruction de celle des Rois, qui n'était plus une Souveraineté de droit, dans le sens absolu du mot.

Les Monarques de l'Europe s'imaginèrent qu'ils auraient la faculté de prévenir une révolution aussi formidable, en redoublant de despotisme et en effaçant le moindre vestige de liberté, c'est-à-dire en laissant subsister, dans l'opinion de leurs sujets, ses véritables causes; et l'effet produit par leurs propres déterminations, fut de rendre cette crise plus ou moins prochaine, plus ou moins éloignée, mais inévitable. Fiers d'avoir inauguré, par le traité de Westphalie, un système politique n'ayant d'autre base générale que l'intérêt particulier, ils se proclamèrent seigneurs et maîtres de leurs Royaumes, sans reconnaître aucun suzerain, pas même le Pape, dont la suprématie spirituelle ne fut plus, sous le rapport temporel,

« qu'un thème à débattre entre docteurs (1). » On établit ainsi la légitimité : doctrine sociale ayant pour but de constituer le droit au-dessus du fait, en même temps qu'on établissait l'équilibre : théorie diplomatique ayant pour but de constituer le fait au-dessus du droit. Au moyen de ces maximes contradictoires, il était facile de légitimer les iniquités les plus monstrueuses ; puisque nul Souverain, dans ses rapports avec les autres Souverains ou dans ses rapports avec ses propres sujets, ne se référait à aucun principe absolu : règle immuable du droit et du devoir sur la terre. Et l'humanité, se laissant entraîner hors des voies de la vérité religieuse, morale et politique : symbole de conservation ou d'ordre, de progrès ou de création, marcha désormais vers un abîme d'erreurs, de désordre et de destruction.

Cette tendance fatale se manifesta d'abord en Angleterre : seule contrée de l'Europe où l'aristocratie, gardienne des libertés publiques, eût fait, durant tout le moyen-âge, une constante opposition au despotisme de la Royauté, pour s'assurer la possession légale du gouvernement. En effet, le texte même de la Grande-Charte élevait,

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XVI, pag. 1.

autour du Pouvoir monarchique, un mur de circonvallation souvent franchi sans doute, souvent attaqué ou ébranlé par les guerres civiles ou par l'ambition individuelle; mais respecté du peuple et redouté des Souverains. Aussi la nation anglaise avait-elle conservé son indépendance vis-à-vis de sa propre Royauté, alors même que partout ailleurs les Rois, organes de la législation romaine restaurée par l'intelligence étroite des juristes, s'attribuaient exclusivement le droit divin pour mettre leur autorité suprême à l'abri de tout examen, c'est-à-dire pour dénier aux peuples l'exercice du droit humain, en essayant de les emprisonner dans le cercle d'une obéissance absolue, et en donnant aux Monarchies nouvelles, symboles d'une liberté normale et nécessaire, la forme que les anciens Césars avaient donnée jadis à l'Empire : symbole d'une tyrannie monstrueuse.

Tant que le gouvernement anglais ne concourut point à cette funeste déviation, qui s'accomplissait dans tous les autres gouvernements de l'Europe, il réalisa la théorie des trois pouvoirs par Roi, Lords et Communes. Le droit divin et le droit humain participèrent ainsi, dans leurs voies respectives, au développement pratique de l'État.



Mais, après les guerres civiles de la Maison d'Yorck et de la Maison de Lancastre, le peuple, fatigué des malheurs engendrés par l'abus de sa propre liberté, remit absolument au roi Henri VII le soin de son repos et de son bien-être ; et cette sorte d'abdication nationale provoqua , sous Henri VIII, d'autres désastres engendrés par l'abus de l'autorité monarchique. Secondée par l'esprit de rébellion universelle qui régnait alors contre l'Église, la Royauté arracha violemment le pays du sein de la communauté catholique, sans penser qu'en agissant de la sorte elle encourageait les peuples à se révolter un jour contre l'État. Dès qu'il eut accompli cette séparation fatale par un acte de son gouvernement , Henri VIII se vit en présence de deux partis considérables constituant à son égard une véritable opposition : le parti radicalement catholique et le parti puritain ou radicalement protestant. Chef d'État et chef d'Église tout ensemble, depuis sa rupture avec le Pape, le Roi s'empessa de livrer au bûcher, comme coupable du crime de lèse-divinité, qui-conque refusait d'obéir à ses propres décrets, qui le rendaient lui-même coupable du crime de lèse-humanité. Mais le Puritanisme n'en fit pas moins

des progrès si rapides, que ce Tyran capricieux favorisa une réaction du Catholicisme. Son despotisme ne rencontra cependant aucun obstacle sérieux, puisque la nation se laissa dépouiller tranquillement de toutes ses libertés. L'identification de l'intérêt politique et de l'intérêt religieux empêchait d'ailleurs l'antagonisme des principes, et, conséquemment, celui des partis, qui ne pouvaient agir, d'une manière directe et positive, sur la société, qu'après avoir atteint un certain degré de développement.

Un historien spécial a parfaitement caractérisé leurs diverses transformations.

« Le parti du Pouvoir, dit-il, s'attache par principe au Papisme ; mais, dans la pratique, il dévie fréquemment de sa route primitive. Le parti des libertés, allié au principe de l'examen et protestant dans son essence, se rapproche du Catholicisme, dès qu'il voit le Catholicisme persécuté. Le jeu bizarre de ces différents principes, leurs combinaisons variées, leurs luttes diverses et imprévues ont fait de l'Angleterre, pendant deux cent cinquante années, le théâtre des événements les plus étranges. On a vu tour à tour le Protestantisme s'armer de tyrannie, le Catho-

cisme réclamer la liberté, l'Église anglicane compromettre ou sauver l'indépendance nationale, et le Pouvoir absolu appeler à son aide, dans ses défaites ou dans ses victoires, ou la critique et l'examen, ou le principe protestant, ou le principe catholique. Ce sont ces évolutions des partis, ces changements de front tantôt serviles, tantôt effrénés, qui donnent aux annales anglaises une physionomie si difficile à saisir, et qui en rendent l'appréciation si pénible. Souvent le mouvement des passions y contrarie le développement des opinions; plus souvent encore, le mobile des intérêts vient détruire l'édifice que les opinions et les passions essaient d'élever. Chaos inextricable, au milieu duquel on découvre la puissance éternelle de la civilisation et le progrès incessant de l'humanité (1). »

Quand la Maison de Tudor eut constitué l'État au-dessus de l'Église anglicane, c'est-à-dire entre le Catholicisme abattu et le Calvinisme décapité, on pouvait prévoir que les partis, victimes d'une oppression aussi terrible, réagiraient bientôt au nom de l'indépendance nationale. En effet, la Royauté absolue, symbole de la Souveraineté reli-

(1) *Political Review, Histoire des partis en Angleterre*. Voir la *Revue Britannique* d'avril 1837.

gieuse et de la Souveraineté politique, identifiées dans la personne royale, enlevait au peuple, par une fausse application des principes du droit divin, le libre examen de ses actes, ne craignant pas d'être ainsi en contradiction avec la doctrine de l'Église et avec les traditions de l'État. Mais, l'un des partis, qui tous étaient nés du développement historique de la société aussi bien que du Protestantisme lui-même, ne considérant pas une raison ou une volonté générale comme supérieure à la raison ou à la volonté individuelle, voulait, par une fausse application des principes du droit humain, enlever au Roi sa double souveraineté pour la donner au peuple, sans crainte de dissoudre à la fois l'État et l'Église. Car il prétendait que l'institution des corps politiques, n'ayant aucune base inconditionnelle ou absolue, repose entièrement sur un contrat primitif, sur une loi fondamentale semblable à la Grande-Charte; et que les pouvoirs sociaux, établis de fait, n'ont qu'une existence conditionnelle ou relative. Pour ce parti, dont l'action sera bientôt irrésistible, tout le gouvernement se réduisait au texte d'une Constitution écrite, librement interprété; comme toute la religion, au texte de la Bible : ce qui faisait de

chaque homme un Pontife et un Roi dans la société!!!

Donc, les controverses religieuses étaient aussi des controverses politiques. Les débats sur l'autorité papale s'étaient convertis en débats sur l'autorité royale. Quoiqu'il fût sorti du Catholicisme pour entrer dans le Protestantisme, le Roi d'Angleterre n'avait fait que se substituer au Pape, et subordonner l'Église à l'État, de sorte que la hiérarchie épiscopale ou mieux sacerdotale de l'Église romaine, ses dogmes et ses rites étaient conservés dans l'Église anglicane, au grand mécontentement des *Saints*, *Puritains* ou *Indépendants*. La révolution religieuse, telle qu'elle s'était accomplie sous le rapport de la forme et sous le rapport des idées, n'était, à leurs yeux, dit M. Guizot, « qu'une réforme incomplète, inconséquente, incessamment compromise par le péril du retour vers l'Église catholique dont elle restait trop près; et ils méditaient pour l'Église chrétienne de leur pays une refonte nouvelle et une autre Constitution (1). »

L'avènement de la Maison de Stuart, après l'ex-

(1) *Histoire de la révolution d'Angleterre. — (Discours sur l'hist. de la rév. d'Angl.).* Tom. I<sup>er</sup>, pag. v.

inction de la Maison de Tudor, répondait aux espérances de deux grands partis. Mais, en s'appuyant sur les anglicans, Jacques I<sup>er</sup> trompa l'attente des puritains, persuadés qu'il ferait prendre à l'Église d'Angleterre la forme de l'Église d'Écosse; et l'attente des catholiques, persuadés que le fils de Marie Stuart révoquerait les lois terribles portées contre eux par Élisabeth. Sa conduite inspira aux uns de la haine, aux autres du mépris. Pendant que le Roi, par ses hésitations législatives, par ses actes arbitraires, par ses principes sur la nature et la prépondérance du Pouvoir monarchique, affaiblissait sa propre autorité, le sentiment de la liberté se ranimait au cœur de la nation, prête à revendiquer ses anciens droits, en imposant de nouveaux devoirs à la Royauté. Jacques céda quelquefois aux exigences de l'opinion publique; mais le parti de la Cour (*court-party*) accueillit ces concessions comme si elles eussent été spontanément et librement octroyées par le Monarque; tandis que le parti des Indépendants (*country-party*), les accueillit, au contraire, comme une conquête insuffisante de la légitimité nationale sur l'usurpation royale. Si Jacques I<sup>er</sup> régna paisiblement, au milieu de tous ces éléments de guerre civile et

de révolution, c'est qu'il ne convoqua pas un seul Parlement.

Lorsque Charles I<sup>er</sup> fut proclamé Roi (27 mars 1625), le Puritanisme, devenu gigantesque, ouvrait déjà ses bras pour étouffer la Royauté. L'Angleterre, quoique calviniste et républicaine, se fit d'abord illusion sur ses propres tendances politiques. Heureuse de voir sur le trône un jeune homme grave et austère, humain et juste, elle se promit d'acquérir sa propre liberté sans porter la moindre atteinte à l'autorité royale. Un Parlement ayant été convoqué, les députés des Communes s'écrièrent avec bonheur : « Nous pouvons tout espérer du Prince qui nous gouverne pour le bonheur et les libertés de notre pays (1). » Cependant, la Chambre, n'attendant pas du Roi seul le redressement des griefs, voulut examiner toutes choses. Quand ses actes en faisaient une assemblée de sujets bien humbles envers Charles I<sup>er</sup>, ses discours hardis en *faisaient presque un Sénat de Rois*. • Ni le Prince, ni le peuple, celui-ci surtout, n'avaient encore démêlé le principe et mesuré la portée de leurs prétentions : ils se rapprochaient avec le

(1) Cobbett, *Parliam. Hist.* Tom. II, col. 5, London, 1806.

dessein et l'espoir sincère de s'unir ; mais leur désunion était déjà consommée, car l'un et l'autre pensaient en Souverain (1). »

L'orateur le plus modéré s'exprimait en ces termes : « Nous ne demandons pas au Roi d'éloigner de mauvais conseillers, comme le fit le Parlement sous ses prédécesseurs Henri IV et Henri VI. Nous ne voulons point intervenir dans les choix, comme cela s'est vu sous Édouard II et Richard II, Henri IV et Henri VI ; ni que ceux que le Roi aura choisis soient tenus de prêter serment devant le Parlement, comme il est arrivé sous Édouard I<sup>er</sup>, Édouard II et Richard II ; ni que le Parlement leur prescrive d'avance la conduite qu'ils auront à tenir, comme il crut le devoir sous Henri III et Henri IV ; ni même que Sa Majesté promette, comme Henri III, qu'elle fera toutes choses avec l'assentiment du grand conseil du pays, et rien sans son aveu. Nous exprimons seulement, et en sujets fidèles, nos modestes désirs. Puisque le Roi s'est entouré de conseillers sages, pieux et honorables, nous souhaitons que, de concert avec eux, il porte remède aux maux de l'État, et ne se

(1) M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Anglet.* Tom. I<sup>er</sup>, liv, I<sup>er</sup>, pag. 9.



laisse guider par un seul homme, ni par de jeunes conseillers (1). »

Rappeler au Roi ce que le Parlement avait fait dans le passé, n'était-ce point lui montrer ce qu'il pouvait faire dans l'avenir? Charles I<sup>er</sup>, qui désirait obtenir des subsides afin de poursuivre la guerre contre l'Espagne, toléra ces discours dangereux. Mais, les Communes ayant refusé de lui accorder une somme suffisante, il s'indigna de voir une autorité rivale se dresser devant la sienne; et le Parlement fut dissous (12 août 1625). Chaque député porta dans sa province la gloire d'une résistance qui mettait le Monarque dans la nécessité de recourir à des emprunts forcés. Ils furent consacrés à l'équipement d'une flotte dont Buckingham obtint le commandement. Cet homme d'un talent plus que médiocre, mais d'une ambition excessive, plaisait à la Cour et déplaisait à la Nation. L'expédition qu'il dirigea contre Cadix ayant échoué, Charles fut obligé de rappeler le Parlement, qui demanda la mise en accusation du favori, bien qu'on ne pût lui reprocher aucun crime.

Le Roi intervint en faveur de son ministre. « Je dois vous faire connaître, dit-il aux Communes,

(1) Cobbett. *Parliamentary History*. Tom II, col. 14-17.

que je ne souffrirai pas que vous poursuiviez aucun de mes serviteurs, encore moins ceux qui sont placés très-haut et près de moi. Jadis on demandait *que fera-t-on pour l'homme que le Roi honore?* Maintenant il y a des gens qui se fatiguent à chercher ce qu'on fera contre l'homme que le Roi juge à propos d'honorer. Je désire que vous pressiez l'affaire de mes subsides, sinon ce sera tant pis pour vous-mêmes; et s'il en arrive quelque mal, je pense que je serai le dernier à m'en ressentir (1).»

Loin de se laisser effrayer par le langage du Roi, la Chambre des Communes y répond avec fermeté; mais en associant, dans ses remontrances, le respect du Souverain à l'amour des lois constitutionnelles (2). Charles, s'imaginant, au contraire, qu'on porte atteinte à ses droits, ne veut plus subir une situation qu'il considère comme humiliante pour la Majesté royale. Au lieu de sacrifier un ministre que la nation désire punir, il punit le Parlement, c'est-à-dire la nation qu'il sacrifie à l'amour-propre du ministre. Le Parlement ayant été dissous une seconde fois, le duc de Buckingham

(1) Cobbett, *Parliamentary History*. Tom. II, col. 49-50.

(2) Fréd. Ancillon, *Tableau des rév. du syst. politique de l'Europe*. Tom. III, pag. 315.

devient chancelier de l'Université de Cambridge, et Charles est heureux de pouvoir braver l'opinion publique, parce qu'il se sent Roi (1). Le triomphe de Buckingham prépare de nouveaux désastres à la nation. Désirant se venger de Richelieu, qui lui a interdit l'entrée du Royaume de France, pour qu'il ne poursuive pas de téméraires succès auprès d'Anne d'Autriche, le ministre de Charles I<sup>er</sup> lui conseille une guerre contre Louis XIII. Le Roi d'Angleterre, instrument de cette vengeance particulière, confie une autre flotte à Buckingham, qui vint se faire battre en vue de La Rochelle. Ce fut un coup terrible porté, non pas à la fortune du Duc, mais à l'orgueil de l'Angleterre.

Les ressources étant épuisées, il fallut convoquer un troisième Parlement. Charles ouvrit la session (17 mars 1628), en disant : « Messieurs, que chacun agisse selon sa conscience. S'il arrivait (ce que Dieu veuille prévenir !) que, négligeant de me fournir ce que réclament aujourd'hui les besoins de l'État, vous ne fissiez pas votre devoir, le mien m'ordonnerait d'user alors des autres moyens que Dieu a mis en mes mains pour sauver

(1) M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Angl.* Tom I, liv. 1<sup>er</sup> pag. 32.

ce que compromettrait la folie de quelques hommes. Ne prenez point ceci pour une menace ; je dédaigne de menacer tout autre que mes égaux ; c'est un avertissement que donne celui à qui la nature et son devoir ont confié le soin de votre prospérité et de votre salut. Il espère que maintenant votre conduite le portera à trouver bons vos précédents conseils, et que je vais contracter, par reconnaissance, des obligations qui m'engageront à vous appeler souvent près moi (1). »

Le garde du sceau ajouta : « Sa Majesté pour lever des subsides a cru devoir s'adresser au Parlement, non comme au seul moyen, mais comme au plus convenable ; non qu'elle n'en ait point d'autres, mais parce que celui-là s'accorde mieux avec ses gracieuses intentions et le désir de ses sujets. Que s'il tardait à réussir, la nécessité et l'épée de l'ennemi nous forceraient d'entrer dans d'autres voies. N'oubliez pas l'avertissement de Sa Majesté ; je vous le répète, ne l'oubliez pas (2). »

Malgré ce langage agressif, les premières relations du Monarque et du Parlement furent bienveillantes (3). La Chambre des Communes vota

(1) Cobbett, *Parliamentary History*. Tom. II, col. 248.

(2) Cobbett, *Parl. Hist.* Tom. II, col. 221.

(3) M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Anglet.* Tom. 1<sup>er</sup>, liv. 1<sup>er</sup>, p. 44.

provisoirement cinq subsides ; et Charles en manifesta une joie extrême : « Quand je suis monté sur le trône, dit-il à ses ministres, j'aimais les Parlements ; depuis, je ne sais comment, je les avais pris en dégoût ; maintenant je me retrouve comme j'étais d'abord ; je les aime et je me réjouirai de me réunir souvent à mon peuple : ce jour me vaut, dans la Chrétienté, plus de crédit que si j'avais gagné bien des batailles (1). »

Cependant, la Chambre basse entre en conférence avec la Chambre haute, pour déterminer, d'un commun accord, les droits du peuple anglais et, par conséquent, les devoirs du Roi d'Angleterre. Les Pairs engagent les députés à demander seulement une déclaration portant que toutes les vieilles libertés nationales restent en pleine vigueur. Charles réunit aussitôt les deux Chambres, pour leur dire qu'il regarde la Grande-Charte comme intacte, les anciens statuts comme inviolables, et pour leur assurer qu'elles peuvent compter sur sa parole royale, *où leurs droits trouveront plus de sécurité qu'aucune loi nouvelle n'en saurait donner*. Cette harangue fut respectueusement écoutée. Mais le Roi n'ayant pris aucune sorte d'initiative

(1) Cobbett, *Parliamentary History*. Tom. II, col. 274.

relativement aux déterminations indispensables du droit humain afin d'opérer lui-même, en vertu du droit divin, la transition nécessaire des vieilles lois, produites sous Henri VIII ou Élisabeth, aux lois nouvelles qui étaient à produire, les Communes rédigèrent le fameux bill connu sous le nom de *pétition des droits*. Suivant ce décret : 1° Nul homme libre ne pouvait être arrêté d'une manière arbitraire, même par ordre du Roi ; 2° On ne pouvait exiger de personne aucun don gratuit, prêt ou subside, sans le consentement des deux Chambres ; 3° On devait épargner au peuple les logements trop multipliés des troupes de terre et de mer ; 4° La loi martiale était abolie, et nul ne pouvait être jugé que selon les formes ordinaires et les lois du Royaume.

Les principes exprimés dans la *pétition des droits* étaient généralement justes ; mais l'article qui enlevait au Roi le pouvoir de faire arrêter un citoyen pour quelque cause que ce fût, était inique ; puisqu'il le dépouillait du droit de coercition légale, qui contraint à la soumission, et, par conséquent, l'exposait sans défense à toute tentative de rébellion. Ainsi, les Communes s'opposaient à la réalisation pleine et entière du droit divin, parce que le Roi s'opposait lui-même à la réalisation progressive

du droit humain. La Chambre haute aurait voulu modifier cet article ; la Chambre basse l'en empêcha. Et Charles dut sanctionner le bill dans les termes usités : *soit droit fait comme il est désiré*. Quand les subsides eurent été votés, le Roi se crut au terme de ses épreuves (4) ; mais elles devaient recommencer. Deux remontrances ayant été faites, l'une contre le duc de Buckingham, l'autre contre les droits de douane perçus depuis le commencement de son règne, Charles se rendit à la Chambre des Pairs, fit appeler les Communes, et prorogea le Parlement (26 juin 1628).

Quelque temps après, Buckingham tombait à Portsmouth sous le poignard de Felton. La mort tragique de ce favori n'empêcha point les Communes, réunies au terme de la prorogation, de poursuivre, avec une violence toute nouvelle, le redressement des anciens griefs. Leur hostilité contre la prérogative royale devint systématique. Charles, agissant dans un but de conciliation, demanda une loi qui l'autorisât à percevoir les droits de douane. On lui promit tout, avec l'intention de ne lui rien accorder. Car les Communes déclarèrent *ennemi public* quiconque exigerait cette taxe, et

(4) M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Angl.* Tom. 1<sup>er</sup>, liv. 1<sup>er</sup>, pag. 52.

*traître à la patrie* quiconque la paierait. C'est alors que fut arrêtée la dissolution du Parlement : mesure extrême, légale, mais violente, dont l'autorité avait abusé, et qui devait exaspérer l'opinion publique, en invoquant le despotisme pour empêcher les abus de la liberté.

Le Roi se rendit à la Chambre des Pairs (16 mars 1629) et dit : « Jamais je ne suis venu ici dans une occasion plus déplaisante ; je viens dissoudre le Parlement. La conduite séditeuse de la Chambre basse en est la seule cause ; je ne l'impute pas à tous ; je sais qu'il y a dans cette Chambre beaucoup d'honnêtes et loyaux sujets ; *quelques vipères* les ont trompés ou opprimés. Que les malveillants s'attendent à ce qui leur est dû. Pour vous, milords de la Chambre haute, comptez sur ma protection et la faveur qu'un bon Roi doit à sa fidèle noblesse. » Ensuite, non content de jeter en prison et de poursuivre en justice les principaux membres de la Chambre des Communes, Charles fit publier la déclaration suivante : « On répand, dans de mauvais desseins, qu'un Parlement sera bientôt réuni. Sa Majesté a bien prouvé qu'elle n'avait pour les Parlements aucune aversion ; mais leurs derniers excès l'ont décidée,



malgré elle, à changer de conduite ; elle tiendra désormais pour une insolence tout discours, toute démarche qui tendrait à lui prescrire une époque quelconque pour la convocation de Parlements nouveaux (1). »

Jusqu'à présent, toutes les tentatives faites dans le but de restaurer la Monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire la distinction décisive du droit divin et du droit humain dans le Gouvernement, ont avorté. Charles régnera seul, pendant onze ans ; il fera la paix avec la France et avec l'Espagne ; il ouvrira son conseil aux hommes les plus sages, les plus intelligents, les plus habiles, notamment à Thomas Wentworth, comte de Strafford : principal rédacteur de la *pétition des droits*, que les excès du parti populaire ont ramené au parti royal ; en un mot, il rendra prospère son Royaume. Et cependant, le peuple, heureux dans ses intérêts matériels protégés par le despotisme, souffre dans ses intérêts moraux ; car la liberté lui manque. Les impôts sont équitablement répartis sans aucun doute ; et le gouvernement du Roi en fait le meilleur usage ; mais Charles ne rend compte ni de ses principes ni de ses actes. Pour toute l'Angleterre,

(1) Cobbett, *Parliamentary History*. Tom. II, col. 492-525.

ce n'est plus un Monarque, c'est un Tyran (1). La haine qu'on porte au despotisme est si forte qu'elle tue l'amour de la patrie. Un grand nombre de saints et de puritains, abandonnant le sol de l'Angleterre, vont vivre en Amérique. A l'heure du départ, le ministre de la congrégation prêche un sermon d'adieu. On ne se sépare qu'avec l'espoir de se réunir (2), un jour ou l'autre. Bientôt, les émigrations devinrent si considérables, qu'on fut obligé de les interdire (1<sup>er</sup> mai 1637). Huit vaisseaux en partance durent rester dans les eaux de la Tamise ; et le destin de Charles I<sup>er</sup> voulut que sur l'un d'eux se trouvassent Pym, Haslerig, Hampden et Cromwell (3) : personnages déjà plus ou moins célèbres, mais dont le nom sera un jour populaire, parce qu'il exprimera je ne sais combien de révolutions.

Cependant la liberté politique était comprise par un trop petit nombre de personnes, pour déterminer encore une grande crise. Le pays ne frémissait

(1) Ed. Clarendon, *The History of the rebellion and civil wars in England*. Tom. 1<sup>er</sup>. Elle a été traduite par M. Guizot, dans sa *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*.

(2) Neal, *History of the Puritani*. Tom. II, pag. 110-112.

(3) Neal, *History of the Puritani*. Tom. II, pag. 287. — Walpole, *Catalogue of royal and noble authors*. Tom. I, pag. 206.

qu'au nom de la liberté religieuse ; et l'on voyait surgir mille congrégations diverses, qui se détachaient de l'Église anglicane, afin de poursuivre la destruction de tout gouvernement ecclésiastique (1) ; en attendant que les partis sociaux se détachassent de l'État, afin de poursuivre la destruction de tout gouvernement monarchique, et, par conséquent, des attributions universelles de la Souveraineté de droit divin, base absolue des sociétés humaines. Si l'on voulait prévenir des catastrophes, il importait de rétablir, au-dessus de tant de sectes particulières, l'unité du culte, symbole d'une direction spirituelle générale. Avant de l'établir en Angleterre, Charles I<sup>er</sup> essaya de l'imposer à l'Écosse. Dans ce pays, la Réforme avait pris naissance parmi le peuple et non à la Cour ; elle s'était élevée jusqu'au trône, bien loin d'en descendre : de sorte que l'intervention royale, en matière de religion, devait être impopulaire. Tout presbytérien fut scandalisé de la pompe des cérémonies conservées dans l'Église anglicane et considérées comme une *idolâtrie* propre à l'Église catholique, laquelle, disait-on, allait reprendre son empire. Edimbourg devint le centre d'un vaste soulèvement. Mais,

(1) M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Angl.* Tom. I, liv. II, pag. 111.

loin de céder à la répugnance invincible du peuple pour cette innovation religieuse, Charles I<sup>er</sup> voulut en triompher. Une inquisition anglicane fut établie, comme au temps de Henri VIII et d'Élisabeth. Les non-conformistes, persécutés d'une atroce manière, souffrirent avec un fanatisme héroïque. Après leur avoir coupé les oreilles, on les exposait au pilori pour intimider la foule; et les suppliciés lui inspiraient, au contraire, des sentiments de vengeance. « Chrétiens, s'écriait l'un d'entre eux, si nous avons fait cas de notre propre liberté, nous ne serions pas ici; c'est pour votre liberté à tous que nous avons compromis la nôtre: gardez-la bien, je vous en conjure, tenez ferme, soyez fidèles à la cause de Dieu et du pays; autrement vous tomberez, vous et vos enfants, dans une éternelle servitude (1). »

Il y eut tant de supplices, que la résistance à l'oppression devint bientôt une affaire nationale. Quatre *Tables* (comités), une de lords, une de nobles inférieurs, une de ministres de l'Évangile, une de députés d'Édimbourg, s'organisent dans cette ville pour diriger l'insurrection, et pour faire si-

(1) *State-Trials*. Tom. III, col. 748, cité par M. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre*, Tom. I, liv. II, pag. 117.

gner à toute l'Écosse un pacte célèbre sous le nom de *Covenant* (alliance). Charles négocie avec la rébellion, quoiqu'il puisse l'étouffer. Peu lui importe de supprimer la liturgie, pourvu qu'il conserve l'épiscopat. Mais un synode, réuni à Glasgow, abolit toutes les lois concernant la doctrine, la discipline et la hiérarchie sacerdotale, qui ont été portées depuis l'avènement de Jacques I<sup>er</sup> au trône d'Angleterre et prononce l'excommunication contre quiconque n'adhérera pas au *Covenant*. On ne pouvait plus traiter avec les révoltés, sans compromettre l'autorité monarchique. Néanmoins, comme toute mesure vigoureuse lui répugnait, Charles eut la faiblesse d'accepter des propositions fallacieuses, ayant pour but de lui faire licencier ses propres troupes, et de donner aux Covenantaires le temps de recevoir les secours qu'ils sollicitaient du Roi de France, ennemi du Roi d'Angleterre.

Charles, voulant dénoncer leur conduite coupable à la nation anglaise, convoque un Parlement (13 avril 1640). Il s'efforce personnellement de ranimer l'ancienne rivalité qui existait entre l'Angleterre et l'Écosse; mais les Communes s'efforcent, au contraire, de constater l'identité actuelle

de leurs intérêts. Sous prétexte de revendiquer les libertés populaires, elles conspirent la ruine de l'autorité royale. Si elles parlent d'une réforme nécessaire, elles n'agissent que dans le sens d'une révolution. Ce n'est pas au Roi, c'est au peuple qu'elles demandent, par l'organe des journaux politiques, la suppression de *tous les abus qu'il n'est plus possible de tolérer*, car elles aspirent ouvertement à la Souveraineté. Les membres de la Chambre haute veulent s'opposer aux empiétements de la Chambre basse; mais celle-ci lui répond : « *Qu'a de commun votre nation avec la nôtre*(1)? » Et le Roi, persuadé qu'il sauvera le gouvernement monarchique, en faisant taire une opposition qui manifeste hautement des intentions républicaines, se hâte de dissoudre le Parlement au risque de soulever toute la société (3 mai 1640.)

Après avoir convoqué une assemblée générale des Pairs du Royaume, pour légitimer sa conduite aux yeux de la nation, Charles arma de nouveau contre les Écossais, que le nombreux parti des mécontents appelait en Angleterre. Lorsqu'ils se

(1) Ed. Clarendon, *History of the rebellion and civil wars in England*. Tom. 1, pag. 232-233.

furent emparés de Durham et de Newcastle, les Covenantaires, toujours respectueux en paroles, mais toujours rebelles en actions, demandèrent la paix ; et Charles consentit à négocier malgré l'avis de Strafford, ministre et général de l'armée royaliste, qui continua la guerre avec succès. « Il en fut blâmé comme ayant compromis le Monarque, et reçut l'ordre de se renfermer dans ses quartiers (1). » Une suspension d'armes laissa aux Écossais la possession provisoire de leurs conquêtes ; en attendant un traité définitif qui devait se conclure à Londres. Les commissaires arrivèrent dans cette capitale, en même temps que les membres du Parlement qu'on venait de convoquer.

On avait conseillé au Roi de réunir cette assemblée, si fatalement célèbre sous le nom de *Long-Parlement*, — la précédente fut désignée sous celui de *Court-Parlement*, — à Yorck, et non à Londres, pour que les chefs de l'opposition ne pussent exciter une population nombreuse contre le Gouvernement. Cet avis salutaire fut rejeté. Une grande activité régna dans les comtés et dans les villes au temps des élections ; les *saints* de l'État et de

(1) Ed. Clarendon, *History of the rebellion*, etc. Tom. I<sup>er</sup>, page 273. — Lingard. *History of England*. Tom. X, pag. 95, not. 95.

l'Église assurèrent le triomphe de leurs candidats; mais la Cour, n'ayant aucun moyen d'influence, faute d'argent, ne réussit même pas à faire élire sir Thomas Gardiner, que le Roi désirait avoir pour orateur (1).

« Depuis la convocation du Parlement, dit Ancillon, jusqu'au commencement de la guerre civile, Charles ne se ressembla plus à lui-même. La nécessité cruelle qui l'avait forcé de nouveau à se mettre dans la dépendance, parut lui avoir ôté tout moyen et même tout désir de résister. Il sentit qu'il serait impossible de casser cette assemblée comme il avait cassé les autres; et cette idée paralysant son activité et son courage, lui fit croire qu'il ne lui restait plus d'autre parti que de désarmer ses ennemis à force de complaisance et de sacrifices. Il se présenta à l'ouverture du Parlement sans avoir prévu le genre et la direction des attaques dont il était menacé, et sans avoir formé de plan de défense. Il n'en était pas de même de ses adversaires; l'expérience du passé leur donnait le besoin de se préparer au combat; l'identité de

(1) M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Angl.* Tom I<sup>er</sup>, liv. II, pag. 158. 157-158. — Ed. Clarendon, *Hist. of rebell.* Tom. II, pag. 2. — Whitelocke, *Mémoires of the English affairs*, etc., pag. 35.



leurs intérêts et des correspondances actives, leur fournissaient les moyens de combiner d'avance leur jeu ; les uns concertèrent ensemble leur marche, les autres se trouvèrent naturellement d'accord avec eux (1). »

C'est que deux principes opposés étaient en présence : le principe du droit divin voulant fonder sa propre Souveraineté d'une manière exclusive ; et le principe du droit humain qui voulait maintenir sa propre Souveraineté d'une manière également exclusive. Il allait s'engager entre eux une de ces luttes formidables qui bouleversent les États , qui renversent les Trônes, qui font périr les Rois, et qui anéantiraient les peuples eux-mêmes, si Dieu n'intervenait, avec sa Toute-Puissance, pour ne pas laisser compromettre le sort de l'homme sur la terre, par cette contradiction universelle de tous les intérêts de l'humanité.

« Depuis onze ans, dit M. Guizot, le Roi et l'Église avaient proclamé leur Souveraineté absolue, indépendante, de droit divin ; ils avaient tout tenté pour la faire accepter ou subir à la nation. Hors d'état d'y réussir et pourtant professant tou-

(1) *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, Tom. III, pag. 335.

jours les mêmes maximes, ils venaient, dans leur impuissance, demander secours à une assemblée qui, sans l'ériger en principe, sans l'étaler fastueusement, croyait aussi à sa Souveraineté, et se sentait capable de l'exercer (1). »

Quelques députés, amis de l'autorité, mais adversaires du despotisme, se trompant sur les tendances respectives des partis, voulaient opérer une fusion impossible entre la prérogative royale et l'initiative parlementaire ou nationale, c'est-à-dire entre le droit humain et le droit divin qu'ils croyaient pouvoir concilier sous une forme constitutionnelle quelconque; et leurs efforts, honorables sans doute, quoiqu'infructueux, ne firent qu'irriter le grand nombre des députés, amis de la liberté, qui voulaient détruire le droit divin par le droit humain, sous prétexte qu'ils ne croyaient pas pouvoir les concilier dans l'État. Aussi cherchaient-ils à fixer le Gouvernement au sein de la Chambre des Communes, pour lui faire exprimer la Souveraineté fictive du Roi, subordonnée à la Souveraineté positive du peuple. John Pym, chef de ce parti, désirant frapper un coup décisif, conspira la perte de Strafford, *le grand apostat de la*

(1) *Hist. de la rév. d'Angl.* Tom. I<sup>er</sup>, liv. III, pag. 160.

*cause populaire*. D'accord avec les puritains des trois Royaumes, il dénonce à la Chambre des Lords, comme coupable de haute trahison, le ministre qui n'est coupable que d'avoir trop bien servi son Prince. La noble contenance de Strafford devant ses accusateurs et devant ses juges l'aurait sauvé, si les Communes, qui poursuivaient leur but satanique avec un pieux acharnement, n'eussent renouvelé *une des infamies de Henri VIII*, en adoptant le bill d'*attainder* pour autoriser le Parlement à prononcer, par mesure de haute police, *une condamnation, sans l'étayer des preuves ordinaires* (1).

Charles avait dit à Strafford : *Comme je suis Roi, ils ne toucheront pas un cheveu de votre tête*. Mais, ayant appris que la populace, excitée par les Communes, assiégeait le palais et demandait sa tête, Strafford écrivit à Charles : « J'ai pris la seule résolution qui me convienne... Mon consentement, Sire, vous acquittera plus devant Dieu que tout ce que pourraient faire les hommes (2). » Le Roi eut la faiblesse d'accepter l'holocauste qui s'offrait pour le salut de la Monarchie. En ratifiant l'arrêt de mort rendu contre son ministre, Charles pré-

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XVI, pag. 301.

(2) *State-Trials*. Tom. III, col. 1516-1517.

para le sien propre. Strafford marcha au supplice avec le courage d'un héros, avec la sainte résignation d'un martyr. « *Je souhaite*, disait-il, *à ce Royaume toutes les prospérités de la terre; mais je n'augure rien de bon d'une réformation qui fait son premier pas dans le sang* (1). »

L'assassinat juridique de Strafford avait, dans la pensée du parti révolutionnaire, un triple but : celui de désarmer le Roi, de stupéfier le parti conservateur et d'étourdir la société, dont il voulait se rendre maître. Après s'être adressé aux passions et au mauvais instinct de la populace, il s'adressa à la raison et à la conscience des bons citoyens. Quelques lois justes feront peut-être oublier ses actes les plus iniques. A cette fin, on détruit la haute commission et la Chambre étoilée; on crée un pouvoir judiciaire indépendant de la Couronne par l'inamovibilité des magistrats; on supprime toutes les taxes illégales, et l'on détermine une époque fixée pour la convocation du Parlement. Au défaut du Roi, cette convocation sera faite malgré lui, tous les trois ans, par douze Pairs assemblés à Westminster, ou par les shérifs et les officiers municipaux, ou par les citoyens eux-mê-

(1) Witelocke, *Mémoriais*, etc., pag. 46.

mes, qui pourront se réunir et procéder à l'élection de leurs députés (1). On n'en prononcera la dissolution, ni la prorogation, sans l'aveu des deux Chambres. Cette loi seule anéantit la Souveraineté du droit divin dans la personne du Roi, et constitue la Souveraineté du droit humain dans les Communes.

La réforme religieuse aurait dû s'accomplir en même temps que la révolution politique; mais le parti qui osait détruire la Royauté dans le gouvernement de l'État, n'osa pas détruire l'Épiscopat dans le gouvernement de l'Église. Charles opposait, aux continuelles usurpations du Parlement, un abandon continuel des droits qu'il tenait de la constitution, mais qu'il ne pouvait plus retenir. Un voyage en Écosse, où l'exécution du traité de paix motivait sa présence, lui parut avantageux : il partit. Les Communes, sous prétexte de ne pas interrompre les affaires publiques, nommèrent des commissaires chargés d'accompagner le Roi, ou mieux de le surveiller. En Écosse, Charles se dépouilla lui-même de sa prérogative dont il revêtit le Parlement, comme pour encourager le parti de la révolution en Angleterre. On peut dire que la des-

(1) Thomas May, *Hist. du Long-Parlement*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 157.

truction morale de la Monarchie était accomplie dans ces deux Royaumes , lorsqu'un événement terrible, ayant éclaté dans le troisième, précipita sa destruction matérielle.

L'Irlande était restée catholique, à côté de l'Angleterre et de l'Écosse protestantes. Ni les armes, ni les bourreaux de Henri VIII et d'Élisabeth, n'avaient pu dompter la foi d'un peuple, chez qui la Réforme était devenue le symbole religieux de sa propre servitude politique. Les confiscations territoriales , opérées sur une immense échelle , avaient permis d'établir dans ce pays des colonies d'Anglais auxquels on imposait l'obligation de ne pas souffrir dans leurs domaines un seul Irlandais. La population expropriée quitta les villes et les comtés, centres de civilisation, pour se réfugier dans les forêts, où elle vécut à la manière des sauvages , en attendant l'heure de reconquérir ses foyers, sa patrie et sa liberté. Les troubles d'Angleterre et d'Écosse lui offraient une occasion favorable. Espérant venger en un jour plusieurs siècles d'outrages et de malheurs (1), les Irlandais tirèrent l'épée; mais devenus féroces dans

(1) O'Connell, *Mémoires sur l'Irlande, obser. au chap. III*, London, 1843.

l'ardeur de la lutte, ils massacrèrent, dit-on, près de quarante mille Anglais (1).

Un cri d'indignation et de terreur s'élève dans toute l'Angleterre. Charles écrit aux Chambres, leur annonce quelques mesures qu'il a déjà prises pour réprimer la révolte, et *remet toute l'affaire aux soins du Parlement* (2). Les révolutionnaires de l'Assemblée trouvant dans cet événement les moyens de perdre le Roi dans l'esprit du peuple, ne le présentent pas moins comme l'auteur ou comme le complice du massacre. Cette odieuse calomnie s'accrédite, parce que les Chambres ont rédigé une *remontrance* générale où l'opposition récapitule tous les torts vrais et faux du Monarque, exagère les maux de la nation et s'engage à réaliser son bonheur suprême, si ses propres efforts ne viennent pas échouer contre la mauvaise volonté du gouvernement (3). Quoique cette remontrance ne soit qu'une sorte d'appel au peuple, le Parlement a le triste courage de la présenter au Roi (1<sup>er</sup> décembre 1641). Charles y répond avec no-

(1) M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Angl.* Tom. I, liv. III, pag. 217.

(2) Thomas May, *Hist. du Long-Parlement.* Tom. I, pag. 236-250. — Ed. Clarendon, *Hist. de of rebellion.* Tom. II, pag. 227, — Lingard, *Hist. d'Angleterre.* Tom. X, not. A, pag. 463-69.

(3) Ed. Clarendon, *Hist. of rebellion.* Tom. II, pag. 229.

blesse et dignité. Plus ses reproches sont justes, plus les Communes, irritées, multiplient leurs injustes accusations. A les entendre, la Cour, de connivence avec les catholiques et les épiscopaux, conspire contre les députés et la constitution. Les ouvriers de Londres s'arment aussitôt pour défendre le Parlement, ou mieux la Chambre basse que rien ne menace; les gentilshommes, pour défendre la Chambre haute et la personne du Roi, qui est désormais en péril. Les premiers prennent le nom de *Têtes-rondes* (*round heads*); les seconds celui de *Cavaliers*. On en vient aux mains; et le sang coule devant la porte des Chambres, dans les rues de Londres, sur toute la surface du pays.

« Quand les choses furent à ce point, dit M. Guizot, un grand déchirement s'opéra parmi les réformateurs. Les uns, plus prévoyants ou plus timides, embrassèrent la défense de l'ordre légal et de la Monarchie menacée; les autres, plus hardis ou moins scrupuleux, entrèrent dans les voies d'une révolution (1). » Leur lutte fut d'autant plus vive qu'elle ne devait pas être longue. Le parti monarchique ou conservateur essaya de gouverner

(1) *Hist. de la rév. d'Anglet.* — *Disc.* Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 12-13.



par le Roi ou au nom du Roi; et le parti révolutionnaire ou républicain, qui voulait gouverner au nom du peuple, multiplia ses efforts pour s'emparer lui-même du Pouvoir absolu.

En ne réagissant pas contre une situation pareille, Charles aurait moralement abdiqué. Sur son ordre, le procureur-général de la Couronne se rend à la Chambre des Lords, où il dénonce la haute trahison des principaux chefs du parti républicain, accusés : 1° De détruire les lois fondamentales du Royaume et de ravir au Roi son Pouvoir royal; 2° d'aliéner le peuple du Roi par d'odieuses calomnies; 3° de soulever l'armée contre le Roi; 4° d'engager une puissance étrangère, l'Écosse, à envahir le Royaume; 5° d'anéantir les droits et l'existence même des Parlements; 6° d'exciter contre le Roi et le Parlement, des réunions séditeuses, afin de réussir, par la violence, dans leurs criminels desseins; 7° enfin de provoquer la guerre contre le Roi (1). Charles vient lui-même, le lendemain (4 janvier 1642), demander à la Chambre des Communes l'arrestation immédiate des accusés. Mais l'assemblée, profitant de cette

(1) Rushworth. Tom. I, parl. III, pag. 473-74, cité par M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Anglet.* Tom. I, liv. III, pag. 242.

volontaire dégradation de la Majesté royale, s'ajourne d'abord, exige ensuite un désistement formel de toute poursuite, déclare que le Roi a violé ses privilèges, décrète d'accusation le procureur-général de la Couronne, et appelle aux armes le bas peuple, sous prétexte d'empêcher une autre tentative de coup d'État. Honteux de sa défaite qui assurait la victoire au parti de la révolution, Charles sortit de son palais de Wite-Hall, où il ne devait plus rentrer que pour monter sur l'échafaud (1).

Ce départ, ou mieux cette fuite, permit aux chefs du parti populaire d'accomplir la révolution, en mettant la force publique sous les ordres des Communes, en s'emparant des places d'armes, en désignant un commandant de la flotte, malgré l'opposition des lords et la défense du Roi qu'ils dépouillaient de sa dernière prérogative. Autant valait-il le détrôner, puisqu'on lui enlevait toutes les attributions de la Souveraineté. Fidèle aux tristes devoirs qu'il avait à remplir désormais, Charles tira aussitôt le glaive pour rétablir ses droits suprêmes qui formaient la base juridique de l'État.

(1) Ed. Clarendon, *Hist. of the rebellion*. Tom. III, pag. 13. — *Journals of the hous of Commons*, 11 janvier 1842.

Comme le Parlement ne voulait pas avoir l'air d'être le véritable agresseur dans cette guerre, il présenta sept propositions de paix que le Roi ne pouvait accepter, sans avilir la Royauté en sa propre personne, ou mieux sans opérer lui-même la destruction de la Monarchie qu'il avait mission d'ennoblir et de régénérer. En conséquence, il préféra combattre la révolution, plutôt que de céder à ses prétentions exclusives. Ayant planté la bannière royale sur une tour du château de Nottingham, Charles appelle à lui tous les amis du Trône et de la Constitution, tandis que le Parlement appelle autour de lui tous leurs ennemis. Celui-ci rallia les presbytériens et les puritains; celui-là ne rallia que les anglicans, parce qu'il avait persécuté les catholiques. En sa qualité de chef d'État et de chef d'Église, le Roi s'était vu obligé de réagir, par son gouvernement, contre une double opposition : celle de la liberté religieuse et celle de la liberté politique. Or, ces deux partis se levèrent à la fois contre la Royauté qui devait tomber. L'un et l'autre, en effet, s'étaient rangés sous la bannière de la révolution, prise pour but par le parti politique, prise pour moyen par le parti religieux. Rien ne pouvait résister à cette ligue formi-

dable, qui considérait Charles I<sup>er</sup> comme l'adversaire commun, et le Parlement comme un allié naturel, parce qu'il se proposait de fonder l'État sur le principe de la Souveraineté du peuple à l'exclusion de la Souveraineté du Roi, ou mieux de remplacer le Gouvernement d'un seul par le Gouvernement des assemblées : base de l'Église presbytérienne. Ces deux factions, résumant ainsi tous les fanatismes de la société, formèrent le parti du pays, à l'encontre du parti de la Cour.

« L'un et l'autre parti, dit M. Guizot, avait un sentiment profond de la justice et de la grandeur de sa cause (1). » Et cela devait être. Car l'autorité et la liberté, c'est-à-dire la direction souveraine et l'impulsion nationale, étant privées d'un principe supérieur qui aurait exprimé leur harmonie dans l'État, pouvaient et devaient se faire antagonisme, par cela seul qu'elles n'étaient plus d'accord sur la forme du Gouvernement; mais elles ne devaient ni ne pouvaient cesser, pour cela, de constituer, l'une vis-à-vis de l'autre, et, malheureusement, l'une contre l'autre, le droit humain et le droit divin, servant de drapeau à deux partis également nécessaires aux progrès des

(1) *Hist. de la rév. d'Anglet. Disc. Tom. I<sup>er</sup>, pag. 21.*

sociétés. Dans les deux camps, il y avait un Pouvoir établi par la Constitution ; et l'on croyait obéir à la loi, soit en se déclarant contre le Roi, soit en se déclarant pour le Parlement (1). En fait, celui-ci avait usurpé son autorité, puisqu'il était sorti de ses attributions légales et qu'il avait renversé toutes les barrières constitutionnelles, que celui-là devait relever, pour rentrer dans l'exercice de son autorité légitime. En principe, chaun des deux partis, fondé sur une négation réciproque, et constituant une inhérente antinomie à la raison même de l'homme, puisqu'il exprimait une vérité relative, s'imaginait être seul destiné à faire triompher la vérité absolue, premier et dernier mobile des actions humaines. Ainsi, les républicains, fiers de promulguer la loi générale du progrès religieux, social et politique, pensaient que la liberté démocratique était souverainement nécessaire pour consacrer la légalité juridique des actions humaines, ou mieux pour garantir les droits de l'homme, considérés comme étant le principal but et le devoir suprême de l'humanité sur la terre. Et les royalistes, heureux de formuler la loi générale de la stabilité reli-

(1) Fréd. Ancillon. *Vid. sup.* Tom. III, pag. 359.

gieuse, sociale et politique, parce qu'ils pressentaient un autre but final et, conséquemment, un autre devoir suprême de l'humanité, pensaient, au contraire, que l'autorité monarchique était souverainement nécessaire et que les droits de l'homme devaient lui être subordonnés, dans les circonstances présentes, attendu qu'elle pouvait conduire à la garantie future de ces droits, base légitime de la liberté. L'opinion des royalistes, fondée sur ce qui devait être et non sur ce qui était en réalité, se trouvait éminemment légale, parce qu'elle était conforme à la tendance invincible de l'espèce humaine. Et réciproquement, l'opinion des républicains ne se trouvait pas illégale, parce qu'elle avait pour principe ce qui était réellement, et non ce qui devait être, ou mieux un simple pressentiment qui, n'étant pas encore un objet du savoir de l'homme dans la société, ne pouvait être déduit soit logiquement, soit juridiquement, et, par conséquent, être érigé en loi positive.

Toutes les diverses phases de la révolution anglaise, préluant à l'établissement de cette autonomie sociale dans le monde civilisé, résultèrent de l'antagonisme de ces principes, manifestés par

le parti du droit divin et par le parti du droit humain, qui avaient pris les armes pour s'entre-détruire. Dans le camp du Roi, on voyait la noblesse, divisée d'opinions et n'ayant, au lieu d'une détermination positive, qu'une détermination négative ; car elle *craignait de servir le despotisme royal, tout en combattant le despotisme populaire* (1). Dans le camp du Parlement, on voyait des nobles, des bourgeois, des négociants, des artisans et des laboureurs, ayant tous le même fanatisme religieux ou politique. Les commencements de la guerre furent favorables aux royalistes, parce que les républicains ne connaissaient pas l'exercice militaire. Le Roi désirait concentrer ses forces, engager une bataille décisive et marcher sur Londres, siège du Parlement et foyer de la révolution. Mais le Parlement, qui voulait aguerrir ses troupes, fit traîner les opérations en longueur, attaqua sur plusieurs points, éloigna le péril, et, malgré tous les revers qu'il essuya durant la première campagne (1642), n'offrit pas au parti royaliste une seule occasion de succès. La situation changea, quand le Parlement eut proposé aux Écossais de réunir leurs deux États et leurs deux Églises,

(1) Fréd. Ancillon, *Vide supra*. Tom. III, pag. 360.

pour former, par l'étroite union de l'Angleterre et de l'Écosse, une seule Église et un seul État : symbole de l'identité de leurs intérêts respectifs, de leur commune existence. Un traité fut conclu, sous le nom de *ligue et covenant solennel* (1), entre la Chambre des Communes et plusieurs commissaires écossais qui, s'engageant à fournir une armée de vingt mille combattants, assurèrent le triomphe du parti républicain sur le parti royaliste (septembre 1643).

La Révolution politique allait donc finir; mais la Révolution religieuse était à peine commencée. Les théologiens avaient reçu l'ordre de préparer un plan de gouvernement spirituel (2), qui, sous prétexte de ramener les cultes de l'Angleterre et de l'Écosse à l'unité, aurait livré le gouvernement temporel aux presbytériens. Ce parti poursuivait deux buts contradictoires : la destruction de la hiérarchie ecclésiastique pour créer la République dans l'Église, et la conservation de la Royauté pour empêcher l'établissement de la République dans l'État. « Il fallait, dit M. Guizot, que, chan-

(1) Burnet, *Mémoires of the Hamiltons*, pag. 239. — Neal, *Hist. of the Purit.* Tom. III, pag. 56.

(2) Neal, *Hist. of the Purit.* Tom. III, pag. 123.



geant sans cesse de position et de langage, il invoquât tour à tour les principes et les passions démocratiques contre les évêques, les maximes et les influences monarchiques ou aristocratiques contre les républicains naissants. C'était un spectacle étrange de voir les mêmes hommes démolir d'une main et soutenir de l'autre, tantôt prêcher les innovations, tantôt maudire les novateurs, alternativement, rebelles et despotes à la fois, persécutant les Épiscopaux au nom des droits de la liberté, les Indépendants au nom des droits du Pouvoir ; s'arrogeant enfin le privilège de l'insurrection et de la tyrannie en déclamant tous les jours contre la tyrannie et l'insurrection (1). »

L'animosité des divers partis était d'autant plus grande qu'ils émanaient les uns des autres ; car les Épiscopaux avaient fait naître les Presbytériens, et ceux-ci les Indépendants, qui firent naître les Niveleurs. Déjà un débat sérieux s'engageait entre les Presbytériens et les Indépendants : ces derniers ne voulant pas accepter en matière de politique des principes que les premiers rejetaient eux-mêmes en matière de religion. Ni la réforme politique, ni la réforme reli-

(1) *Hist. de la rév. d'Anglet, Disc.* Tom. I<sup>er</sup>, pag. 97-78.

gieuse ne devait satisfaire ce troisième parti, qui sollicitait également une réforme sociale, afin de généraliser la Révolution. En effet, si les Épis-copaux reniaient le Pape au nom de l'indépen-dance nationale, et si les Presbytériens reniaient les évêques au nom de l'indépendance ecclé-siastique, tout Puritain reniait les prêtres au nom de l'indépendance humaine. L'Église devait exis-ter, selon lui, sans prêtres, sans symbole, sans discipline, sans cérémonie, sans règle; et le culte se réduire à la seule communication du Saint-Es-pirit que tout le monde pouvait obtenir par la prière. Selon lui encore, l'État devait exister sans Roi, sans hiérarchie politique, sans distinction de classes sociales, pour mieux *tirer le peuple de la servitude d'Égypte* (1), c'est-à-dire pour détruire la Monarchie, établir l'égalité absolue et créer une République, au sein de laquelle tout le monde se conformerait en toutes choses à la volonté de Dieu, ou mieux à la Bible, interprétée par le sentiment de chacun. Ce parti informe renfermait autant d'ambitieux que de visionnaires, mais plus d'hommes pervers que d'hommes de bonne foi. Néanmoins il n'effrayait personne, parce qu'il était

(1) Walker, *Hist. of Independancy*, Part. II, pag. 49-50.

peu nombreux. On ne croyait pas qu'une minorité violente pût faire la loi aux grandes majorités. Cependant, pour prévoir le triomphe des Indépendants, il suffisait de trouver parmi eux Olivier Cromwell (1).

Cet homme, le Robespierre et le Napoléon de la Grande-Bretagne, fut le type du révolutionnaire avant d'être celui de l'usurpateur. Né aristocrate et noble, il devint égalitaire et démocrate. Possédant toutes les qualités, toutes les passions, tous les vices, tous les sentiments, toutes les activités comme toutes les passivités du corps et de l'âme, il se montra tour à tour brave et lâche, humain et cruel, sincère et menteur, poli et grossier, fanatique et sensé, noble et vil, mystique et pratique. Il y avait du Mahomet dans Cromwell. Tous ses partisans furent des séides. Idole de l'armée, les officiers et les soldats, en exécutant ses ordres et en se plaçant toujours au-dessus des lois de l'humanité, ne manquaient jamais de se dire *les instruments choisis des volontés et des justices de Dieu* (2). Cromwell n'appartint pas aux Indépendants, mais

(1) M. Villemain a supérieurement décrit cette situation révolutionnaire dans son *Histoire de Cromwell, d'après les mémoires du temps et les recueils parlementaires*. 2. vol. 1819.

(2) M. Guizot, *Hist. de la rév. d'Anglet., Disc.* Tom. I<sup>er</sup>, p. 30.

les Indépendants appartinrent à Cromwell : c'était la condition de leur existence politique. En lui le parti se fit homme (1). Inférieur à tous les tribuns dans le Parlement, il était supérieur à tous les généraux sur un champ de bataille. Habile à combiner les éléments de sa fortune personnelle au milieu des catastrophes publiques, il commença par se donner des chefs qui devaient rester ses propres agents, et finit par se poser lui-même en maître suprême, après avoir fait exécuter, exiler ou emprisonner le Roi d'Angleterre et les meneurs des Puritains; en un mot, quiconque le dépassait ou pouvait le dépasser moralement et positivement dans l'État.

Olivier Cromwell n'engagea sa lutte contre les Presbytériens qu'après avoir remporté la victoire de Marston-Moor (2 juillet 1644). Le vainqueur du Roi ne craignait plus d'être vaincu par le Parlement. Il s'agissait de retirer le commandement de l'armée au parti modéré, et de le donner au parti radical, afin d'assurer son triomphe. Cromwell et les autres chefs des Indépen-

(1) M. de Pongerville, *Considérations sur Milton, son époque et ses ouvrages*, préface de sa belle traduction du *Paradis perdu*, nouv. édit., Paris 1853.

dants proposèrent au Parlement d'exclure tous ses membres tant des emplois militaires que des charges civiles (1). Cette proposition fut sanctionnée par le fameux bill de renoncement à soi-même. Les Presbytériens durent se démettre de leurs fonctions (9 décembre 1644); mais Fairfax, chargé de réorganiser l'armée, n'en conserva pas moins pour lieutenant Cromwell, son beau-frère, dont il n'était que l'instrument, et qui lui fit distribuer toutes les positions militaires au parti des Indépendants.

Il fallait justifier cette confiance par des exploits; on fit marcher la nouvelle armée du Parlement contre celle du Roi, qu'elle rencontra près de Naseby (15 juin 1645). L'action fut longtemps douteuse; enfin le sombre génie de Cromwell l'emporta sur la bravoure chevaleresque de Charles I<sup>er</sup>. Tout fut perdu pour le Monarque après ce désastre. Les Presbytériens essayèrent néanmoins de tout sauver, afin de se sauver eux-mêmes. Car la victoire des Indépendants entraînait leur défaite en tant que parti, le triomphe de la République, la ruine définitive de la Monarchie, par

(1) *The Parl. Hist.* Tom. III, col. 326. — *Journals of the house of Commons.*

conséquent , celle de la société. Le Parlement se mit donc à négocier auprès du Roi, lui proposant l'exercice d'une autorité négative et se réservant l'exercice de l'autorité positive. Charles I<sup>er</sup> répondit aux commissaires des deux Chambres : « Si je consentais à vos demandes, on viendrait encore à moi la tête découverte, on me baiserait encore la main et l'on m'appellerait Majesté. La formule de vos commandements serait encore : *la volonté du Roi signifiée par les deux Chambres*; je pourrais encore faire porter devant moi la masse et l'épée, et me complaire à posséder un sceptre et un diadème, stériles rameaux qui bientôt se flétriraient après la mort du tronc. Mais quant au Pouvoir véritable et réel, je ne serais plus qu'une image, une enseigne, un fantôme de Roi. »

Le Monarque n'ayant pas voulu se subordonner au Parlement, ou mieux détruire sa propre Souveraineté pour créer celle du peuple, le Parlement ordonna l'arrestation du Monarque. Charles se réfugia dans le camp des Écossais (5 mai 1646); mais ceux-ci, nouveaux Judas, le livrèrent, moyennant une somme de quatre cent mille livres sterlings, prix d'une dette ancienne. La captivité de Charles I<sup>er</sup>, qui, en tant que Roi, était le principe de toute justice,

puis qu'il représentait le droit divin, exprima positivement la destruction des lois morales et des lois politiques, et constitua le crime de lèse-divinité, en vertu duquel le Parlement d'Angleterre anéantissait les desseins de Dieu sur l'humanité. Le peuple, loin d'être son complice, devint son accusateur, et manifesta une vénération profonde pour l'auguste prisonnier. En gardant la personne du Roi, le parti presbytérien croyait pouvoir lui imposer telles conditions qu'il lui plairait et régénérer ainsi la Monarchie que le parti puritain voulait détruire. Mais les Communes ayant résolu d'envoyer une portion des troupes en Irlande et de licencier l'autre portion, toute l'armée se mutina. Cromwell, chargé de rétablir la discipline, fomenta ouvertement la rébellion afin d'engager une lutte suprême entre le Parlement et l'armée, entre le Presbytérianisme et le Puritanisme. Un *tribunal des agitateurs* (1) fut institué sous la forme d'un parlement militaire. Les officiers supérieurs formèrent la Chambre haute ; deux sous-officiers et deux soldats par compagnie formèrent la Chambre basse. République ambulante et victorieuse, l'armée allait se substituer à la Mo-

(1) Hollis, *Mémoires*. Pag. 118.

narchie captive et défaite, s'emparer de la personne du Roi (3 juin 1647), dicter des lois au Parlement et fonder sa propre tyrannie au nom même de la liberté.

Comme le parti presbytérien pouvait tenter un autre coup de main pour reprendre la personne royale, Cromwell fit dire à Charles I<sup>er</sup> que, sa tête étant menacée, il devait quitter au plus vite le palais de Hampton-Court et se retirer dans l'île de Wight. L'infortuné Monarque suit ce conseil perfide ; et Cromwell s'écrie avec joie : « Maintenant » que j'ai le Roi entre les mains, je tiens le Parlement dans ma poche. » S'étant rendu à la Chambre des Communes, il y prend la parole en ces termes : « L'heure est venue pour le Parlement » de gouverner et de sauver seul le Royaume (1). » La Chambre, incapable de résister à cet homme, vote qu'il n'aura plus aucune relation avec Charles I<sup>er</sup>.

Mais le pays tout entier proteste contre ce bill qui conclut de la destruction morale de la Monarchie à sa destruction positive. Les députés, contraints de rétracter leurs actes révolutionnaires

(1) *The Parl. Hist.* Tom. III, col. 830. — Walker, *Hist. of independency*, Pag. 69.



et de revenir aux principes de la Constitution, déclarent « qu'ils n'altéreront pas le gouvernement » fondamental du Royaume par un Roi, des Lords » et des Communes (1). » Cette déclaration d'un Parlement semi-républicain ne suffit plus à la nation monarchique. *Dieu et le Roi Charles!* s'écrie tout un peuple qui veut rentrer légalement dans le domaine des lois morales dont on l'a fait sortir illégalement. Une seconde guerre civile, plus formidable que la première, éclate. L'Écosse, qui reparait en Angleterre pour délivrer le Roi, espère effacer, par cette gloire, l'opprobre dont elle s'est couverte en le livrant à ses ennemis. La Monarchie anglaise eût été sauvée; la révolution, détournée de son cours au profit d'intérêts individuels, eût été ramenée à son but primitif et véritablement national, si Cromwell avait laissé aux Anglais et aux Écossais le temps de réunir leurs forces ou de concerter leurs plans de bataille. Mais, ayant terrassé l'opinion royaliste à Preston, à Wigan, à Warrington et en Écosse, le chef du parti des Indépendants se trouva le maître des trois Royaumes subjugués par son épée républicaine.

En l'absence de l'armée que la guerre civile

(1) *The Parl. Hist.* Tom. III, col. 882.

éloignait de Londres, le Parlement ayant repris la liberté de ses votes, déclare que le Roi fait assez de concessions pour qu'on puisse rétablir la paix. Cromwell donne aussitôt à ses troupes l'ordre d'enlever le Monarque et de marcher sur Londres. Puis, se fondant sur le principe de la Souveraineté du peuple, en vertu duquel toute société peut accorder l'autorité politique et la retirer quand bon lui semble, ce fougueux révolutionnaire fait déclarer par l'armée que Charles Stuart, incapable de régner désormais, doit être traduit devant la justice nationale, comme coupable de tous les malheurs du Royaume. Le Parlement essaie d'opposer le peuple de Londres aux soldats de Cromwell. Tentative inutile! tous les droits du pays sont foulés aux pieds d'une soldatesque féroce qui exclut ou arrête cent quarante-un représentants. Quelques généraux se font dire par un prédicateur, devant les débris des deux Chambres : « Cette armée extirpera la Monarchie, non-seulement ici, mais en France et dans les autres Royaumes qui nous entourent (1). » Les Niveleurs, soulevés par Cromwell, demandent la mort de Charles I<sup>er</sup>, et présentent cet odieux attentat comme l'expression de la

(1) Walker, *Hist. of independency*. Part. II<sup>e</sup>, pag. 50.

justice de Dieu. La Chambre haute se refuse au crime ; la Chambre basse, quoique mutilée, suffira pour l'accomplir. Sur sa propre déclaration, « tout ce qui est jugé loi par elle, a force de loi, sans le » consentement du Roi et des Pairs. » Une haute cour est instituée. Cromwell, qui en désigne les membres, siège lui-même à cet infâme tribunal. Charles I<sup>er</sup> décline sa compétence. Un Roi ne saurait accepter, ni pour accusateurs, ni pour juges, des sujets qui méritent d'être accusés et jugés. On l'interroge, mais il refuse de répondre. Condamné à mort par contumace, Charles monta sur l'échafaud en pardonnant aux hommes qui le tuaient pour lui ravir sa Couronne terrestre, et en demandant à Dieu la Couronne céleste, symbole de sa propre immortalité (20 janvier 1649).

Le régicide étant consommé, les Communes firent publier une ordonnance déclarant coupable de trahison « quiconque proclamerait à la place » de Charles I<sup>er</sup> et comme son successeur, Charles » Stuart, son fils, communément appelé le Prince » de Galles, ou toute autre personne, à quelque » titre que ce soit (1). » Un autre bill fut adopté en ces termes (7 février) : « Il a été prouvé par

(1) *The Part. Hist.* Tom. III, col 1281.

expérience, et cette Chambre déclare que l'office de Roi est, dans le pays, inutile, onéreux et dangereux pour la liberté, la sûreté et le bien du peuple; en conséquence, il est dès ce jour aboli (1). » Mais personne encore n'osait prononcer le nom de République, parce qu'elle était morte aux yeux de tout le monde, avant même que de naître, sur l'échafaud qui avait servi à la décapitation de la Monarchie.

Le meurtre de Charles I<sup>er</sup> étant l'œuvre de quelques hommes, ne saurait être imputé à la nation anglaise. On osa néanmoins emprunter à la justice temporelle ses formes et au peuple son nom, multiple expression du droit humain, pour détruire les principes de la justice éternelle, en immolant LE ROI, c'est-à-dire l'expression physique des lois morales et, par conséquent, les lois morales elles-mêmes qui constituent le droit divin, qui assurent enfin la réalisation pleine et entière des desseins de Dieu sur l'humanité. Cet acte exécrable devait fatalement s'accomplir, puisqu'on avait méconnu le principe de l'inviolabilité monarchique : droit primordial, droit sacré, droit indispensable et absolu de la Souveraineté des Rois, qui reste ou doit

(1) *Parl. Hist.* Tom. III, col 1285.

rester fixée au-dessus de toute responsabilité envers les hommes, et qui ne s'exerce ou ne doit s'exercer que sous une effrayante responsabilité envers le Créateur, par cela seul qu'elle représente ici-bas la création divine des lois morales, bases inconditionnelles des États.

La nation chez laquelle on établissait un pareil désordre et une pareille iniquité, quoique insulaire, devenait en plein continent, ou mieux en pleine civilisation, un foyer d'anarchie, d'immoralité, d'instabilité politique et de barbarie, c'est-à-dire le symbole du Mal dans toutes ses conséquences fatales pour elle-même et pour les autres sociétés, symboles du Bien, puisque la justice était encore leur but suprême. Si la République d'Angleterre ne troubla point immédiatement l'ordre matériel dans chaque Monarchie, c'est que les relations de peuple à peuple n'étaient pas alors ce qu'elles sont devenues depuis; mais elle troubla l'ordre moral en influant positivement et d'une manière incessante sur les destinées du monde. Aucun Souverain de l'Europe ne prit les armes pour prévenir la mort de Charles I<sup>er</sup>, ni pour la venger, bien qu'ils fussent tous menacés dans leur propre existence et dans celle de leurs États respectifs.

Ce fut une immense faute ; car la stabilité des Gouvernements ayant cessé d'exister, le mouvement politique engendra l'antagonisme des peuples et des Rois. L'anéantissement des lois morales, et, par suite, la négation même de la Divinité, fut considéré comme une condition vitale des progrès intellectuels de l'humanité. Aussi les Monarques durent-ils frémir d'épouvante, lorsqu'ils entendirent la Philosophie encyclopédiste s'écrier, un siècle plus tard, avec Diderot : « Que » le peuple ne voie jamais couler le sang royal » pour quelque cause que ce soit. Le supplice public d'un Roi change l'esprit d'une nation pour » jamais (1.) » Paroles terribles ! paroles accusatrices ! véritable coup de foudre éclatant sur la tête des Royautés, qui, loin d'imprimer aux sociétés humaines une direction morale et salutaire, en vertu du droit divin, leur avaient laissé prendre une direction tellement fatale et tellement immorale qu'il n'était plus possible de prévenir les révolutions.

(1) *Interprétation de la Nature*. Tom. II. — *Politique des Souverains*, § CXLVI, pag. 227, édit. de 1824.

## CHAPITRE XXIV.

### ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE ABSOLUE DANS LE NORD ET LE MIDI DE L'EUROPE.

---

#### Sommaire.

Les maximes révolutionnaires de l'Angleterre se propagent en France. — Administration de Mazarin. — Troubles de la Fronde. — Opposition des Cours souveraines. — Réaction contre la Royauté absolue. — Le Parlement de Paris s'arroge le droit de limiter l'autorité du Roi. — Arrestation de Broussel et de quelques autres conseillers. — Soulèvement de Paris. — Anne d'Autriche et Mathieu Molé. — Élargissement des prisonniers. — Fuite de la Cour à Saint-Germain. — Explosion des idées républicaines. — Paix de Rueil. — La Fronde ne fait que changer de direction. — Les Princes et les grands seigneurs continuent la guerre civile. — Massacres. — Les Parisiens supplient le Roi de rentrer dans sa capitale. — Mazarin est proclamé le restaurateur de la paix publique. — La Fronde et la révolution d'Angleterre. — Le peuple français applaudit au triomphe de la Monarchie absolue. — Résistance passive du peuple anglais contre la République. — L'Écosse et l'Irlande se déclarent pour le Roi Charles II. — Cromwell soumet ces deux Royaumes. — Conflit entre l'armée de Cromwell et le Parlement de Londres. — Ce *Rump Parliament* est chassé par Cromwell. — Formation d'un conseil militaire. — Cromwell est nommé *Protecteur*. — Tous les Rois de l'Europe s'humilient devant ce chef d'une République. — Alliance de Louis XIV et de Cromwell. — Le Protecteur veut se faire Roi. — Il échoue dans cette tentative. — La mort de Cromwell sauve la France et peut-être l'Europe. — Richard Cromwell. — L'Angleterre à la merci de plusieurs généraux. — Monk. — L'Angleterre se prononce contre la République et pour la Monarchie. — Restauration des Stuarts. — Charles II monte sur le trône avec un pouvoir absolu. — Cette forme de Monarchie adoptée dans le

midi de l'Europe est sollicitée dans tous les États du Nord. — Les guerres de Charles X, Roi de Suède, font naître ce mouvement d'opinion. — Plan gigantesque, mais chimérique de ce Prince. — Jean-Casimir Wasa, ou mieux le Roi Jean II veut réformer la constitution de la Pologne. — Discours prophétique de ce Monarque sur les destinées ultérieures du Royaume. — La féodalité triomphe de la Royauté en Pologne. — Monarchie Danoise et Norvégienne. — Révolution de Copenhague. — Les États, après s'être concertés avec Frédéric III, se prononcent en faveur de la Royauté absolue. — Charles XI accomplit une révolution semblable dans la Monarchie suédoise. — Le triomphe de la Royauté absolue exprime la ruine définitive de la féodalité.

---

Quoique la circulation des idées ne fût, au xvii<sup>e</sup> siècle, ni aussi rapide, ni aussi générale qu'elle l'est devenue, à partir du xviii<sup>e</sup> siècle ; et que, par sa position géographique, l'Angleterre ne soit en contact immédiat avec aucune des différentes nations de l'Europe, elle n'en communiqua pas moins ses maximes révolutionnaires au peuple de France, qui, par sa situation intellectuelle, se trouvait être le moniteur de tous les autres peuples, comme ses propres Monarques avaient été, dans le Moyen-Age, les moniteurs de tous les autres Souverains (1). Cette haute magistrature morale, nos Rois capétiens l'avaient positivement exercée afin de restaurer, sur des droits nouveaux, l'autorité précédemment réalisée par les anciens Dynastes, en lui

(1) *Vide supra*. Tom. II, pag. 175.



donnant pour base la justice, l'ordre et la liberté : principes du Bien parmi les sociétés. Mais n'était-il pas à craindre que le peuple français, par suite de la perversion des idées morales, positivement accomplie chez le peuple anglais, n'exercât la haute magistrature qui lui était dévolue, de la manière la plus immorale, ou mieux à la seule fin de restaurer, sur des droits nouveaux et sous les formes d'une République, la liberté précédemment réalisée par les anciennes Royautés, en lui donnant pour base le despotisme, l'anarchie et l'iniquité : principes du Mal parmi les générations humaines ?

Ce problème redoutable fut posé devant l'Europe monarchique au commencement du règne de Louis XIV et pendant les troubles qu'on vit éclater dans Paris, sous la régence d'Anne d'Autriche. Rien de plus menaçant que ces troubles, soulèvement d'un grand peuple contre la Royauté absolue ; bien que, d'un jeu d'enfant, ils aient reçu le nom de *Fronde*. Car tout semblait, à leur origine, faire présager la dissolution complète de l'État. « On ne parloit, dit le cardinal de Retz, que de République et de liberté ; on alléguoit l'exemple de l'Angleterre ; on disoit que *la Monarchie*

*étoit trop vieille et qu'il étoit temps qu'elle finît.* » Si ce dénouement fatal avait eu lieu, la France aurait suivi la direction révolutionnaire que Cromwell venait d'imprimer à l'Angleterre; et loin d'être purement transitoire, comme elle le fut dans ce dernier pays, elle serait devenue permanente peut-être dans le monde politique, attendu que la nation française étoit assez puissante pour l'établir d'une manière définitive.

On le sait, Louis XIII avait désigné, dans son testament, les membres d'un conseil de Régence que devait présider le prince de Condé, pendant la minorité de Louis XIV. Mais la première démarche d'Anne d'Autriche, Reine-Mère, fut de faire annuler les dernières volontés du Monarque défunt par le Parlement de Paris. Cette compagnie, à qui Richelieu avait daigné laisser la liberté d'adresser au Roi de très-humbles remontrances, cassa le testament de Louis XIII comme celui d'un simple particulier, donna la Régence absolue à la Reine, supprima le conseil qui devait limiter son pouvoir, et s'intitula *tuteur du jeune Roi* : témoignant ainsi des principes nouveaux qu'il voulait introduire dans l'État par cet acte d'autorité. Le même esprit d'empiétement se ma-

nifesta également dans le corps de la noblesse. Nagnère persécutée par Richelieu, maintenant caressée par Anne d'Autriche, elle se croyait enfin appelée à changer les formes politiques et les conditions morales de la société. Pour opposer une résistance légale aux divers mouvements révolutionnaires que l'aristocratie ou la magistrature, profitant des faiblesses inhérentes aux époques de régences, essaierait de produire dans cette situation, il fallait un ministre habile, et surtout plus jaloux de se faire estimer que de se faire craindre; mais la Régente avait confié les destinées de la France à un étranger, également incapable de se faire craindre et de se faire estimer.

Mazarin, négociateur du premier ordre, fut un très-mauvais administrateur. Élève de Richelieu, il continua glorieusement le système de son maître dans la politique étrangère; mais ignorant les usages, les besoins et les ressources de la France, il ne sut, dans la politique intérieure, que recourir aux plus déplorables expédients. Sous prétexte de relever les finances de l'État, il fit tomber, sur la propriété mobilière et la propriété immobilière, une série d'ordonnances qui suspendaient le paiement des rentes, qui aug-

mentaient les droits d'entrée, qui multipliaient les taxes, qui détruisaient les maisons non *toisées*, qui créaient certains offices de judicature et qui supprimaient enfin, pour quatre ans, une partie des gages de la magistrature. L'honneur et l'intérêt particulier du Parlement étaient mis en jeu, quoiqu'il dût enregistrer ces édits que la conscience publique repoussait. Or, l'enregistrement, pure formalité dans l'origine, avait fini par devenir un contrôle législatif; et le Parlement, autrefois simple tribunal, prétendait se substituer aux États-Généraux. La nation était heureuse de voir se former une autorité protectrice dans l'opposition, parce que le gouvernement dégénérait en un despotisme ruineux et vexatoire. Aussi les Cours souveraines, plaidant leur propre cause en en même temps que celle du peuple, protestèrent contre les nouveaux édits.

La résistance des magistrats avait ordinairement cessé, toutes les fois que les ministres s'étaient décidés à faire intervenir la Royauté d'une manière directe, en employant la grande ressource des lits de justice. On annonça donc une séance Royale. Mais, l'avocat-général, Omer Talon, qui fut surnommé « le plus beau sens com-

« mun de son temps » et dont le devoir était de conclure à l'enregistrement, parla au Roi-mineur en ces termes :

« Sire, n'est-ce pas une illusion dans la morale, une contradiction dans la politique, de croire que des édits qui, par les lois du Royaume, ne sont pas susceptibles d'exécution jusqu'à ce qu'ils aient été rapportés et délibérés dans les Cours souveraines, passent pour vérifiés, lorsque Votre Majesté en a fait lire et publier le titre en sa présence? Un tel Gouvernement despotique et souverain serait bien parmi les Scythes et les barbares septentrionaux qui n'ont que le visage d'homme. Mais en France, Sire, le pays le plus policé du monde, les peuples ont toujours fait état d'être nés Français (1). »

Le lendemain, toutes les Chambres assemblées déclarèrent que, « l'enregistrement en présence » du Roi n'étant pas libre, il devait être considéré « comme une formalité sans valeur. » Cette décision rétroactive émancipait complètement la magistrature vis-à-vis de la Royauté. Anne d'Autriche, pour la remettre en tutelle, somma les

(1) V. Omer Talon, *Mémoires*. — M. le comte de Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde*. 2 vol. 1841.

conseillers de répondre par arrêt à l'interpellation suivante : « Le Parlement se croit-il le droit de limiter l'autorité Royale? » — Et les Cours souveraines répondirent, sans hésiter, avec le président le Coigneux : « Il ne s'agit pas d'examiner ce qui se faisait à des époques qui ne sont plus en rapport avec les temps présents. » On chercha dans les traditions de l'ancienne Monarchie, quelques tempéraments propres à réconcilier l'esprit public avec la forme de la Monarchie nouvelle. Mais, comme l'astucieux Mazarin s'efforçait de diviser les Chambres, elles rendirent entre elles un célèbre *arrêt d'union* auquel se rallièrent Princes, nobles et bourgeois, de sorte que toute la société réagit contre le ministre.

Cette coalition, qui provoqua tant de désordre et d'anarchie quand elle fut détournée de son véritable but, exprimait donc le noble élan d'une partie de la France vers l'ordre légal et la liberté politique (1). Nous trouvons, dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, une page qu'on peut considérer comme le manifeste de la Fronde.

« Il y a plus de douze cents ans que la France a des Rois; mais ces Rois n'ont pas toujours été

(1) M. Guizot, *la France et la Maison de Bourbon avant 1789*.

absolus au point où ils le sont aujourd'hui (1). Leur autorité n'a jamais été réglée, comme celle des Rois d'Angleterre et d'Aragon, par des lois écrites; elle a seulement été tempérée par des coutumes reçues et comme mises en dépôt, au commencement dans les mains des États-Généraux, et depuis dans celles des Parlements. Les enregistrements des traités faits entre les Couronnes et les vérifications des édits, pour les levées d'argent, sont des images effacées de ce sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des Rois et le libertinage des peuples. Ce milieu a été considéré par les sages et les bons Princes comme un assaisonnement de leur pouvoir, très-utile même pour les faire goûter aux sujets : il a été regardé par les mal-habiles et les mal-intentionnés comme un obstacle à leurs dérèglements et à leurs caprices. Le renversement des anciennes lois, l'anéantissement de ce milieu qu'elles ont posé entre les Rois et les peuples, l'établissement de l'autorité purement et absolument despotique, sont ceux qui ont jeté originairement la France dans ces convulsions dans lesquelles nos pères l'ont vue (2). »

(1) Retz écrivait sous le règne de Louis XIV.

(2) Liv. II, pag. 121 et suiv.

En effet, on poussa les choses à l'extrême. Toutes les Cours judiciaires formèrent, par délégation, une assemblée constituante qui se réunit dans la chambre de Saint-Louis pour rédiger une ordonnance destinée à reformer l'État et à rendre la magistrature indépendante de la Royauté, en subordonnant le Roi au Parlement. La Régente ne pouvait admettre une constitution semblable, sans anéantir elle-même l'autorité monarchique. Une seconde séance royale fut résolue. Anne d'Autriche adopta quelques articles de la Chambre de Saint-Louis, en rejeta le plus grand nombre et voulut contraindre cette assemblée à suspendre ses délibérations. Mais le premier président, Mathieu Molé, répondit sur-le-champ : « Sire, ce superbe appareil qui marche à votre suite, et cette pompe avec laquelle Votre Majesté vient ici, n'inspirent pas tant de respect de votre puissance royale au cœur des peuples, que les lois et les règlements. » Omer Talon ajouta : « La contradiction des suffrages, la résistance respectueuse dont nous usons dans les affaires publiques ne doit pas être interprétée comme une désobéissance, mais comme un effet nécessaire de la fonction de nos charges et de l'accomplissement de nos devoirs.



Et, sans doute, ce n'est pas diminuer l'autorité royale que de l'astreindre à suivre les ordonnances, et de lui faire, comme dit l'Écriture, un Royaume de la loi. »

Lorsque le chancelier, selon l'usage, fit le tour de la salle pour recueillir les suffrages, plusieurs conseillers des enquêtes s'écrièrent : « Nous vous » dirons notre avis demain, quand le Roi n'y sera » plus et que nous pourrons délibérer avec liber- » té. » Les assemblées recommencèrent, malgré la défense d'Anne d'Autriche. Une commission fut chargée d'examiner la déclaration royale, et de délibérer « sans désespérer sur les articles de la Chambre » de Saint-Louis, jusqu'à l'entier achèvement du » travail entrepris pour la réformation de l'État. »

Cependant, on n'osait prendre contre le Parlement aucune détermination vigoureuse, parce que, son opposition étant fondée sur le principe de la liberté politique, chaque conseiller paraissait au peuple un ange descendu du ciel pour le délivrer de la tyrannie et des violences du cardinal Mazarin (1). La victoire de Lens, que le grand Condé venait de remporter sur les Espagnols, inspira

(1) Madame de Motteville, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, 1723.

néanmoins quelque hardiesse à la Régente. Elle ordonna l'arrestation immédiate de deux présidents et de quatre conseillers, au nombre desquels figure Broussel que les bourgeois de Paris surnommaient *protecteur, père et tribun du peuple*. L'enlèvement de ce magistrat fut regardé comme une calamité publique. Des milliers d'attroupe-ments se formèrent aussitôt; on criait partout *Broussel et liberté!* Paris vit s'élever deux cents barricades en moins de deux heures (1). Le Parlement se rendit au Palais-Royal avec l'espoir d'obtenir l'élargissement des prisonniers. Les bourgeois s'écrièrent à l'approche des magistrats : « Vous pouvez ordonner avec confiance tout ce que vous jugerez expédient pour le bien de l'État ; il se trouvera assez de bras pour exécuter ce que vous aurez résolu. »

Anne d'Autriche reçut les Cours souveraines avec un ton de fureur plutôt que de colère. — « C'est au Parlement, dit-elle, à calmer l'émotion qu'il a causée. » — Le premier président lui répondit en ces termes : « Vous êtes sans doute mal informée de l'état de Paris. Toutes les forces du Roi, unies à celles du Parlement, seraient im-

(1) Cardinal de Retz, *Mémoires*, Tom. 1<sup>er</sup>, liv. II, pag. 191.

puissantes pour calmer la sédition. Je conjure Votre Majesté de se laisser fléchir et de rendre les prisonniers. La justice le veut ; votre bonté vous y convie, et cent mille hommes appuient cette demande les armes à la main. » — « Je sais bien qu'il y a du bruit dans la ville, reprit Anne d'Autriche ; mais vous m'en répondrez, messieurs du Parlement, vous, vos femmes et vos enfants. »

Les magistrats, sortis du Palais-Royal, entrent dans les rues. « Broussel est-il libre ? » demanda le peuple. Sur la réponse négative, un homme s'approche de Mathieu Molé, appuie la bouche d'un pistolet sur son front et s'écrie : « Tourne, traître ; si tu ne veux être massacré toi-même, ramène-nous Broussel, ou Mazarin et le chancelier en otage. » Le Parlement revient au Palais-Royal, et le premier président ose dire à la Reine-mère : « Il n'est plus temps de rien dissimuler : il s'agit de la conservation de la Couronne, de la sûreté de l'État, de la vie même de Votre Majesté et de celle du Roi, votre fils. »

Anne d'Autriche obtient la suspension des assemblées ; mais elle accorde la liberté des prisonniers. Ceux-ci rentrent dans le Parlement, tandis

que la Cour sort de Paris, dont elle veut faire le siège. Toutefois, ne pouvant combattre, la Régente est obligée de négocier. La défaite du gouvernement royal est complète; et les bourgeois célèbrent la victoire de l'opposition parlementaire en s'écriant : « Vivent les restaurateurs des libertés publiques et les pères de la patrie ! » Cette paix ne devait être qu'une trêve. Les Princes du sang, n'y trouvant aucun avantage personnel, se liguèrent avec le Parlement contre la Régente, qui, rentrée à Paris vers la fin d'octobre, se vit contrainte d'en ressortir au commencement de janvier (1649).

Condé avait noblement refusé de prendre parti contre la Cour et pour le Parlement : aussi put-il conduire l'armée du Roi devant la capitale; mais les Princes et les magistrats prirent une attitude tellement menaçante, qu'au lieu de combattre, Anne d'Autriche préféra traiter. Le Parlement et la bourgeoisie tout entière désirent la paix, dont Mathieu Molé pose les préliminaires aux conférences de Rueil; les Princes et le menu peuple désirent la guerre, dont le duc de Bouillon commence les opérations avec l'appui de l'Espagne. Les rebelles de l'intérieur et les ennemis de

l'extérieur se trouvent d'accord pour renverser la Monarchie de France, et pour élever je ne sais quelle forme de République plus ou moins semblable à celle d'Angleterre. Sur ces entrefaites, on apprend à Paris l'assassinat juridique du Roi Charles I<sup>er</sup>, commis à Londres par un Parlement régicide. Mathieu Molé, honteux de présider un Parlement révolté, sacrifie aussitôt les prétentions de son parti au salut de la société. Concluant la paix, sans rien statuer sur tout ce qui faisait le sujet de la guerre, il néglige les réformes parce qu'il craint les révolutions. La magistrature et la bourgeoisie en sont consternées; le menu peuple crie à la trahison. Un attroupement se forme devant les portes du palais; quelques individus, à mine féroce, demandent qu'on leur livre Mathieu Molé. Tous les conseillers frémissent; le premier président, seul impassible, affronte l'émeute; et son courage sublime impose aux meurtriers. Le spectre de la République et de l'anarchie venant de se montrer, les honnêtes gens virent bien que le complet rétablissement de l'ordre n'était pas possible, sans le triomphe absolu de la Royauté.

La Fronde a été jusqu'à présent, sous la direc-

tion des magistrats, une tentative sincère, intelligente, nationale, ayant pour but de fonder un régime libre, par l'application d'idées justes en matière de gouvernement. Elle sera désormais, sous la direction des Princes, une comédie, aussi ridicule que burlesque, où les grands seigneurs feront la guerre au Roi pour faire la paix avec leurs maîtresses, et qui finira par tourner au drame. Après les propos d'amour et de colère des salons ou des ruelles, on entendra la voix aigre, terrible, sanglante de l'émeute dans la rue; après les feux croisés de couplets et d'épigrammes, les feux bien nourris de mousquetons; après les parades musquées des *petits-maîtres*, les horribles voies de fait de la populace, criant : « *Mort aux Mazarins, union avec les Princes!* » La terreur et l'assassinat régneront enfin dans Paris où Condé lui-même fera oublier, en 1652, par des actes abominables, ces nobles paroles qu'il prononçait en 1648 : « Je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler l'État. »

Accomplissant la ruine des pouvoirs publics, afin de constituer sa domination personnelle, M. le Prince espère dicter des lois à la France, en pactisant avec l'Espagne. Un comité directeur, sorte de

Gouvernement populaire, ou mieux emblème de la République, est institué sous ses ordres; mais Louis XIV, déclaré majeur pour le salut de la Monarchie, casse tout ce qui s'est fait dans Paris, transfère le Parlement à Pontoise, renvoie Mazarin, qui sert de prétexte à toutes les révoltes particulières et publie une amnistie générale. Aussitôt les Parisiens vont supplier le Roi de revenir dans sa capitale. Cédant à leurs vœux, Louis XIV y rentre; et Condé sort du Royaume, allant se joindre aux Espagnols. La guerre civile une fois terminée, on prie le Roi de rappeler son ministre. Aujourd'hui Mazarin est proclamé le restaurateur de la paix publique par ceux-là même qui l'accusaient autrefois d'en être le perturbateur. Les ennemis de son pouvoir lui devaient cet aveu de leur propre impuissance. Ils s'étaient proposé de renverser un homme, dussent-ils, pour atteindre leur but, renverser toutes les institutions; mais l'homme conservait sa position officielle au-dessus de la société; mais les institutions elles-mêmes s'étaient d'autant mieux consolidées qu'on les avait plus longtemps ébranlées. N'ayant rien produit de salutaire, la Fronde engendra quelque chose de funeste, puisqu'elle apprit à

rire de tout. La foi politique et sociale, naguère si ardente, fit place au scepticisme. La haute aristocratie et la magistrature, qui avaient essayé d'arrêter les progrès de l'autorité monarchique, étaient tombées simultanément ou l'une après l'autre ; et le Trône, resté seul debout, n'en parut que plus grand et plus élevé. Chacun ayant besoin de réparer ses pertes ou ses fautes, l'esprit d'indépendance était mort parmi le peuple ; l'esprit de despotisme naissait dans la tête du Roi.

Tant de résistances illégales avaient éclaté contre la Monarchie, sous les yeux de Louis XIV, qu'il confondit la liberté avec la licence, ne tolérant jamais la moindre résistance légale, quoiqu'elle soit toujours nécessaire pour prévenir les abus de l'autorité. Apprenant un jour que le Parlement délibérait sur plusieurs édits bursaux dont il voulait refuser l'enregistrement, ce Monarque entra dans la grand'chambre en habit de chasse, le fouet à la main, et dit aux magistrats : — « On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées ; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de les souffrir ; et vous, messieurs des enquêtes, je vous défends de les demander. » Le



Parlement se tut : Louis XIV avait parlé (1653). Nul conflit n'était plus possible entre le Parlement de Paris et la Royauté française, qui triomphait où la Royauté anglaise venait d'échouer. En effet, les guerres civiles d'Angleterre, entreprises au nom de la liberté, s'étaient fatalement terminées par le meurtre du Roi, par la destruction de la Monarchie et par la dissolution absolue de l'État; les guerres civiles de France, également dirigées contre la Monarchie, se terminaient au contraire par le triomphe complet du Roi, qui reconstitua l'État au gré de son despotisme. Ce contraste exprime la différence essentielle des hommes et des partis engagés dans la lutte où se débattaient les destinées ultérieures de l'une et de l'autre société. La révolution s'accomplit, en Angleterre, par le choc de deux partis entièrement opposés dans toutes leurs vues politiques, sociales et religieuses, à la fois inconciliables et indestructibles, mais se subjuguant à tour de rôle pour s'entre-détruire : guerre inexorable qui dévora plusieurs générations, qui anéantit sur le-champ les institutions du pays, et qui devait plus tard ébranler toutes celles du Continent, après avoir fixé dans la raison humaine cette antinomie formidable et probléma-

tique dont la solution implique le salut ou la chute du monde civilisé. En France, la révolution ne put s'accomplir, parce que le dualisme des opinions ne s'y était pas encore développé, de sorte que les partis, manquant de puissance, faute d'une base rationnelle, toute la société se rallia autour du Roi, symbole de l'unité politique.

La Monarchie absolue de Louis XIV trouva partout une adhésion active; mais la République de Cromwell trouva partout une résistance passive. Le Parlement, ayant ordonné qu'elle fût proclamée dans la Cité de Londres, le Lord-maire s'y refusa. La proclamation n'eut lieu que trois mois après. Quand l'ordre fut donné, dans toute l'Angleterre, de détruire, sur les édifices et monuments publics, les insignes de la Royauté, nulle part on ne l'exécuta. « Jamais, dit M. Guizot, peuple vaincu par une faction révolutionnaire ne refusa plus clairement à ses vainqueurs son adhésion et son concours (1). »

Si la résistance de la société monarchique fut toute morale, celle d'une secte radicalement démocratique fut toute positive. Les républicains se chargeaient eux-mêmes de déclarer la guerre au

(1) *Histoire de la réolut. d'Anglet., Disc. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 38.*

gouvernement de la République. C'est ainsi que les partis succombent toujours par l'abus du principe, en vertu duquel ils ont triomphé. L'élément qui fait leur existence, devient tôt ou tard l'élément qui cause leur mort. Le principe de la liberté politique et religieuse, exprimant la création du Droit humain, n'avait plus de contre-poids dans l'État, depuis la mort de Charles I<sup>er</sup>, exprimant la destruction du Droit divin. Il en résulta, par une conséquence immédiate et inévitable, l'anéantissement absolu de l'ordre public, c'est-à-dire l'anarchie des idées et des faits, incompatible avec toute forme quelconque de gouvernement et de société. Vainement la Chambre basse, réduite de cinq cent treize députés à près de quatre-vingts, avait-elle aboli la Chambre haute, sous prétexte de fonder l'État sur le principe de l'égalité. En s'arrogeant tous les pouvoirs au nom du peuple souverain, elle semblait n'avoir tué le Roi que pour se créer une Royauté multiple. Comme elle se vantait d'avoir fait tomber les premières chaînes de l'Angleterre, en détruisant la Monarchie; un parti redoutable, celui des *Niveleurs*, s'éleva tout-à-coup avec l'intention de faire tomber « les secondes chaînes en régénérant la

République. » Diverses insurrections de soldats éclatèrent dans ce but unique. Mais Cromwell, qui ne voulait pas laisser compromettre ainsi le sort d'une révolution qu'il dirigeait, en ayant l'air de la suivre dans ses écarts formidables, écrasa les factions et rassura la société, bien plus épouvantée par l'explosion du Communisme, que par l'assassinat juridique des principaux chefs du parti royaliste, dont la tombe fut le berceau de la terreur.

Pendant que l'Angleterre, de voie de fait en voie de fait, se laissait imposer la République; l'Écosse et l'Irlande rejetaient cette forme de gouvernement, proclamaient Charles-Stuart, légitime héritier du Trône, et prenaient les armes pour rétablir les principes de la Monarchie. Ce soulèvement de deux nations, l'une catholique, l'autre protestante, ne devait servir que les vues personnelles de Cromwell. Avant de subjuguier l'Angleterre, cet homme a besoin, non pas de combattre l'Irlande, mais d'exterminer tout un peuple, par cela seul qu'il appartient à une race et à une religion ennemies. Dès qu'il est nommé lord-lieutenant de l'Irlande, il part avec ses *Saints* qui se conduiront comme des brigands. Ceux d'entre les Irlandais que le glaive n'atteindra pas

sur le champ de bataille, seront atteints par les arrêts de la *cour des massacres*, (*slaughtcr-house*), dont chaque juge est un bourreau. Après l'extermination en grand, la déportation en masse. On vend des têtes humaines par milliers; mais on donne trois mille neuf cent millions d'arpents de terre irlandaise aux négociants anglais qui ont fait des avances pécuniaires à la République. Cette destruction immense d'hommes et de propriétés a créé, entre l'Angleterre et l'Irlande, une haine si ardente, que les progrès de la civilisation n'ont pu l'éteindre. A son retour, quoiqu'il eût préparé de grands désastres pour sa patrie, Cromwell n'en fut pas moins salué comme le sauveur de l'État.

Sur ces entrefaites, Charles II, ayant débarqué en Écosse, acceptait le *covenant* et se résignait à subir toute sorte d'humiliations pour obtenir la dignité royale. Un ministre presbytérien lui déclara, lors de son couronnement, qu'il n'était Roi qu'en vertu d'une convention avec le peuple; et que, s'il la violait, « en imitant l'apostasie de son » père, » le même sort lui serait réservé. Charles II laissait donc immoler en lui-même, par cet acte, le principe du droit divin qu'il subordonnait au principe du droit humain, à l'heure même où il

aurait dû faire admettre sinon sa supériorité, du moins son égalité nécessaire, et lui donner une existence nouvelle. Sous ce rapport, il était moralement vaincu par les Écossais, avant de l'être matériellement par les Anglais. Charles abandonna l'Écosse à Cromwell et pénétra en Angleterre pour tenter, au cœur de cette République, la fortune de la Monarchie. Les deux grands adversaires, les symboles de deux civilisations contradictoires, ne se rencontrèrent qu'à Worcester (3 septembre 1651). Charles se battit vaillamment contre Cromwell; mais ses troupes, nouvellement recrutées, ne purent pas résister aux vétérans des guerres civiles. Ayant erré d'asile en asile, de déguisement en déguisement, d'aventures en aventures, pendant quarante et un jours, après sa défaite, le chef de la Maison de Stuart sortit enfin d'Angleterre sur une barque de pêcheur; tandis qu'après sa victoire, le général de la République entra dans Londres au milieu des ovations populaires. En le voyant passer entouré des membres du Parment, du conseil d'État, et du conseil commun de la Cité, quelqu'un s'écria : « Cromwell » sera notre Roi (1) ! »

(1) Hugh. Peters, prédicateur et sectaire.

Certes, l'autorité morale de cet homme était grande au sein de la République, par cela seul qu'il venait de la sauver en lui soumettant deux Royaumes; toutefois le Parlement, qui avait l'autorité positive, était peu disposé à l'abdiquer. Mais, la confusion générale des idées faisait prévoir d'inévitables conflits entre le Parlement et l'armée. Aussi Cromwell, ne voulant rien brusquer, attendit tout des événements. Général triomphateur, il reprend sa place de simple député, dans la Chambre, et se perd en quelque sorte parmi la foule, avant de se retrouver à la tête des républicains, qui, tranquilles au dedans, portent leurs vues au dehors. « Ils étaient, dit M. Guizot, en présence de trois puissants États, la France, l'Espagne et la Hollande : les deux premiers, catholiques et monarchiques, adversaires naturels, plus ou moins contenus ou déguisés, de la nouvelle République; le dernier, protestant et républicain, attiré vers l'Angleterre par toutes les sympathies de la foi et de la liberté. Une idée s'éleva et bouillonna rapidement dans ces esprits hardis et agités. Pourquoi l'Angleterre et la Hollande ne s'uniraient-elles pas en une seule et grande République qui ferait bientôt dominer

en Europe leur politique et leur foi commune ? Ily avait là de quoi charmer les plus pieux, de quoi occuper les plus ambitieux. Quelle reconnaissance ne porterait pas le peuple anglais aux hommes qui auraient donné cet accroissement à sa grandeur, cette satisfaction à sa conscience et à son orgueil ? A ce prix, la Monarchie était oubliée, la République était fondée, le Parlement républicain devenait une assemblée de Rois (1). »

On pouvait tenter cette singulière négociation, mais elle ne devait pas réussir. Fièrè de son origine et certaine de sa destinée, la République de Hollande ne voulut pas être absorbée par la République d'Angleterre, dont l'origine était méprisabie, dont la destinée restait incertaine. C'est alors que Cromwell proposa le fameux « acte de navigation » pour interdire aux Nations européennes l'importation en Angleterre des marchandises non produites par leur sol ou par leur industrie. Ce bill, qui est considéré comme la grande charte maritime du peuple anglais, détruisait la prospérité des Hollandais, enrichis par le seul commerce de transport, et créait la

(1) *Histoire de la rév. d'Anglet.*, Disc. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 52-53.



prospérité de la Grande-Bretagne, en isolant ses intérêts de ceux du Continent, en fondant la fortune de l'industrie nationale sur la ruine permanente de toutes les industries étrangères, en liant, d'une manière indissoluble, les destinées du commerce à celui de l'État, obligé d'acquérir désormais non-seulement des contrées nouvelles et de nouveaux entrepôts, mais encore l'empire suprême des mers.

Une guerre maritime devait éclater, après l'adoption de ce bill, entre la République d'Angleterre et la République de Hollande. C'était l'affaire des amiraux. Quant à Cromwell, s'abandonnant à son ambition personnelle, il engagea la lutte contre le Parlement. L'armée de terre, menacée d'un licenciement, adressa, d'après les conseils de son général, une pétition à l'assemblée pour réclamer l'arriéré de sa solde et pour l'inviter à se dissoudre, afin qu'une représentation réelle et complète, emblème de la liberté, vint remplacer une représentation décimée et fictive, emblème du despotisme. Le Parlement déclara qu'il ne se dissoudrait point; mais Cromwell entra dans la Chambre des Communes avec trois cents mousquetaires, chassa les

députés en leur disant : *Allons, allons, vous n'êtes plus du Parlement; le Seigneur vous a rejetés,* mit les clefs de la salle dans sa poche, et fit inscrire au-dessus de la porte : « Maison à louer. » Le Long-Parlement, ayant vécu par l'illégalité, devait périr par l'illégalité. Il tomba, d'une manière honteuse et ridicule, sous les coups de la force qu'il avait employée pour s'élever. Cromwell, plus puissant qu'un Roi, était le maître absolu de l'Angleterre. Il se fit donner, par un conseil formé de douze militaires, « nombre des apôtres, le gouvernement à vie de la République, comme à leur Protecteur. » En prenant la dictature, cet homme prétendit obéir à la nécessité, *loi de Dieu*. Tous les partis applaudirent à la chute du Parlement et à l'élévation de Cromwell. Les Royalistes croyaient que cette Monarchie sans dynastie ramènerait tôt ou tard la Monarchie héréditaire. Les Indépendants se consolèrent, avec le mot de République, de la ruine de leur principe et du triomphe de la Royauté. Les Presbytériens étaient charmés de voir à la tête du gouvernement un homme, qui fondait sa propre autorité sur le don d'inspiration et de prophétie, foulait aux pieds toutes les libertés publi-

ques, déclarait enfin que sa vocation venait de Dieu, sa nomination du peuple, et que Dieu seul et le peuple pourraient le renverser. Quiconque n'était d'aucun parti, — c'est toujours le plus grand nombre dans les sociétés — devait accepter le despotisme, parce qu'il rétablissait l'ordre public après tant d'anarchie. « Mais, observe profondément M. Guizot, nul ne croyait ni au droit, ni à la durée de ce Pouvoir. Cromwell ne régnait pas dans les esprits comme Souverain reconnu et définitif. Au faite de sa grandeur, il n'était, dans la pensée publique, qu'un maître irrésistible mais provisoire; sans rival mais sans avenir (1). »

Pour mieux tranquilliser l'Angleterre, Cromwell avait besoin d'agiter l'Europe. Il fallait occuper au dehors cette armée révolutionnaire à laquelle il devait sa fortune et qui pouvait, au dedans, sinon accomplir sa ruine, du moins dicter des lois à l'homme qui lui avait appris à n'en respecter aucune. Mais il ne trouvait aucun prétexte de guerre. Les Souverains de droit divin, sacrifiant l'avenir au présent et oubliant leurs devoirs en tant que chefs de Monarchie, s'étaient empressés de le re-

(1) *Hist. de la rev. d'Anglet., Disc. Tom. I<sup>er</sup>, pag. 80.*

connaître; bien que, Souverain de droit humain, en tant que chef d'une République, il représentât, dans un Pouvoir de fait, l'exclusion systématique du principe monarchique. Le jeune Roi Louis XIV se découvrait devant les envoyés de cet usurpateur souillé du sang de son oncle, Charles I<sup>er</sup>; le Roi d'Espagne lui conseillait de se faire couronner; le Roi de Portugal l'appelait *mon frère*; et Christine, Reine de Suède, lui témoignait la plus grande admiration pour avoir chassé le Parlement. Tous les Monarques, en un mot, rivalisaient de zèle, d'humilité, de bassesse, auprès du Tyran, quoiqu'il leur fit sentir le poids de son orgueil, de sa puissance et de sa grandeur.

A cette époque, la lutte de la Maison de Bourbon et de la Maison d'Autriche se poursuivait encore entre l'Espagne, qui déclinait dans sa torpeur, et la France qui grandissait, malgré ses agitations intérieures. Ces deux Monarchies faisaient de tristes efforts pour attirer la République d'Angleterre dans leur alliance. Les négociations adroites, mais honteuses, de Mazarin, l'emportèrent auprès de Cromwell. Il sacrifia les vrais intérêts de l'Angleterre, parce qu'on lui sacrifiait

l'honneur de la Royauté. On supprima, dans le traité signé au nom de Louis XIV, tous les titres autres que celui de Roi de France; et les Stuarts durent s'éloigner du territoire français. Pendant que la Grande-Bretagne enlevait à l'Espagne ses galions, brûlait ses flottes et lui prenait la Jamaïque, s'assurant ainsi une large base d'opérations politiques et commerciales dans le Nouveau-Monde, la France, rompant l'équilibre qui existait entre elle et l'Autriche, faisait, il est vrai, prévaloir sa propre supériorité dans le vieux Continent. Mais, plus elle s'élevait matériellement, plus elle tombait moralement. Louis XIV, allié de Cromwell, Protecteur de la République anglaise, assiégea la ville de Dunkerque pour détruire la puissance de la Monarchie espagnole. On vit alors, de part et d'autre, des Anglais qui se battaient contre des Français, des Français qui se battaient contre des Français. La République protestante d'Angleterre faisait flotter son drapeau à côté de ceux de la Monarchie catholique de France; et la République catholique et protestante de la France, ou mieux de la Fronde, faisait flotter le sien à côté de ceux de la Monarchie très-catholique de toutes les Espagnes. Ces drapeaux servent d'emblèmes à l'au-

torité et à la liberté qui déjà se partagent le monde.

Louis XIV fit son entrée solennelle à Dunkerque, le 14 juin 1658; et le lendemain il témoigna, par un acte mémorable, qu'il se préoccupait assez peu du principe monarchique et du principe républicain, puisqu'il remit lui-même les clefs de la ville à l'ambassadeur de Cromwell. Heureusement pour la France et pour l'Europe, ce farouche Protecteur mourut le 3 septembre suivant; car le soin et la rapidité qu'il mit à fortifier Dunkerque prouvent qu'il la considérait comme la clef de l'Europe. Quoi qu'il en soit, loin de borner sa domination à l'empire des mers, le grand confiscateur de la liberté anglaise aurait voulu étendre son autorité dans tout le Continent. Aussi cherchait-il à susciter un vaste conflit entre les Rois catholiques et les Rois protestants, entre le Midi plus ou moins asservi et le Nord plus ou moins libre. Cromwell fut toujours redouté par les Souverains; mais il redoutait lui-même ses amis et ses ennemis qu'il ne put jamais transformer en sujets. Vainement organisa-t-il un système d'espionnage encore inconnu en Angleterre et que les Tyrans, après lui, devaient révéler à l'Europe,

Cromwell avait peur de tout le monde, dit un grand historien.

« Menacé par de continuels complots, effrayé de vivre au milieu des haines innombrables qu'il avait soulevées contre lui, Cromwell portait sous ses vêtements une cuirasse, des pistolets, des poignards, n'habitait pas deux journées de suite la même chambre, craignait ses propres gardes, s'alarmait de la solitude, sortait rarement, par de brusques apparitions, au milieu d'une escorte nombreuse, changeait et mêlait sa route, et, dans la précipitation de ses voyages, portait quelque chose d'inquiet, d'irrégulier, d'inattendu, comme s'il avait toujours eu à déconcerter un plan de conspiration, ou à détourner le bras d'un assassin (1). » Tous ces tourments de l'âme furent l'expiation des deux grands crimes par lesquels il s'était élevé au rang suprême : le régicide et l'oppression militaire. Le bien qu'il fit à l'Angleterre dont il créa la puissance, ne put détruire en lui-même le sentiment vengeur du mal qu'il avait commis. Si la complicité persévérante de l'armée fut acquise à Cromwell, simple général, quand il voulut opprimer sa patrie et tuer son Roi,

(1) M. Villemain, *Hist. de Cromwell*. Tom. II, pag. 313-314.

elle ne fut pas acquise à Cromwell, devenu Protecteur, quand il voulut se faire Roi lui-même. Aussi n'osa-t-il pas prendre ce titre majestueux, quoique le Parlement l'y autorisât. Il fut obligé de rester Tyran, parce qu'il lui était impossible de se transformer en Monarque. Le meurtrier de Charles I<sup>er</sup> ne pouvait pas opérer l'éclatante réconciliation du droit humain avec le droit divin; mais il devait anéantir ces deux principes l'un à la suite de l'autre, en décapitant moralement la nation après avoir décapité physiquement la Royauté. Au moment où il croyait tout pouvoir par lui-même, rien qu'en vertu de sa dictature, Cromwell rencontra donc une force infiniment supérieure à la sienne. Sa mission resta négative. Tel sera toujours le sort de ces hommes-fléaux que Dieu ne laisse manquer jamais aux époques de révolution, pour que les peuples, appelés à résoudre le formidable problème d'être ou de ne pas être, quand chaque jour ils sont à la veille de leur mort, puissent enfin sortir de cet état fatal d'anarchie, revenir au bien par l'excès du mal et rentrer dans l'ordre providentiel avec le sentiment de leur propre immortalité.

Tant que Cromwell vécut, aucun parti ne donna



signe de vie; mais à peine fut-il mort, que tous recommencèrent une nouvelle phase d'existence. Richard Cromwell avait été salué Protecteur, au milieu des cérémonies publiques alors en usage pour couronner les Princes, héritiers des Rois. C'était l'ombre de la Monarchie qui se projetait déjà sur le soleil de la République. Celle-ci n'avait pu se maintenir que par l'armée : celle-là ne pouvait être restaurée que par le pays. Tandis que les partis civils cherchaient à se reconstituer, le parti militaire s'empara de la situation. Quelques démarches du Protecteur ayant mécontenté l'armée, il fut cassé comme on casse un simple officier; et les débris du Long-Parlement chassé par Cromwell furent rappelés, afin de cacher la réalité du gouvernement militaire sous les apparences d'une administration civile. Quoique destiné à la servitude, le Parlement osa reprendre son titre de *Conservateur de la liberté* : montrant ainsi qu'il voulait être un pouvoir et commander, au lieu d'obéir. L'armée n'avait pas détruit l'autorité d'un seul homme, pour laisser créer celle d'une Assemblée. Aussi lui substitua-t-elle un *Comité de sûreté générale*, qui livra bientôt l'Angleterre à toutes les angoisses de l'anarchie ; car chaque géné-

ral, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, voulut se poser en dictateur.

Je me trompe : il y avait alors, dans l'armée anglaise, un général, qui, étranger à toute ambition personnelle comme à tous les partis, gémissait de leurs iniquités réciproques, détestait l'anarchie et poursuivait seul le but même de la société, c'est-à-dire le rétablissement de l'ordre et de la justice. Loin d'imiter ses frères d'armes qui s'entre-tuaient pour devenir les chefs de la République sur le tombeau de leur patrie, Monk se retourna contre eux avec l'espoir de restaurer la Monarchie, symbole de la résurrection nationale. « En homme de guerre et agissant par son armée, dit M. Guizot, dans un de ses livres les plus remarquables, il fut fermement et constamment résolu à ne point recommencer les coups violents et la guerre civile. Il comprit que, pour être solidement rétablie, la Monarchie devait l'être pacifiquement, naturellement, comme une nécessité nationale et le dernier refuge du pays. En dépit de toutes les impatiences et de toutes les méfiances, il contint, dissimula, tarda, attendit, jusqu'à ce que l'événement s'accomplît en quelque sorte de lui-même. Et l'événement accompli, Monk voulut que, dans les lettres-patentes qui

consacraient sa fortune et sa gloire, on insérât ces mots : *Victor sine sanguine* (vainqueur sans effusion de sang); tant sa prudence avait été réfléchie et volontaire (1). »

Venu à Londres pour imposer silence aux partis, Monk ne laissa parler et agir que la société. Elle se prononça, par l'organe de ses mandataires, contre la République et en faveur de la Monarchie, dans la Chambre des Communes ainsi que dans la Chambre des Lords, qui rendirent la Couronne au légitime héritier des Rois d'Angleterre. Charles II ayant pris l'engagement de gouverner suivant les lois de l'État et d'être fidèle à l'Église anglicane, rentra dans Londres porté, en quelque sorte, sur le trône par les soldats qui avaient accompagné son père à l'échafaud. « Où sont mes ennemis? s'écria-t-il. C'est certainement ma faute si je ne suis pas revenu plus tôt, car je n'ai vu aujourd'hui personne qui ne protestât qu'il avait toujours souhaité mon retour. » La restauration des Stuarts fut un événement tout-à-fait national. « Jamais, dit M. Guizot, jamais gouvernement, ancien ou nouveau, relevé après être tombé, ne s'est

(1) Monk, — *Chute de la République et rétablissement de la Monarchie en Angleterre.* — Préf. pag. vi, 1851.

trouvé dans de meilleures conditions de force et de durée... L'Angleterre mettait au service de la Royauté une fidélité éprouvée et une autorité grandie par le malheur... Deux ennemis redoutables, l'esprit de révolution et l'esprit de réaction, pouvaient seuls rendre vaines tant de circonstances propices, et compromettre de nouveau la Monarchie (1). »

Pour prévenir ces mouvements de progression ou de régression politique également funestes, il eût fallu déterminer avec précision, sous une forme légale quelconque, les droits du Prince et les droits de la Nation, ou mieux le droit divin et le droit humain, considérés comme éléments indispensables d'une Souveraineté qui devait réaliser, après tant de crimes et de folles tentatives, le règne de la justice et de la raison. Mais le peuple anglais, sachant par expérience qu'une Monarchie héréditaire est toujours moins violente qu'une dictature militaire ou qu'une République, ne fit jurer aucune capitulation au Roi. Tous les anciens partisans de la liberté se réfugiaient dans l'autorité, préférant le despotisme à l'anarchie. Ce renoncement à soi-même, que les nations s'im-

(1) *Hist. de la rév. d'Anglet., Disc. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 94-99.*

posent quelquefois, n'est jamais durable. Aussi, quoique le droit humain eût abdiqué en faveur du droit divin, au lieu de combattre l'influence politique toujours croissante des Chambres dans le Gouvernement du pays, Charles aurait dû en favoriser, au contraire, l'établissement légal, pour empêcher que la révolution, même vaincue, ne revendiquât tôt ou tard cette importante conquête, et n'exigeât, à son tour, l'abdication du droit divin en faveur du droit humain.

Pendant que les peuples d'Angleterre et de France, qui avaient été emportés dans tel ou tel sens par le flux de leurs opinions, se laissaient emporter dans un sens contraire par le reflux de ces mêmes opinions, les Rois de l'Europe, engageant une lutte suprême contre les institutions de la féodalité, fixaient leurs propres destinées. Partout la Royauté absolue se substituait ou cherchait à se substituer à la Royauté relative, pour opérer finalement la transformation des sociétés féodales en sociétés monarchiques. Cette forme politique n'étant pas nécessairement l'expression du despotisme, elle pouvait être admise comme l'expression de la liberté. C'est ce qui eut lieu dans les États du Nord, dont le Gouvernement, fondé

sur d'autres principes que celui des États du Midi, conservait encore les formes d'une République féodale. Charles-Gustave, ou mieux Charles X, Roi de Suède, voyant la faiblesse de leur constitution politique, se crut de force à les subjuguier ou à les anéantir. Mais les peuples slaves et scandinaves s'assurèrent, par la Monarchie proprement dite, un salut que l'oligarchie féodale ne pouvait pas leur garantir. En effet, ils auraient péri dans les divisions intestines et dans la guerre étrangère, s'ils ne s'étaient régénérés dans la paix et dans l'unité.

Monté sur le trône après l'abdication de Christine, sa cousine germaine, Charles X, prince guerrier, menaçait à la fois et les peuples du Nord et les peuples du Midi. Le génie militaire de Gustave-Adolphe et le génie administratif d'Oxenskiöld avaient développé tant de forces en Suède, qu'il conçut l'espoir de conquérir le Danemark et la Pologne pour former un vaste Royaume, qui engloberait toutes les côtes de la Baltique; et de descendre en Italie, centre du Catholicisme, pour y élever, en faveur du Protestantisme, une nouvelle Monarchie des Goths, à l'instar de Théodoric, ou mieux de bouleverser toute la constitution

morale et politique de l'Europe. Une partie de ce plan gigantesque, mais chimérique, se trouvait déjà réalisée, puisque Charles X, maître des côtes de la Baltique, de la Livonie, grenier du Nord, et de la Pologne, dont il avait expulsé le Roi Jean-Casimir, assiégeait, par terre et par mer, Frédéric III, Roi de Danemark, dans sa propre capitale. C'en était fait de la Monarchie danoise, malgré le noble dévouement de ce Prince qui ne voulait pas survivre à la destruction de son Royaume, si la République hollandaise, intervenant dans un intérêt purement commercial, n'eût sauvé Copenhague après une bataille navale des plus vives et des plus meurtrières. Enfin les grandes Puissances de l'Europe s'effrayèrent de voir un petit peuple seconder avec autant d'énergie l'ambition du Roi Charles X, fouler aux pieds l'indépendance de deux nations relativement considérables, menacer de la servitude toutes les races slaves et scandinaves, et jouer, depuis plus d'un demi-siècle, le principal rôle, dans la guerre comme dans la paix, sur le théâtre de la civilisation. Trois États, la France, l'Angleterre et la Hollande, se coalisèrent pour empêcher que la Suède, prenant un accroissement formidable avec les dé-

pouilles de la Pologne et du Danemark, ne changeât la distribution des forces politiques, telles qu'elles se trouvaient réparties dans la balance européenne (traités de La Haye en 1659). Quoique menacé dans sa propre existence, Charles X lutta contre l'Europe jusqu'à sa mort prématurée (février 1660). Deux traités furent conclus presque aussitôt : celui de Copenhague d'une part (1), et, de l'autre, celui d'Oliva, qui fut pour le Nord ce que le traité de Westphalie était pour le Midi. En habile médiatrice, la France avait ménagé les intérêts de la Suède, son ancienne alliée, sans lui sacrifier néanmoins ceux des autres États.

La Maison de Brandebourg, représentée alors par Frédéric-Guillaume qui sut profiter également de la guerre et de la paix, venait d'obtenir la Souveraineté de la Prusse au détriment de la Pologne. Une Puissance nouvelle se créait donc en opposition d'une vieille Puissance qu'elle devait détruire. Vainement, par la paix d'Oliva, rendit-on à cette dernière son existence politique ; on ne put lui rendre son existence morale qu'elle avait perdue par sa propre faute et par la guerre de Suède.

(1) Puffendorf, *De rebus Caroli Gustavi, adpend.*, pag. 30. — Dumont, *Corps diplomat.* Tom. VI, part. II, pag. 319. — Koch, *Abrégé de l'Hist. des Traités de paix.* Tom. III, pag. 109.



En effet, c'est de cette guerre que la décadence de la Pologne fut rendue visible à tous les yeux. Au lieu de suivre le progrès des mœurs et des idées qui avaient prévalu dans la civilisation, en adoptant la forme d'une Monarchie héréditaire, elle préféra s'immobiliser dans les idées et les mœurs féodales, en conservant la Monarchie élective, ou mieux, suivant son propre langage, *la République royale*. Ce fut le signal de sa chute. L'ère héroïque des Jagellons avait élevé la Pologne au premier rang de tous les États du Nord; l'ère fatale des Wasa la fit tomber au dernier rang. Jean-Casimir (Jean II) aurait bien voulu attacher son nom à la régénération du Royaume, avant que la guerre de Suède éclatât; mais plusieurs palatins reconnurent Charles X pour leur Roi, et les Lithuaniens l'acceptèrent pour leur Duc, après sa conquête, sans penser qu'en agissant de la sorte, ils consacraient eux-mêmes la destruction de leur patrie. N'ayant pas une Dynastie propre, base immuable des États européens, la Pologne était sans cesse ébranlée par la convoitise de toutes les Races royales et par la vénalité de ses nobles républicains. A chaque élection du Roi, la Couronne, mise à l'enchère, se vendait au plus offrant. Comme

toutes les résolutions de la Diète, pouvoir suprême, devaient être prises à l'unanimité des suffrages, — *nemine contradicente* — un seul nonce pouvait renverser l'œuvre de l'assemblée, en disant : *sistò activitatem*. Pour obvier aux vices de cette loi étrange, désignée sous le nom de *liberum veto* et faisant dépendre positivement les destinées de la République du simple caprice d'un individu, il se formait des confédérations souvent très-nombreuses, toujours très-hostiles; car elles se disputaient la prépondérance dans la Diète à main armée. Ainsi, le remède était pire que le mal. Il en résulta que chaque nouveau règne produisit une guerre civile, et chaque interrègne une révolution (1).

La Pologne ne reconnaissait aucun principe de stabilité politique; mais elle voulait faire triompher dans le Nord les principes de stabilité religieuse, en déclarant la guerre à la Russie grecque désunie, et à tous les dissidents. C'est ce qui motiva la défection des Cosaques et ce qui facilita l'invasion de la Suède, protectrice naturelle soit des luthériens, soit des non-catholiques, dont elle défendit les intérêts au congrès d'Oliva. L'intolérance religieuse et l'inconstance politique furent

(1) Voir Lengnich et Chwalkowski, *Jus publicum Regni Poloniae*.

donc également funestes à la Pologne. Déjà son démembrement avait été résolu entre Charles X et Georges Rakotzy ; mais l'Empereur Léopold et l'Électeur de Brandebourg, aïeuls des Souverains qui devaient anéantir cette malheureuse République, empêchèrent alors qu'elle ne fût détruite par le Roi de Suède et par le Prince de Transylvanie. Un autre projet de partage entre la Suède, l'Empereur d'Allemagne et le Margrave de Brandebourg allait s'accomplir ; mais Louis XIV étendit sa main sur la Pologne, et la Pologne fut sauvée. Jean-Casimir Wasa, qui venait de reprendre sa Couronne, laissa échapper ces paroles devant la Diète (1661) :

« Il fut un temps où régnaient la simplicité, la candeur, l'amour de la justice, et nos pères, même au milieu des factions, étaient exempts d'influences étrangères ; ils n'avaient pas de troupes soldées, ne connaissaient pas les partis nés dans les camps et dans les confédérations militaires. Jamais on n'avait vu la force donner un maître à la Pologne. On ne prévoyait point le jour où les États voisins se partageraient la Pologne déchirée par la discorde, et où la République deviendrait la proie des nations. Puissé-je ne pas prophétiser juste ! Mais il me semble déjà voir le moment où le Moscovite

et le Russe convoqueront tous ceux de leur langue, et s'attribueront le Grand-Duché de Lithuanie; la grande Pologne sera ouverte à l'ambition de la Maison de Brandebourg; et qui sait si elle ne demandera pas à main armée la propriété de l'une et l'autre Prusse? L'Autriche, qui déjà convoite Cracovie, ne voudra pas rester les mains vides (1). »

Pour empêcher le démembrement de la Pologne, il fallait lui constituer un corps de nation. En conséquence, Jean-Casimir soumit à la Diète un projet de loi, portant que le Roi futur serait désormais élu avant la mort du Roi actuel. Cette disposition législative aurait prévenu les interrègnes, supprimé les factions, espoir de l'étranger, et fait triompher l'unité monarchique, sans humilier l'oligarchie féodale. Mais la noblesse, qui portait héroïquement l'épée du Christianisme, considéra cette réforme comme une atteinte à ses propres droits, et dédaigna toutes les menaces de destruction, parce que la conservation de la Nationalité polonaise était encore nécessaire à l'Europe qu'elle préservait des attaques de l'Islamisme. Ainsi la

(1) Lumigii, *Orationes procerum Europæ*. Part. II, pag. 243. Leipsick, 1713.

Pologne, n'ayant pas voulu se régénérer dans l'ordre légal, dépérit dans l'anarchie légale. Aucune forme de gouvernement ne lui paraissant plus possible, en présence de l'opposition féodale, Jean-Casimir abdiqua. La Diète déclara aussitôt que le Roi de Pologne ne pourrait jamais abdiquer ni proposer son successeur ; et Michel Koributh Wisniowecki prit à regret la couronne de Jean II, qui passa, bientôt après, sur le front de Jean III, ou mieux de Sobieski. Le héros de Choczim et de Vienne releva l'honneur des Polonais, il est vrai ; mais il prépara leur chute définitive en abattant les Turcs. Effectivement, la Turquie, devenue incapable de vivre par elle-même, continua d'exister par la grâce des États qu'elle avait voulu détruire ; tandis que la Pologne, ayant perdu sa destinée publique ou universelle, fut condamnée à périr en tant que nation particulière ou distincte, par les États qui lui devaient leur propre existence.

Le Danemark, mieux inspiré que la Pologne, sut chercher en lui-même un salut qu'il n'aurait trouvé nulle autre part. Monarchie élective par sa forme, au fond elle n'était qu'une République féodale. Tous les Rois étaient choisis dans la même Maison, et le fils aîné succédait ordinairement au

père; mais, pour régner de droit, il lui fallait le consentement du Sénat. La prérogative royale se réduisait à la présidence de ce corps, pouvoir multiple et suprême, au commandement des troupes et à la convocation des États du Royaume, où la noblesse dominait la bourgeoisie et le clergé. Frédéric III, après avoir fait la paix avec la Suède, réunit les députés du Danemark, et leur soumit un projet de loi qui créait un impôt général sur les consommations, pour réparer les forces de l'État que la guerre avait épuisé. La bourgeoisie et le clergé approuvèrent ce projet; mais la noblesse, alléguant ses immunités et privilèges, le rejeta. Quelques membres du Sénat, ayant qualifié de *vils esclaves* tous les députés des villes, Nansen, bourguemestre de Copenhague et président des communes, s'écria : « Je jure que le peuple n'est pas » esclave, et qu'il en donnera bientôt la preuve aux » dépens mêmes de la noblesse. » Il tint parole. S'étant concerté avec Jean Svane, évêque de Scéland et président du clergé, Nansen résolut de détruire une aristocratie, qui considérait le Danemark comme son propre domaine, et de créer un gouvernement légal, expression du droit commun. Ce projet fut approuvé par les deux ordres

inférieurs. La bourgeoisie (9 octobre 1660), vint en corps signifier à la noblesse qu'elle voulait donner un pouvoir absolu au Roi, et le rendre héréditaire dans sa famille. N'osant pas rejeter cette proposition, quelque inattendue qu'elle fût, les nobles répondirent qu'il fallait voir, avant tout, si les États-Généraux actuellement assemblés avaient le droit de prendre une détermination aussi grave. Nansen leur répondit aussitôt : « Nous » ne sommes pas venus pour examiner, mais pour » exécuter; et aucune considération ne saurait » nous retenir. » En effet, le clergé se réunit aux communes; puis ces deux ordres firent une démarche collective auprès du Roi; et Frédéric déclara « qu'il accepterait les concessions qu'on vou- » lait bien lui faire, dans le cas où un consente- » ment général confirmerait leur volonté particu- » lière. »

Les nobles, n'ayant plus aucun autre moyen de résistance, que de provoquer la dissolution des États, voulurent sortir de Copenhague. Mais on eut soin d'en fermer les portes; et la noblesse fut obligée de se résigner. Frédéric, délié du serment qu'il avait prêté en montant sur le trône, octroya lui-même la nouvelle charte constitutionnelle, à la-

quelle toute la nation prêta serment (18 octobre 1660 et 10 janvier 1661). Ainsi fut accomplie cette révolution, qui transformait la Monarchie élective et limitée des Royaumes de Danemark et de Norwége, en une Monarchie héréditaire et absolue. La *loi royale*, rédigée par Frédéric III, le 14 novembre 1665, fut promulguée par Christian V. Le Roi, devenu supérieur à toute législation politique, en tant que chef de l'État, resta néanmoins inférieur à la législation religieuse, quoique chef de l'Église. Car, il ne pouvait changer l'ordre de succession linéale, n'admettant les femmes qu'à défaut de mâles ; ni changer de culte, la confession d'Augsbourg devant être le symbole spirituel du pays. Cette constitution procura au Danemark, dont nous avons naguère constaté la faiblesse, une vigueur d'autant plus remarquable, qu'il obtint une incontestable supériorité sur la Suède, pendant la guerre commencée en 1675 et terminée en 1679, après la sanglante bataille de Lunden, qui amena la paix.

La Suède envahissait autrefois le Danemark par ses armes ; le Danemark envahit maintenant la Suède par ses idées. Charles XI, en se mariant



avec Ulrique-Éléonore de Danemark, opéra un rapprochement politique entre ces deux Nationalités, qui devaient réagir l'une sur l'autre, après avoir longtemps agi l'une contre l'autre. En effet, l'oligarchie féodale, devenue maîtresse de l'État pendant la minorité du Monarque, dictait des lois à la Royauté suédoise. Le Sénat, institué pour diriger le conseil de régence et non le Roi, s'était emparé de toute la Souveraineté, en se posant comme intermédiaire naturel entre le Roi et le peuple, comme gardien suprême de la constitution. Mais, Charles, ayant convoqué les États (1680), leur posa les questions suivantes : Était-il obligé de maintenir, après sa majorité, la forme de gouvernement établie pendant sa minorité ? quelles attributions la loi constitutive octroyait-elle au Sénat ? comment ce corps était-il intermédiaire entre le Roi et les quatre ordres du Royaume ? La Diète répondit que « le Roi, tenant la couronne » de Dieu, était responsable à lui seul de ses actes ; » que le Sénat n'était pas un pouvoir intermédiaire, » et que, non-seulement Charles XI n'était pas » obligé de maintenir l'ancienne forme de gouver- » nement ; mais qu'il était prié d'en établir une » forme nouvelle, parce que l'autorité législative

« appartenait à lui seul (1). » Et le Sénat déposa tous ses pouvoirs entre les mains de Charles XI, qui devint Roi absolu par la volonté du peuple. Ainsi, la féodalité, soit catholique, soit protestante, ne triomphait plus qu'en Allemagne et qu'en Pologne ; car elle était vaincue partout ailleurs. Les innombrables divisions qu'elle avait créées dans le midi et dans le nord de l'Europe, venaient d'expirer, l'une après l'autre, au sein de l'unité monarchique.

C'était pour les peuples un besoin que les Rois fussent maîtres (2). Un seul homme commandait, et toute la société obéissait, il est vrai ; mais le fait des inégalités sociales était effacé ; mais le principe de l'égalité humaine commençait à se produire. Chaque Monarque pouvait donner à son gouvernement telle forme qu'il jugeait nécessaire, pour opérer la régénération de l'autorité politique, en substituant la force du droit au droit de la force, parce que chaque peuple ne comprenait pas l'office de la Royauté absolue autrement que Louis XIV lui-même. « Qu'on ne dise pas qu'un Roi n'est pas sujet aux lois de son Royaume, s'écriait-il, puis-

(1) Wildii, *Hist. pragmat. Sueciae*, cap. III, § 4.

(2) M. Laurentie, *Politique royale*, pag. 451.

que la proposition contraire est une vérité du droit des gens, que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons Princes ont toujours défendue, comme une divinité tutélaire de leurs États. Combien est-il plus légitime de dire, avec le sage Platon, que la parfaite félicité d'un Royaume est qu'un Prince soit obéi de ses sujets, que le Prince obéisse à la loi, et que la loi soit droite et toujours dirigée au bien public (1). » L'absolutisme avait donc, non-seulement sa raison d'être et sa moralité, mais encore sa règle positive. Bossuet s'en fit l'interprète dans sa *Politique sacrée*, à laquelle on opposa bientôt la politique toute profane des légistes : « Qui veut le Roi, si veut la loi. » Cette maxime de Palais devint alors une maxime de Cour. L'omnipotence d'un grand Monarque n'exprima plus que l'avilissement universel des Monarchies. « O Roi, disait-on à Louis XIV, tu donnes des lois à la mer et au Continent; tu rabaissez l'orgueil des peuples, et tu contrains à ton gré leurs Souverains de reconnaître à genoux la puissance de ton sceptre et d'implorer ta miséricorde!... » Pour se relever aux yeux de ses propres sujets, il n'y eut point de petit Prince qui ne vou-

(1) *Défense des droits de la Reine Marie-Thérèse*, 1667.

lût être un Louis XIV. Tout étant ainsi ramené aux Rois, plus rien ne devait aller aux peuples. Les questions d'égoïsme royal remplacèrent partout les questions d'humanité. Loin d'imprimer aux divers États une direction conforme au but suprême de la civilisation, les Souverains se prirent eux-mêmes pour but suprême des sociétés dont ils n'étaient que le moyen. Cette déviation des lois primitives de la Monarchie fut d'autant plus fatale qu'elle pouvait compromettre ses destinées d'une manière définitive. Aussi, l'ère des révolutions monarchiques était-elle à peine finie en Europe, qu'on vit commencer en France l'ère des révolutions populaires ou républicaines.

---

## CHAPITRE XXV.

### LA FRANCE ET L'EUROPE SOUS LOUIS XIV.

---

#### Sommaire.

Gouvernement de Louis XIV. — En disant : *L'État, c'est moi*, il individualise le Pouvoir que ses ancêtres ont toujours généralisé. — La France tient le sceptre du génie en même temps que celui de la puissance. — Elle veut déplacer l'ancien but des États pour lui substituer un but nouveau. — Administration de Colbert. — Problème du travail dans toute société. — L'agriculture, l'industrie et le commerce forment les trois termes de ce problème. — En sacrifiant le premier terme aux deux autres, Colbert réalise instantanément une immense richesse dans le pays; mais il lui prépare pour l'avenir de grandes crises qui engendreront le paupérisme. — Réforme judiciaire. — Établissement de la police. — Antagonisme de Colbert et de Louvois dans le Gouvernement. — Louis XIV réclame les Pays-Bas par *droit de dévolution*. — Guerre entre la France et l'Espagne. — La Hollande suscite une première coalition contre la France. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Orgueil des Hollandais. — Louis XIV leur déclare la guerre, sous prétexte de venger diverses injures. — Invasion de la Hollande. — Propositions de paix que Louvois fait rejeter. — Le prince d'Orange est nommé Stathouder. — Deuxième coalition contre la France. — Mariage du prince d'Orange avec la princesse Marie d'Angleterre. — Paix de Nimègue. — La France est à l'apogée de sa gloire. — Louis XIV prend le titre de *Grand*. — Chambres de réunion. — Injustices de Louis XIV envers l'Europe. — Après avoir soumis tous les États, il veut soumettre l'Église. — Assemblée du clergé. — Déclaration de 1682. — Elle constitue un protestantisme déguisé. — Renouveau des Inttes du Sacerdoce et de la Royauté. — Le parti du droit divin prétend exclure systématiquement le parti du droit humain. — Le but suprême des États se trouvant compromis désormais, il n'y a point de sûreté publique. — Révocation de l'édit de Nantes. — Le farouche Louvois

organise les *Dragonades* à l'insu de Louis XIV. — Émigration des protestants, qui exciteront l'Europe contre la France. — Le prince d'Orange forme le projet de détrôner le Roi d'Angleterre. — Charles II et Jacques II. — Ces deux Monarques reçoivent l'aumône des mains de Louis XIV. — Chute des Stuarts. — Le prince d'Orange est proclamé Roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. — Tous les Souverains, à l'exception du Roi de France, le reconnaissent. — Troisième coalition contre Louis XIV. — Triomphe des armées françaises. — Paix de Ryswick. — Situation respective de la France et de l'Angleterre. — Succession d'Espagne. — Testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur d'un Fils de France. — Louis XIV accepte le testament. — Philippe V est reconnu par tous les Souverains, excepté par l'Empereur d'Allemagne. — L'Europe craint l'absorption de l'Espagne par la France. — Quatrième coalition contre Louis XIV. — Désastres de nos armées. — Grandeur et décadence du règne de Louis XIV. — Paix de Nimègue, dont l'Angleterre dicte les conditions. — Le droit humain fait donc prévaloir sa supériorité sur le droit divin. — Création de la Royauté en Prusse et en Sardaigne. — Fin du règne de Louis XIV. — Influence de ce grand Monarque sur les destinées ultérieures de la Royauté.

---

A l'époque la plus éclatante de son règne, Louis XIV disait : *l'État, c'est moi*, sans penser qu'en s'affirmant lui-même société ou nation, il niait la personnalité politique de la France et détruisait moralement le Pouvoir, par cela seul qu'il l'individualisait, tandis que ses ancêtres l'avaient généralisé pour le créer. Tous les actes du Monarque ne furent que le développement de cette parole. Car il vit la Monarchie dans la Royauté, et la Royauté dans la personne royale, au lieu de les voir simultanément dans le Roi et dans les institutions du

pays. Éloignant des affaires publiques les princes du sang et les grands seigneurs, symboles de la féodalité vaincue, il supprima la charge de premier ministre, afin que, tout lui étant rapporté, les conseillers de la Couronne administrassent leurs départements divers au même titre : symbole de l'égalité triomphante (1). Quoique son autorité fût sans bornes, Louis XIV l'exerça longtemps dans les limites de la justice et de la raison. Il faut attribuer à ses vues personnelles, en partie du moins, sinon en totalité, l'immense développement que prit la France au commencement de son règne. Il disposait d'autant mieux de toutes les forces du Royaume, qu'il n'avait commis encore aucun acte de faiblesse. Jamais Prince ne s'était montré plus digne du Pouvoir suprême. Entouré d'hommes supérieurs que Dieu semblait multiplier autour de son trône pour placer la France en dehors et au-dessus des divers États, Louis s'appropriait toute leur gloire sans leur en rien dérober; de même qu'il s'appropriait, d'une manière absolue, toutes les ressources matérielles et morales de la nation, sans lui faire perdre ce noble enthousiasme qu'inspire toujours aux peu-

(1) Saint-Simon, *Mémoires*. Tom. XIII, chap. III.

ples libres l'amour sacré de la patrie. Elle tenait d'ailleurs le sceptre du génie et le sceptre de la puissance.

Et ces deux genres de Royauté, réagissant l'une sur l'autre, se consolidaient l'une par l'autre à la voix de Louis XIV, qui semblait personnellement chargé de résumer, au nom du pays, toutes les sublimes inspirations de l'humanité, en déplaçant l'ancien but des États pour lui substituer un but nouveau. Cette vocation était providentielle, puisqu'elle exprimait un savoir supérieur et la faculté d'accomplir un progrès conforme à la destination ultérieure des sociétés ; mais elle pouvait devenir fatale, si, par une profonde ignorance du principe ou de la portée de cette réforme, on lui faisait compromettre l'avenir moral et politique du monde. Aussi la France inspirait-elle à chaque peuple autant d'admiration que de crainte.

Cette liaison intime qui existe entre la science proprement dite et les destinées des nations, c'est-à-dire entre la cause et son effet, ne fut jamais plus évidente que sous le ministère de Colbert. A cette époque, la France ne paraissait dans les marchés européens que pour acheter, parce qu'elle ne savait presque rien produire ; bientôt, elle



n'y parut que pour vendre, Colbert lui ayant appris à tout produire. Ce ministre aborda la question du travail d'une manière affirmative; mais il la résolut d'une manière négative. En effet, l'agriculture, l'industrie et le commerce forment les trois termes de ce vaste problème; chacun d'eux concourt, ou doit concourir, par le développement de sa puissance relative, au développement de la puissance absolue des peuples. Or, Colbert sacrifia l'agriculture, c'est-à-dire la production des matières premières, à l'industrie et au commerce qui multiplient leur valeur en les transformant ou en les transportant. Bien des plaintes, assurément fort légitimes, s'élevèrent de tous côtés; car les villes étaient protégées au détriment des campagnes, et la France, nation agricole par excellence, allait devenir tout-à-fait industrielle. Malgré le bien-être immense qu'il réalisa instantanément dans le pays, Colbert lui fit donc, — c'était l'opinion de Vauban, — un mal énorme, qui se réalisa plus tard. En subordonnant la propriété territoriale au capital industriel et financier, les valeurs immobilières aux valeurs mobilières, il multiplia le signe de la richesse plutôt que la richesse elle-même, et suscita la guerre civile des intérêts entre les

grandes villes manufacturières et les populations agricoles. Au lieu de combattre un système plus favorable à l'anarchie qu'à l'ordre, chaque gouvernement s'est fait un mérite de le protéger. Il en est résulté que l'agriculture a été anéantie par l'industrie, dont les crises presque périodiques engendrent parmi nous ce paupérisme effrayant qui frappe les nations, lorsqu'elles ont abandonné leurs richesses réelles pour courir follement après des richesses factices.

Quoi qu'il en soit, par ce système profondément révolutionnaire, Colbert préparait la chute de la noblesse féodale et l'avènement politique des classes moyennes. Sous ce rapport, le ministre habile était d'accord avec le Roi dont, au dire de Saint-Simon, le gouvernement fut un *long règne de vile bourgeoisie* (1). Les réformes économiques s'accomplirent en même temps que les réformes judiciaires. Deux législations contradictoires : le droit coutumier, variable d'une province à l'autre, et le droit romain, invariable dans son texte, furent remplacées par des ordonnances générales, expression de l'unité. Auprès de la justice destinée à punir les délits et

(1) *Mémoires, Vide supra.*

les crimes, Louis XIV établit la police destinée à les prévenir. L'action des lois assurait ainsi l'ordre public et la liberté civile, à défaut de la liberté politique ; mais le peuple favorisait les progrès excessifs de l'autorité du Roi, parce qu'il en faisait le meilleur usage. Tant qu'on admira l'homme, on eut une entière confiance dans le Prince. Néanmoins, son pouvoir absolu alarmait déjà certains esprits qui prévoyaient des abus probables dans l'avenir. Aussi n'applaudissaient-ils pas à toutes les mesures du gouvernement, par cela seul qu'il prévenait ou qu'il réprimait leur noble opposition, ayant pour objet d'empêcher la soumission pure et simple du droit humain au droit divin, du but nouveau de l'État, pressenti par le vulgaire, mais qui devait être fixé par les intelligences d'élite, à l'ancien but n'exprimant plus que des principes évanouis.

L'appréhension de ces quelques hommes supérieurs fut partagée par tous les États de l'Europe, craignant pour leur propre indépendance. L'ambassadeur d'Espagne ayant voulu prendre le pas sur l'ambassadeur de France en Angleterre, Louis XIV menaça Philippe IV, et l'Espagne effrayée reconnut formellement la prééminence de la France. L'ambassadeur français à Rome ayant

été insulté par les gardes du Pape, Louis ordonna au nonce de sortir de son Royaume, et fit entrer ses troupes dans le comtat d'Avignon. Alexandre VII, obligé de s'humilier, dut élever une pyramide qui éternisa l'insulte en même temps que sa réparation. Ces mesures vigoureuses, prouvant une estime de soi-même peut-être exagérée, n'amènèrent aucun changement important dans les relations de la France avec les autres États. D'ailleurs, loin de menacer leur propre existence, elle ne semblait vivre elle-même que pour la défense du droit international et pour la conservation de l'équilibre européen. Mais il y avait, dans les conseils de Louis XIV, deux hommes, Colbert et Louvois, qui devaient imprimer à son règne une direction providentielle ou fatale, selon que l'influence de l'un ou de l'autre viendrait à prévaloir. Le premier, ministre de la paix, disait en toute sincérité : « Puissé-je rendre ce » pays heureux ! et loin du Roi, sans appui, sans » crédit, voir l'herbe croître dans ma cour ! » Le second, ministre de la guerre, aurait dit sans doute : « Puissé-je conserver mon crédit auprès » du Roi, et voir l'herbe croître dans ce pays.

L'influence de Colbert prévalut d'abord ; et

Louis s'occupa exclusivement du bien de l'État. Mais Louvois parvint ensuite à lui persuader que le Roi très-chrétien devait être le dieu Mars de son siècle (1); et Louis affronta des guerres sans nombre, pour le malheur du Royaume. Une courte paix avait développé en France tant de puissance morale et tant de puissance effective, qu'il fut très-facile à Louvois de faire adopter par son maître cette maxime funeste : « S'agrandir est » la plus digne et la plus agréable occupation » d'un Souverain. » Les Pays-Bas, si bien situés à sa convenance, devaient le tenter, parce qu'il avait épousé l'Infante d'Espagne. Après la mort de Philippe IV, Louis XIV les revendiqua malgré la renonciation formelle de Marie-Thérèse, exprimée dans son contrat de mariage et confirmée par le traité des Pyrénées. Mais cette renonciation, disait-il, subordonnée d'ailleurs au paiement de sa dot qui n'avait pas eu lieu, ne pouvait s'étendre aux provinces de l'Espagne régies par la coutume du Brabant. Selon cette coutume, si un veuf ou une veuve se remariait, la propriété de ses biens immeubles était *dévolue* aux enfants du premier lit, à l'exclusion des enfants du second lit. Or.

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XIV, pag. 65.

Charles II étant né du second mariage de Philippe IV, et Marie--Thérèse du premier, Louis XIV réclamait les Pays-Bas par *droit de dévolution*, transformant ainsi une coutume civile, relative aux héritages des particuliers, en une loi politique applicable aux successions des Empires. Ces prétentions furent exposées dans un livre intitulé : *Traité des droits de la Reine très-chrétienne sur divers États de la Monarchie espagnole*. Charles II, ayant répondu qu'il ne pouvait déroger aux lois fondamentales de l'Espagne qui établissaient l'indivisibilité de sa Monarchie particulière, fit réfuter le livre publié par la Cour de France dans plusieurs ouvrages, dont l'un eut pour titre : *Bouclier d'État et de justice contre le dessein manifestement découvert de la Monarchie universelle* (1). Mais, pendant que cette question litigieuse était *mise à la portée de tout le monde* par la publication d'un *Dialogue sur les droits de la Reine très-chrétienne, entre trois avocats français, flamand et allemand* (2), le Roi de France la tranchait avec son épée en une seule campagne.

(1) Ce livre fut écrit par le baron de Libola, gentilhomme franco-comtois.

(2) M. le comte de Garden, *Histoire générale des Traités de paix*. Tom. II, pag. 72.

Après deux autres expéditions où Turenne et Condé firent des prodiges (1667-1668), Louis XIV résolut de partager la Monarchie espagnole avec l'Empereur Léopold, qui, prenant l'Espagne, lui aurait laissé prendre les Pays-Bas, la Franche-Comté, le duché de Milan, les Royaumes de Naples et de Sicile, les ports de Toscane et la Navarre. Mais l'Angleterre, la Hollande et la Suède, pour maintenir l'intégrité de cette dernière Monarchie, formèrent à La Haye une triple alliance, et s'érigèrent en médiatrices entre la France et l'Espagne (1). Elles abandonnaient à Louis XIV toutes les conquêtes de Turenne, pourvu qu'il acceptât un armistice; en cas de refus, elles devaient lui faire la guerre par terre et par mer, jusqu'à ce que toutes choses fussent rétablies sur le pied de la paix des Pyrénées (2). L'acceptation de l'armistice amena le traité de Saint-Germain (3) (15 avril 1668). Les ambassadeurs de plusieurs États, réunis en congrès à Aix-la-Chapelle, y rédigèrent un autre traité, qui fut signé sous la médiation du Pape (2 mai

1) Ces trois puissances protestantes, dit M. César Cantu, se confédéraient en faveur de l'Espagne catholique, par la même raison qui fait aujourd'hui soutenir la Turquie. (*Hist. univ.* Tom. XVI, pag. 73.)

(2) Koch, *Abrégé de l'hist. des Traités.* Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 191.

(3) Dumont, *Corps diplomat.* Tom. VII, part. 1<sup>re</sup>, pag. 88.

1668). Il ne fut question, dans aucun article, ni des prétentions de la Reine de France sur les Pays-Bas, ni de la renonciation de cette princesse à la Monarchie espagnole (1).

Cette paix fournit à Louis XIV l'occasion de rompre la triple alliance, d'en former une lui-même avec l'Angleterre, la Suède et plusieurs États d'Empire, et de diriger ses armes contre la Hollande abandonnée à elle-même, quoique l'Espagne et la Maison de Brandebourg prétendissent être ses alliées. Le grand Monarque ne pouvait oublier les menaces « d'un peuple élevé, pour ainsi dire » dès le berceau, comme à l'ombre et sous la protection de la France, soutenu en tant de rencontres par les deux Rois ses prédécesseurs, et tout récemment par lui-même dans la guerre d'Angleterre (2). » Aussi résolut-il d'anéantir cette République arrogante, qui l'avait arrêté dans le cours de ses conquêtes et qui osait braver, à la face des autres Souverains, le chef de la plus puissante Monarchie, en frappant des médailles à l'occasion des derniers traités. L'une de ces mé-

(1) M. le comte de Garden, *Hist. génér. des Traités de paix*, Tom. II, pag. 79.

(2) Pélisson, *Histoire de Louis XIV, de la mort de Mazarin à la paix de Nimègue (1659-1678)*, 3 vol. in-12. 1749.



dailles représentait, d'un côté, les Provinces-Unies sous la figure d'une femme portant un sceptre sur le front et foulant aux pieds la Discorde ; et de l'autre, le Lion de Belgique, tenant entre ses griffes un canon avec cette légende : *Sic fines nostros tutamur et undas*, et avec cette inscription : « Les lois affer-  
» mies, la religion perfectionnée, les alliés protégés, les Rois pacifiés, la liberté désormais assu-  
» rée, une paix glorieuse acquise par la supériorité  
» de la valeur et des armes, la tranquillité de l'Eu-  
» rope solidement établie, ont déterminé les États  
» de Hollande à faire frapper cette médaille (1). »

Trois corps d'armée sortent de France et entrent dans les Provinces-Unies : l'un est commandé par Turenne, l'autre par Condé, le dernier par Louis XIV lui-même, qui passe le Rhin près du fort de Schenck. A son approche, toutes les villes capitulent, et Jean de Witt, gouverneur de la Hollande en qualité de *grand pensionnaire* depuis l'abolition du Stathoudérat (1650), demande la paix en offrant dix millions et toutes les villes de la Généralité pour les frais de la guerre. Louvois ayant fait rejeter ces propositions, Louis XIV exige vingt millions au lieu de dix, un certain

(1) Van Loon. *Hist. métallique des Pays-Bas*. Tom. III, pag. 22.

nombre de places fortes, des provinces entières et l'établissement universel du Catholicisme dans la Hollande, qui, après avoir ainsi acquiescé à sa propre servitude, fera présenter, tous les ans, au Roi de France, par des ambassadeurs spéciaux, une médaille d'or portant une inscription où elle déclarera formellement lui devoir la conservation de sa liberté (1). Les Hollandais se retireront dans les Indes, plutôt que de rester en Europe sous le coup d'une pareille humiliation ; mais l'amour de la patrie leur inspire le courage du désespoir. *L'Édit perpétuel* est aboli sur le cadavre de Jean de Witt, et le Stathoudérat rétabli par les États assemblés qui le défèrent à Guillaume d'Orange ; tandis que l'Empereur, l'Empire, l'Espagne, la Maison de Brandebourg, le Danemark, enfin presque toutes les Monarchies interviennent pour cette République et contre Louis XIV, dont la puissance illimitée sème l'effroi parmi les nations (2).

Cette grande ligue, formée par tant de peuples, n'épouvante pas le Roi de France. *La devise la plus juste*, lui disait Louvois, *est celle qui a été*

(1) Basnage, *Histoire des Provinces-Unies*. Tom. II, pag. 246.

(2) Dumont, *Corps dipl.* Tom. VII, part. 1<sup>re</sup>, 259-263.

*faite pour Votre Majesté : SEUL CONTRE TOUS.* Les Provinces-Unies sont évacuées; mais Condé rentre dans la Franche-Comté d'où le drapeau français ne doit plus sortir. Turenne envahit le Palatinat et meurt, après l'avoir horriblement dévasté (27 juillet 1673). L'Europe assiste néanmoins aux funérailles de ce grand capitaine que la France dépose, à côté de Bertrand Duguesclin, dans la sépulture de ses Rois. Condé remplace Turenne, sans le faire oublier. L'amiral Duquesne se mesure avec Ruyter et fait subir, à la marine des Provinces-Unies, ses premières défaites qui sont nos premières victoires maritimes. Louis XIV, proclamé Roi de Sicile à Messine, triomphe sur terre et sur mer. La prise de Valenciennes et de Cambrai (1677) précède celle de Gand et d'Ypres (1678). Maintenant, le mariage de Guillaume d'Orange avec la princesse Marie, fille du duc d'Yorck et nièce de Charles II, empêche que le Roi d'Angleterre n'applaudisse aux succès du Roi de France. Et Louis a besoin d'une paix immédiate, pour se préparer aux guerres futures dont cet événement sera le principe; car le mariage du prince d'Orange doit enfanter bien des révolutions. Ayant résolu d'isoler la Hollande en signant avec elle un traité particulier, qui séparera

ses intérêts de ceux de l'Europe et de ceux du prince d'Orange lui-même, il brusque les négociations languissantes du congrès de Nimègue, où la diplomatie française accomplit un *chef-d'œuvre d'adresse et d'habileté* (1). La coalition est dissoute par le fait. Arbitre de tous les autres Souverains, Louis XIV peut alors contraindre l'Empereur de lui abandonner Fribourg, clef de l'Allemagne; obliger le roi de Danemark et l'Électeur de Brandebourg à renoncer aux pays qu'ils ont conquis sur le Roi de Suède, et faire payer au Roi d'Espagne les frais de la guerre avec une partie des Pays-Bas et toute la Franche-Comté.

« On doit regarder le moment de la paix de Nimègue, dit Ancillon, comme l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV et comme l'apogée de la gloire de la France. Cette Puissance dominait dans l'Europe; elle était l'objet de toutes les craintes et de toutes les espérances, le centre de la politique. Ses guerres lui avaient coûté beaucoup d'argent; mais, pendant que d'un côté on détruisait et dépensait la richesse nationale, on produisait et

(1) Ce sont les expressions de Guillaume de Temple, négociateur anglais, qui dirigeait les travaux du congrès de Nimègue dans un sens tout-à-fait opposé.

l'on amassait de l'autre. Le génie et l'activité de Colbert prévenaient ou réparaient le mal. Tous les pays étaient tributaires de l'industrie française ; les inventions, les modes et les goûts de la nation se répandaient de plus en plus avec sa langue. Cette langue marchait à grand pas à l'universalité. C'était en français que Louis XIV avait dicté des lois à Nimègue. Bientôt le français fut presque généralement substitué au latin dans les transactions politiques, malgré la répugnance de quelques États, qui réclamèrent encore à Nimègue en faveur de l'idiome des anciens maîtres du monde. Les nouveaux maîtres l'emportèrent, et leur langue passa des Cabinets dans la société (1). « Fièrè de s'admirer elle-même dans la gloire de Louis XIV, la France lui décerna le titre de *Grand*, par l'organe de l'Hôtel-de-Ville de Paris (1680).

Les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue donnent à la France une foule de villes et de districts *avec leurs dépendances* : expressions textuelles, mais vagues, dont il faut préciser le sens. Au lieu d'en appeler au tribunal de l'Europe, d'où ressortent les diverses questions du droit

(1) *Tableau des rév. du syst. polit. de l'Europe*, Tom. IV, pag. 201 et 202.

public, le Roi de France en appelle à ses Parlements; et *les Chambres dites de réunion* déclarent que tout territoire ayant anciennement appartenu au domaine de la Couronne, doit y être incorporé de nouveau. Il en résulte que Louis XIV fait, durant la paix, des conquêtes mille fois plus précieuses qu'en temps de guerre. L'Europe doit protester. La Suède et la Hollande se liguent à La Haye; l'Empereur, l'Empire et l'Espagne se liguent à Ratisbonne. On signe dans cette dernière ville une trêve de vingt ans (15 août 1684), parce qu'on n'ose prendre *aucune résolution vigoureuse contre la France, dont la supériorité et les succès répandent la terreur* (1). Louis XIV avait soumis tous les États; il ne lui restait plus à soumettre que l'Église. Depuis longtemps les juristes attaquaient l'autorité du Pape, sous prétexte de faire triompher les libertés gallicanes, constituant l'indépendance de la Monarchie française vis-à-vis du Saint-Siège; mais il ne s'agissait, en réalité, que de réduire l'Église à une branche d'administration de l'État ayant le Roi pour chef et pour juges les Assemblées nationales ou les Parlements. Au risque de renou-

(1) Koch. *Abreg. de l'Hist. des Traités*, Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 223.

veler l'ancienne lutte du Sacerdoce et de l'Empire, la Cour de Versailles s'arrogea les droits que la Cour de Rome exerçait dans les diocèses du Royaume. Innocent XI, menacé par les armes de Louis XIV, défendit noblement sa sainte prérogative avec les armes de Dieu. Pendant que le Roi frappe les prêtres qui se déclarent partisans du Pape, le Pape frappe les prêtres qui se déclarent partisans du Roi. Tout le clergé se réunit dans une sorte de Concile, pour fixer les rapports toujours nécessaires de l'Église nationale avec l'Église universelle (1682). Mais la *déclaration* de cette Assemblée, œuvre de Bossuet, exprima les principes révolutionnaires de la pragmatique admise par Louis XI, au lieu d'exprimer les principes conservateurs qui servirent de base à la pragmatique de Saint-Louis.

D'après ce système, on foudait une Église particulière en opposition de l'Église universelle, ou mieux contre le Pape, et l'on pouvait fonder autant d'Églises particulières qu'il plairait aux Rois d'en établir; on constituait une République épiscopale en contradiction avec la Monarchie apostolique; on niait l'Infaillibilité du Souverain-Pontife, mais on affirmait l'Infaillibilité de l'Église; on

érigeait dans l'État, et sur des principes entièrement opposés à ceux de l'État qui exprimaient la Souveraineté absolue du Roi, une Église qui exprimait la Souveraineté absolue du peuple : en un mot, suivant le caprice d'un Monarque despote, ici l'on subordonnait le droit divin au droit humain, et là, on subordonnait le droit humain au droit divin. Innocent XI et Alexandre VIII cassèrent itérativement tout ce qui s'était fait dans l'assemblée du clergé. Quoique Louis XIV eût décrété que les articles de la *déclaration seraient observés comme lois du Royaume* (1683), *il consentit néanmoins à ne pas faire observer les choses contenues dans cet édit* (1693). Mais le fait n'en exista pas moins, livré aux controverses des partis; puisque ni les principes contenus dans la *déclaration*, ni la *déclaration* elle-même, ne furent jamais rétractés. Les Jansénistes, voulant alors détruire, par la foi divine, la spontanéité créatrice de la raison humaine, opposèrent au Vatican, centre de l'activité catholique, la doctrine passive et mystique de Pascal, qui, au lieu de reconnaître dans la propension qu'a tout homme de préférer les maximes du mal aux maximes du bien, une preuve irrécusable de sa dépravation morale originelle, et de la possibi-



lité, disons mieux, de la nécessité où il se trouve d'opérer sa complète régénération morale, prétendait que « l'homme, dans son état de péché originel, est incapable de concevoir, hors de la révélation, aucune vérité, et que cette incapacité absolue constitue, dans ce monde, son expiation du péché originel. » Les Jésuites, champions de la foi divine et du libre arbitre de l'homme, essayèrent de lui conserver la faculté suprême de la raison, sans laquelle il ne serait plus qu'une sorte d'automate, au lieu d'être le Fils de Dieu, semblable à son Père. Mais Louis XIV fit prévaloir l'argument des Jansénistes, parce qu'il présentait l'obéissance passive comme un dogme religieux. Le parti du droit divin se trouva dès lors fondé sur la négation du Verbe créateur dans l'homme, c'est-à-dire de sa ressemblance avec Dieu, et, par suite, sur l'exclusion du parti du droit humain. L'esprit d'examen, poursuivi dans ses manifestations les plus sacrées, fut assimilé au génie de la révolte, source de toute impiété. A dater de ce jour, le Catholicisme, loin d'être supérieur aux accidents passagers de la politique, et d'exprimer, d'une manière immuable, l'affranchissement moral de l'humanité, ne fut plus, en France, pour un grand

Roi, et selon les vues d'un grand parti, que la religion du despotisme.

Puisque l'on empêchait l'homme de conquérir la vie éternelle par un acte de sa propre spontanéité, conformément à son véritable but sur la terre, on pouvait donc en abuser dans sa vie temporelle, de la manière la plus indigne (1), et compromettre absolument les destinées suprêmes de l'humanité. C'est ce qui eut lieu, en effet. Après avoir fait luire en Europe le premier éclair de la raison absolue qui jaillit du vaste cerveau de Descartes, la France parut vouloir bientôt éteindre toutes les lumières, philosophiques, religieuses, sociales et politiques. Louis XIV, attaché sincèrement à l'Église catholique, malgré son décret relatif à la constitution de l'Église gallicane, formant un Protestantisme déguisé, crut que la gloire de son règne serait ineffaçable, s'il parvenait à réunir les diverses sectes religieuses, qui constituaient en France et en Europe le Protestantisme officiel, pour les ramener au sein du Catholicisme, symbole de l'unité du monde chrétien. Cédant aux vœux de son confesseur, le père Lachaise, et de sa maf-

(1) Hoëné Wronski, *Historiosophie ou Science de l'histoire*. Tom. I<sup>er</sup>, pag. 56.

tresse, madame de Maintenon, il envoya des missionnaires dans les provinces huguenotes ; mais le farouche Louvois y envoya des dragons. Les sermons ne réussirent pas plus que les violences. On fit croire néanmoins à Louis XIV que toute la France était redevenue catholique, pour qu'il signât la révocation de l'*édit de Nantes* : qui était l'une des bases fondamentales du droit public. Louvois lui assurait qu'un pareil acte *ne coûterait pas une seule goutte de sang*, tandis qu'il écrivait à ses agents : *Le Roi veut qu'on exerce les plus grandes rigueurs contre ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion.* « Les faits suivirent les paroles ; et l'on vit commencer des persécutions, qui, bien qu'on les ait exagérées, excitent d'autant plus d'horreur que, dans cette société si polie, le Catholicisme se réduisait presque à une misérable livrée qu'on endossait au gré du ministre ou de la maîtresse (1). » Les *dragonades* et toutes les atrocités ordonnées par Louvois, s'accomplirent donc à l'insu de Louis XIV, qui les punit aussitôt qu'il les eut apprises (2). Mais il était trop tard. Les protestants, fuyant une patrie qu'ils ne pouvaient plus aimer,

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XVI, pag. 175-176.

(2) *Mémoire du baron de Breteuil à Louis XVI sur la situation des Calvinistes.*

puisqu'elle les traitait en ennemis; et un gouvernement qu'ils devaient haïr, puisqu'il avait violé tous leurs droits, allèrent exciter l'Europe contre la France. Leur émigration peupla un faubourg de Londres, des villes entières d'Allemagne, sans compter Genève et Amsterdam. Guillaume d'Orange s'attacha les principaux officiers français avec lesquels il devait conquérir le Trône d'Angleterre pour détruire la puissance de Louis XIV; et la Maison de Brandebourg s'attacha les principaux savants français avec lesquels elle devait créer la Royauté prussienne, protectrice armée du Protestantisme, en opposition au Catholicisme, ne pensant pas qu'ils donneraient un jour le signal d'une régénération catholique au sein de la réformation protestante (1).

Quoique la peine de mort fût prononcée contre quiconque sortirait du Royaume, cinq cent mille calvinistes s'exilèrent; beaucoup d'autres restèrent dans les Cévennes, pour y organiser une guerre de partisans, pendant que la Ligue d'Augsbourg dirigeait une guerre générale contre Louis XIV. On le sait : Guillaume d'Orange fut l'instigateur de cette Ligue, par laquelle il se

(1) Voir plus haut, chap. 1<sup>er</sup>, pag. 49.

maintint sur un trône usurpé, avec l'appui de tous les Souverains légitimes de l'Europe. Louis XIV ne put point le renverser, bien qu'il dictât des lois à la société anglaise, ayant acheté les divers partis qui la dominaient. Tombée, de révolutions en révolutions, dans un libertinage sans frein et dans un profond énervement, l'Angleterre ne se releva que pour réagir contre le Puritanisme. Elle se lassa bientôt des mauvaises mœurs, comme elle s'était lassée des fureurs bibliques. Mais il n'y avait de finances nulle part, et la vénalité se trouvait partout. Charles II fut obligé d'accepter l'aumône de Louis XIV, heureux de pouvoir exploiter la nullité politique et morale d'une grande nation. Le Parlement convoqué après la restauration des Stuarts avait été entièrement favorable au Pouvoir; toutefois, une opposition redoutable ne tarda pas à se former sous l'influence du trop célèbre Shaftesbury, qui dénonça au pays le Roi Charles, le duc d'York, son frère, et tous les ministres de l'État, comme s'étant engagés envers Louis XIV à renverser l'Église anglicane, et à rétablir l'Église catholique. La crainte du Papisme provoqua une réaction du Puritanisme. L'argent de Louis XIV, habilement distribué entre le parti de la

Cour et celui du Parlement, donna aux deux factions les mêmes moyens d'exister et de s'entre-détruire. « La majorité de l'Irlande était catholique, l'Écosse entière professait le Calvinisme. Chaque parti choisit parmi ses antagonistes la classe d'hommes la plus misérable et la plus méprisée, pour en faire le nom générique du parti adverse. Les plus infâmes des catholiques irlandais étaient ces troupes de brigands et de sauvages qui infestaient les grandes routes et les bois, et que l'on nommait *Tories*. Les derniers des calvinistes étaient les *Whigghamors* écossais, bouviers aussi féroces que les *Tories* d'Irlande. Les partisans du Pouvoir appelèrent leurs ennemis *Whigs*. Les partisans de la liberté donnèrent à leurs adversaires le nom de *Tories* : sobriquets ramassés dans la boue, qui devinrent un honneur pour ceux qui les portèrent. Désormais les deux grandes factions anglaises ne reçurent pas d'autre désignation (1). »

Les deux grands partis religieux cédèrent donc la place aux deux grandes armées politiques de la

(1) *Political Review, Hist. des partis en Angleterre*. Inutile de faire observer que l'auteur, protestant anglais, ne saurait être impartial en parlant des catholiques irlandais.

liberté et de l'autorité, se recrutant l'une dans l'autre, changeant souvent de tactique, passant alternativement de l'offensive à la défensive, ne suspendant jamais leurs hostilités. Le parti libéral engagea la lutte pour faire exclure du Trône le duc d'Yorck, parce qu'il était catholique : ce fut sa première défaite; mais le parti conservateur allait bientôt lui céder la victoire (1680). Déjà les menées secrètes du prince d'Orange contrebalançaient les menées secrètes de Louis XIV. L'un flattait le penchant du Roi pour le despotisme; l'autre flattait le penchant du peuple pour l'indépendance. N'ayant pu obtenir l'exclusion du prince catholique, l'opposition demanda l'établissement d'une Régence, qui laisserait au duc d'Yorck le vain titre de Roi dans le gouvernement, et qui donnerait l'autorité réelle au prince d'Orange. Il fallut dissoudre cette Assemblée où le Whiggisme et le Puritanisme s'étaient réunis dans un même but révolutionnaire. Quoique entouré de conspirations tendant toutes au renversement de sa Dynastie, Charles II transmit le Trône au duc d'Yorck, qui fut proclamé sous le nom de Jacques II (1685). L'Angleterre applaudit à son avènement, parce qu'il publia la déclaration suivante : • Je sais

bien que l'on m'a accusé d'aimer le Pouvoir arbitraire, et ce n'est pas la seule fausseté qu'on ait dite sur mon compte : je suis résolu à maintenir le gouvernement établi dans l'Église et dans l'État ; je connais le loyal dévouement de l'Église anglicane, et j'aurai toujours à cœur de la soutenir et de la défendre ; je sais aussi que les lois du Royaume, telles qu'elles sont, me suffisent pour être un aussi grand Roi que je puis le désirer ; je n'abandonnerai aucun de mes droits, mais je respecterai ceux des autres ; j'ai déjà risqué ma vie pour la défense de mon pays, je la risquerai encore pour soutenir ses justes libertés (1). »

Le Parlement reprit ses travaux législatifs après quatre années d'interruption. Les révoltes d'Argyle et de Monmouth, frère naturel de Jacques II, n'eurent aucun retentissement dans cette Assemblée. Mais, le Roi, fier d'avoir triomphé de l'insurrection, s'imagina qu'il pourrait également triompher du pays. Déjà presque tous les courtisans penchaient vers l'abjuration du Protestantisme, parce que, selon eux, la Monarchie pure ne pouvait sub-

(1) M. Macaulay, *Hist. d'Angleterre depuis Jacques II*, trad. par M. J. de Peyronnet. Nous ferons quelques emprunts à cet ouvrage remarquable.



sister sans le principe de l'autorité pure contenu dans le Catholicisme. Innocent XI engageait Jacques II à ne pas employer la violence et l'illégalité pour ramener l'État anglican au giron de l'Église catholique : ce qui persuaderait au peuple que le Protestantisme était inséparable de l'indépendance et le Papisme de la servitude. Mais les conseils du Pape furent moins agréables au Roi d'Angleterre que ceux du Roi de France, qui l'engageait à établir la religion catholique et le despotisme, en même temps qu'il engageait les chefs de l'opposition à défendre leurs libertés et la religion protestante, *sans rien craindre de la France*. Les torys et les whigs, coalisés contre un Prince catholique, agissent ouvertement pour Guillaume d'Orange, Prince protestant. Celui-ci ne pouvait méditer encore aucun acte d'usurpation, puisque Jacques II n'ayant point de fils, la Couronne d'Angleterre passait de son beau-père à sa propre femme, en vertu du principe de la légitimité. Mais la naissance du Prince de Galles (10 juin 1688) ruina toutes les espérances que Guillaume fondait sur la mort de Jacques. Ne devant plus lui succéder, l'astucieux politique résolut de le détrôner. Louis XIV, intéressé au maintien de la Maison de

Stuart afin que la Maison d'Orange ne dirigeât point contre sa propre puissance toutes les forces de la Monarchie anglaise combinées avec celles de la République hollandaise, devina ce projet, en informa Jacques II et lui offrit des secours efficaces qui ne furent pas acceptés. Au lieu de porter ses armes en Hollande où il pouvait détruire la haute fortune de Guillaume, Louis XIV les porta d'abord en Allemagne, accélérant ainsi le triomphe de son ennemi dans une révolution qu'il avait lui-même rendue inévitable et qui devint l'origine de tous les désastres que la France éprouva coup sur coup à la fin de son règne.

Guillaume d'Orange, protecteur de la religion protestante et de la liberté anglaise, inscrivit sur sa bannière cette devise remarquable : « Je maintiendrai. » Plusieurs jours s'écoulèrent néanmoins, après son débarquement à Torbay, sans qu'aucun personnage considérable lui eût apporté son adhésion et son concours : aussi parlait-il d'un rembarquement immédiat, songeant à sortir d'Angleterre pour rentrer en Hollande. Mais, Cornhury s'étant déclaré contre Jacques avec une partie de ses troupes, Guillaume persévéra dans son dessein ; et tout le monde s'a pressa bientôt à lui comme au

libérateur du pays. Les meilleurs amis du Roi et sa propre famille firent cause commune avec l'Usurpateur. La princesse Anne et le prince Georges, ou mieux la fille et le gendre de Jacques, ainsi que lord Churchill, son favori, devenu célèbre depuis sous le nom de Malborough, donnèrent le signal de cette trahison générale. Et Jacques s'écria : « Que ceux qui veulent passer du côté de l'Usurpateur se déclarent, je leur fournirai des passeports afin de leur épargner l'infamie de trahir leur Souverain légitime. » Après la dispersion de son armée, Jacques réunit à Londres le peu de lords spirituels et temporels qui s'y trouvaient encore pour défaire tout ce qu'il avait fait, pour accorder tout ce qu'il avait refusé. Mais rien ne devait plus arrêter le prince d'Orange qui, déjà maître de la situation, traitait le Roi, comme s'il eût été son propre sujet. Jacques accepta ce rôle subalterne avant de prendre la fuite, « prouvant par un grand exemple qu'on ne perd les Couronnes que par faiblesse, et que ceux à qui l'on enlève le Pouvoir suprême méritent presque toujours leur sort, par la facilité malheureuse avec laquelle ils abandonnent le sceptre (1). »

(1) Fréd. Ancillon, Tom. IV, pag. 379.

Le prince d'Orange se réjouissait de cette fuite, lorsqu'il apprit, non sans inquiétude, que Jacques, reconnu dans le duché de Kent, était reconduit à Londres au milieu des acclamations populaires. Sachant très-bien qu'il dominait la situation révolutionnaire par sa seule présence, et qu'il serait toujours Roi légitime pour le peuple anglais tant qu'il n'aurait pas quitté le pays, Guillaume employa toute la vigueur de sa politique à *pousser hors de l'Angleterre* ce faible Souverain qui avait hâte de s'exiler lui-même, quoiqu'un parti considérable, revenu ou resté auprès de son Trône, lui prouvât, par ses conseils et par ses actes, qu'il n'avait rien perdu ou qu'il pouvait tout reconquérir, pourvu seulement que, ne sortant pas du territoire, il promît de gouverner l'État selon les principes de la constitution. Après la fuite illégale de Jacques (18 décembre 1688), il fut considéré comme ayant abdicé : de sorte que l'ordre légal n'exista plus. Un Parlement, convoqué par Guillaume (22 janvier 1689), se crut autorisé à déclarer que le Trône était vacant, et que, l'expérience démontrant qu'un Royaume protestant ne saurait être gouverné par un Roi papiste, les Princes catholiques étaient à jamais exclus du Trône d'An-

gleterre. Toute la question révolutionnaire se résumait dès lors en ces termes : Le prince d'Orange sera-t-il Roi ou Régent? Guillaume ayant dit « qu'il » ne tenait pas à se mêler des affaires de l'Angle- » terre, mais que s'il consentait à y jouer un rôle, » ce ne pouvait être honorablement qu'à titre de Roi, les amis du Pouvoir héréditaire et même ses ennemis, qui espéraient diriger à leur gré le gouvernement d'un Monarque élu par un acte de leur propre Souveraineté, l'acclamèrent aussitôt. La révolution fut ainsi consommée. Les Stuarts furent répudiés dans leur branche principale; mais non comme Dynastie. Car pour rendre, autant que possible, ces actes révolutionnaires conformes aux principes conservateurs, Guillaume ne monta sur le Trône qu'en sa qualité d'époux de la fille de Jacques II, et conjointement avec elle. En brisant l'arbre dynastique, *on ne touchait pas*, dit M. Macaulay, *à un seul fleuron de la Couronne, puisqu'on n'accorda au peuple aucun droit nouveau*, malgré « la célèbre déclaration des Droits, » qui énonçait d'une manière plus précise les rapports du Monarque avec la nation, ou mieux avec le Parlement, et qui devint la loi fondamentale de l'Angleterre, parce qu'elle semblait concilier les deux

partis inconciliables du droit humain et du droit divin.

Quoi qu'il en soit, par cette élection de Guillaume, l'Angleterre venait de renverser l'hérédité monarchique : base des États européens. La stabilité générale des Trônes cessait d'exister par suite de cette révolution particulière ; et le Prince d'Orange, Souverain de fait, devait être considéré, par tous les Souverains de droit, comme un Usurpateur. Pour que son autorité devînt légitime, il fallait, en effet, que la fondation de cette Dynastie nouvelle, dont les droits n'étaient pas encore créés, s'opérât sur la ruine de l'ancienne Dynastie, dont les droits étaient indestructibles ; pour que la possession du Trône d'Angleterre par Guillaume obtînt une validité morale, incontestable et nécessaire, il fallait aussi que tous les Rois, formant ensemble le corps politique de l'Europe, ne refusassent pas leur propre adhésion aux actes révolutionnaires de la nation Anglaise, et, par conséquent, sanctionnassent eux-mêmes le renversement des principes qui servent de fondement aux Monarchies héréditaires, ou mieux à l'ordre physique du monde civilisé. Une telle reconnaissance paraissait impossible ; elle s'effectua néanmoins avec

la plus grande facilité. Guillaume avait et devait avoir contre lui toutes les considérations morales des Puissances; mais il eut presque aussitôt pour lui toutes leurs considérations politiques. Le Prince d'Orange triompha de la répugnance de l'Europe, qui le reconnut comme Roi légitime d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, parce qu'il sut dissiper les alarmes positives que la révolution d'Angleterre semait parmi les Rois, et leur inspirer des craintes chimériques relativement à Louis XIV, protecteur armé de Jacques II, en disant que la Maison de Bourbon pensait moins à relever la Maison des Stuarts, qu'à renverser toutes les Maisons royales. Ainsi, la révolution de 1688 fut sanctionnée, parce qu'elle enlevait la Couronne d'Angleterre à l'ami le plus dévoué de Louis XIV, pour la donner à son plus implacable ennemi. Tous les Monarques, marchant à la suite de l'Usurpateur, formèrent une grande Ligue contre le Roi de France qui défendait leur propre cause, en défendant celle du Prince légitime; et l'intérêt politique, c'est-à-dire transitoire, l'emporta sur l'intérêt moral, c'est-à-dire permanent de l'homme et des sociétés.

L'Empereur Léopold, les Princes de l'Empire,

le Roi d'Espagne, le Roi de Danemark et Victor-Amédée II, Duc de Piémont et de Savoie, lequel prenait parti dans les divisions toujours ardentes de la Maison d'Autriche et de la Maison de France afin d'acquérir le titre de Roi qui lui permettrait de constituer peut-être l'unité de l'Italie (1), se groupèrent autour de Guillaume III. Pour soumettre tous les Rois du Continent, Louis XIV n'avait qu'à réduire le peuple insulaire. C'était l'opinion de Seignelay, fils de Colbert ; mais l'opinion de Louvois, toujours fatale, prévalut. Au lieu d'appuyer, par des flottes considérables dirigées vers la Tamise, les prises d'armes de l'Écosse et de l'Irlande en faveur des Stuarts, on n'envoya qu'une faible escadre ; et Jacques II, rentré dans ses anciens États, fut contraint d'en ressortir. Louis XIV donne l'ordre à l'amiral Tourville d'attaquer l'ennemi *fort ou faible partout où il le rencontrera, quoi qu'il puisse arriver*, c'est-à-dire avant ou après qu'il aura rallié une flotte que d'Estrées lui amène. Quarante-trois

(1) Voir le beau travail publié par M. le comte F. Sclopis, membre de l'Institut de France, ancien ministre de S. M. le Roi de Sardaigne, l'un des premiers orateurs du Sénat et des jurisconsultes les plus éminents de Turin. Il a pour titre : *Delle relazioni politiche tra la Dinastia di Savoia ed il governo Britannico (1240-1815). Ricerche storiche di Federico Sclopis—con aggiunta di documenti inediti.* Torino 1853.



vaisseaux français engagent le combat de la Hogue contre quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux anglais. L'infériorité du nombre n'est point contrebalancée par la supériorité du courage. Ce désastreux combat anéantit la puissance maritime de la France, et crée celle de l'Angleterre. La défaite de Tourville ne saurait être réparée ni par la dévastation du Palatinat, œuvre de Louvois, mort en expiation de cet acte barbare qui résume toute sa vie; ni par les succès de Vendôme en Espagne, ni par les triomphes de Catinat dans la Haute-Italie, ni par les victoires de Luxembourg dans les Pays-Bas. Enfin, prévoyant la mort prochaine de Charles II, Roi d'Espagne, de Naples et de Sicile, Souverain de la Flandre, de Naples, de Sicile, de Milan et de plusieurs îles dans l'Océan et dans la Méditerranée, Empereur du Mexique et du Pérou, qui ne laissera pas d'héritiers, Louis XIV désire la paix, afin de renouveler les forces de son Royaume; car, il disputera, s'il le faut, à tous les peuples, la succession de ce Prince, qui deviendra l'objet d'une autre guerre. Le grand Roi n'a besoin que d'en détacher un seul Souverain, quelque petit qu'il soit, pour dissoudre la grande alliance. Par le traité particulier qu'il signe avec la Maison

de Savoie, il détermine une paix générale qui est signée au château de Ryswick, sur les bases des traités de Munster et de Nimègue (1) et sous la médiation de Charles XI, Roi de Suède (novembre 1697). La modération inaccoutumée de Louis XIV dissipa les craintes de l'Europe. Guillaume III, Roi de fait, se contenta d'être reconnu comme Roi légitime de la Grande-Bretagne. Cette reconnaissance *conta beaucoup à Louis XIV*. Après une pareille sanction, qui légitimait toutes les révolutions populaires, présentes et futures, il n'y avait plus, en effet, d'inviolabilité pour aucune Race royale; et la destruction morale de la Royauté se trouvait définitivement accomplie.

Le traité de Ryswick procurait la paix à l'Europe, sans résoudre un seul des problèmes qui faisaient craindre plusieurs autres guerres. Mais l'Angleterre, soustraite à l'influence de la Maison de Bourbon par la chute de la Maison des Stuarts et par l'élévation du Prince d'Orange, rival de Louis XIV, observa d'un œil inquiet ou jaloux

(1) Voy. *Actes et Mémoires de la négociation de Ryswick*. — Pfeffel, *Diss. de limite Gallie*. — Dumont, *Vid. sup.* Tom. VII, part. II, pag. 408 et suiv. — Schmauss, *Codex juris gentium*, pag. 1100 et suiv. — Koch, *Abrégé de l'Hist. des Traités de paix*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 236-249.

chaque mouvement de la France, pour lui faire contre-poids dans la balance européenne. « Ce fut depuis cette époque, dit Ancillon, que les relations continentales de l'Angleterre devinrent permanentes. Regardant la France comme son ennemie naturelle, elle tâcha de former, avec celles des Puissances continentales qui craignaient la France et qui désiraient son abaissement, des liens étroits et durables, afin que, dans le cas où la guerre viendrait à éclater, elles opérassent en sa faveur d'utiles diversions. Une des maximes fondamentales de la politique britannique, fut d'occuper la France sur terre, pour l'empêcher de diriger toutes ses forces et toute son attention sur la mer. D'un autre côté, les Puissances du Continent, toutes les fois qu'elles redoutèrent une rupture avec la France, ou qu'elles sentirent le besoin d'être appuyées et soutenues dans leurs démêlés avec cet Empire, se confiant dans l'identité de leurs intérêts et de ceux de l'Angleterre, lui demandèrent du secours et travaillèrent à l'engager dans leurs querelles. De ce moment, les guerres maritimes allumèrent presque toujours les feux de la guerre sur le Continent, et les guerres continentales amenèrent des guerres maritimes. On se battit

en même temps sur les deux mondes : suites inévitables des progrès de la culture, et de la multitude des points de contact et des rapports qui lient toutes les nations, et qui font qu'elles se communiquent le mal comme le bien, et que, solidaires les unes pour les autres, elles sont inséparables dans leur bonne et leur mauvaise fortune (1). »

Les contestations de la Maison d'Autriche et de la Maison de France, relativement à la succession d'Espagne, objet de la plus haute importance pour tous les États de l'Europe, et la guerre qui en fut le sujet, devaient hâter cette marche décisive de la politique moderne. Dans la plupart des Monarchies, fondées sur le principe rationnel de l'hérédité, qui implique le sentiment de l'immortalité humaine, on ne sait pas encore, faute d'une loi positive, à quel Prince le Trône doit appartenir, au cas où la Maison régnante viendrait à s'éteindre. De sorte que cette question, d'où dépendent le repos, la stabilité, l'indépendance et le salut des Empires, est fatalement abandonnée au hasard de tel ou tel événement. Si les Cortès eussent conservé leurs droits en Espagne, où ils représentaient autrefois la nation, Charles II leur

(1) *Tableau des rév. du syst. polit.* Tom. IV, pag. 445-46.

laisserait maintenant résoudre ce problème redoutable. Mais, en tant que Roi absolu, il résume personnellement toute la Souveraineté nationale. Charles doit donc choisir son propre successeur, ou parmi les descendants de sa sœur aînée, c'est-à-dire dans la Maison de France, conformément à l'ordre de la succession Castellane établi en Espagne, malgré les renonciations formelles de Marie-Thérèse, car elles ne peuvent nuire aux droits de ses enfants qui les tiennent, non pas de leur mère, mais de la loi fondamentale du Royaume; ou bien il doit le choisir parmi les descendants de sa sœur cadette, Marie-Antoinette, c'est-à-dire dans la branche collatérale de la Maison d'Autriche, et le Prince-Électeur de Bavière devient alors son héritier. Or, l'Empereur Léopold s'est fait promettre le Trône espagnol pour son fils cadet, par Charles II, auquel il a rappelé que Marie-Anne, sa propre mère, fille de Philippe III, fut déclarée son héritière à l'exclusion des enfants de France, par contrat de mariage et par divers testaments des Rois d'Espagne. Ce nouveau pacte de famille devant reproduire l'ancien antagonisme de la Maison de France et de la Maison d'Autriche, il s'agissait de le prévenir. C'est dans

ce but qu'après la mort du Prince de Bavière Louis XIV et Guillaume III signèrent à Loudres, le 13 mars 1700, à la Haye, le 25, un traité de partage éventuel qui donnait au duc de Lorraine la Monarchie espagnole proprement dite ; au Dauphin de France, la Lorraine, Naples, la Sicile et Guipuscoa (1). L'Empereur refusa de souscrire à ce traité. Enfin le Roi d'Espagne, ayant consulté le Pape, les théologiens et les jurisconsultes afin d'empêcher le démembrement de la Monarchie catholique, légua sa Couronne à Philippe d'Anjou, fils puîné du Dauphin, pour rassurer ses peuples ; stipula dans son testament la séparation perpétuelle de la France et de l'Espagne, pour rassurer l'Europe ; et mourut avec la douce joie d'avoir garanti l'intégrité de ses États.

Quels que fussent les traités proposés ou acceptés par Louis XIV, il ne pouvait refuser le testament de Charles II sans se déshonorer. Après une assez longue hésitation, il manda le duc d'Anjou et lui dit : « Monsieur, le Roi d'Espagne vous

(1) Dumont, *Corps diplom.* Tom. VII, part. II<sup>e</sup> pag. 442-47. — Lamberty, *Mémoires.* Tom. I<sup>er</sup>, pag. 97. — Koch, *Abrégé des Traités de paix.* Tom. I<sup>er</sup>, pag. 255-57. — On doit consulter surtout le beau travail de M. Mignet, intitulé : *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, 4 vol. Paris, 1835.

a fait Roi, les grands vous demandent, les peuples vous souhaitent, et moi j'y consens. Songez seulement que vous êtes Prince de France. » Puis, s'adressant à la Cour : « Messieurs, ajouta-t-il, voilà le Roi d'Espagne ; il n'y a plus de Pyrénées. » Philippe V, que la nation espagnole vient d'accueillir avec allégresse, est reconnu par tous les Souverains, excepté par l'Empereur qui, ayant à réprimer une insurrection en Hongrie, ne peut agir contre lui. Au surplus, l'Espagne est aujourd'hui ce qu'elle était hier, c'est-à-dire un État distinct et libre ; cela suffit à l'Europe. Malheureusement, Louis XIV fait revendiquer par Philippe V son droit à la Couronne de France, au cas où le duc de Bourgogne et sa descendance mâle viendront à mourir : ce qui détruit le testament de Charles II ; et puis, il se fait attribuer à lui-même le droit de transmettre ses propres ordres aux gouverneurs des provinces pour se créer, en Espagne, un Pouvoir semblable à celui de Philippe V. En conséquence, il somma l'Électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, de recevoir des troupes françaises et de renvoyer les troupes hollandaises qui tenaient garnison dans un certain nombre de places fortes.

Cédant aux instigations de Guillaume III, la Hollande fit éclater ses plaintes dans toutes les Cours de l'Europe et devint le centre d'une coalition nouvelle contre la France. Néanmoins, l'Angleterre n'y aurait pas accédé, si, après la mort de Jacques II, Louis XIV, déchirant le traité de Ryswick, n'eût accordé à son fils le titre de Jacques III et les honneurs dus au Roi de la Grande-Bretagne. Le Parlement, qui voulait garder la neutralité pour devenir l'arbitre de la paix, fut aussitôt le promoteur de la guerre. Quoique la mort de Guillaume III puisse changer toutes les dispositions de l'Europe, elle n'en modifie aucune. Comme il ne laisse pas d'enfants, le Parlement pourvoit lui-même à la succession au Trône, proclame la princesse Anne, fille de Jacques II, impose de nouvelles restrictions à la prérogative royale et consacre, d'une manière définitive, la supériorité du Pouvoir législatif sur le Pouvoir exécutif : base de la Constitution britannique. Une bonne femme règne ; mais deux grands hommes, le duc de Malborough et Godolphine, gouvernent l'Angleterre, en soulevant la moitié de l'Europe contre la Maison de Bourbon.

Ayant perdu les meilleurs appuis de son Trône,



Louis XIV ne conserve plus que le prestige de son nom et la valeur de ses armées; Condé, Turenne, Luxembourg sont tombés; le duc de Malborough et le prince Eugène se lèvent! Le génie militaire de la France passe à l'ennemi. Le Duc de Savoie déserte l'alliance française pour obtenir le titre de Roi, au risque de le faire perdre à son propre gendre, Philippe V. On se bat dans les Pays-Bas, en Italie, en Allemagne et en Espagne. L'Europe ne gagne rien encore; mais la France peut tout perdre. Les prospérités les plus glorieuses déjà sont effacées par les plus tristes revers. Vendôme et Villars, instruits par nos défaites, sauront bien, un jour ou l'autre, forcer la main à la victoire. Mais la famine et la peste dévorent notre Monarchie, en même temps que la guerre civile et la guerre étrangère, sous l'œil attristé de Louis XIV. Les misères du grand peuple ne sont comparables qu'aux infortunes du grand Roi. Il lui était réservé de faire parcourir à la France, durant sa longue vie, le cercle entier des révolutions que les Empires parcourent durant plusieurs âges de leur existence. Louis XIV ne survivait pas seulement à son siècle, il se survivait à lui-même. « Il avait tout dompté, dit M. Guizot, et tout dépérissait au-

tour de lui, les hommes comme les choses, les caractères et les esprits aussi bien que ses armées et son trésor. Il n'avait point admis de libertés pour l'avertir, point d'institutions pour le contenir ; il n'en trouva point dans les mauvais jours, pour soutenir et retremper son gouvernement. Les fautes et les injustices qu'il avait commises et oubliées pendant sa gloire, revinrent, comme autant de spectres, le tourmenter dans son déclin. Le Pouvoir ne se suffit pas longtemps à lui-même : il s'énerve et se dessèche bientôt si l'intervention active de la société dans ses affaires ne vient le nourrir et le renouveler. C'est là, entre autres, un des mérites des institutions libres. Louis XIV est, de tous les grands Souverains avant 1789, celui qui a fait la plus concluante épreuve des vices et des vanités du Pouvoir absolu (1). »

Devenu, par le fait de la coalition européenne, l'unique représentant de l'exclusive Souveraineté du droit divin, le Roi de France, après avoir dicté des lois à tous les Monarques de l'Europe, est obligé de subir les lois qui lui sont dictées par l'unique représentant de l'exclusive Souveraineté du droit humain. On lui refuse la paix à Anvers, à Moër-

(1) *La France et la Maison de Bourbon avant 1789.*

dick et à Gertruy-Demberg; on veut que Louis XIV fasse la guerre pour renverser lui-même le trône de son petit-fils qu'il a élevé. L'Europe se déshonore en lui imposant des conditions infamantes; et la France indignée s'ennoblit en les rejetant. Villars cherche la victoire à Malplaquet, où il ne trouve qu'une défaite glorieuse. Vendôme, plus heureux en Espagne, régénère la Royauté française de Philippe V, et détruit la Royauté autrichienne de l'Archiduc. Ce Prince quitte le nom de Charles III et prend celui de Charles VI; car il ne descend du Trône royal que pour monter sur le Trône impérial, après la mort de Léopold. Mais cet événement change toutes les idées politiques de l'Angleterre. Elle ne peut vouloir, en effet, que la Maison d'Autriche se substitue purement et simplement à la Maison de France. Il suffira d'une petite scène constitutionnelle, passée en plein Parlement, pour préparer le dénouement du grand drame qui se joue entre les Royautés européennes. Mais l'opposition de la veille sera le gouvernement du lendemain. Les Whigs, vaincus par l'opinion publique, déposeront leurs portefeuilles, et les Tories victorieux, ayant la direction des affaires, pourront offrir la paix à Louis XIV, pourvu qu'il

reconnaisse l'ordre de succession établi dans la ligne protestante; qu'il sépare à jamais la Monarchie espagnole de la Monarchie française; qu'il donne des avantages à tous les Princes engagés dans la guerre; et qu'il accorde enfin des places de barrière à la Hollande et à l'Empire (1).

Philippe V a déjà renoncé, pour lui et pour ses descendants, au Trône de France; les Princes français ont également renoncé au Trône d'Espagne; mais les négociations pacifiques languissent à Utrecht, où l'on sait que le prince Eugène, poursuivant les hostilités en Champagne jusqu'aux portes de Reims, veut *arriver à Versailles, la torche à la main*. Pendant qu'on le menace d'incendier son Royaume, le Roi de France voit sa Maison près de s'éteindre. Le Dauphin, son seul fils légitime, est déjà mort; et son petit-fils, le duc de Bourgogne, va mourir. Ces pertes domestiques ne font pas oublier à Louis XIV qu'il doit accomplir le salut de son pays. « Je n'exige pas que vous battiez l'ennemi, dit-il à Villars; mais je veux que vous l'attaquiez. Si la bataille est perdue, écrivez-le-moi en particulier. Je monterai à cheval, je traverserai Paris cette lettre à la main : je vous

(1) Dumont, *Corps diplomat.* Tom. VIII, part. 1<sup>re</sup> pag. 288.

conduirai deux cent mille hommes, et je m'ensevelirai avec eux sous les ruines de la Monarchie. » Villars triomphe à Denain, et la France est sauvée. La paix d'Utrecht sanctionne toutes les propositions de l'Angleterre. Le duc de Savoie gagne le titre de Roi de Sicile et deviendra Roi d'Espagne, si Philippe V perd ses propres héritiers (1). La Maison d'Autriche, qui a continué la guerre pour traiter à part, signe la paix de Rastadt, où elle obtient les Pays-Bas, le Royaume de Naples, le duché de Milan et l'île de Sardaigne dérobés à la Monarchie de Charles II; mais elle voit passer Neufchâtel et Valengen entre les mains du Roi de Prusse, et la Maison de Brandebourg, qui porte ce titre, va lui faire contre-poids en Allemagne. La France ne conserva Dunkerque, ville-maîtresse de la mer, qu'à des conditions humiliantes. Toutefois, elle ne perdit rien de sa dignité morale, puisqu'elle assurait le Trône d'Espagne à l'un de ses Princes, et que la plupart des conquêtes de Louis XIV restaient annexées à son territoire. Elle n'était plus, il est vrai, le centre de la politique générale; mais elle restait encore le centre de la civilisation.

(1) M. Frederigo Sclopis, *Delle Relazioni politiche tra la dinastia di Savoia ed il governo Britannico*, pag. 37-38.

L'Angleterre se fit céder, en Amérique, des possessions tellement vastes, qu'elle domina dans les deux mondes, après avoir imposé des lois à l'Europe, comme pour mieux faire éclater le triomphe décisif du droit humain sur le droit divin. Sous ce rapport, la paix d'Utrecht, qui termine le long duel de la Maison d'Autriche et de la Maison de France, commence l'ère révolutionnaire proprement dite.

Louis XIV le comprit si bien, que, loin de se féliciter d'avoir rétabli la paix dans le monde, il en devint triste et mélancolique. Les événements qui s'étaient déroulés sous ses yeux, depuis un siècle, indiquaient à sa pensée la nature des événements prochains. La Royauté absolue semblait ne devoir pas lui survivre. Lorsqu'on eut dit à Versailles : *Le Roi est mort!* toutes les Cours de l'Europe répétèrent ces paroles funèbres, comme si la Monarchie elle-même avait cessé d'exister.

Quoique Louis XIV ait soulevé bien des haines, il a cependant provoqué bien des enthousiasmes parmi les peuples. L'histoire impartiale n'acceptera que cet austère jugement d'Ancillon : « Il y a eu de plus grands Rois, il y en a eu de meilleurs; mais la France n'a jamais été plus grande que

sous son règne ; elle vit encore de sa gloire et elle en vivra longtemps (1). » Même en faisant le mal, Louis XIV croyait faire le bien. Toujours dominé par ses ministres et par ses maîtresses, il ne put jamais s'élever à la hauteur de sa propre vocation. Né avec des qualités brillantes et solides, on se plut à les étouffer en lui-même, dès son enfance, au lieu de les développer, de manière à ce que, devenu homme et grand homme, il gouvernât le peuple de France avec la plénitude morale du Pouvoir, c'est-à-dire avec un savoir supérieur à celui des Princes qui gouvernaient tous les autres États civilisés.

Louis XIV eut conscience de son insuffisance personnelle, dès qu'il voulut diriger les destinées de la nation. Non content d'avoir des ministres capables, il s'efforça d'acquérir par lui-même les connaissances morales et positives qui sont indispensables pour remplir dignement le devoir d'un Roi sur la terre. Mais son âme resta plus grande que son intelligence. Aussi n'eut-il qu'un vague pressentiment de l'esprit organisateur qui travaillait le monde, et qui formait déjà la vocation spéciale de la France ! Ne sachant pas lui imprimer

(1) *Tableau des rev. du syst. polit.* Tom. IV, pag. 517.

une direction salutaire, il devait lui imprimer une direction funeste. La Royauté demandait pour se fixer des principes nouveaux, il se contenta de lui donner une nouvelle forme. L'Angleterre avait proclamé la Souveraineté exclusive du peuple, comme expression du droit humain ; Louis XIV lui opposa la Souveraineté exclusive du Prince, comme expression du droit divin, sans penser qu'il transportait en France le duel redoutable qui renversa la Dynastie des Stuarts, après avoir tué Charles I<sup>er</sup>. Loin de faire accomplir à la Royauté sa création propre, au moyen du principe générateur et réparateur qui est en elle-même, il lui fit accomplir, par le seul fait, sa destruction propre ; et le sort de tous les États se trouva dès lors compromis.

---



## CHAPITRE XXVI.

### CRÉATION DU NORD DE L'EUROPE ET DESTRUCTION DE LA POLOGNE.

#### Sommaire.

La plus grande époque de l'histoire du Midi est finie : la plus grande époque de l'histoire du Nord commence. — La Russie depuis Iwan III jusqu'à l'extinction de la Dynastie de Rurick. — La Pologne et la Suède menacent l'existence de la Russie. — L'avènement des Romanow est une résurrection nationale. — Constitution russe. — Pierre I<sup>er</sup>, dit *le Grand*. — Il transforme la Russie, Duché asiatique, en un Empire européen. — Pierre I<sup>er</sup> et Charles XII. — Ligue contre la Suède. — Victoires presque miraculeuses de Charles XII. — Son invasion en Pologne. — Il fait déposer le Roi Auguste II et proclamer Stanislas Leczinski. — Dissolution de la Ligue. — Charles XII marche contre Pierre I<sup>er</sup> avec l'intention de le détrôner. — Bataille de Pultawa. — La prépondérance dans le Nord est acquise à la Russie. — Guerre entre la Russie et la Turquie. — Pierre est obligé de subir une paix humiliante. — La Ligue du Nord se réforme. — Le Roi d'Angleterre et le Roi de Prusse y accèdent. — Négociations pacifiques entre Charles XII et Pierre I<sup>er</sup>. — Mort du Roi de Suède. — Révolutions dans le Gouvernement de ce pays. — Traité de Nystadt. — Pierre I<sup>er</sup> réformateur. — Première loi fondamentale de l'Empire russe, concernant la succession au Trône. — Situation de la Pologne vis-à-vis de la Russie et de la Prusse. — Origine de cette dernière Monarchie. — Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>. — Frédéric II. — Guerre de la succession d'Autriche. — Grande ligue formée par la France contre Marie-Thérèse. — Élection de l'Empereur Charles VII. — Marie-Thérèse et les magnats de Hongrie. — Marie-Thérèse fait la paix avec le Roi de Prusse et le Roi de Sardaigne. — L'Angleterre intervient en faveur de la Maison d'Autriche, et déclare la guerre à l'Espagne. — Défaites de nos armées effacées par d'éclatantes victoires. — Frédéric II reparait sur le théâtre de la guerre. — Toutes les Puissances du Nord et du Midi prennent

part aux hostilités. — Mort de l'Empereur Charles VII. — Election de François 1<sup>er</sup>. — Bataille de Fontenoi. — Rétablissement du Stathoudérat en Hollande. — Destruction complète de la marine française par la marine anglaise. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Interprétation de ce traité par l'Angleterre à l'égard de la France. — Hostilités de l'Angleterre sans déclaration de guerre préalable. — La France veut attaquer l'Angleterre dans le Hanovre. — La Prusse et quelques provinces d'Allemagne font cause commune avec l'Angleterre. — Alliance de la Maison de France et de la Maison d'Autriche, ennemies séculaires. — Coalition de l'Europe contre la Prusse. — Génie militaire du Grand Frédéric. — Ses victoires. — Pacte de famille conclu entre les diverses branches de la Maison de Bourbon. — La Russie traite avec la Prusse. — Avènement de Catherine-la-Grande. — Paix de Paris et de Hubersbourg. — Frédéric veut détruire la Pologne pour créer définitivement la Prusse. — Antagonisme des partis religieux et politiques en Pologne. — Concert diplomatique sur les affaires de Pologne, proposé par le Cabinet de Saint-Petersbourg au Cabinet de Versailles qui le rejette. — Election de Stanislas-Auguste Poniatowski. — Confédération catholique de Bar. — Contre-confédération de Varsovie formée sous les auspices de la Russie, protectrice des dissidents. — La Turquie déclare la guerre à la Russie. — Décadence de l'Empire Ottoman. — Triomphe des armées russes. — Conférence de Frédéric II et de Joseph II, relativement au partage de la Pologne. — L'Autriche supplante la France à Varsovie. — L'Empereur d'Allemagne et le Roi de Prusse menacent Catherine d'une guerre, si elle s'oppose au démembrement. — Traité de partage signé à Saint-Petersbourg. — Traité de Kainardji. — Considérations générales sur les trois démembrements de la Pologne.

---

La plus grande époque de l'histoire du Midi finit avec Guillaume III et Louis-le-Grand; la plus grande époque de l'histoire du Nord commence avec Charles XII et Pierre-le-Grand. L'antagonisme des deux premiers exprime l'opposition de l'exclusive Souveraineté du droit divin et de l'ex-

clusive Souveraineté du droit humain ; car, ne pouvant pas s'entendre sur la manière de constituer l'Église et l'État, Louis XIV et Guillaume III agissaient moins en chefs de deux nations ennemies, qu'en chefs de deux partis déjà prêts à s'entre-détruire dans le Midi, par cela seul qu'ils envisageaient, d'une façon contradictoire, leurs intérêts terrestres ou droits sociaux et leurs intérêts célestes ou devoirs religieux. Mais, l'antagonisme des deux derniers exprime le choc de deux Puissances qui se disputent la prépondérance dans le Nord ; aussi Pierre-le-Grand et Charles XII agissaient-ils moins en chefs de partis, — les partis n'existaient pas encore dans leurs sociétés, — qu'en chefs de nations. Sous ce rapport, les vues particulières du Roi de Suède et du Czar étaient subordonnées à un but général, tandis que les Rois de France et d'Angleterre subordonnaient le but général de l'humanité à leurs vues particulières. Il en résulta que, faute d'une direction supérieure, l'Europe occidentale devint le théâtre d'une lutte qui, déterminant l'anarchie permanente des faits et des idées, et, par conséquent, l'impossibilité d'un ordre quelconque, devait aboutir à une effroyable destruction ; et que l'Europe orientale, maintenue

en dehors de ce mouvement révolutionnaire par une direction supérieure, devint le théâtre d'une lutte qui lui fit accomplir sa propre création.

On le sait : Iwan III avait révélé au monde civilisé l'existence d'un État assez barbare pour s'ignorer lui-même (1). C'était l'époque où la Maison d'Autriche, voulant absorber la Hongrie, la Bohême et la Pologne, afin de réaliser positivement son rêve de Monarchie universelle, donnait aux Princes du Nord une importance qu'ils n'avaient pas encore dans l'opinion des peuples du Midi. L'Empereur Maximilien et d'autres Monarque d'Occident recherchèrent l'alliance du Grand-Duc de Moscovie, qui venait de placer dans ses armes l'aigle à deux têtes des Paléologues, Empereurs d'Orient, avec le Saint-Georges de la Russie. Mais Iwan adopta un système de paix et de guerre au moyen duquel il pût s'isoler de tous ou s'unir à quelques-uns, pour rester maître de lui-même, se faire respecter de Vienne à Copenhague, de Rome à Constantinople, et marcher de pair avec les Empereurs et les Sultans. Albert, marquis de Baden, lui ayant demandé sa fille en mariage, l'Autocrate la lui refusa, parce qu'il considérait ce

(1) *Vid. sup.* Tom. II, pag. 486 et suiv.

Prince, neveu de Maximilien, « comme au-dessous  
» d'un frère des Empereurs d'Orient, qui avaient  
» daigné céder Rome aux Papes, en s'établissant  
» à Constantinople (1). » La Maison d'Autriche re-  
gretta bientôt d'avoir favorisé le développement de  
cette Monarchie, puisque Charles-Quint disait, en  
1518, au grand-maître de l'Ordre Teutonique :  
« Il n'est pas bon que la Russie devienne si puis-  
» sante ; et il est nécessaire que la Pologne se con-  
» serve entière, pour l'équilibre de l'Europe. »

Tant que la Dynastie de Rurick, symbole de l'u-  
nité nationale, conserva l'Empire, ses guerres suc-  
cessives contre la Pologne, les chevaliers teutoni-  
ques et la Suède élevèrent la Russie à un haut de-  
gré de puissance ; mais, après l'usurpation du  
tartare Boris Godunow (1598), le pays divisé  
tomba dans un tel état de faiblesse, que la Suède et  
la Pologne conçurent l'espoir de le détruire, avant  
qu'il fût né pour la civilisation. L'esprit de na-  
tionalité mourut parmi le peuple avec la Race  
régnante : de sorte qu'un parti, vendu à l'étranger,  
put donner le titre de Czar à Vladislas, fils de Si-  
gismond III, Roi de Pologne, et provoquer ainsi  
l'envahissement de l'Ingrie par les Suédois, qui,

(1) Karamsin, *Hist. de l'Empire de Russie*. Tom. II. ch. V.

s'ils ne pouvaient dicter des lois à toute la Russie, en lui donnant un autre Czar de leur propre main, désiraient au moins se partager son territoire avec les Polonais, déjà maîtres des environs de Moscou. La guerre civile, provoquée, soit par les faux Démétrius, soit par les haines de famille encore plus fatales que les haines de nation, activait le progrès de cette guerre étrangère. La Russie aurait été anéantie, si quelques boïards n'eussent procédé à l'élection de Michel Fédérowitch, chef de l'illustre Maison de Romanow (1613), qui fonda la Dynastie actuelle, et rétablit la paix générale, en se plaçant au-dessus des partis pour régénérer la société. L'avènement des Romanow fut donc une résurrection nationale. Toutes les anciennes institutions avaient été détruites par l'anarchie; l'ordre en créa de nouvelles. Michel III, Alexis I<sup>er</sup> et Fédor III, premiers Souverains de la deuxième Dynastie, remirent le Russe à la tête des races slaves. Ils se contentèrent du simple titre de *Czar* ou celui de *Czar blanc*; mais Pierre I<sup>er</sup>, ayant glorieusement terminé sa guerre contre Charles XI, par la paix de Nystadt (1721), le Sénat lui déféra l'épithète de *Grand, de Père de la patrie et d'Empereur de toutes les Russies*.

Le héros moscovite ne reçut point la Couronne impériale des mains du Sénat : ce qui aurait impliqué une autorisation positive de son peuple, et, conséquemment, la négation du droit divin par le droit humain ; il se la mit lui-même sur la tête (1) : ce qui impliquait l'autorisation tacite de Dieu et l'affirmation du droit humain par le droit divin. Doué d'un génie inculte, mais sublime, Pierre n'avait pas seulement transformé le Grand-Duc en Empereur, il avait transformé son Duché asiatique en un Empire européen. Cet homme extraordinaire, enfant de la barbarie, voulut être et devint le père d'une civilisation. Après avoir parcouru les divers États de l'Europe, non en Souverain, mais en simple ouvrier, Pierre-le-Grand rentra dans son Empire encore pauvre, ignorant, sans armée, sans industrie et sans commerce, avec des artisans, des marchands, des officiers et des savants, c'est-à-dire avec le génie qui crée, la force qui fonde et le savoir qui perpétue. « Nouveau Deucalion, d'une moins symbolique espèce, dit M. le comte de Ficquelmont, il sema partout, en marchant dans son Empire, des villes, des arts, des sciences, des soldats, des hommes de guerre

(1) Koch, *Tableau des révolutions de l'Europe*. Tom. II. pag. 318.

pour les commander, des académies pour les instruire, des collèges de toute sorte; il créa des ports, des flottes et des marins pour les conduire (1). » Sa première conquête maritime fut celle d'Azow, dont il s'empara dans une guerre dirigée contre le Sultan, comme allié du Roi de Pologne, et qu'il sut conserver après la paix de Constantinople (1700). S'étant ouvert la mer Noire (2), il ne pouvait permettre qu'on la lui refermât; car elle devait être le point de départ de la prééminence russe dans le Nord. Mais, depuis Gustave-Adolphe, cette prépondérance appartenait à la Suède; aussi Charles XII, qui ne soupçonnait pas que la Russie fût prête pour de nouvelles destinées, devint-il l'ennemi naturel de Pierre-le-Grand. Ces deux Souverains engagèrent dans l'Europe orientale une lutte pareille à celle que Louis XIV et Guillaume III avaient poursuivie, ou mieux poursuivaient encore dans l'Europe occidentale. Pierre-le-Grand, au début de cette guerre, n'avait organisé ni ses flottes, ni ses armées; tandis que Charles XII avait des forces considérables sur terre et sur mer. A la

(1) *Le côté religieux de la question d'Orient*, Paris, mars, 1854.

(2) Backmeister, *Beytrage zur Geschichte Peters des Grossen*, (*Journal de Pierre-le-Grand*), Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 17. Riga, 1774.



fin de la guerre, les malheureuses témérités de celui-ci favorisèrent les heureuses combinaisons de celui-là. Charles perdit la Suède malgré les batailles qu'il gagna d'une manière presque miraculeuse : Pierre, au contraire, fit éclater la grandeur de la Russie, même dans ses défaites, qu'il sut réparer par des victoires.

Les diverses Puissances du Nord étaient également intéressées à détruire la supériorité politique de la Suède, pour reconquérir d'anciennes provinces que Gustave-Adolphe et Charles X leur avaient prises, ou mieux pour se relever de leur propre abaissement. Une alliance offensive et secrète fut conclue entre le Danemark, la Pologne et la Russie (1699). Charles XII, qui prévoyait de leur part une attaque prochaine, réclama l'appui de l'Angleterre et de la Hollande, en déclarant « qu'il ne prendrait jamais les armes que sur une provocation ; mais qu'une fois prises, il ne les déposerait qu'après avoir abattu celui qui se serait levé le premier contre lui. » Cette déclaration vigoureuse précipita les événements, au lieu de les prévenir. Frédéric V envahit le Schleswig ; Auguste II la Livonie, et Pierre 1<sup>er</sup> la Finlande. Le roi de Suède opéra d'abord une descente impré-

vue dans l'île de Séeland , remonta rapidement jusqu'à la ville de Copenhague et contraignit le Roi de Danemark à signer la paix de Traventhal (1) (18 août 1700). Ensuite, il marcha contre quatre-vingt mille Russes qu'il mit en déroute avec cinq mille hommes et trois mille chevaux seulement, près de Narva (30 novembre 1700) (2). Se retournant enfin contre Auguste, il le défit successivement à Riga (1701), à Klissow (1702), à Paltusk (1703), et dans la Diète qui le déposa. Charles XII pouvait prendre la couronne de Pologne; mais il préféra la donner à Stanislas Leckzinski, Palatin de Posnanie. Abandonné par son propre peuple, Auguste II se jette dans les bras de Pierre I<sup>er</sup>, voisin terrible, qui entretiendra la guerre civile en Pologne, sous prétexte d'y rétablir la paix. A peine Charles est-il sorti de Varsovie, qu'Auguste y rentre en maître. Son triomphe ne fut pas long; car le Roi de Suède eut bientôt chassé les Saxons et les Russes de la Pologne, envahi la Saxe et pris Leipsick. C'est alors qu'il contraignit le Roi Auguste, non-seulement à signer la paix

(1) Dumont, *Corps diplom.* Tom. VII, part. II, pag. 479-80.

(2) Gadebusch, *Liefländische Jahrbücher*, Tom. III, part. II, pag. 93.

d'Alt-Ramstadt (24 septembre 1706), mais encore à reconnaître « Stanislas comme vrai et légitime Roi de Pologne (1), » et même à lui écrire une lettre de félicitation sur son avènement au trône.

Enivré de gloire autant que de vengeance, Charles XII croyait n'avoir plus rien à faire dans le Nord et méditait une expédition dans le Midi, quand il apprit que Pierre I<sup>er</sup> avait battu ses généraux dans l'Ingrie et dans la Livonie. Pendant que le Roi de Suède s'obstinait à renverser Auguste II, Roi de Pologne, le Czar, impatient de réparer le désastre de Narva, changeait la forme, la tactique et la discipline de ses armées (2), leur enseignait à vaincre les vainqueurs, et s'établissait lui-même en triomphateur sur le golfe de Finlande pour y élever Saint-Pétersbourg, reine de la Baltique. Appelé en Pologne, Pierre détrôna Stanislas et fit publier un interrègne afin que la République procédât à l'élection d'un nouveau Roi. Mais Charles XII accourut aussitôt, et Pierre I<sup>er</sup> se retira vers les frontières de la Russie, qui furent bientôt franchies par son adversaire. Déjà le Roi de Suède se trouvait sous les murs de Smolensko, annon-

(1) Dumont, *Corps diplom.* Tom. VIII, part. I<sup>re</sup>, pag. 204.

(2) Nestexuranoï. *Mémoires de Pierre-le-Grand.* Tom. II, p. 319.

çant l'intention d'arriver à Moscou pour y détrôner Pierre I<sup>er</sup>, comme il avait détrôné Auguste II, lorsqu'il changea de dessein et entra fort imprudemment dans l'Ukraine, d'où son armée ne devait plus sortir. Mazeppa, hetman des Cosaques Zaporogues, révolté contre la Russie, avait promis de l'y joindre avec des forces considérables, il est vrai ; mais Charles s'éloignait de Lowenhaupt, qui lui amenait un puissant renfort de la Livonie. Il en résulta que ce général, attaqué par le Czar, fut complètement battu près de Liesna (9 octobre 1708). « Cette victoire, dit Pierre-le-Grand, peut être regardée comme la première des nôtres ; car on n'en avait jamais remporté de pareilles sur des troupes réglées, et cela avec un nombre d'hommes inférieur à celui des ennemis. Véritablement, elle fut la cause de tous les heureux succès qu'ont eus depuis les armes de Russie, parce que ce fut la première épreuve du soldat, qui l'enhardit et le remplit d'une confiance qui fut le principe du gain de la bataille de Pultawa, et pour ainsi dire la mère de cette seconde bataille, qui en naquit au bout de neuf mois. » La défaite des Suédois à Pultawa fut aussi complète que la défaite des Russes à Narva ; mais ses conséquences fu-

rent plus plus importantes, puisqu'elle détermina l'infériorité de la Suède et la supériorité de la Russie dans le Nord. Charles XII, ayant pris la fuite avec Mazeppa, gagna la frontière de la Turquie, après avoir perdu sa propre gloire (1); et Pierre I<sup>er</sup> victorieux, ayant fixé les hautes destinées de son Empire, put s'écrier : « Maintenant, » avec l'aide de Dieu, la pierre fondamentale de Saint-Pétersbourg est parfaitement posée (2). »

Cependant, le Roi de Suède, retiré à Bender, met tout en œuvre pour que le Sultan déclare la guerre au Czar. Les hostilités, à peine commencées, vont finir d'une manière fatale à la Russie. Témérement engagé dans la Moldavie, entre le Pruth et le Danube, Pierre est assailli par une armée cinq fois supérieure à la sienne et qui peut l'anéantir. Au lieu de combattre on négocie (3) (21 juillet 1721). La forteresse d'Azow, son territoire et toutes ses dépendances reviennent à la Turquie. Ce qu'il perd du côté de la mer Noire, le Czar espère

(1) Voltaire, *Hist. de Pierre-le-Grand*. Tom. III, chap. XVIII. — Adlerfeld, *Hist. milit. de Charles XII*. Tom. III, pag. 285. — Nordeberg, *Hist. de Charles XII*. Tom. II, pag. 310. — Gordon, *Gesch. Peters des Grossen*. Tom. 1<sup>er</sup>, liv. VIII.

(2) Staehlin, *Anecdotes originales sur Pierre-le-Grand*. Num. 60 et 115.

(3) Dumont, *Corps diplom.* Tom. VIII, part. 1<sup>re</sup>, pag. 275.

le regagner du côté de la Baltique. En effet, la ligue du Nord s'est reformée contre la Suède. Voici que les Danois s'emparent de la Scanie ; que les Russes prennent l'Ingrie, la Livonie et la Carélie ; que les Polonais brisent le trône de Stanislas et restaurent celui d'Auguste. Ces désastres, Charles XII aurait pu les réparer, s'il était rentré dans son Royaume avant que ses affaires fussent complètement ruinées. Les efforts qu'il fit pour renouveler la guerre en Pologne et pour reprendre ses possessions d'Empire, lui suscitèrent l'inimitié du Roi de Prusse et du Roi d'Angleterre : en sorte que cinq Puissances agissaient contre une seule. Charles XII résolut alors de traiter avec Pierre I<sup>er</sup>, son plus terrible adversaire, qui pouvait devenir son meilleur allié. Le Roi d'Espagne avait opéré une secrète réconciliation entre le Roi de Suède et le Czar, auquel on abandonnait toutes ses conquêtes, c'est-à-dire l'Ingrie, la Carélie, la Livonie et l'Estonie et qui prenait l'engagement de faire rendre à la Suède ses possessions d'Empire et de lui faire conquérir la Norwége, lorsque Charles XII fut assassiné devant Frédéric-Hall (11 décembre 1718). Sa mort prévint une révolution dans les rapports politiques des États du Nord ; mais

elle en provoqua une dans le gouvernement de Suède.

Tous les malheurs de ce Royaume provenant de la puissance absolue qui appartenait au Souverain, la Nation ne voulut plus lui attribuer qu'une puissance relative. En effet, la liberté du peuple fut donnée pour base à l'autorité du Roi. Une Constitution nouvelle déféra la Souveraineté proprement dite aux trois ordres de l'État, convoqués tous les trois ans. Durant leur prorogation, un Sénat, formé de seize membres, dut partager, avec le Monarque, la direction des affaires, ou bien les diriger sans lui et malgré lui ; mais, durant leur session, les trois ordres possédèrent exclusivement le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. De sorte que toutes les prérogatives du Sénat et du Roi étaient suspendues par le fait. Cette étrange Constitution, qui devait consacrer le règne de la société, ne consacra que celui des factions, développées au sein d'une aristocratie vénale et soudoyées par l'étranger. Il y eut une faction française ou anti-russe, connue sous le nom de *parti des chapeaux*, et une faction russe ou anti-française, connue sous celui de *parti des bonnets*. La Suède, tombée dans l'anarchie après cette révoitu-

tion prétendue populaire (1), aurait péri comme la Pologne, si une révolution monarchique, accomplie par Gustave III, n'eût régénéré la nation, en la relevant dans l'ordre (août 1772).

Gustave était le fils d'Adolphe-Frédéric, qui commença la Dynastie des Holstein-Gottorp, lorsque la Suède eut fini son rôle de Puissance prépondérante dans le Nord (1751). Cette nation voyait, en effet, se dresser devant elle, et contre elle par conséquent : d'un côté, le petit Électorat de Brandebourg, qui, réalisant la haute pensée de Gustave-Adolphe, constituait, au sein de la fédération allemande, un Empire protestant vis-à-vis de l'Empire catholique; de l'autre côté, l'Empire de Russie, État barbare auquel Pierre I<sup>er</sup> voulait faire obtenir le premier rang parmi les États civilisés, afin de se placer lui-même au premier rang parmi les Monarques. On sait avec quelle implacable énergie ce Prince poursuivit son but, rien que pour « habiller en hommes un troupeau de bêtes fauves, » comme il le disait lui-même. Après avoir transporté sa résidence impériale de Moscou à Saint-Pétersbourg, il divisa le peuple libre en quatorze classes, ayant chacune ses privilèges propres et

(1) Voy. Eric-Gustave Geyer, *Hist. de Suède*.



correspondant à des grades militaires. Aussi établit-il dans la société un mouvement ascendant et descendant propre à satisfaire l'ambition de tout le monde par la seule volonté de l'Empereur. Non content de fixer l'égalité de soumission dans l'État, en assujettissant les boyards, Pierre la fixa dans l'Église, en supprimant le patriarcat, pour donner plus de mouvement à la civilisation. Quelques personnes ayant blâmé l'Empereur, il leur répondit : « Je suis votre patriarche ! » Cette fonction individuelle fut attribuée au *très-saint synode*, composé de douze membres, ecclésiastiques ou laïques, chargés de surveiller le dogme, le culte, l'instruction publique, sous la surveillance d'un procureur, qui représente spécialement le Czar, et le synode remplit dans l'Église un rôle semblable à celui que le Sénat remplit dans l'État.

Ces transformations radicales suscitèrent de nombreux mécontentements, sous prétexte qu'elles rendaient méconnaissable à saint Nicolas le peuple qu'il protégeait. Pierre-le-Grand eut même la douleur de voir son fils, Czarévitsch Alexis, futur héritier de l'Empire, cabaler avec les opposants. Déclaré d'abord incapable de succéder au Trône, puis traduit en justice, il fut condamné à mort comme

atteint du crime de parricide et de lèse-majesté (1). « Pierre fut plus Roi que père, en cette occasion, dit Voltaire; il sacrifia son propre fils aux intérêts d'un fondateur et d'un législateur, et à ceux de sa nation qui retombait dans l'état dont il l'avait tirée sans cette sévérité malheureuse. » Après la mort d'Alexis, il promulgua la première loi fondamentale de l'Empire, qui attribuait au Prince régnant le droit de désigner son successeur, et de le changer même toutes les fois qu'il le jugerait nécessaire (2). Cette disposition aurait pu être salutaire, puisqu'elle avait pour but d'établir entre les Princes héréditaires, prétendant au choix du Souverain, une sorte de concurrence propre à leur faire acquérir, outre la bienveillance générale, une aptitude toute particulière au gouvernement de l'État; mais elle devint funeste à la Russie. L'absence d'un ordre stable et permanent, dans la transmission du Pouvoir suprême, fit éclater d'autant plus de troubles et des révolutions, que la loi ne prévoyait point le cas où le Prince régnant négligerait de pourvoir à la succession durant sa vie, comme il ad-

(1) Nestexuranoi, *Mém. de Pierre-le-Grand*, Tom. IV. — Busching, *Magazin*, Tom. III, pag. 300.

(2) Weber, *Verändertes Russland*, Tom. II, pag. 50. — Schmauss, *Codex juris gentium*, Tom. II, pag. 2448.

vint à Pierre-le-Grand lui-même, qui mourut sans avoir désigné son successeur (1725). Pour mettre fin à toutes ces crises, l'Empereur Paul I<sup>er</sup>, fils de Catherine-la-Grande, établit, au commencement de son règne (16 avril 1797), une succession à la Couronne plus conforme aux principes des Monarchies héréditaires, en appuyant le droit cognatique sur le droit de primogéniture, et en n'admettant les femmes qu'à défaut d'héritiers mâles. Bien des révolutions ont ébranlé tour à tour le trône de Pierre-le-Grand sous les pieds des Romanow ; mais l'œuvre colossale de ce Monarque n'en est pas moins debout telle qu'on la vit sortir de sa tête. Et cette œuvre, c'est l'Empire russe lui-même, dont la puissance, presque incommensurable, s'étend sans cesse en raison directe des faiblesses de toute l'Europe qu'elle épouvante. Quand ce nouvel Empire d'Orient fut rendu à son propre destin, on semblait croire déjà que le vieil Occident avait accompli sa destinée. En effet, la Pologne, dont Pierre I<sup>er</sup> et Charles XII s'étaient disputé la Souveraineté morale ou positive, pour ne lui laisser qu'une Souveraineté négative, tombait au dernier rang des États du Nord, après avoir longtemps occupé le premier. Ce n'était pas assez que la Suède et la

Turquie se fussent agrandies avec les débris de son propre territoire : il fallait encore que la Russie et la Prusse, naguère ses vassales ou ses sujettes, fissent acte de suzeraineté, en se déclarant les protectrices armées, l'une de la religion grecque, l'autre de la religion réformée au sein de cette République; et que les Puissances protestantes elles-mêmes, entraînées par leur esprit constant d'opposition à l'Église catholique, *précipitassent la destruction d'un État qu'il aurait été de leur intérêt de conserver* (1).

Lorsque Frédéric III, Électeur de Brandebourg, déjà Souverain du duché de Prusse, voulut prendre le titre de Roi, il dut y être autorisé, non-seulement par l'Empereur Léopold, auquel il promit de donner toujours son vote pour l'Empire à l'aîné des Archiducs; mais encore par la République de Pologne, à laquelle il promit *en son nom et au nom de ses héritiers et successeurs* (8 juin 1700), que jamais la Royauté de Prusse ne nuirait ni à ses droits, ni à son état actuel (2). Quoique cette der-

(1) M. le comte de Ficquelmont, *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent*. Tom. II, pag. 145.

(2) Dogiel, *Codex diplom. Poloniae*. Tom. IV, pag. 523-24. — Koch, *Abrégé de l'hist. des Traités de paix*. Tom. III, pag. 155-156. — *Ibid*, *Tableau des rév. de l'Europe*. Tom. pag. 260-61.

nière déclaration eût été renouvelée à Kœnisberg le jour où ce Prince, transformant son nom de Frédéric III en celui de Frédéric I<sup>er</sup>, mit lui-même la Couronne sur sa tête (21 février 1701), au lieu de prendre le titre de Roi de Prusse, il prit celui de *Roi en Prusse* : tant il avait à cœur de rassurer la Pologne. Quelques vieilles Monarchies de l'Europe, qui voyaient en lui un allié plus ou moins utile, reconnurent ce nouveau Monarque ; tandis que la France et l'Espagne, qui voyaient en lui un ennemi, refusèrent de le reconnaître, ainsi que l'Ordre Teutonique et la Cour de Rome, qui voyaient en lui un hérétique et un usurpateur des fiefs ecclésiastiques successivement sécularisés depuis la Réforme. Suivant son propre successeur : « Frédéric n'était flatté que par les dehors de la Royauté, par le faste de la représentation et par un certain travers de l'amour-propre, qui se plaît à faire sentir aux autres leur infériorité. Ce qui fut, dans son origine, l'ouvrage de la vanité, se trouva dans la suite être un chef-d'œuvre de la politique. La Royauté tira la Maison de Brandebourg de ce joug de servitude où la Maison d'Autriche tenait alors tous les Princes d'Allemagne : c'était une amorce que Frédéric jetait à toute sa postérité, et par la-

quelle il semblait lui dire : « Je vous ai acquis un » titre, rendez-vous-en dignes ; j'ai jeté les fonde- » ments de votre grandeur, c'est à vous d'achever » l'ouvrage (1). » Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> et surtout Frédéric II ou le *Grand*, prirent, en effet, à tâche de l'accomplir. Appelés à gouverner des peuples épars sur la Baltique, sur le Vésér, sur l'Oder, sur l'Ebre, sur le Rhin, et n'ayant entre eux aucun lien, quoique membres d'un même corps politique, ils durent constituer d'abord leur propre Souveraineté sous la forme d'une Autocratie pure, identification de l'Église et de l'État dans une seule personne ; et puis transformer la Prusse en une Monarchie militaire : symbole du Royaume qui ne pouvait être formé que par la guerre et par la politique.

Celle-ci devait précéder celle-là ; car, dans un État aussi faible, la politique pouvait seule développer les forces effectives qui rendent la guerre possible. Aussi la Maison de Brandebourg s'inclina-t-elle devant la supériorité de la Maison d'Autriche, en attendant l'occasion où, n'ayant plus le sentiment de sa propre infériorité, elle pourrait

(1) Frédéric-le-Grand, *Mém. de la Maison de Brandebourg*, Part. II, pag. 203. Berlin, 1751.

lui faire antagonisme. Or, Charles VI, dernier mâle de la descendance de Hapsbourg, était mort (20 octobre 1740), après avoir employé toute sa vie d'Empereur à faire admettre, par tous les Souverains de l'Europe, une *Pragmatique-Sanction* ayant pour but d'assurer à sa fille aînée la succession de ses États héréditaires (1); et il ne laissait ni armée, ni trésor, qui eussent garanti les droits de Marie-Thérèse, mieux qu'aucun traité. Cette Princesse avait pris possession d'une foule de Couronnes royales, ne donnant à son mari que le titre de *Co-Régent*, afin de le désigner aux suffrages des Princes électeurs, et de lui assurer ainsi la Couronne Impériale. Mais on offrit à Charles-Albert, Électeur de Bavière, le nom de Charles VII, le titre d'Empereur et quelques fractions de la Monarchie autrichienne, dont le partage devait s'effectuer entre la France, l'Espagne, la Prusse, la Pologne, la Sardaigne, l'Électeur de Saxe, l'Électeur de Cologne et l'Électeur Palatin, conformément au nouveau traité d'alliance qu'on

(1) *Recez de l'Empire*. Tom. IV, pag. 387-93. — Dumont, *Corps diplom.* Tom. VIII, part. II, pag. 131-39. — J. Rousset de Missy, *Recueil hist. d'actes, de négociations, mémoires et traités de paix depuis la paix d'Utrecht jusqu'au deuxième Congrès de Cambrai*. Tom. VII, pag. 462. La Haye, 1728-52.

venait de signer à Versailles, sous prétexte de faire triompher d'anciens droits (18 mai 1711).

Quoique le Cabinet de Berlin eût déjà fait envahir la Silésie, dont la Maison d'Autriche avait dépouillé la Maison de Brandebourg, il offrit néanmoins une paix particulière au Cabinet de Vienne ; mais celui-ci préféra courir les chances d'une guerre générale. Pendant la première campagne, les troupes françaises occupèrent la Haute-Autriche ; l'Électeur de Saxe fut couronné Roi de Bohême, et l'Électeur de Bavière fut élu Empereur. La ruine de Marie-Thérèse paraissait inévitable. Promenant sa grossesse parmi ses peuples, la Reine se plaignait *de n'avoir pas une ville où accoucher*. Après ses relevailles, elle ne redouta plus aucune chute : la femme s'était transformée en héros. C'est ainsi qu'elle se présenta devant la diète de Hongrie, ayant son fils entre ses bras, la couronne angélique sur sa tête et l'épée au côté. Les magnats, électrisés par sa parole, par sa beauté, par sa mâle attitude, jetèrent ce cri célèbre : *Moriamur pro Rege nostro Maria-Theresa, — Mourons pour notre Roi Marie-Thérèse*.

En sacrifiant la Silésie, conquise par le roi de Prusse et quelques districts Italiens, conquis par le



Roi de Sardaigne, la Reine de Hongrie conserva l'intégrité de la grande Monarchie autrichienne qu'on voulait découper en quatre petites Souverainetés (1). Lorsque le Roi de Prusse, le Roi de Pologne, l'Électeur de Saxe et le Roi de Sardaigne eurent désarmé, le Roi d'Angleterre arma contre le Roi d'Espagne. Ces deux derniers Monarques en vinrent aux mains dans les deux hémisphères. Louis XV, comme Louis XIV pendant une autre guerre de succession, défendit la France d'une main, et, de l'autre, soutint l'Espagne. Quelques défaites en Allemagne sont effacées par une longue série de victoires. Le triomphe du Roi de France dans les Pays-Bas autrichiens est aussi complet que celui du Roi de Prusse dans la Bohême. Car Frédéric II a reparu sur le théâtre de la guerre, en violation de la paix de Berlin, sous prétexte que Marie-Thérèse voulant dépouiller l'Empereur Charles VII de son Trône électif et de ses États héréditaires, il est obligé de le défendre comme son seigneur suzerain et de soutenir son propre vote comme Électeur. Les États d'Empire se liguent à Francfort

(1) Voir les traités de Breslau, de Berlin et de Turin dans J. Rousset de Missy. Tom. XVIII, pag. 27, 33 et 102. — Wenckii, *Code de juris gentium recentissimi*. Tom. I<sup>er</sup>, pag. 719, 722, 739.

avec la France et la Prusse ; mais la Reine de Hongrie leur oppose la Grande-Bretagne, la Pologne, la Saxe et la Russie. Chaque Monarque semble prendre plaisir à perpétuer des hostilités que toute l'Europe déplore.

L'Angleterre, ne spéculant plus désormais que sur les fléaux, fait passer une *armée-pragmatique* en Allemagne par le Hanovre ; et, selon les expressions de Frédéric, *son marteau d'or ouvre les portes de la Saxe*. Bientôt la Hollande suit l'Angleterre, *comme la chaloupe suit un vaisseau de ligne*. Quand la France, maîtresse de Munich, a rétabli la fortune de l'Empereur Charles VII, à qui Louis XV donnait *de quoi ne pas mourir de faim*, ce malheureux Prince ne peut plus vivre. On s'imagine que la Reine de Hongrie recherchera la paix, comme un moyen sûr de placer enfin son mari, le Grand-Duc de Toscane, sur le Trône impérial ; et Marie-Thérèse recherche ce Trône et la guerre. D'une part, elle contient le Roi de Prusse, en Silésie, malgré ses propres défaites ; d'autre part, elle refoule au-delà du Rhin les troupes du Roi de France, malgré leurs victoires. L'armée autrichienne vient se masser autour de Francfort, et le Grand-Duc est proclamé Empereur, sous le nom de François I<sup>er</sup>

(13 septembre 1745). Le Trône impérial, qu'on avait enlevé à la Maison d'Autriche, lui est enfin rendu. La guerre n'ayant plus de but, Frédéric offre la paix à Marie-Thérèse qui la rejette avec dédain, parce qu'elle espère, sinon démembrer le Royaume de Prusse, réincorporer au moins la Silésie dans le Royaume d'Autriche. Mais, ayant appris que le Roi de Prusse avait occupé l'Électorat de Saxe, la Reine de Hongrie adhéra sur-le-champ à la convention de Hanovre, et signa le traité de Dresde, pour sauver les États du Roi de Pologne, son allié.

Quoique l'Allemagne fût pacifiée, les autres États guerroyèrent encore dans les Pays-Bas, en Italie et dans les deux Indes. Nos colonies d'Asie et d'Amérique étaient ravagées par les Anglais; l'Italie tremblait devant les brillantes, mais stériles expéditions des Espagnols et des Français; les Pays-Bas autrichiens et hollandais étaient subjugués à Fontenoi et à Rocoux. Le peuple batave, craignant la destruction de sa nationalité, demande la création immédiate du Stathoudérat, qui avait été aboli après la mort de Guillaume III et qui devient héréditaire en faveur de Guillaume IV et de ses descendants mâles ou femelles. Ainsi, la Répu-

blique des Provinces-Unies se transforme en une véritable Monarchie, et la Maison d'Orange en une Dynastie nationale. Cette révolution n'aurait pas empêché la ruine de la Hollande, si l'apparition d'une armée russe, au centre de l'Allemagne, n'eût effrayé toute l'Europe, mis fin aux hostilités particulières et hâté la conclusion d'une paix générale. C'était le vœu de la France, qui, par la victoire de Lanfeld, la prise de Berg-op-Zoom et le siège de Maëstricht, rendit l'Angleterre plus traitable. Un congrès, tenu à Aix-la-Chapelle, y rédigea le dernier traité de l'ancienne politique (18 octobre 1748), à laquelle devait se substituer, en 1756, une politique toute nouvelle (1). On reconnut la *pragmatic-sanction* en faveur de la Maison d'Autriche, et la succession au Trône d'Angleterre en faveur de la Maison de Hanovre, malgré la protestation de la Maison de Stuart; on accorda, en faveur de la France, l'établissement d'une branche de la Maison de Bourbon dans le Duché de Parme; et la Prusse garda le duché de Silésie avec le comté de Glatz. L'unité germanique n'existant plus, cette Puissance devint la rivale de l'Autriche. Il en résulta

(1) M. le comte de Garden, *Histoire générale des Traités de paix*, Tom. III, pag. 393.

que, n'ayant pas d'anciennes alliances, elle dut en former de nouvelles qui amenèrent des changements considérables dans toutes les relations des États.

La paix d'Aix-la-Chapelle avait détruit les prétentions d'une foule de Princes à l'héritage de Marie-Thérèse; mais elle n'avait pas détruit la rivalité de la France et de l'Angleterre. Tandis que les Français conservaient sur terre une incontestable supériorité, les Anglais étaient menacés de perdre leur supériorité sur mer. Car le Cabinet de Versailles déployait une activité extraordinaire pour se créer une marine de premier ordre. Bientôt un petit différend, relatif à leurs possessions respectives en Amérique, remit la discorde entre ces grandes nations. La France désirait terminer ce différend par des négociations honorables; mais l'Angleterre, sans déclaration préalable (8 juin 1755), commença les hostilités par des actes de piraterie dont elle s'est rendue souvent coupable, et qui auraient dû la mettre au ban du monde civilisé. La guerre s'allumait en Amérique, afin de mieux embraser l'Europe. Au lieu de se borner à des opérations navales, qui l'auraient circonscrite, le Cabinet de Versailles voulut se livrer à des opérations continentales ayant pour but la conquête du Hano-

vre. En sorte que, toutes ses forces étant absorbées par cette expédition aventureuse, la France ne put protéger suffisamment ses colonies, qui devinrent la proie de l'Angleterre. George II avait demandé à Marie-Thérèse les troupes auxiliaires qu'il était en droit d'exiger, pour empêcher l'invasion du Hanovre ; mais l'Impératrice-Reine lui avait refusé tout secours, sous prétexte qu'elle craignait elle-même *une invasion de la part du Roi de Prusse*. Changeant aussitôt de politique, le Roi d'Angleterre mit son Électorat de Hanovre sous la protection de Frédéric, auquel il attribuait, par le seul fait, une suprématie morale et positive dans l'Empire. Marie-Thérèse avait jeté l'Angleterre entre les bras du Roi de Prusse, parce qu'elle tendait elle-même la main à la France. Pour opérer ce rapprochement de la Maison de Bourbon et de Hapsbourg, préparé de longue main par Kaunitz, principal ministre de Marie-Thérèse, l'Impératrice-Reine écrivit à madame de Pompadour, maîtresse de Louis XV. Lorsque le Cabinet de Versailles apprit l'alliance du Roi d'Angleterre avec le Roi de Prusse, il se figura que la Maison de France devait oublier son antagonisme séculaire avec la Maison d'Autriche, et déclarer que leurs intérêts

étaient solidaires. « Ce traité, signé à Versailles le 1<sup>er</sup> mai 1756, fut véritablement le chef-d'œuvre de la politique autrichienne, et le dernier terme de l'aveuglement français (1). »

Louis XV hésitait encore à envahir l'Électorat de Hanovre, que Frédéric II avait envahi la Saxe, malgré sa neutralité. Marie-Thérèse fit déclarer la guerre, par le corps germanique, à ce Prince qui fut signalé comme le perturbateur de la paix publique; et la France, l'Autriche, l'Empire, la Russie, la Saxe, la Suède, réunis dans une même alliance, conspirèrent la destruction immédiate de la Prusse. Jamais ligue plus redoutable ne se forma contre un Monarque, ni contre une Nation. Les hostilités ouvertes en Amérique, ne pouvaient donc plus se fermer qu'en Europe. Ici, l'on se disputait quelques lots de la Prusse; plus loin, on se disputait l'entière possession du Canada. Plusieurs places de ce pays, nommément le fort de Minorque, le Port-Mahon et l'imprenable Saint-Philippe, avaient été prises par les Français, que leurs admirables coups de main plaçaient encore à la tête des peuples guerriers. Mais Frédéric II, qui allait marquer une nouvelle époque de l'histoire

(1) M. César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XVII, pag. 67.

militaire aux yeux des Monarchies stupéfaites, suppléa au nombre de ses soldats par la multiplicité savante de ses manœuvres, et rétablit l'équilibre entre la faiblesse de sa nation et la puissance infiniment supérieure de ses ennemis.

Le duc de Richelieu entre dans le Hanovre et Frédéric dans la Bohême. Les événements vont se précipiter. Le Roi de Prusse gagne la célèbre victoire de Prague (6 mai 1757), où il perd dix-huit mille hommes, qui en ont tué vingt-quatre mille. Déjà la Maison d'Autriche serait anéantie, si Daun n'était là pour la sauver. Ce maréchal écrase l'armée prussienne à Kœlin. Frédéric s'en console d'abord avec des épigrammes qu'il fait contre son vainqueur ; ensuite, il se laisse obséder par la pensée d'un suicide. Mais, au lieu de se détruire lui-même, il préféra détruire l'ennemi à Rosbach et à Leuthen.

« Jamais peut-être, dans les annales du monde, une seule armée, dit-il, n'offrit, sur un théâtre aussi étroit, tant d'événements si surprenants, de faits glorieux, de catastrophes inattendues et presque miraculeuses. Le Roi de Prusse triomphe d'abord ; toutes les forces de l'Autriche sont vaincues, ses espérances détruites. En un moment tout change ;



l'armée autrichienne a réparé ses pertes; elle est victorieuse. Le roi, défait, abattu, abandonné par ses alliés, entouré d'ennemis, se trouve sur le bord du précipice. Aussitôt il se relève, et l'armée combinée de l'Autriche, de la France et de l'Empire, est repoussée. Sur un autre point, quarante mille Hanovriens sont soumis à un nombre double de Français, sans pouvoir stipuler autre chose que de ne pas être prisonniers de guerre; et les Français restent maîtres de tout le pays entre le Véser et l'Ebre. Mais tout-à-coup, les Hanovriens reprennent les armes, délivrent leur patrie, et en peu de temps les Français ne se croient pas en sûreté sur la rive droite du Rhin. Durant cette campagne, quatre cent mille hommes combattaient. Six batailles rangées furent livrées; trois armées furent détruites. Les Français, réduits à la dernière misère, sont défaits sans combattre, les Russes sont vainqueurs, et s'enfuient comme s'ils étaient vaincus. Cinq Puissances, après s'être liguées pour réduire un État proportionnellement petit, employèrent toutes leurs forces contre lui, et furent vaincues (1). »

(1) Voir l'*Hist. de la guerre de Sept Ans* dans les *Ouvrages posthumes du Roi de Prusse*.

Autant les campagnes de 1757 et de 1758 furent heureuses pour la Prusse, autant celles de 1759 et de 1760 furent désastreuses pour Frédéric. Complètement battu à Kunnersdorff, il se fit porter loin du champ de bataille sur les épaules d'un capitaine, après avoir eu deux chevaux tués sous lui. C'est alors qu'il écrivit à son ministre : « Tout est » perdu ! sauvez la famille royale et les archives. » Adieu pour toujours. » Les Autrichiens et les Russes entrèrent à Berlin ; mais Frédéric, qui depuis longtemps n'osait point sortir de la Saxe, reparut aussitôt en Silésie, fixa la victoire à Liegnitz et à Torgau, et put continuer la guerre avec impétuosité, parce que l'Angleterre lui fournissait encore des subsides. Presque toutes les colonies françaises étaient tombées au pouvoir de cette dernière Puissance. Louis XV avait fait de vastes préparatifs pour l'envahir ; mais les flottes qu'il équipa successivement furent détruites ou capturées par les escadres anglaises. Le duc de Choiseul, principal ministre, espéra lutter avec avantage contre l'Angleterre, en rapprochant les diverses branches de la Maison de Bourbon. *Le Pacte de famille*, par lequel on garantissait à la marine française le concours de la marine espagnole, en-

core très-imposante, fut signé à Paris (15 août 1761); et le Roi de France dirigea dès lors la politique de toute l'Europe méridionale. Ce traité, quoiqu'il fût tenu secret, ne tarda pas à être connu de l'Angleterre, qui souleva le Portugal et se rua sur l'Espagne. La guerre devint encore plus générale qu'elle ne l'était. Chacun s'attendait à des événements formidables; lorsque la mort d'Elisabeth, Impératrice de Russie, vint déjouer tous les calculs des Souverains et dissiper toutes les terreurs de leurs sujets (5 janvier 1762).

Pierre III, son successeur, était l'ami personnel du Roi de Prusse, avec lequel il se proposait de partager la Pologne. Aussi fit-il cesser les hostilités des Russes contre les Prussiens et négocia-t-il une alliance avec le Cabinet de Berlin. Mais, violemment détrôné à Saint-Pétersbourg (9 juillet 1762), Pierre III fut remplacé par Catherine II, sa femme, qui déploya sur la scène politique toute la virilité d'un grand homme. La Czarine rompit l'alliance avec le Roi de Prusse, tout en confirmant la paix; et le Roi de Suède y adhéra. Frédéric n'eut plus à combattre que l'Autriche, la France, l'Empire et la Saxe, dont les hostilités furent mollement conduites; aussi put-il

tenir tête à tout le monde, bien qu'il fût seul et sans alliés. Car il avait rompu les liens formés avec l'Angleterre, à cause de la mauvaise foi qui présidait aux délibérations du Cabinet de Londres. William Pitt, chef de ce Cabinet, prétendait fonder la suprématie britannique, moins sur le Continent que sur les mers. Peu lui importait l'intérêt moral ou politique de la Prusse, pourvu qu'il enlevât à l'Espagne Cuba, la Havane, Manille et les Philippines; qu'il prît à la France le Canada et la Louisiane, et qu'il créât la fortune de son pays, en détruisant nos comptoirs dans l'Inde. Le Pacte de famille, destiné à relever la France de son infériorité maritime, n'avait fait que mieux éclater la supériorité maritime de l'Angleterre. Louis XV, éprouvé par tant de revers dans cette guerre, avait hâte de rétablir la paix; mais il dut attendre le consentement de Marie-Thérèse. Enfin, la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal se réconcilièrent à Paris (1) (10 février 1763); la Prusse et la Russie à Hubertsbourg (2) (12 février). Quoique la Monarchie prussienne fût menacée

(1) Martens, *Recueil des principaux traités*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 33.

(2) Hetzberg, *Recueil des déductions, manifestes, déclarations, traités*, etc. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 292.

d'un démembrement total par les conjurations de l'Europe, elle ne perdit pas un seul pouce de terrain; et la France, quoique forte par elle-même et par ses alliances nombreuses, perdit tout le continent de l'Amérique. Cependant, « on pourrait dire presque, avec un diplomate, qu'en amenant les revers de l'Autriche et les victoires de Frédéric, nos défaites militaires furent des succès politiques (1). » Effectivement, la nécessité d'un équilibre entre les divers États parut d'autant plus indispensable, que la France, tombée dans un état de faiblesse relative, avait besoin de se relever elle-même dans sa puissance absolue, pour garantir, d'une manière efficace, l'indépendance, la conservation et le salut des nationalités, dont on méditait la ruine.

Car, pendant que tous les Souverains de l'Europe s'empressaient de réparer, à l'envi l'un de l'autre, par des conquêtes morales obtenues durant la paix, les nombreuses pertes matérielles que leurs sujets avaient éprouvées durant une guerre si désastreuse, le Roi de Prusse ne songeait qu'à des conquêtes matérielles pour son Royaume, quoiqu'il dût en résulter pour sa personne une

(1) A. de Saint-Priest, *Études diplom.* Tom. I<sup>er</sup>, pag. 356.

perte morale irréparable. Frédéric, oubliant que, selon la belle expression de M. le comte de Thun : « les nations distinctes sont autant de créatures de Dieu, » voulait opérer la destruction définitive de la Pologne, afin d'opérer, au moyen de cet odieux attentat, la création définitive de la Prusse. En effet, la Prusse avait besoin de se compléter sous le rapport territorial ; son Roi lui-même avait besoin de se compléter sous le rapport monarchique. Vis-à-vis des autres Maisons régnantes, la Maison de Brandebourg n'était qu'une parvenue ; et Frédéric II n'était, aux yeux des autres Monarques de l'Europe, « qu'un brave et heureux capitaine d'aventure, quelque chose comme un *condottiere*, comme un Visconti ou un Sforza septentrional (1). » Souverain d'un Royaume formé de territoires épars, sans homogénéité, sans frontières naturelles, il ne pouvait aller d'une province à une autre qu'avec la permission de ses voisins. La Prusse ne s'appartenait pas, en quelque sorte elle-même, puisque la Poméranie, communément appelée *Prusse-Royale*, appartenait à la Pologne, ancienne suzeraine de la Prusse ducal. Frédéric voulut que les mots exprimassent les choses ; et le

1) A. de Saint-Priest, *Études diplom.* Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 360.

tombeau de la République polonaise devint le berceau de la Monarchie prussienne. Toutefois, Catherine II rejeta le projet de partage que Pierre III avait accepté. Dominant, par sa politique et par ses troupes, toute la Pologne, qui, privée de forteresses et d'armée régulière, était incapable conséquemment de se suffire à elle-même, n'avait pas d'existence propre et ne vivait qu'au moyen de la Russie, dans quel but Catherine aurait-elle partagé cette nation avec Frédéric? Sans doute, il y avait, entre la Prusse et la Pologne, un antagonisme de voisinage, de sang ou de race et même de religion : l'une étant protestante, l'autre catholique; mais, quoique la Pologne et la Russie fussent unies par le sang, toutes les deux appartenant à la race slave, elles n'en étaient pas moins divisées par un antagonisme de voisinage et de religion : l'une étant grecque, l'autre étant romaine. Au surplus, les grecs *orthodoxes*, base de l'influence russe, étaient plus nombreux que les protestants, base de l'influence prussienne; et cela suffisait pour faire prévaloir les intérêts de Catherine sur ceux de Frédéric.

En Pologne, comme dans le reste de l'Europe, les partis religieux avaient engendré des partis

politiques. S'il était difficile de saisir sur-le-champ une idée générale, dans le tumulte des faits produits par mille factions locales et individuelles, on pouvait néanmoins y distinguer deux opinions, ou mieux deux partis, fortement tranchés, qui étaient analogues aux *wighs* et aux *tories* de l'Angleterre. L'un s'appelait *parti patriotique*, et l'autre *parti réformateur* ou *français*, quoiqu'il ne fût pas le parti de la France. Les Potocki, famille illustre, conduisaient le premier avec l'espoir de conserver l'anarchie légale sous la forme d'une Royauté élective, symbole de la République; les Czartoriski, famille encore plus illustre, conduisaient le second avec l'espoir de créer un ordre légal sous la forme d'une Royauté héréditaire, symbole de la Monarchie. Ces deux partis, recrutés au sein de la noblesse, en venaient aux mains dans les diètes, véritables champs de bataille; et le peuple, qui n'existait point pour l'État, puisqu'il vivait dans le servage féodal, les regardait faire avec une profonde indifférence. La faction vaincue avait donc besoin d'implorer l'appui de l'étranger, quand elle voulait écraser, à son tour, la faction victorieuse. Catherine, dont les armées ne sortirent jamais de Pologne, ou furent toujours prêtes à y



rentrer au premier appel, voyait, dans ces divisions républicaines, un infaillible moyen d'atteindre son but d'absorption monarchique; et Frédéric, dont le despotisme fut si intelligent, y voyait également le moyen d'atteindre son but de partage, « en faisant disparaître un État qui, selon les belles expressions d'un magistrat moraliste, sans avoir une liberté organisée, exposait néanmoins ses voisins à en entendre parfois les accents (1). »

Durant l'inter règne qui suivit la mort d'Auguste III, les Czartoriski, maîtres de la situation intérieure par l'appui des Russes, voulurent donner simultanément à la Pologne un Peuple et une Monarchie; mais Catherine, au contraire, ne prétendait lui donner qu'un Roi de sa façon. Stanislas Poniatowski, de la maison des Czartoriski, figurait au nombre des candidats. La Czarine le choisit entre tous, parce qu'elle avait la certitude que lui seul ne changerait jamais son sceptre en épée. « Si Poniatowski possédait à quelques égards ce qu'il faut pour arriver au Trône, il manquait de tout ce qui fait qu'on sait s'y maintenir et s'y dé-

(1) M. Hortensius de Saint-Albin, *J. Sulkowski, Mémoires historiques, politiques et militaires sur les révolutions de Pologne*, etc. Liv. 1<sup>er</sup>, pag. 25, Paris, 1832,

fendre. Personne n'était plus propre à être élu, gouverné, et, s'il le fallait, détrôné (1). » Ces qualités négatives devaient également plaire à Frédéric. Toutefois, il ne consentit au choix de Catherine que pour la faire consentir elle-même au partage de la Pologne. Une alliance fut signée à Saint-Pétersbourg entre les deux Souverains, qui se garantirent mutuellement leurs possessions en Europe; qui ne permirent à aucun État ni de dépouiller la République polonaise *de son droit de libre élection*, ni de la transformer en une Monarchie héréditaire; qui se promirent de protéger les dissidents contre l'oppression de l'Église dominante, et qui s'engagèrent à *faire en sorte que l'élection tombât sur un Piast* (11 avril 1764). Cependant, les deux alliés étaient loin de s'entendre sur toutes choses, puisque l'Impératrice de Russie proposa, au Roi de France, *un concert diplomatique sur les affaires de Pologne*, et que le Roi de Prusse proposa une entente cordiale à l'Impératrice-Reine, son implacable ennemie. Or, le Cabinet de Versailles refusa l'offre du Cabinet de Saint-Pétersbourg; mais le Cabinet de Vienne accepta celle du Cabinet de Berlin. La France, ne croyant pas à la possibilité

(1) A. de Saint-Priest. *Études diplom.* Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 69-70.

d'un prochain partage de la Pologne, se contentait de surveiller le mouvement du Midi, sans faire attention au mouvement du Nord. L'Autriche, croyant à la possibilité de ce démembrement et désirant y prendre part, s'estima très-heureuse de supplanter son ancienne rivale pour en exploiter l'impuissance et l'aveuglement. D'ailleurs, l'élection de l'Archiduc en qualité de Roi des Romains et son élévation à l'Empire sous le nom de Joseph II, faisait prévoir, entre Versailles et Vienne, une rupture d'autant plus prochaine, que ce Prince personnifiait la double haine de la Maison d'Autriche et de la Maison de Lorraine contre la Maison de France.

Le Cabinet de Versailles avait repoussé les propositions du Cabinet de Saint-Pétersbourg, parce qu'il agissait ouvertement contre Poniatowski, et en faveur de la Dynastie saxonne, héritière d'Auguste III. Mais Louis XV, comprenant la situation mieux que ses ministres, disait à ses agents secrets : *Aucun Prince étranger ne réussira cette fois ; il faut se rejeter sur un Piast.* Ainsi, le Roi et le gouvernement suivaient une direction contradictoire. Si la volonté royale eût triomphé de la volonté ministérielle, Stanislas ou tout autre Polonais aurait dû le scep-

tre, non à Catherine, mais à l'Europe qui pouvait alors faire ses conditions. La France, loin de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et de refuser positivement tout secours à la Pologne, lui fit une vague promesse d'appui. En sorte que le parti soi-disant patriotique, déjà confédéré, se promit sur-le-champ d'exclure à son tour le parti prétendu français. Avant l'ouverture de la diète, Catherine avait fait la déclaration suivante : « Je ne gênerai pas les suffrages des Polonais. En leur conseillant un Piast, je suis dans mon droit. Toujours les Puissances étrangères ont recommandé leurs amis au choix de la Pologne. Mais s'il arrive quelque *dislocation* (c'est-à-dire une guerre civile), alors, comme voisine, j'ai le droit d'intervenir. » Elle intervint, en effet, sur la demande formelle des Czartoriski, pour prévenir une sanglante réaction des Potocki, soutenus alors par une horde confuse de Cosaques, de Heiduques, de Hongrois et de Tartares stipendiés. On s'était battu déjà dans les diétines; on allait se battre dans la diète, quand les deux partis s'apostrophèrent, au lieu d'en venir aux mains.

Avant que la diète fût ouverte, un nonce la déclara illégale, rompue et fermée, au nom du k-

*berum veto*, droit qui s'exerçait toujours dans les diètes d'élection et qui ne s'exerçait jamais dans les diètes de convocation. Le nonce aurait été massacré, si les Czartoriski ne l'eussent point sauvé. Mais, comme le parti de l'anarchie légale s'était retiré avec lui, le parti de l'ordre légal, resté seul maître du terrain, demanda d'autres troupes à Catherine et se confédéra dans la diète, pour la mettre à l'abri d'une dissolution violente. L'élection de Poniatowski fut dès lors assurée. Quand l'ambassadeur de Russie l'eut recommandé, les sénateurs présents répondirent d'une voix unanime : *Vous le voulons!* Poniatowski devint Stanislas-Auguste, et tous les Monarques de l'Europe saluèrent le nouveau Roi de Pologne.

L'avènement de Stanislas II exprima l'avènement des Czartoriski. Pendant que le Roi s'efforçait de concilier, auprès de l'Impératrice de Russie, la dépendance d'un vassal à l'égard de son suzerain, avec l'indépendance d'un Souverain ne relevant que de lui-même, le parti de l'ordre légal s'efforçait d'effacer les derniers vestiges de l'anarchie légale, en supprimant le *liberum veto*. Les Cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin tolérèrent toutes les réformes sociales que les Czar-

toriski voulurent accomplir dans un but d'émancipation politique ou nationale ; mais, quand ils eurent légalement consacré l'oppression politique des dissidents, elles exigèrent une réparation immédiate et complète en leur faveur. Les Potocki, profitant de la disgrâce de leurs adversaires, se confédérèrent sous la direction du prince Radziwill, et demandèrent, à leur tour, l'appui de la Russie, qui les fit rentrer dans Varsovie après les en avoir chassés. Dès ce moment, la diète n'est plus qu'une arène, où les factions viennent s'entre-détruire. Lorsque les deux partis politiques ont succombé, les partis religieux se relèvent. Tous les dissidents réclament le droit commun qu'on leur refuse. Stanislas II, après avoir mis sa couronne aux pieds de toutes les sectes, ne monte sur son trône, dans une séance solennelle, que pour s'y évanouir. Bientôt les dissidents en appellent à Saint-Pétersbourg ; mais le clergé catholique en appelle à Rome et à la nation elle-même. Quelques gentilshommes se réunissent à Bar, petite ville de Podolie (29 février 1769), qui devient le centre d'une confédération générale, formée par l'alliance de mille confédérations particulières. Sa devise est *Jésus et Marie* ; son emblème, « le crucifix

dans la poitrine d'un aigle, tenant des deux côtés une épée avec cette légende : » *Aut vincere aut mori.*  
— *Pro religione et libertate.* — *Vaincre ou mourir.*  
— *Pour la religion et la liberté.* Une contre-confédération se forme à Varsovie sous les auspices de l'ambassadeur de Russie, qui arme tous les dissidents. La guerre civile est une guerre de religion; les prêtres marchent contre les prêtres, la croix latine contre la croix grecque; et les Polonais donnent au siècle de Voltaire un spectacle digne du siècle de saint Bernard.

Les dissidents étaient protégés par la Russie; mais les catholiques n'étaient protégés par aucune Puissance. L'évêque de Kaminiék se rendit en leur nom à Versailles, pour *jeter la Pologne dans les bras de la France*, et promettre, non-seulement la déchéance de Stanislas-Auguste qui avait été résolue par les confédérés, quoiqu'il eût noblement refusé de marcher contre eux, mais encore « l'acceptation d'un Roi donné par la France, dont la Dynastie serait à l'unanimité proclamée héréditaire. » S'imaginant que les intérêts de la Pologne seraient mieux sauvegardés par le Sultan que par le Roi de France, Choiseul arma la Porte contre la Russie. Mais l'Empire ottoman pouvait-il se me-

surer avec l'Empire moscovite? Le traité de Belgrade (18 septembre 1739), où il montra quelque force, n'avait pas entièrement effacé le traité de Passarowitz, où il parut si faible, que la France, l'Angleterre, la Hollande et la Russie elle-même (21 juillet 1718), durent intervenir comme médiatrices, pour empêcher son anéanti-ement total et pour assurer sa propre existence qu'on déclarait être nécessaire à l'équilibre des États en Europe. Voltaire, qui connaissait mieux que Choiseul l'état réel des hommes et des choses, conseillait à Catherine de prendre toute la Grèce et Constantinople. L'Impératrice répondit *au vieil ermite de Ferney* : « Pour ce qui est de la prise de Constantinople, je ne la crois pas si prochaine ; cependant, il ne faut, dit-on, désespérer de rien (18 septembre 1770). »

En ce moment, trente mille Russes venaient d'écraser cent cinquante mille Turcs ; la flotte ottomane avait été détruite par la flotte moscovite (5 juillet 1770), et les généraux de Catherine, maîtres de la Moldavie et de la Valachie, se préparaient à franchir le Danube. Or, l'Autriche, plus intéressée que toute autre Puissance au maintien de l'équilibre en Orient, ne pouvait permettre que,



sans concert préalable, la Russie fit des conquêtes au-delà du Danube, ni qu'elle conservât en-deçà deux Principautés qu'elle se proposait de revendiquer elle-même, un jour ou l'autre, comme étant une dépendance de l'ancienne Couronne de Hongrie. Aussitôt Berlin se rapprocha de Vienne, dont Versailles s'était éloigné. Des entrevues secrètes eurent lieu entre Frédéric et Joseph, qui, ayant exclu Louis XV de toutes leurs résolutions ultérieures, décidèrent que la médiation de la Prusse et de l'Autriche serait offerte, et, s'il le fallait, imposée à Catherine. Pendant que ces conférences avaient lieu à Neustadt, un séraskier arriva de Constantinople pour réclamer, au nom du Sultan, la médiation du Roi de Prusse, qui devenait l'arbitre de l'Europe et de l'Asie. Frédéric, ayant voulu partager avec Joseph les honneurs de cette médiation, les deux Monarques n'offrirent à la Russie, en compensation des provinces danubiennes qu'elle vient de conquérir, qu'une partie de la Pologne égale aux portions que l'Autriche et la Prusse annexeraient elles-mêmes à leur propre territoire. Catherine rejeta ce traité de paix et continua la guerre. Mais le Roi de Prusse envoya le Prince Henri, son frère, à Saint-Pétersbourg, et fit envahir le Zips,

canton polonais enclavé dans la Hongrie, par l'Empereur d'Allemagne, afin que l'Impératrice de Russie, placée entre une négociation diplomatique et un acte d'hostilité, se déterminât pour le partage. Catherine, sachant que cette exécution répugnait au noble cœur de Marie-Thérèse, l'admit en principe et demanda l'adjonction de la France à l'insu de la Prusse, qui avait obtenu son exclusion. Kaunitz en informa le duc d'Aiguillon, successeur de Choiseul, sans en informer le Cabinet de Berlin; mais le duc trahit le chancelier auprès de Frédéric, avec lequel il s'imaginait fonder une politique franco-prussienne. A l'instant, le Cabinet de Vienne tourna le dos au Cabinet de Versailles; la Pologne, qui n'avait pas d'existence propre, perdit son unique protecteur, et les trois Monarques n'eurent plus qu'à signer son arrêt de mort (1).

(1) La plupart des historiens n'ont consulté que les autorités suivantes : Rulhière (*Hist. de l'anarchie de Pologne*, 4 vol. 1807-1809). — Le comte Gœrtz (*Mémoires et actes authentiques relatifs aux négociations qui précédèrent le partage de la Pologne, tirés du portefeuille d'un ancien ministre du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Weimar, 1810). — Ferrand (*Hist. des trois démembrements de la Pologne*, Paris, 1820). — Schoëll (*Cours d'Hist. des États européens*, Tom. XXXVIII, pag. 157 et suiv.). — Ranke (*Mémoires sur l'Hist. de Pologne après la paix d'Oliva*). Sans négliger leurs précieuses indications, nous avons particulièrement suivi celles de A. de Saint-Priest, dont le travail, intitulé : *Partage de la*

La convention de partage resta secrète; mais, quoique les Puissances co-partageantes n'osassent pas la rendre publique (1), elles n'attendaient qu'une occasion pour l'exécuter. Durant la nuit du 3 septembre 1771, Stanislas-Auguste faillit périr victime d'un odieux attentat. Frédéric en profita sur-le-champ. « Il n'y a pas, s'écria-t-il, de tête couronnée qui n'en soit solidaire. Avant tout, il faut songer à punir les régicides. » Effectivement, les actes suivirent les paroles. Prussiens, Autrichiens et Russes entrèrent en Pologne. Le traité de partage, signé à Saint-Pétersbourg (25 juillet (5 août) 1772), fut signifié au Roi et à la République, le 26 septembre suivant, « au nom de la très-Sainte-Trinité. » Non contents d'invoquer les principes de la justice temporelle, en revendiquant certains droits plus ou moins légitimes, pour accomplir un acte qui détruisait les principes de la justice éternelle,

*Pologne en 1772*, a été rédigé sur des documents officiels, appartenant, soit à sa propre famille, soit aux Archives du ministère des affaires étrangères.

(1) « Un jour, à la campagne, dans une de ces conversations familières où M. de Talleyrand se jouait avec tant d'éclat, on vint à parler de la Pologne. « Jamais, dit-il, le partage ne se serait fait de nos jours. — Et qui l'aurait empêché? lui demanda quelqu'un. — La liberté de la presse, répondit le prince. — A. de Saint-Priest, *Études diplom.* Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 10. »

La liberté de la presse, qui a fait tant de mal, peut donc faire beaucoup de bien.

trois Monarques tuaient un peuple, « afin de lui procurer, disaient-ils, une existence politique plus conforme aux intérêts des pays voisins. » Par un article dérisoire, ils renonçaient à toute prétention ultérieure sur le territoire qu'ils voulaient bien laisser à la Pologne, et lui en garantissaient même la paisible propriété, après l'avoir spoliée d'une manière odieuse. Stanislas-Auguste se résigna au partage, en s'écriant dans sa monomanie de Royauté : « Je resterai, dût mon Royaume n'être pas plus grand que mon chapeau. » Mais la Pologne jeta du moins un long cri de douleur, d'imprécation et d'héroïsme. Catherine fit signifier à la Diète, que les trois Souverains avaient convoquée pour déterminer *les nouvelles limites de la République*, cette déclaration formulée au nom de la triple alliance : « Afin que nulle illusion ne vienne diminuer aux yeux de la nation polonaise le poids des faits accomplis, un terme lui est fixé pour s'y résigner. Ce délai fixé, leurs Majestés se déclarent dégagées de toute renonciation, et décidées à employer les moyens qu'elles jugeront les plus prompts et les plus convenables *pour se faire pleine justice.* » On refusa de soumettre à l'arbitrage des Puissances neutres, les prétentions alléguées

par les Puissances spoliatrices ; et le partage de la Pologne fut consommé.

Cet État chevaleresque, dont la vocation fut de préserver la Chrétienté des attaques de l'Islamisme et qui resta constamment fidèle à cette destination sublime, succombe sous les coups de la force, unique mesure du droit. Et personne, à l'exception du Roi d'Espagne qui doit accepter les excuses de la Maison d'Autriche, personne n'intervient entre les bourreaux et leur victime, quoique cet immense attentat compromette à jamais la sûreté de tout le monde. En effet, la France garde un silence réprobateur, l'Angleterre un silence complice, les États du Midi et même l'Allemagne tout entière, un silence inqualifiable. La Turquie seule, constatons-le à la honte des nations chrétiennes, la Turquie aurait sauvé l'existence de la Pologne, si, anéantie elle-même par une guerre désastreuse, elle n'eût été obligée, pour avoir la paix, d'accorder à la Russie la mer Noire, l'Archipel et un droit de protection sur les sujets de l'Empire ottoman professant la religion grecque, ou mieux de racheter sa vie au prix de sa propre Souveraineté (traité de Kaïnardji, 21 juillet 1774).

Certes, depuis la ligue de Cambrai jusqu'aux arrangements pacifiques de Paris et de Hubertsbourg, les Puissances de l'Europe n'avaient fait, en quelque sorte, aucune transaction, qui ne fût, à vrai dire, un traité ou un projet de partage. Mais, ni l'Autriche, ni la Prusse, ni la Russie n'osèrent alléguer ces tristes précédents, pour justifier le partage de la Pologne qui fut désapprouvé par elles-mêmes. « Ce fut une action si odieuse, dit l'historien » de la Maison d'Autriche, que chacune des trois » Puissances s'efforça d'en rejeter la honte sur les » deux autres. » La Reine de Hongrie disait au ministre de Suède : « J'ai été séduite, entraînée : ma situation est cruelle, le chagrin me tue. » Le Roi de Prusse, qui avait tout fait, prétendait n'avoir rien à se reprocher. Mais Catherine, qu'on a surnommée la Sémiramis du Nord, comme si son règne résumait toutes les chutes de Babel, Catherine eut du moins le triste courage de braver la désapprobation publique, en disant à ses complices : *Je prends le blâme sur moi !* Joseph II, Frédéric et Catherine elle-même, craignaient moins le jugement de leurs contemporains que celui de la postérité (1). Car les encyclopédistes dirigeaient

(1) L'Autriche, la Prusse et la Russie exposèrent leurs droits

alors l'opinion publique, et Voltaire, chantant « les  
» Rois qui partagent le gâteau, se félicita d'avoir  
» vécu assez longtemps pour voir le grand événe-  
» ment (1). » L'Europe ne s'en émut qu'après le  
deuxième et le troisième partages (1793-1795) :  
conséquences inévitables du premier. Stanislas-Au-  
guste, Monarque sans Royaume, survécut à ce tri-  
ple meurtre d'un même peuple qu'il avait es-  
sayé de régénérer. Une constitution nationale, ré-  
digée par lui-même, supprimait le *liberum veto*, éta-  
blissait une division de pouvoirs entre la Diète et  
le Sénat, et fondait l'unité gouvernementale sur  
l'inviolabilité du Roi et l'hérédité du trône, double  
expression de l'ordre légal triomphant de l'anarchie  
légale. C'était réagir contre les trois Puissances  
co-partageantes, qui, non contentes d'envahir le  
territoire de la Pologne, avaient envahi sa pro-

dans les trois ouvrages suivants : — *Exposé de la conduite de la Cour impériale de Russie vis-à-vis de la sérénissime République de Pologne, avec la déduction des titres sur lesquels elle fonde sa prise de possession*, Saint-Petersbourg, 1773. — *Exposé des droits de S. M. le Roi de Prusse sur le duché de Poméranie et plusieurs autres districts du Royaume de Pologne*, Berlin, 1772. — *Jurium Hungaricæ in Russiam minorem et Podoliam, Bohemiacæ in Osiricensem et Zatoriensem ducatus brevia explicatio*, Vienne, 1773. Un gentilhomme polonais réfuta ces ouvrages dans une brochure, ayant pour titre : *Les Droits des trois Puissances alliées sur plusieurs provinces de la République de Pologne*. Voir aussi Léonard Chodzko, *Histoire de Pologne*.

(1) Lettres publiées par lord Brougham en 1845.

pre législation, afin de lui interdire le droit d'opérer aucune réforme sans leur autorisation préalable. Aussi l'Impératrice de Russie adressa-t-elle à son ambassadeur une note conçue en ces termes : « Rappelez au Roi que j'ai proposé tous les moyens d'éviter le démembrement de la Pologne; à cette heure, on ne cesse de m'engager à un nouveau partage. Dites-lui que je m'y suis opposée et que je m'y opposerai tant que je ne verrai pas le Roi et la nation me devenir contraires; *autrement il dépend de moi de rayer la Pologne de la carte de l'Europe* (1791). »

La Pologne aima mieux se faire tuer les armes à la main, en revendiquant ses droits de nation indépendante, que de se tuer elle-même en y renonçant. Kosciusko, le héros des derniers jours, parvint à lui rendre la magnanimité de ses premiers siècles. Enfin, l'Impératrice de Russie, le Roi de Prusse et l'Empereur d'Autriche envoyèrent, par leurs propres armées, un ordre d'abdication au Roi Stanislas-Auguste, destiné à conduire éternellement dans l'histoire les funérailles d'une glorieuse République! La création définitive du Nord parut accomplie, après cette destruction de la Pologne, qui parut aussi définitive. Mais nulle



puissance humaine, quelle qu'elle soit d'ailleurs, ne saurait se prévaloir exclusivement du droit de créer et de détruire ; car l'un et l'autre nécessitent un *fiat* de la puissance divine. Quoique la Pologne ait été détruite politiquement, elle n'en existe pas moins moralement ; et, sous ce rapport, elle est absolument indestructible. Toute nation peut se retrouver sans doute, même après avoir été longtemps perdue. Mais, quels que soient les desseins de Dieu sur la Pologne, il n'appartient pas à l'homme de les sonder. L'histoire doit le constater néanmoins : chaque Nationalité se sentit moralement frappée du coup mortel qu'on venait de porter à la Nationalité polonaise, et chaque Monarque se sentit positivement responsable de l'attentat que trois Rois venaient de commettre contre un Peuple. Cette formidable solidarité des uns envers les autres, se manifesta bientôt avec tant d'énergie, que la chute de la Pologne parut être le signal des catastrophes universelles. Vainement essaya-t-on d'échapper à cette situation fatale, exprimant l'antagonisme des droits et des devoirs dans l'humanité, au moyen de nouvelles pondérations politiques : si l'on pouvait reconstituer momentanément l'équilibre mécanique des États, il était

momentanément impossible de reconstituer leur équilibre moral, exprimant l'harmonie préétablie des droits et des devoirs dans l'humanité! Ce ne fut plus dès lors une lutte de Monarque à Monarque ou de Peuple à Peuple; mais une lutte de sujet à Souverain. Et la Révolution française éclata sur la tête des Rois, en faisant tomber celle de Louis XVI, qui devint une hostie!



## CHAPITRE XXVII.

### DESTRUCTION DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

---

#### Sommaire.

Décadence progressive de la Monarchie en Europe. — Louis XV ne songe à faire vivre la Monarchie française qu'aussi longtemps qu'il vivra lui-même. — Philippe V forme le projet de la relever personnellement, au risque d'être écrasé par tout le monde. — Albéroni. — La France et l'Angleterre en lutte avec l'Espagne. — Dernières tentatives des Stuarts en Angleterre. — Triomphe de la Maison de Hanovre. — Gouvernement de Louis XV. — Les Jansénistes et les Jésuites. — Le parti du droit humain se constitue de manière à pouvoir exclure le parti du droit divin. — Travail révolutionnaire accompli par les sectes philosophiques et matérialistes au sein de la société. — Les Économistes et les Encyclopédistes. — Leur double conjuration n'a qu'un seul but : celui de détruire la religion, base morale de tous les États. — Ils n'en sont pas moins protégés par les Rois. — Abolition de l'ordre des Jésuites. — Formation des sociétés secrètes. — Opposition des Parlements sous Louis XV. — Avènement de Louis XVI. — Il cherche partout des réformateurs pour en faire des ministres; mais il ne trouve que des révolutionnaires. — Ministère de Turgot. — Tous les Rois de l'Europe se conduisent en révolutionnaires, et les peuples en conservateurs. — Grande réaction produite par la chute de la Pologne au sein de chaque Nationalité. — Frédéric II, héros de Machiavel, veut devenir un héros de Plutarque. — Guerre entre la Prusse et l'Autriche, au sujet de la succession de Bavière. — La France rétablit la paix dans le Continent. — Traité de Teschen. — Guerre entre l'Angleterre et la France, qui, intervenant en faveur de l'Amérique, légitime l'insurrection des peuples contre les Rois. — Explosion des idées anglaises et américaines dans la société française. — Opposition du Parlement qui publie une déclaration des formes constitutives de la France. — Louis XVI convoque les États-Généraux. — Préliques de la Révolution. — Prin-

cipes avoués dans les cahiers des Trois Ordres. — Principes restés à l'état de problèmes. — Séance royale. — Serment du Jeu de Paume. — Coalition du Tiers-État et de la bourgeoisie de Paris. — Le Pouvoir officiel anéanti par un Pouvoir occulte. — Les Trois Ordres se réunissent pour former une Assemblée nationale constituante. — Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville de Paris. — La Peur. — Nuit du 4 août. — *Déclaration des droits de l'homme*. — Journées d'octobre. — Louis XVI et l'Assemblée constituante se fixent à Paris. — Constitution de 1791. — L'émigration. — Les Rois de l'Europe veulent relever la Monarchie française, en faisant sur elle des conquêtes. — Louis XVI veut la relever seul. — Voyage de Varennes. — Arrestation du Roi. — Première lutte du parti républicain contre le parti royaliste. — Louis XVI accepte la Constitution. — Destruction morale de la Monarchie par le Roi. — Assemblée législative qui vient consacrer le triomphe définitif de la Souveraineté du Peuple et la ruine définitive de la Souveraineté du Roi. — Ministère Girondin. — Insurrection du 30 juin. — Manifeste du duc de Brunswick. — Journée du 10 août. — Déchéance du Roi. — Destruction matérielle de la Monarchie. — Défaites de nos armées. — Journées de septembre. — La Terreur. — Convention nationale. — Proclamation de la République. — La France républicaine sauvée par la France royaliste. — Procès et mort de Louis XVI. — L'Europe et la Révolution.

---

La destruction de la Nationalité polonaise marche presque de front, dans l'histoire, avec la destruction de la Royauté française. Pendant que les Monarques du Nord accomplissaient ou croyaient accomplir, d'une manière définitive, l'anéantissement de ce nouveau peuple de Dieu, pour constituer, sur des bases plus larges, leurs États respectifs, symboles des trois Églises qui se disputent la domination du monde chrétien, un peuple du Midi accomplissait ou croyait accomplir, d'une

manière définitive, l'anéantissement de la Monarchie, pour opérer la dissolution universelle de l'Église et de l'État. L'heure des grandes représailles avait sonné. Tout annonçait un bouleversement d'autant plus formidable que, sous prétexte de sauvegarder les droits de l'homme sur la terre, on conspirait, à la face du ciel, la ruine morale et physique de toute l'humanité. C'était le résultat des doctrines qu'on avait fait prévaloir dans la civilisation, au risque de provoquer un soudain retour vers la barbarie. Trois siècles venaient de s'écouler au milieu de l'iniquité générale ; et l'Europe, livrée aux actes les plus funestes, semblait s'être donné pour mission d'exclure les principes de la justice, but suprême des sociétés. Puisque les Souverains, abusant de leur propre autorité, refusaient de se soumettre aux lois morales et aux traditions, il devait arriver que les sujets, abusant de leur propre liberté, se révolteraient, tôt ou tard, et contre les traditions, et contre les lois morales elles-mêmes. Enfin, puisque les Rois, au lieu de protéger l'existence universelle des États, osaient signer l'arrêt de mort de tel ou tel peuple, il devait arriver également que les Peuples, au lieu de protéger l'existence universelle de la Monarchie,

oseraient signer, à leur tour, l'arrêt de mort de tel ou tel Roi.

« La destruction d'une nation, dit Hoëné Wronski, est un assassinat public pour lequel la justice éternelle prescrit la peine du talion (1). » Louis XIV n'en eut conscience qu'à la fin de son règne, quoiqu'un premier régicide eût été commis, en quelque sorte sous ses yeux, au début de sa carrière monarchique. N'ayant pas agi de manière à prévenir le retour d'une pareille catastrophe, il avait raison de dire à l'héritier de sa couronne : « Faites ce que j'ai eu le malheur de ne point » faire. » Deux voies différentes pouvaient être suivies par le Roi de France : l'une salutaire qu'il fallait ouvrir ; l'autre sinistre qu'il fallait fermer. Louis XV, avec cette admirable clairvoyance que Dieu lui donna inutilement, s'aperçut bien que la nation française entrait dans la voie fatale ; mais, indifférent pour le bien comme pour le mal, et d'ailleurs, uniquement préoccupé de ses plaisirs, il ne voulut point prendre la peine de l'en faire sortir, lorsqu'il pouvait encore la ramener dans la voie providentielle. A vrai dire, Louis XV n'était pas Roi dans la morale acception du mot, puisque,

(1) *Historiosophie ou science de l'histoire*, part. II<sup>e</sup>, pag. 280.

ne sentant pas brûler en lui-même ce feu sacré qui consumait tout le passé de la Monarchie, pour mieux épurer son avenir, il osa nier les destinées futures de la Royauté, quand tous les peuples l'affirmaient. Aussi, loin de la régénérer, en lui inspirant le sentiment de sa propre immortalité, ne songea-t-il guère qu'à la faire vivre sa vie durant ; car il s'inquiétait fort peu de ce qui en adviendrait après sa mort.

Sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, le règne déplorable de Louis XV ne fut que la continuation de la Régence. Philippe d'Orléans, héritier présomptif du Trône, semblait heureux de le renverser, quoique d'un moment à l'autre il pût y monter. Le Roi-mineur était si faible et si maladif, qu'on prévoyait le cas où le Régent lui succéderait. Or, d'après l'opinion commune, la branche cadette des Bourbons, qui devait remplacer la branche aînée, allait substituer un régime à un autre régime, et inaugurer en France l'ère révolutionnaire que les traités de Ryswick et d'Utrecht avait déjà inaugurée en Europe. Conformément au dernier traité, Philippe V avait dû renoncer à la Couronne de France, pour conserver la Couronne d'Espagne ; mais il n'en reportait pas moins ses

regards attristés sur le berceau de Louis XV, autour duquel se débattaient les destinées ultérieures des Gouvernements monarchiques. Philippe, comprenant mieux que personne les devoirs de la Royauté dans sa vocation providentielle, forma le projet de faire triompher ses véritables droits, au risque d'être écrasé par tout le monde. Pour obtenir la séparation perpétuelle des Royaumes de France et d'Espagne, les Rois avaient montré aux peuples qu'ils pouvaient à volonté changer l'ordre de succession dans les Monarchies. Et le sacrifice de ce principe conservateur venait de provoquer en Europe bien des actes révolutionnaires, exprimant l'anarchie qui régnait dans les relations juridiques de Monarque à Monarque et de Souverain à sujet. En effet, d'un côté, Charles VI, chef de la Maison d'Autriche, prétendait que Philippe V lui avait ravi son royal héritage : aussi ne le reconnaissait-il pas comme Roi légitime; et Philippe V, obligé de ratifier le démembrement de la Monarchie espagnole, ne se considérait pas lui-même comme Souverain légitime, parce que ce démembrement invalidait les dispositions positives et suprêmes de Charles II, ayant pour but de conserver l'intégrité de l'Espagne. D'un autre côté, le peuple anglais se



divisait en deux partis, les whigs et les tories; ceux-ci appuyant le manifeste du *Prétendant* exilé, fils de Jacques II, qui dénonçait à l'Europe la violation du droit héréditaire, en vertu de laquelle on appelait au Trône Georges I<sup>er</sup>, Prince étranger, pour créer une Dynastie protestante avec la Maison de Hanovre; ceux-là soutenant une révolution qui proscrivait les Princes nationaux, pour détruire une Dynastie catholique avec la Maison de Stuart. Tout cela résultait de la paix d'Utrecht où, comme dans les précédents traités et dans les traités subséquents, la Monarchie européenne, loin de concilier les différends des peuples et des Rois, ne fit que témoigner de son propre dépérissement, puisqu'elle s'avouait impuissante à garantir l'existence des uns et des autres, et, par suite, à garantir les destinées universelles. Philippe V, aspirant à la gloire d'être le restaurateur, ou mieux le régénérateur de la Royauté, entreprit de lui rendre son ancienne puissance morale et positive au moyen d'une guerre nouvelle, ayant pour but d'abolir tous les traités de paix, qui démembraient les États ou les Dynasties, et d'en établir d'autres qui consacraient l'intégrité des Dynasties et des États.

Ce dessein était d'autant plus digne du petit-fils de Louis-le-Grand ; car , interrogé sur le rang qu'un Roi doit occuper dans les champs de bataille, il répondait : *Le premier, là comme partout.* Mais, les moyens d'exécution, qu'il fallait emprunter à l'Espagne et aux autres nationalités, soit du Nord, soit du Midi , pouvaient-ils correspondre à cette conception qui lui était propre, ou qui appartenait au ministre Albéroni ? Grave question. Philippe V espérait tirer un grand parti des Castellans, dont les sentiments religieux et politiques, étant inaltérés, paraissaient inaltérables ; dont le courage militaire s'était retrempé dans les vicissitudes passées, et dont l'orgueil national devait être excité, dans les luttes futures, par l'espoir de se poser de nouveau en dominateurs , comme au temps de Charles-Quint. Toutefois, pour enlever la Régence, et même, le cas échéant, la Couronne de France à Philippe d'Orléans , pour renverser la prépondérance de l'Autriche en Italie, et pour y fixer la prépondérance de l'Espagne, il dut solliciter le double concours de Charles XII et de Pierre I<sup>er</sup>, réconciliés, avec lesquels il se proposait aussi de rétablir Stanislas sur le Trône de Pologne, et, sur le Trône d'Angleterre, la Maison de Stuart, à l'exclusion de

la Maison de Hanovre. L'Espagne n'avait hier ni trésor, ni armée, ni marine, ni alliances puissantes; mais Albéroni agit si bien, à l'intérieur et à l'extérieur, qu'aujourd'hui elle compte des soldats, des alliés, des vaisseaux, de l'argent. La France et l'Angleterre, épuisées par les mêmes guerres, suivent avec méfiance le progrès d'une activité aussi féconde, essayant de reprendre également quelques forces durant la paix. Un homme dont on raconte des merveilles financières, Law, promet au Régent d'éteindre toutes les dettes de l'État avec les seules ressources que le crédit peut donner. Le système est excellent; mais son organisation est mauvaise. N'y voyant qu'un moyen magique de battre monnaie avec du papier, quand le Trésor n'a plus d'espèces métalliques, Philippe d'Orléans abuse de cette institution, comme de ses propres facultés. Au lieu de fonder, par la Banque royale et par la Compagnie des Indes, la richesse publique sur le crédit, on accomplit la ruine universelle par la banqueroute (1). L'Angleterre, avec le système de Blunt, n'est pas plus heureuse que la France, avec le système de Law.

(1) On trouvera de longs détails sur le système de Law dans notre *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*. Tom. III, chap. 1<sup>er</sup>.

Et le Parlement , qui croyait positivement faire liquider la dette nationale par la Banque royale et par la Compagnie de la mer du Sud, voit s'évanouir toutes ces chimères de l'agiotage ainsi que des *bulles de savon*.

La France et l'Angleterre se ruinaient, pendant que l'Espagne s'enrichissait. Une même impulsion étant donnée aux produits manufacturiers et aux produits du sol, Albéroni maintenait en harmonie les divers éléments de la fortune publique. C'est ainsi qu'il mit à la disposition de Philippe V assez de forces offensives pour entreprendre , en Europe, soit les guerres ouvertes , soit les trames occultes, au moyen desquelles il espérait accomplir ses vastes projets. Mais, une conspiration, tramée dans Paris contre le Régent, fut découverte au moment d'éclater ; mais la mort imprévue de Charles XII fit également échouer les desseins de Philippe sur l'Angleterre et sur la Pologne ; mais son agression contre l'Autriche, en Italie, heureuse d'abord, finit par être désastreuse. La France, l'Autriche et l'Angleterre, si longtemps divisées de buts, de principes et d'intérêts, confondirent aussitôt leurs haines distinctes , ne craignant pas d'avoir recours aux moyens les plus bas et les plus

honteux, à la seule fin de renverser, sinon le Roi d'Espagne, du moins son ministre, ou mieux le seul homme qui pût épouvanter trois grands États. Albéroni fut disgracié pour avoir tenu le monde en suspens entre les Gouvernements conservateurs et les Gouvernements révolutionnaires; mais il put dire avec orgueil : « L'Espagne était un cadavre, je l'ai ranimée; lors de mon départ, elle s'est recouchée dans son cercueil. »

Si la destitution d'Albéroni rétablit la paix entre les divers Cabinets de l'Europe, elle ne la rétablit point entre les partis qui déjà faisaient une guerre terrible aux sociétés. Depuis que les whigs, ministres de la Maison de Hanovre, dictaient des lois à l'Angleterre, les tories, exclus du Gouvernement et jetés, par conséquent, dans l'opposition, voulaient restaurer la Maison de Stuart, pour devenir ses ministres. Toutefois, en haine du Catholicisme, ils ne désiraient embrasser la cause du Prétendant qu'autant qu'il embrasserait lui-même le Protestantisme. Cette *peur d'un Prince papiste*, habilement exploitée par Robert Walpole, « fut le véritable appui des deux premiers Rois de la Maison de Hanovre, qui, autrement, seraient tombés au milieu des huées, comme Richard

Cromwell , à qui ils n'étaient en rien supérieurs (1). » La faiblesse des Monarques engendra la puissance des ministres. Walpole, premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier , voyant que la plupart des membres du Parlement ne soutenaient une Dynastie étrangère, mais prétendue nationale, que par intérêt personnel , voulut fonder son propre Gouvernement sur la corruption universelle. Shippers, chef des Jacobites, put résumer la situation générale, en ces termes : « Robert et moi, nous sommes d'honnêtes gens, lui pour le Roi George, moi pour le Roi Jacques ; mais tous ceux-là ne veulent que des emplois, soit de George , soit de Jacques. »

Comme les Stuarts ne cessaient point d'entretenir des intelligences actives en Angleterre , Walpole avait un grand intérêt à maintenir l'influence toujours croissante de la Cour sur le Parlement. Il lui suffisait de prononcer ces mots *cabalistiques* : « Machinations de gens mal-intentionnés, complot » du Prétendant papiste, intérêts des protestants, » balance du pouvoir, liberté et sûreté du Royaume, » pour fasciner le pays (2). Mais il en abusa

(1) César Cantu, *Hist. univ.* Tom. XVII, pag. 310.

(2) Tobie Smollett, *Hist. d'Anglet.*, trad. par Targe.

tellement, qu'ils n'eurent plus aucun prestige dans la bouche de ses successeurs. George II régnait alors; et la trop grande affection qu'il témoignait à ses États d'Allemagne, lui fit témoigner une grande haine par l'Angleterre. Le surnom de *Hanovrien* était si odieux au peuple anglais, qu'il n'avait plus qu'un seul cri : *Point de Roi de Hanovre!* Les Jacobites, espérant briser enfin le sceptre de l'*Électeur*, appelèrent le Prétendant, qui vint tenter la fortune de la Monarchie. Une restauration se fût certainement accomplie, si Charles-Édouard eût montré, à la nation anglaise, un Prince protestant dans le Prince légitime. L'Angleterre, ayant à soutenir une guerre générale sur le Continent, ne pouvait disposer que d'un faible corps d'armée pour la guerre civile. Aussi la victoire se déclara-t-elle d'abord contre la Maison de Hanovre et pour la Maison de Stuart. Les highlanders écossais étaient électrisés par la valeur chevaleresque d'un « Prince qui dormait sur la dure, » qui dînait en quatre minutes et battait l'ennemi » en cinq (1). » On porta force toasts publics au Prétendant; mais très-peu de troupes se rangèrent sous ses drapeaux, tandis que ceux de George

(1) M. Amédée Pichot, *Hist. de Charles-Édouard*.

attirèrent des renforts chaque jour plus considérables. Charles n'en poursuivit pas moins sa carrière de succès jusqu'à Derby, affrontant la mort personnellement, mais évitant des rencontres qui auraient pu détruire son armée. L'effroi de Londres fut aussi grand que celui de la Maison de Hanovre. Déjà le peuple ferme ses boutiques ; et George fait disposer des yachts, dans la Tamise, pour fuir en Hollande. La bataille de Falkirk redouble les inquiétudes de l'Angleterre protestante ; elles cessent après la bataille de Culloden (17 avril 1746), où le Prince catholique a été complètement défait. Le duc de Cumberland déploya tant de férocité contre les vaincus, blessés ou fuyards, qu'il fut surnommé *le boucher de l'Écosse*. Charles-Édouard, traqué dans les montagnes, pendant cinq mois, par une foule d'assassins, après avoir perdu son armée, put du moins regagner la France, refuge mal assuré. Car, en signant la paix d'Aix-la-Chapelle, pour terminer la guerre de la succession d'Autriche, Louis XV prit l'engagement de l'expulser. Charles-Édouard ayant refusé d'obtempérer à ses ordres, il fut arrêté, garrotté et honteusement conduit hors de cette France dégradée qui ne s'honora plus d'être *l'asile des Rois malheureux*.



Cet acte de brutalité, commis par un Bourbon contre un Stuart, déplut à la nation ; mais Louis XV, ajoutant les scandales de la vie privée aux scandales de la vie publique, ne désirait plaire qu'à madame de Pompadour. « Le désordre des mœurs est de tous les temps, dit M. Guizot ; et depuis François I<sup>er</sup>, il avait pris à la Cour de France une étendue et une publicité déplorables. Les maîtresses et les bâtards des Rois étaient devenus une sorte d'institution reconnue et acceptée autour d'eux par les plus honnêtes gens. Louis XIV fit plus que continuer les scandales de ses prédécesseurs ; il eut la prétention de les faire presque respecter et consacrer, parce que c'étaient des scandales royaux ; ils furent non-seulement publics, mais officiels et solennels comme la Royauté elle-même, et bientôt les honneurs qu'ils recevaient à la Cour devinrent des droits dans l'État (1). » Louis XV renchérit encore sur Louis XIV. Ne craignant pas d'anéantir les bases morales de la Monarchie par sa propre immoralité, le Roi très-chrétien vécut dans un harem, comme le Sultan. Une courtisane, titrée ou sans nom, menait à la baguette un gouvernement qui n'avait plus aucun titre, sinon à la soumission, du

(1) *La France et la Maison de Bourbon avant 1789.*

moins au respect des hommes de cœur. Esclave de ses passions et de ses caprices, Louis se ravalait au-dessous de la brute, et se croyait pourtant un être moralement supérieur, non-seulement aux yeux de l'humanité, mais encore aux yeux même de Dieu. Car, un jour, ayant menacé Choiseul de l'enfer, il ne craignit point d'ajouter : « Pour moi, » c'est autre chose ; je suis l'oint du Seigneur ! »

La dissolution des mœurs, longtemps particulière à la Cour, devint bientôt générale dans la société. Quoique le retour des anciennes querelles religieuses parût impossible en ce temps d'incrédulité systématique, elles recommencèrent néanmoins, entre les Jansénistes et les Jésuites, avec de nouveaux scandales, autour de la bulle *Unigenitus*. L'archevêque de Paris interdisait l'administration des sacrements à quiconque serait suspect de Jansénisme ou ne justifierait pas d'un billet de confession. Le Parlement, heureux de pouvoir troubler l'Église, alors qu'il ne pouvait point troubler l'État, mit en cause le prélat, afin de se prononcer légalement pour les Jansénistes et contre les Jésuites, c'est-à-dire, contre le véritable clergé. Cette lutte du spirituel et du temporel, puérole dans ses incidents, fut terrible dans ses

conséquences. « On voyait chaque jour le bourreau brûler des mandements d'évêques qui contestaient au Parlement sa juridiction ; les recors de la justice faisaient communier les malades la baïonnette au bout du fusil (1). » Le rire satanique de Voltaire dominait cette grave situation : « il ne serait pas mal , disait-il , qu'on envoyât » chaque Jésuite au fond de la mer avec un » Janséniste au cou. » Plaisanterie atroce qui marque l'origine d'une démoralisation systématique dont on ne saurait prévoir la fin. Au reste, la coalition du Parlement et des Jansénistes contre les Jésuites exprimait une sorte d'armistice entre deux partis ennemis, celui du droit divin et celui du droit humain, suspendant leurs hostilités réciproques pour repousser une intervention supérieure, qui aurait pu sans doute pacifier la société. Pascal avait prétendu, au nom de la religion, qu'il n'existait de vérité pour l'homme que celle qu'il recevait par une communication surnaturelle, ou mieux par une révélation de Dieu (2); et Voltaire prétendait, au nom de la philosophie, qu'il n'existe de vérité pour l'homme que celle

(1) Voltaire, *siècle de Louis XV.*

(2) Voir plus haut, pag. 395.

qu'il peut produire par lui-même. Le premier avait fait dégénérer le parti du droit divin « en un véritable anti-philosophisme religieux, afin de conclure à l'exclusion du parti du droit humain; » le second voulait faire dégénérer le parti du droit humain en « une véritable anti-religiosité philosophique (1), afin de conclure à l'exclusion du parti du droit divin. » De sorte que, l'un se croyant destiné à formuler souverainement, dans l'humanité, le principe de la stabilité religieuse, sociale et politique, en excluant la raison humaine; et l'autre se croyant destiné à formuler souverainement, dans l'humanité, le principe du progrès religieux, social et politique, en excluant la foi divine, ces deux partis devinrent absolument inconciliables. En vain les Jésuites, valeureux champions de la foi et de la raison, combattirent-ils leurs tendances contradictoires, parce qu'elles étaient également funestes, et qu'ils voulaient sauver le monde en le ramenant à l'unité. Profitant de la propension qu'a l'homme ici-bas de préférer la maxime du mal à la maxime du bien, les partis, coalisés contre eux, propagèrent le faux et détruisirent le vrai dans les sociétés, pour leur

(1) Hoëné Wronski, voir tous ses grands ouvrages.

ouvrir l'ère des divisions et des révolutions qui n'est pas encore fermée.

Comme les sectes mystiques et religieuses réduisaient l'homme à l'état d'automate, les sectes philosophiques et matérialistes entreprirent de le réduire elles-mêmes à l'état d'animal ou de brute. On dénaturait le but suprême de l'humanité sur la terre, afin de mieux dénaturer le but suprême des États. Or, les prétendus traités de morale ou de politique étaient insuffisants à cet égard, puisqu'ils ne pouvaient renfermer qu'un certain nombre de connaissances, et qu'il s'agissait d'embrasser toutes les connaissances humaines, pour en exclure les lois morales qui expriment l'action de Dieu sur l'univers. On conçut alors le plan d'un grand ouvrage, devenu populaire sous le nom d'*Encyclopédie*. Une main sacrilège y accumula toutes les négations, pour prouver la non-existence d'un ordre surnaturel, et toutes les affirmations, pour nier l'existence d'un ordonnateur suprême. A côté des Encyclopédistes, et, concurremment avec eux, s'élevèrent les Économistes qui ont précipité la civilisation humaine dans je ne sais combien de catastrophes, sous prétexte de fonder le bonheur absolu de l'homme sur la terre, en susci-

tant l'antagonisme sanglant de l'individu contre la société. Les Encyclopédistes battaient en brèche la constitution morale du monde chrétien; et les Économistes, sa constitution physique. Cette secte individualiste prétendait créer la fortune particulière en détruisant la fortune générale, par l'application de ce principe tristement célèbre : *Laissez faire, laissez passer* : expression de la liberté illimitée, que l'on proclamait sous les auspices de la tyrannie. Mais elle fut contredite presque sur-le-champ par la secte communiste, qui voulait détruire les propriétés particulières en créant une propriété collective : dernier terme du problème révolutionnaire déjà universellement posé et moralement accepté par tous les Rois de l'Europe. Car Louis XV, l'Empereur Joseph, Frédéric-le-Grand, Gustave III de Suède, l'Impératrice Catherine, Stanislas de Pologne, chefs des sociétés officielles, protègent cette conjuration ourdie par les chefs des sociétés secrètes, dans l'unique but d'anéantir la science positive et la religion, le sacerdoce et la Royauté, l'Église et l'État, c'est-à-dire tous les desseins de Dieu sur sa propre création.

« *Qu'est-ce que le Roi?* » s'écrie Diderot; si le prêtre

osait répondre, il dirait : *C'est mon licteur* (1) ! » Et ses disciples répètent en chœur : *Écrasons l'infâme* ; ou mieux, écrasons tout ce qui exprime la Divinité dans l'humanité. Quoiqu'on dénonçât, en ces termes sauvages et à la grande stupéfaction des peuples civilisés, les rapports moraux qui existent entre le Trône et l'autel ; bien plus, quoiqu'on se proposât de les détruire l'un par l'autre, les Rois catholiques ne se liguent pas moins avec les auteurs d'anarchie, pour anéantir, d'un commun accord, l'ordre des Jésuites. Cette puissante association renferme, depuis plusieurs siècles, les hommes supérieurs de tous les pays. S'ils dirigent encore l'enseignement de la jeunesse, ils ont dirigé les destinées des nations, aussi longtemps que les Rois ont compris la nécessité de fonder le véritable Pouvoir sur le véritable Savoir. En effet, les Jésuites, alors maîtres de la science, étaient parvenus à réprimer l'extension du Protestantisme, sans arrêter le développement de la raison humaine, dont ils défendaient les droits sacrés, soit contre les sectes religieuses, soit contre les sectes prétendues philosophiques. « Mais, loin d'entendre le progrès à la

(1) *Interprétation de la nature. — Politique des Souverains.* CXLVII, pag. 278.

manière du siècle, c'est-à-dire comme un divorce avec le passé et l'Église, les Jésuites restaient étroitement attachés à Rome. Le Pontife désapprouvait-il certaines de leurs tolérances ? ils n'hésitaient pas à obéir, dût-il leur en coûter les conquêtes achetées par deux siècles de martyres, et l'espérance de convertir le plus grand Empire du monde (1). » Pendant que les Jésuites poursuivaient ce triomphe salutaire, leurs adversaires conspiraient fatalement leur ruine. Mais ils ne réussirent à perdre cet ordre illustre, qu'en y introduisant de faux frères qui, par l'invention de la casuistique et par d'autres relâchements moraux, y développèrent ce tissu de méfaits, si injustement attribués à l'institution même de l'ordre des Jésuites (2). » Lorsque cet événement s'accomplit, les Encyclopédistes avaient déjà supplanté les Jésuites dans le conseil des Rois. Non-seulement les Souverains catholiques, grands et petits, proscrivirent les Jésuites de leurs États respectifs, mais ils formèrent le projet de bloquer Rome pour soulever le peuple contre le Souverain-Pontife : uni-

(1) M. César Cantu, *Histoire de Cent ans*. Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 148, trad. par M. Amédée René, Paris 1852.

(2) Hoëné Wronski, *Métapolitique*, pag. 59.



que moyen de pousser la Papauté à détruire elle-même cet ordre, sous prétexte qu'il fomentait l'anarchie dans l'Église. Clément XIV, Pape timoré, désirait sauver cette institution en la transformant. C'est alors que Ricci, général des Jésuites, tint ce langage magnanime : *Sint ut sunt, aut non sint*; — qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient plus. Le Bref de suppression (21 juillet 1773) fut accueilli, par les vieilles sectes anti-religieuses, avec d'autant plus de joie, qu'il devait ébranler le monde catholique jusque dans ses profondeurs, jusque dans la sphère où se forment les générations nouvelles (1), et qu'elles allaient enfin les diriger dans la voie révolutionnaire. Aussi, loin d'imiter les Rois catholiques, Frédéric-le-Grand et la Grande Catherine, non contents de protester contre cet acte du Saint-Siège, conservèrent-ils les Jésuites, à côté de leurs Églises dissidentes, mais dans leurs propres États, en déclarant qu'ils « ne connaissaient pas de meilleurs »  
« prêtres ni de meilleurs instituteurs. »

A peine cette société officielle, qui avait toujours eu pour but de régénérer l'Église et quelquefois même l'État, fut-elle détruite, comme

(1) Léopold Rauke, *Histoire de la Papauté*. Tom. IV, pag. 500.

congrégation religieuse, par les Gouvernements, qu'on vit se créer contre les Gouvernements une foule de sociétés secrètes, comme congrégations politiques, ayant pour but de constituer un *anti-État* et une *anti-Église* (1), ou mieux de substituer des Pouvoirs occultes aux Pouvoirs publics. Mystérieusement ligués dans ce dessein révolutionnaire, les *roses-croix*, les *francs-maçons*, les *illuminés*, et je ne sais combien d'autres sectes, attaquèrent ouvertement le despotisme des Rois, en défendant la liberté des Peuples. Les divers ordres de l'État n'exprimèrent plus dès lors que l'anarchie universelle. D'un côté, les affiliés aux sociétés secrètes cherchaient l'expression de leurs droits dans le *Contrat social*, où Rousseau protestait contre toutes les institutions sociales, en haine de la Monarchie et par amour pour la République; de l'autre côté, les Parlements trouvaient l'expression de leurs devoirs dans l'*Esprit des lois*, où Montesquieu opposait la Royauté constitutionnelle d'Angleterre à la Royauté absolue de France. La première opposition, transformant le Roi en Tyran, avait armé Damiens d'un poignard régicide; la seconde opposition armait la Magistrature d'un

(1) Hoéné Wronski, *Métapolitique*, pag. 93-94.

type de gouvernement qu'elle voulut réaliser , d'une manière légale , en s'intitulant : *Classes du Parlement du Royaume* , et en prétendant « représenter l'État entier, divisé en différentes » compagnies , qui toutes représentaient les États- » Généraux perpétuels de la Monarchie (1). » Louis XV ne pouvait admettre les prétentions de la Magistrature sans détruire lui-même la Royauté. C'est en cette occasion que la Dubarry se procura le tableau où Van Dyck nous montre Charles I<sup>er</sup> fuyant devant l'armée de Cromwell, et qu'elle dit au Roi : « La France(elle donnait ce nom à Louis XV), » mire-toi dans cette peinture. Si tu laisses faire le » Parlement, il te fera couper la tête, comme celui » d'Angleterre à Charles I<sup>er</sup>. » Non, Dieu ne devait donc pas réserver le sort de Charles I<sup>er</sup> à Louis XV. Après avoir longtemps défiguré la Monarchie sur le Trône, ce Prince n'aurait jamais pu la transfigurer sur l'échafaud. Le plus vicieux des Bourbons réussit où le plus vertueux des Stuarts avait échoué. Les coups d'État de Louis XV triomphèrent malgré l'immoralité de ses desseins et de sa vie ; mais les nobles tentatives de Louis XVI avortèrent, malgré la moralité de ses vues, de ses prin-

1) Voltaire, *siècle de Louis XV*, chap. VI.

cipes et de ses actes, parce que le meurtre d'un Roi juste, victime des iniquités temporelles, était sans doute nécessaire, sous le rapport de la justice éternelle, pour accomplir la Rédemption de toutes les Royautés.

Quoi qu'il en soit, le règne du Monarque martyr, exprime, dans l'histoire de l'Europe, l'époque la plus surhumaine et la plus inhumaine. L'existence de la Monarchie était devenue problématique avant la mort de Louis XV ; et Louis XVI, présentant la nécessité d'un ordre meilleur en morale et en politique, ou mieux d'un nouveau but qu'il fallait donner à l'État, si l'on voulait réprimer l'anarchie qui régnait dans les esprits, entreprit de vastes réformes, avec l'espoir de prévenir les révolutions. La bonté, le savoir et la générosité du Roi plaisaient au peuple, intéressé à la régénération sociale ; mais son irrésolution plaisait seule à l'égoïsme des sectes, intéressées aux vieux abus. Voltaire s'écria : « Si Louis XVI continue, il ne sera » plus question du règne de Louis XIV. Je l'estime » trop pour croire qu'il puisse faire tous les chan- » gements dont on nous menace. » Le Pouvoir occulte dirigeait ouvertement ce Monarque dans le choix de ses propres ministres. Louis cherchait

des réformateurs, on lui trouva des révolutionnaires. Quand Turgot fut entré au ministère, l'esprit de destruction espéra n'en plus sortir. Voltaire se hâta d'écrire au Roi de Prusse et à d'Alembert : « Si vous avez plusieurs sages de cette espèce dans votre secte, disait-il à ce dernier, l'*Infâme* est écrasée. » « Les prêtres, disait-il au premier, sont désespérés : c'est le principe d'une grande révolution. » En effet, Turgot était aux Économistes ce que Voltaire était aux Encyclopédistes. Pour supprimer les abus, c'est-à-dire le mal qui régnait dans la société, au lieu d'opérer les réformes, c'est-à-dire le bien, il supprima positivement la société. Non content de mettre l'anarchie dans l'État en organisant le libre-échange, il mit l'anarchie dans l'Atelier en détruisant les maîtrises et les jurandes, qu'il aurait dû régénérer. Le Parlement, ayant refusé d'enregistrer ce dernier édit, Turgot eut recours à un lit de justice, argument du despotisme, pour conclure en faveur de la liberté illimitée. L'opposition parlementaire ne fit silence autour du Gouvernement, qu'après avoir prédit au Roi, par l'organe du premier président, l'entière dissolution de la Monarchie. A peine Turgot avait-il triomphé du Parlement, qu'il fut vaincu

par l'opinion publique ; et Louis XVI dut l'abandonner. Les corporations se relevèrent après la chute du Ministre ; mais si la constitution physique de la société restait intacte, sa constitution morale était complètement dé faite.

Cette manie de tout détruire pour ne rien créer, longtemps particulière à la France , devint presque générale en Europe. Ayant voulu régénérer son peuple malgré lui-même, le Roi d'Espagne faillit être massacré (1766). Durant ces journées insurrectionnelles, Charles III dut son salut aux Jésuites qu'il proscrivit l'année d'après. Le Portugal aurait béni le Roi Joseph, s'il n'eût maudit son ministre Pombal, qui sapait les institutions nationales et les croyances religieuses, pour établir quelques lois politiques en renversant toutes les lois morales. Frédéric se moquait des prêtres et des philosophes : aussi ne prenait-il au sérieux que les écus et les bataillons. L'Angleterre, sortie de ses anciennes crises, après avoir renversé la Dynastie du droit divin, pour élever la Dynastie du droit humain, entra dans une ère nouvelle avec de grands orateurs et de grands ministres : véritables Souverains ayant le Roi pour sujet. On ne recherchait que des idées pratiques dans le Parle-

ment anglais, tandis que dans la plupart des Cours on ne recherchait que des idées chimériques sur toute matière. L'Empereur Joseph, *malheureux dans toutes ses entreprises et dans toutes ses réformes*, subit les remontrances du conseil de Flandre, qui lui reprocha d'avoir fait plus d'ordonnances, en quelques années, que Charles-Quint n'en avait rendu en cinquante ans. Ainsi, les Rois étaient devenus révolutionnaires ; et les peuples, au contraire, étaient restés conservateurs.

Mais, cette situation étrange allait bientôt changer. Déjà le partage de la Pologne avait jeté, en Europe, un grand nombre de Polonais dont les plaintes retentissant au cœur de chaque peuple, indignaient les nationalités opprimées contre les Rois oppresseurs. Ainsi, l'abus de la force réveillait partout le sentiment du droit. L'autorité monarchique avait été longtemps une Providence tutélaire devant laquelle tout le monde s'était incliné ; mais, puisqu'elle devenait une Fatalité désespérante, on pouvait prévoir le moment où tout le monde se lèverait au nom de la liberté révolutionnaire. Ce revirement d'opinion n'échappa point à l'œil observateur de Frédéric, sur qui devait retomber l'effrayante responsabilité des événements.

Et le héros de Machiavel, se transformant aussitôt en un héros de Plutarque, voulut créer l'unité morale de l'Allemagne, après *avoir inventé le partage de la Pologne* (1). Les entreprises de l'Empereur Joseph II contre la Bavière lui donnèrent l'occasion de rompre avec la politique de l'égoïsme, et d'agir enfin pour le bien de l'humanité. La Maison Palatine, héritière du duc Maximilien-Joseph, consentait à échanger contre les Pays-Bas, érigés en Royaume de Bourgogne, une partie de la Bavière que la Maison d'Autriche voulait absorber. L'équilibre du Pouvoir n'existait plus dès lors en Allemagne; et la France voyait disparaître une barrière qu'elle avait formée avec autant de sang que d'argent. La véritable gloire de Frédéric-le-Grand sera d'avoir empêché cette destruction de la Bavière pour racheter la destruction de la Pologne. Enfin, le Congrès de Teschen se réunit sous les auspices de la Russie et surtout de la France (1779), qui fit prévaloir son ancien droit de fixer la pondération des Pouvoirs en Europe. C'est là que Frédéric organisa une ligue des Princes allemands ayant pour but de défendre les droits de chacun et de tous contre la force, de maintenir

(1) A. de Saint-Priest, *Étud. diplom.* Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 301.



en vigueur les vieux privilèges consacrés par la Bulle d'Or, et de produire un nouveau privilège, résultat d'une idée nouvelle, en plaçant l'unité germanique sous le patronage du Roi de Prusse.

La France avait hâte de rétablir la paix sur le Continent de l'Europe, afin de mieux lutter contre l'Angleterre sur les mers d'Amérique, où elle se donnait la triste gloire de soutenir une démocratie naissante contre une ancienne aristocratie, espérant effacer ainsi la honte et les revers de la guerre de Sept Ans. Il en résulta que l'Angleterre perdit treize Principautés, devenues libres et souveraines sous le nom de *République des États-Unis d'Amérique*; et que la France regagna quelques possessions dans l'Inde ou ailleurs (traité de Versailles, 1763). Mais ces bénéfiques matériels ne devaient point compenser les pertes morales qu'elle venait d'éprouver, aux yeux du monde civilisé, en légitimant, par ses propres actes, le principe de l'insurrection des peuples contre les Rois. Cette politique révolutionnaire avait été imposée par l'opinion à qui Louis XVI obéissait, faute de savoir lui commander. La guerre fournit à Necker l'occasion de publier son fameux *Compte-Rendu*, par lequel ce ministre, s'attribuant tout à lui-même et n'accordant

rien au Roi, transformait la Monarchie absolue en une Monarchie constitutionnelle ; et la paix, ramenant en France une génération militaire, qui avait entendu proclamer les droits de l'homme par le Congrès de Philadelphie, au nom de l'égalité humaine, fit éclore des idées républicaines dans la société monarchique où l'on opposa la Souveraineté du peuple à la Souveraineté du Roi, soit pour subordonner celle-ci à celle-là, comme en Angleterre, soit pour faire détruire la seconde par la première, comme en Amérique. L'antagonisme absolu de ces deux Souverainetés, ou mieux du droit divin et du droit humain cherchant à s'entre-détruire tour-à-tour, devait commencer dans le Parlement et finir dans la rue. Quoique le déficit du trésor eût été facilement comblé en d'autres circonstances, il devint un abîme sans fond où toute une grande société vint s'anéantir. La magistrature, la noblesse, le clergé lui-même, toutes les classes privilégiées se liguèrent contre l'autorité royale qui voulait fixer le droit commun en matière de finances. Au reste, la faiblesse matérielle du gouvernement, prétexte de l'opposition, n'était qu'une conséquence de sa faiblesse morale. Car, en parlant de son propre ministre, Brienne,

archevêque de Toulouse, Louis XVI disait avec indignation : *Cet homme ne croit pas en Dieu!* Puisqu'on était sorti des voies de la Providence, on devait entrer dans les voies de la Fatalité.

Le Roi espéra vaincre le Parlement au moyen d'un coup d'État; mais le Parlement triompha du Roi en proclamant une déclaration des principes constitutifs du Royaume. « La France, disait-il, est une Monarchie gouvernée par le Roi conformément aux lois qui établissent : 1<sup>o</sup> Le droit au Trône de la Maison régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; 2<sup>o</sup> le droit de la Nation de consentir librement les subsides, par l'organe des États-Généraux; 3<sup>o</sup> les coutumes et les capitulations des provinces; 4<sup>o</sup> l'inamovibilité des magistrats; 5<sup>o</sup> le droit des Cours de vérifier, dans chaque province, les volontés du Roi et d'en ordonner l'enregistrement, seulement en tant qu'elles sont conformes aux lois constitutives de la province et aux lois fondamentales de l'État; 6<sup>o</sup> le droit de tout citoyen de n'être traduit que devant ses juges naturels; 7<sup>o</sup> enfin le droit, qui est la garantie des autres, de n'être arrêté que pour être remis immédiatement aux juges compétents. » Cette déclaration de principes rendit le Parlement populaire,

par cela seul qu'il réagissait, au nom de la liberté légale, contre tous les actes arbitraires de l'autorité. Mille clubs se formèrent aussitôt dans Paris où les hommes, qui voulaient tout détruire, ne parlaient plus que de tout réformer. Louis XVI, ayant « très-peu d'ambition personnelle dans le Pouvoir (1), » promit de convoquer les États-Généraux (8 août 1788), et invita chaque ordre, ou mieux chaque individu, à lui adresser son avis sur le meilleur moyen de composer cette représentation nationale. Au lieu de résoudre lui-même le problème du présent, il mettait aux voix le problème de l'avenir. Il déclarait à la société officielle que la France était sans lois fixes, sans constitution propre, et semblait donner raison aux sociétés secrètes, qui prétendaient faire table rase. On attaqua sur-le-champ les abus du gouvernement, et puis les bases mêmes de tout gouvernement. On réclama la liberté individuelle pour conclure à la suppression des lettres de cachet, ou mieux à la liberté universelle. On proclama l'égalité humaine, sous prétexte de régénérer un État constitué sur l'inégalité des classes, ayant chacune ses privilèges, ses immunités, ses affections et

(1) V. Guizot, *La France et les Bourbons avant 1789*.

ses répulsions qui fomentaient l'antagonisme de l'épée et de la robe, du noble et du roturier, du bourgeois et du prolétaire. Tout le monde comprit alors qu'il se préparait en France un nouvel ordre social et une nouvelle forme de gouvernement, c'est-à-dire une révolution dont l'issue devait être salutaire ou fatale, suivant que ses principes seraient conformes à la destination positive de l'homme sur la terre, ou que ses actes seraient attentatoires aux glorieuses destinées de l'humanité.

Le Parlement refuse d'enregistrer la convocation des États-Généraux, à moins que chaque ordre n'ait le droit de délibérer séparément et d'opposer son *вето* particulier aux résolutions des deux autres ordres, comme cela s'est pratiqué en 1614. Cette résistance a pour but d'arrêter le mouvement de la Bourgeoisie, qui prétend fonder sa domination exclusive, et dont l'abbé Siéyès résume tous les sentiments dans sa brochure célèbre : *Qu'est-ce que le Tiers-État?* Cédant aux suggestions de Necker, Louis XVI convoque une assemblée de notables (8 novembre 1788), où l'on croit concilier les intérêts de l'aristocratie et les intérêts de la démocratie, en accordant au Tiers-

État un nombre de députés égal à celui des deux autres Ordres réunis ; mais on ne fait que mieux éclater la contradiction universelle de tous les intérêts de la société. Car la Royauté, entraînée hors de sa voie par les partis, ne s'appartient plus, et devient un instrument contre elle-même. Rousseau a dit : « Je ne crois pas que les grandes » Monarchies subsistent encore longtemps. » Maintenant on prévoit le succès de la République, c'est-à-dire l'exclusion du droit divin par le droit humain, puisqu'un parti considérable veut substituer le dogme de la Souveraineté du Peuple , négation de toute légalité antérieure et supérieure, au dogme de la Souveraineté du Roi, qui en est l'affirmation nécessaire.

Cependant, les États-Généraux viennent de s'ouvrir (5 mai 1789), et Louis XVI leur parle en ces termes : « Tout ce qu'on peut demander à un Souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments. Puisse, messieurs, un heureux accord régner dans cette Assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du Royaume. » Les sentiments de la nation sont

conformes à ceux du Monarque. Mais celui-ci a convoqué les États pour rétablir les finances, et celle-ci envoie ses députés pour renouveler la constitution du pays. Leurs *cahiers* déclarent, il est vrai : 1° que le Gouvernement français est un Gouvernement monarchique ; 2° que la personne du Roi est inviolable et sacrée ; 3° que la Couronne est héréditaire de mâle en mâle ; 4° que le Roi est dépositaire du Pouvoir exécutif ; 5° que les agents de l'autorité sont responsables ; 6° que la sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois ; 7° que la Nation fait la loi avec la sanction royale ; 8° que le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt ; 9° que l'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'États-Généraux à une autre ; 10° que la propriété sera sacrée ; 11° que la liberté individuelle sera sacrée. Sur ces bases incontestables et encore contestées, il paraît facile de mettre d'accord l'autorité monarchique et la liberté nationale, le droit divin et le droit humain : considérés comme éléments essentiels de toute Souveraineté. Mais, à côté de ces principes généralement avoués, les cahiers renferment d'autres principes restés à l'état de problèmes. On se demande, par exemple, si le Roi

aura le pouvoir législatif limité par les lois constitutionnelles du Royaume? Si le Roi aura le droit de faire des lois provisoires de police et d'administration dans l'intervalle des tenues des États-Généraux, et si ces lois seront soumises à l'enregistrement des Cours souveraines? Si le Roi pourra convoquer, proroger et dissoudre les États-Généraux, ou bien si les États-Généraux ne pourront être dissous que par eux-mêmes? Si les États-Généraux seront permanents ou périodiques? Si les trois Ordres seront réunis dans une seule et même chambre? Si l'on formera un quatrième Ordre : celui des paysans? S'il y aura des incompatibilités? Combien il faudra de voix pour qu'il y ait une résolution formelle? Si la liberté de la presse sera limitée ou illimitée? Si les lettres de cachet seront maintenues? Et la solution de ces problèmes, débattus sur le terrain même de la Souveraineté, au nom du Roi et au nom de la Nation, ne saurait être trouvée par des législateurs qui cherchent, d'un côté, la Monarchie absolue, non pas avec Louis XVI, mais avec la Cour, ou la Monarchie relative avec Montesquieu ; de l'autre côté, la République démocratique avec Rousseau, ou la République aristocratique avec Lafayette, sous prétexte



de découvrir le nouveau but du Gouvernement et de la société.

Cet antagonisme des idées aussi bien que des intérêts éclata lors de la vérification des pouvoirs. Le Tiers-État désirait la faire en commun, tandis que le clergé et la noblesse voulaient y procéder en particulier. Constituer une seule Chambre où l'on voterait par tête et non par Ordre, c'était toute la révolution pour la Bourgeoisie, qui se considérait comme représentant toute la nation; constituer deux Chambres, à l'instar de l'Angleterre, l'une de la haute aristocratie, l'autre des communes, c'était, au contraire, toute la révolution pour la noblesse, qui se considérait comme formant une race positivement supérieure, comme exerçant une fonction sociale et politique entièrement distincte. Nulle conciliation n'ayant pu s'opérer entre la noblesse et la bourgeoisie, les communes se constituèrent elles-mêmes sous le nom *d'Assemblée nationale* : de sorte que leur premier vote fut un acte de Souveraineté (1). Louis XVI aurait moralement abdiqué, s'il n'était pas intervenu. La salle des États est fermée pour les préparatifs d'une séance royale. Mais les députés des

(1) M. Mignet. *Hist. de la révolut. franç.* chap. 1<sup>er</sup>, pag. 52.

Communes , au lieu de suspendre leurs séances révolutionnaires , se réunissent dans un jeu de paume , déchirent leur mandat impératif et jurent « de ne se séparer que la constitution du Royaume et la régénération publique ne soient établies et affermies. » A la séance royale , le Roi blâme les actes hostiles à l'autorité monarchique , sans porter atteinte aux véritables principes de liberté. Aussi le Tiers-État va-t-il évacuer la salle pour obéir à Louis XVI , lorsque Mirabeau s'écrie d'une voix puissante : « J'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie , si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. » Puis , se retournant vers le grand-maître des cérémonies : « Allez dire à votre maître , poursuit-il , que nous sommes ici par la puissance du peuple et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. Et nous, assurons notre ouvrage en déclarant inviolable la personne des députés aux États-Généraux. » Quoiqu'il se soit déclaré individuellement et collectivement Souverain, le Tiers-État ose demander au Roi le renvoi de ses propres troupes et « l'établissement de gardes bourgeoises dans Paris et Versailles , pour se créer une armée qui

détruira au besoin celle de la Royauté. Louis XVI doit réagir contre une Assemblée factieuse et défendre ses droits suprêmes : base juridique de l'État. En conséquence, il fait avancer ses troupes, *au lieu de les éloigner*. Mais les députés fraternisent aussitôt avec les électeurs de Paris, qui, réunis pour nommer leurs représentants, n'ont pas encore eu le temps de se séparer. On leur conseilla de s'emparer du gouvernement de la capitale, à l'instar du Tiers-État qui s'est emparé du gouvernement de la France. Cette coalition du bourgeois représentant et du bourgeois représenté, entraîne la défection des gardes-françaises et la formation de la garde nationale sous les murs croulants de la Bastille; inaugure le règne des violences; anéantit le Pouvoir légal et fonde le Pouvoir révolutionnaire, ayant les journaux, les clubs, l'Assemblée pour organes; ayant pour ministres tout un peuple insurgé! *C'est une révolte!* s'écria Louis XVI, en apprenant ces nouvelles: *Non, Sire*, lui répondit le duc de Liancourt, *c'est une révolution!*

Les événements suivaient une marche si rapide et si régulière, au milieu de ce désordre, qu'on dut soupçonner l'existence d'un vaste com-

plot tramé contre Louis XVI et contre la Monarchie. Ce complot, le parti royaliste l'attribuait au duc d'Orléans, à cause de l'antagonisme des deux branches de la Maison de Bourbon qui allait être exploité, non-seulement par l'Angleterre montrant à ce Prince la possibilité d'une révolution dynastique, au moyen de laquelle il pourrait s'élever au Trône, après en avoir fait descendre toute une race de Rois, mais encore par le parti démocratique, c'est-à-dire par les sociétés secrètes pour qui ce Prince devenait un instrument de révolte populaire, dont le but ne pouvait être que la République. Quoiqu'il en soit, le Roi et l'Assemblée elle-même se trouvaient à la merci d'une insurrection triomphante, que dirigeaient des chefs mystérieux, symboles du Pouvoir occulte, pour détourner la révolution de ses fins augustes et providentielles, en détruisant tous les Pouvoirs publics, quels qu'ils fussent d'ailleurs, c'est-à-dire l'ordre social sous toutes les formes possibles, et en créant l'anarchie dans son expression la plus sauvage. Un rapprochement s'opéra entre le Roi et les députés, également intéressés à vaincre ce farouche adversaire, présent partout, mais partout invisible. Louis XVI, ne connaissant pas la peur,

lorsque le danger ne menace que sa personne, entre dans l'Assemblée, sans gardes ni cortège. « Eh » bien ! c'est moi qui me fie à vous, dit-il. » Sa parole est couverte d'applaudissements. Une députation de l'Assemblée porte à Paris la nouvelle de sa réconciliation avec le Roi, et en rapporte un prétendu vœu des habitants. On désire que Louis XVI vienne sanctionner l'élection de Bailly, président de l'Assemblée, qui a été nommé maire de Paris, et celle de Lafayette, nommé commandant de la garde bourgeoise, ou mieux qu'il vienne reconnaître l'existence légale d'un Pouvoir constituant, qui s'est constitué de lui-même. Bailly se rend au devant de Louis XVI, à la tête des magistrats civils et des gardes nationaux. « Sire, dit-il, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris : ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple ; ici le peuple a reconquis son Roi. » Ces paroles résument toute la situation ; car la Souveraineté du droit divin s'efface devant la Souveraineté du droit humain. Louis XVI est reçu à l'Hôtel-de-Ville, selon les rites maçonniques, *sous la voûte d'acier*. On lui fait prendre la cocarde tricolore, symbole du nouveau régime, quitter la cocarde blanche,

symbole de l'ancien, et approuver les deux élections, pour lui faire abdiquer à la fois et le pouvoir législatif et le commandement de la force publique. En agissant ainsi, le Roi ne croyait sacrifier que son autorité personnelle au bien du peuple, tandis qu'il sacrifiait l'autorité divine elle-même, et qu'il accomplissait, par conséquent, le malheur de son peuple dont il subordonnait les intérêts éternels aux intérêts purement temporaires ou provisoires.

Au moment où Louis XVI entrait dans l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour *ne faire qu'un avec la nation*, la Noblesse et le Clergé se réunissaient au Tiers-État pour ne former qu'une seule Chambre. La Monarchie des trois Ordres cessait d'exister, avant que la Monarchie de l'universalité des citoyens ne pût naître. En effet, l'antagonisme des classes finissait à peine au sein de l'Assemblée constituante, qu'il commençait à se produire dans toute la France, où les sociétés secrètes avaient organisé la guerre des chaumières contre les châteaux, et celle du prolétariat communiste contre la propriété particulière. Désirant contenir ce mouvement ultra-démocratique, Siéyès et Mirabeau, chefs du parti bourgeois ou du mouvement révolutionnaire

et conservateur tout ensemble , opposèrent une propagande occulte à la propagande occulte du parti de la destruction , et provoquèrent le courage des classes moyennes en leur inspirant la peur des classes extrêmes. Chaque cité, chaque commune, chaque paroisse forma sa garde civique avec les honnêtes gens appelés à combattre des *brigands* imaginaires : en sorte qu'un million de bourgeois armés pouvaient défendre au besoin l'Assemblée souveraine , soit contre les réactions aristocratiques , soit contre les envahissements démagogiques. La Noblesse rassura la Bourgeoisie en renonçant à tous ses privilèges (nuit du 4 août) ; et le Clergé, qui suivit son exemple , donna sa propriété morale en attendant qu'on lui prît sa propriété matérielle. Ces actes magnanimes semblaient être le complément d'une révolution qui se faisait au nom de l'égalité humaine. Aussi , pour montrer toute la pureté de ses intentions révolutionnaires, l'Assemblée, fière d'avoir aboli tous les titres, décerna-t-elle au Roi celui de *Restaurateur de la liberté française*, qui lui rappela, sans doute, qu'il n'avait plus d'autorité.

L'ancien régime étant détruit, il fallait créer le régime nouveau. Une *déclaration des droits de*

*l'homme et du citoyen*, considérés comme le but suprême de l'humanité sur la terre et formant une sorte de constitution universelle, servit de préambule à la constitution nationale. Après avoir mis l'individu abstrait au lieu et place de la société positive, on fixa le pouvoir législatif dans une seule Chambre : symbole d'un despotisme collectif substitué au despotisme monarchique. On déclara la Couronne indivisible, héréditaire et le Roi inviolable ; mais on lui retira l'initiative des lois, la dissolution du corps délibérant, le droit de paix et de guerre, le *veto absolu* qui fut remplacé par le *veto suspensif* limité à deux législatures, tous les attributs de la Souveraineté, qui passèrent des mains du Monarque à celles de la nation. Quoiqu'il eût déjà consenti à la destruction morale de la Monarchie, Louis XVI voulut empêcher sa destruction positive et tenter un coup d'énergie après tant d'actes de faiblesse. En conséquence, il forma le projet de se retirer à Metz, d'où il espérait écraser la révolution ; mais le parti ultra-révolutionnaire avait résolu de ramener le Roi lui-même à Paris, où il espérait anéantir la Royauté. Une troupe de brigands et de femmes avinées fut dirigée sur Versailles, envahit le palais, en criant :



*Le Roi à Paris et meure la Reine!* pillà, égorgea, et reparut le jour suivant, portant en triomphe les têtes des gardes-du-corps qu'elle avait massacrés pendant la nuit, escortant jusqu'à l'Hôtel-de-Ville Louis XVI, qui cache sa douleur sous ces nobles paroles : « Je reviens avec confiance au milieu de » mon peuple de Paris (5 et 6 octobre). »

L'Assemblée constituante suit le Roi et s'efforce de réorganiser l'État, qu'elle a complètement désorganisé. L'ancienne division de la France en provinces, ayant des privilèges distincts et des coutumes différentes, est remplacée par une division toute nouvelle, en départements, districts, cantons et communes : membres d'un même corps destiné à recevoir l'impulsion de Paris, tête du Royaume. L'uniformité administrative facilitera l'unité législative. La vénalité des charges disparaît, et les tribunaux remplacent les Parlements. Toutes les magistratures civiles et judiciaires émanent de l'élection populaire : conséquence inévitable de la Souveraineté du droit humain qui supprime la Souveraineté du droit divin. Après avoir détruit l'État, on détruira l'Église. Les monastères seront anéantis en même temps que les maîtrises et les jurandes : par suite, le travail matériel en même temps que

le travail moral. Les propriétés immobilières du Clergé seront livrées à la mobilisation publique, par voie de spoliation. Chaque prêtre, soumis à un traitement fixe, jurera d'être fidèle *à la nation, à la loi, au Roi*, comme un simple fonctionnaire de l'État, qui ne reconnaît plus aucune religion et qui prétend connaître néanmoins de toutes choses relatives à l'organisation de l'Église. Pour que les bulles du Pape soient valides, elles devront être approuvées par l'Assemblée et sanctionnées par le Roi. Quoique le refus du serment entraîne la perte des évêchés et des cures, le Clergé ne veut pas y souscrire. Les prêtres doivent défendre l'existence de l'Église, et les Nobles défendre l'existence de l'État. Ceux-ci espèrent sauver la Royauté en quittant le Royaume; ceux-là espèrent sauver la religion en restant dans leurs diocèses. Par le seul fait de ce double mouvement, l'Assemblée constituante se trouve menacée d'une guerre étrangère et d'une guerre civile. Consultant alors les craintes du moment plutôt que les nécessités de l'avenir, elle confisque les biens des nobles émigrés et ceux des prêtres réfractaires; elle proclame en principe la liberté du genre humain; elle organise de fait l'anarchie légale dans le pays; elle consacre l'illé-

galité de sa propre révolte, au lieu de consacrer la légitimité de la Révolution par des institutions nationales et salutaires ; enfin, au lieu de fixer l'égalité dans le droit et dans le devoir, en créant la Monarchie de tous après avoir détruit la Monarchie de quelques-uns, elle dispose la Constitution de manière à pouvoir opter entre la République et la Royauté, pour que la Monarchie elle-même soit conservée ou abolie, selon les événements (1).

Pendant, l'Europe considère avec stupeur cette France révolutionnaire dont les agitateurs officiels déclarent hautement ne vouloir troubler personne, et dont les agitateurs occultes cherchent à bouleverser tout le monde, en suscitant la lutte formidable et suprême des Peuples contre les Rois. Loin d'employer à s'attaquer mutuellement, comme ils faisaient depuis trois siècles, des forces destinées à un plus noble usage, les Monarques ne devront s'en servir désormais que pour se défendre contre leur ennemi commun : le peuple de France ! Mais ils transforment cette question d'intérêt moral et de salut public, en une question d'intérêt matériel et d'égoïsme. Alors qu'il s'agit, pour eux

(1) Voir *La correspondance secrète de Mirabeau*, recueillie par le comte de La M... .

et pour leurs États, d'être ou de ne plus être, car la chute de la Monarchie française entraîne celle de toutes les Monarchies européennes, ils se présentent en conquérants de la France, non en libérateurs de Louis XVI, et précipitent ainsi l'anéantissement de la Royauté qu'ils doivent sauver.

Louis XVI repoussa l'intervention des Rois de l'Europe, « aimant mieux relever la Monarchie tout seul (1), » pour prévenir la chute de son propre peuple. Dans ce but, il quitta furtivement Paris et se dirigea vers la frontière où Bouillé, général habile et dévoué, l'attendait avec une armée. Avant d'arriver au terme de son voyage, il fut reconnu par un maître de poste, arrêté par un simple officier municipal et reconduit par trois commissaires de l'Assemblée constituante, dont il resta prisonnier. La captivité du Roi exprimait l'abolition morale de la Royauté : aussi demanda-t-on sur-le-champ son abolition positive et l'établissement d'une République. Cette proposition fit naître une insurrection meurtrière dans la capitale et un grand déchirement parmi les réformateurs de l'Assemblée, qui devinrent conservateurs, après avoir abattu l'audace des révolutionnaires. Il n'y eut

(1) M. Mignet, *Hist. de la rév. française*, Tom. I<sup>er</sup>, pag. 193.

plus dès lors que deux partis : celui des *monarchiens* et celui des *républicains*. Désirant conserver sa victoire présente, le premier corrige la Constitution trop démocratique et rend la liberté à Louis XVI pour restaurer de fait le principe monarchique; mais le second, préparant déjà sa victoire future, emprisonne moralement Louis XVI dans le cercle étroit de ses propres maximes, en lui faisant accepter la Constitution et en faisant décréter par l'Assemblée, qui va se dissoudre, qu'aucun de ses membres ne pourra « faire partie du Corps législatif, ni même être porté à aucune place à la nomination du Roi. »

Louis XVI, ayant accepté la Constitution, déclara aux autres Rois exprimant l'exclusive Souveraineté du droit divin, qu'il désirait la maintenir, quoiqu'elle exprimât l'exclusive Souveraineté du droit humain. Cette déclaration suspendit l'effet des alliances que l'Europe avaient formées contre la France. Mais, si le danger disparaissait à l'extérieur, il n'en éclatait que d'une manière plus violente à l'intérieur où l'anarchie légale avait triomphé de l'ordre légal. Car, la dissolution positive de la Monarchie se trouvait accomplie par cela seul que le Souverain venait d'accepter de ses sujets

une prétendue Constitution. En effet, la nouvelle Assemblée législative, symbole de la Souveraineté du peuple, ne pouvait agir qu'en vertu de ce principe dans la voie des faits et par des voies-de-fait, au nom de cette légalité politique, devenue l'unique règle de conduite en l'absence de toute légalité morale. C'était la conséquence implacable de l'exclusion du droit divin par le droit humain, qui entraîne et doit toujours entraîner la ruine de l'humanité, puisque son salut n'est jamais possible quand elle renie la Divinité! Quand les nouveaux législateurs républicains eurent pris souverainement possession du Pouvoir politique dans l'Assemblée, on vit les anciens législateurs républicains prendre souverainement possession du Pouvoir moral, ou mieux immoral, dans les sections et dans les clubs. La destruction des jurandes et des maîtrises avait motivé la création des assemblées de *sans-culottes*. L'Hôtel-de-Ville avait été, dans tous les temps réguliers, le directeur et le modérateur des corporations industrielles; il resta le directeur, mais il devint l'excitateur des jurandes révolutionnaires.

Vergniaud, Brissot et Lanjuinais, chefs des Girondins, viennent de fraterniser avec Danton, Marat et Robespierre, chefs des Jacobins.

Ceux-ci, maîtres de l'Hôtel-de-Ville, organisent une armée insurrectionnelle pour appuyer la minorité de l'Assemblée législative qui dictera des lois à la majorité. Par un premier décret, on déclare que les émigrés nobles ou non nobles seront punissables de mort, et que les prêtres dissidents seront poursuivis comme des révoltés. Louis XVI oppose énergiquement son *veto suspensif* à cet acte, parce qu'il viole tous les principes de la Constitution. Mais la Gironde, qui, voulant renverser la Constitution et la Monarchie, ne saurait atteindre ce double but qu'au moyen de la guerre civile et de la guerre étrangère, invoque la liberté révolutionnaire pour établir sa propre tyrannie : « Que signifient ces capitulations ? dit-elle par l'organe du législateur Isnard. Parlons aux ministres, au Roi, à l'Europe entière avec la fermeté qui nous convient ; disons à nos ministres que, par le mot responsabilité, nous entendons la mort, et que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois ; disons au Roi qu'il ne règne que par le peuple et pour le peuple, que la Nation est son Souverain et qu'il est sujet à la loi ; disons à l'Europe que si des Cabinets engagent les Rois dans une guerre contre

les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre à mort contre les Rois. »

La violence des actes succède bientôt à la violence des paroles. Car, le parti royaliste donne sa démission avec les ministres de Louis XVI, qui abandonnent le Pouvoir au parti girondin. Le nouveau Cabinet fait déclarer la guerre à François II, roi de Bohême et de Hongrie, futur Empereur d'Allemagne, parce qu'il demande le rétablissement du Pouvoir monarchique tel qu'il existait en 1789, et l'abolition de la Constitution jurée par Roi de France, quoiqu'elle soit incompatible avec l'ordre monarchique et, par suite, avec la paix de l'Europe. Après avoir imprimé l'élan révolutionnaire à tout le pays, en lui montrant chaque Prince intéressé dans ses projets, et passionné dans ses ressentiments, les ministres jacobins suppriment la garde constitutionnelle du Roi pour désarmer la Monarchie, et forment une armée de vingt mille hommes dans Paris pour armer la République. Louis sanctionne ces décrets dirigés contre son autorité personnelle, parce qu'il ne veut pas sanctionner ceux qui sont dirigés contre la liberté de conscience, ou mieux contre la moralité générale des citoyens. Mais le ministère écrit au Roi,



par la main de Rolland, cette lettre comminatoire : *Dans l'effervescence actuelle des esprits, LES MÉCONTENTEMENTS PEUVENT MENER A TOUT. Il n'est plus temps de reculer; il n'y a pas même moyen de temporiser; la révolution est faite dans les esprits. ELLE S'ACHÈVERA AU PRIX DU SANG ET SERA CIMENTÉE PAR LE SANG.*

Louis XVI ne répond à ses ministres que pour reprendre leurs portefeuilles; et ceux-ci jurent aussitôt de prendre les Tuileries. Danton, Marat et Robespierre, chefs du Pouvoir occulte, se chargent d'accomplir la destruction du Pouvoir officiel. Une insurrection formidable surgit aux sinistres appels du tocsin. Trente mille bandits viennent défilér devant l'Assemblée. *C'a ira! Vivent les sans-culottes!* hurlent-ils; *A bas le veto!* En sortant de l'enceinte législative, cette horde hideuse et sinistre envahit les Tuileries. On braque un canon contre l'appartement de Louis XVI. « Ouvrez la porte, » s'écrie l'auguste Monarque avec l'accent de l'héroïsme; « le Roi de France ne craint pas les Français. » Une foule de brigands se précipite sur lui, en brandissant des piques, des sabres, des poignards et des pistolets, comme pour l'assassiner. Quelques nobles bourgeois accourent au plus vite; le Roi, la Reine, toute la famille royale est sauvée. Mais

les bandes succèdent aux bandes, et chacune s'écrie : *La sanction ou la mort!* — « Platôt renoncer à la Couronne, » dit Louis XVI. — Un sans-culotte couvre sa tête de Roi d'un bonnet pris sur la tête d'un galérien ; un autre veut qu'il boive à la santé de la Nation. Louis accepte. — « Ce verre est empoisonné, lui dit-on. — Eh bien ! je mourrai du moins sans avoir sanctionné. — On n'a voulu qu'effrayer Votre Majesté, » reprend un jeune homme. — « Place ta main sur mon cœur, poursuit le Roi, et dis à ce peuple si la crainte de la mort en a précipité les battements (20 juin 1792). »

Par son courage sublime, Louis XVI fait avorter les abominables projets des conjurés. Toute la société monarchique s'en indigne et proteste contre le parti républicain. La Gironde frémit d'épouvante ; un seul homme la rassure pourtant. Que dis-je un homme?... C'est Marat!!! « Donnez-moi, dit-il, » deux cents Napolitains, avec la cape et le poignard, et, parcourant avec eux la France, je me charge de faire la révolution. » A défaut de Napolitains, on lui donne de prétendus Marseillais, rassemblés pour la guerre étrangère, mais retenus pour la guerre civile. Cette horde féroce jure de n'aller combattre les ennemis de l'extérieur, qu'a-

près avoir égorgé les ennemis de l'intérieur. Comme les Rois de l'Europe, groupés autour de l'Empereur d'Allemagne, refusent d'appuyer les démonstrations des Princes émigrés, qui pouvaient étouffer la lutte des partis dans une guerre civile, préférant traîner eux-mêmes, à leur suite, les nobles émigrés dont ils envahissent la patrie, tous les désastres de nos armées sont imputés au parti royaliste, au Roi lui-même, et surtout à la Reine, par cela seul qu'elle appartient à la Maison d'Autriche.

Le manifeste du duc de Brunswick, général en chef de l'armée austro-prussienne, accrédite les calomnies révolutionnaires et ruine entièrement l'influence des opinions conservatrices. « Quiconque portera les armes contre les alliés, dit-il, sera traité comme rebelle ; quant aux habitants des villes et villages, leurs maisons seront brûlées ou rasées. La ville de Paris est sommée de se soumettre sur-le-champ au Roi, et de lui rendre sa liberté. En conséquence, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, des districts et de la municipalité de cette ville, les gardes nationales, les juges-de-peace, etc., *sont rendus responsables de tous les événements*, et seront traités selon les lois de la guerre, *sans pouvoir espérer leur pardon*. Que si

le château des Tuileries était violé ou forcé, qu'on y commît le moindre excès, ou que le Roi ou sa famille fussent offensés, on en statuerait une vengeance exemplaire et à jamais mémorable *en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale* (1). »

Vainement le Roi exprima-t-il à l'Assemblée tout le mécontentement que lui inspirait cet insolent manifeste, dont il sentait le danger pour sa personne, et l'outrage pour le pays. Rien ne put contenir l'audace du parti révolutionnaire, qui, profitant de l'indignation universelle, déclara que nos armées avaient été vaincues, parce que le *Tyran leur défendait de vaincre*, et qu'il fallait établir *sur-le-champ une Convention nationale pour juger Louis XVI*. La révolte est publiquement organisée dans ce but sacrilège. Danton, Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenes, enfin tous les conspirateurs du 20 juin, dirigent l'insurrection du 10 août. Louis XVI, fatigué d'être ballotté sans cesse entre le poignard et l'échafaud, se livre lui-même à l'Assemblée. « Je suis venu ici, dit-il,

(1) Nous résumons ici les déclarations du 25 juillet et du 27 juillet 1792. On sait que ce double manifeste fut rédigé par M. de Limon, chancelier du duc d'Orléans, et que le duc de Brunswick ne le signa qu'à regret.

» pour prévenir un grand crime. Je me crois en  
» sûreté au milieu des représentants de la Nation,  
» et j'y resterai jusqu'à ce que le calme soit réta-  
» bli. » L'Assemblée législative jure de « soutenir  
» toutes les autorités constituées ; » mais la Com-  
mune insurrectionnelle exige leur abolition immé-  
diate ; et la déchéance du Roi est proclamée. Une  
Convention nationale déterminera les nouvelles  
destinées du Peuple français. En attendant,  
Louis XVI et la Famille Royale sont livrés à Dan-  
ton, à Marat, à Robespierre : triumvirat exécrable  
qui proscriit, pille, tue, vide les maisons particu-  
lières et remplit les prisons publiques. Le Triomphe  
des Jacobins coïncide avec la déroute de nos ar-  
mées. L'Autriche et la Prusse entament déjà le  
territoire de la France. Longwi se rend ; Verdun est  
pris ; Sedan résiste ; Paris s'épouvante. Les hommes  
de la Terreur tremblent pour eux-mêmes. Danton  
s'écrie néanmoins : *De l'audace, encore de l'au-  
dace, toujours de l'audace!* Marat s'attribue à lui  
seul aujourd'hui *l'administration du salut public* ;  
et Billaud-Varennés dira demain aux sans-cu-  
lottes : « Vous avez sauvé la patrie en extermi-  
» nant les traîtres. Vingt-quatre livres à chacun de  
» vous ! »

Les massacres de septembre engendrent la Convention, symbole de la République établie par le meurtre et pour le meurtre, après l'abolition de la Monarchie (25 septembre), expression de l'existence publique. Deux partis formidables se disputent aussitôt la direction des événements révolutionnaires : celui de la Gironde qui veut fonder un ordre quelconque au sein de ce désordre abominable ; et celui de la Montagne qui veut prendre la dictature pour la donner à Robespierre. Maîtres de l'État depuis le 10 août, les Montagnards envoient leurs émissaires dans toutes les villes, afin de généraliser la Terreur. A l'approche de ces commissaires farouches et sinistres, chaque honnête citoyen se réfugie dans les camps. Et la France républicaine est sauvée par la France monarchique ; mais Louis XVI va être immolé par la Convention !

« Le Roi peut-il être mis en accusation ? » Telle est la première question qu'on y met aux voix. La Plaine répond négativement, parce qu'elle invoque l'inviolabilité royale devant une Assemblée soi-disant populaire ; et la Gironde s'écrie, avec Lanjuinais : « Je ne suis pas son juge, puisqu'il est mon hôte. Je n'oublierai pas qu'il est venu dans

cette enceinte pour nous y demander asile. Il a à mes yeux le premier des droits, celui de suppliant. Il ne faut pas déshonorer l'Assemblée en lui faisant juger Louis XVI ; personne n'en a le droit, et l'Assemblée particulièrement n'a aucun titre pour le faire. » Mais la Montagne demande, avec Saint-Just, « que le Roi soit jugé en ennemi. » Robespierre ajoute : « Louis fut Roi ; la République est fondée ; la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. Louis ne peut être jugé : il est déjà jugé, il est condamné, ou la République n'est pas absoute. Je demande que Louis XVI, déclaré traître envers les Français et criminel envers l'humanité, *soit condamné sur-le-champ à mort en vertu de l'insurrection.* »

Le Roi de France comparait à la barre de la Convention, transformée en une prétendue cour de justice. Les égorgeurs d'août et de septembre osent dire à leur auguste victime : « Louis, la nation française vous accuse ! » Et Louis XVI, innocent pour la terre en sa qualité de Souverain, lève ses yeux vers le ciel où Dieu l'absout. A l'instant suprême, les orateurs courageux deviennent des juges pusillanimes. La populace boira le sang d'un Roi. On sépare Louis XVI de sa famille cap-

tive, pour lui arracher le cœur avant de lui couper la tête. Au moment de sa mort, l'illustre Martyr adresse à son fils un testament qui résume les sentiments de toute sa vie et qui semble dicté par l'ange gardien de la Royauté. Si Charles I<sup>er</sup> fut héroïque en montant sur l'échafaud, Louis XVI fut sublime. Le Roi d'Angleterre ne racheta que les iniquités d'une seule Monarchie ; mais le Roi de France racheta celles de toutes les Monarchies.

La guillotine, dressée contre sa personne sacrée par une Assemblée maudite, devait rester en permanence contre la Race Royale et contre la société. Trois autres régicides, plus horribles encore que celui du vingt et un janvier, expriment la ruine absolue du Bien et le triomphe absolu du Mal, devenu désormais l'unique but de la Révolution française. L'Europe considère avec effroi ce monstrueux renversement des lois morales et des lois politiques, parce que la civilisation, ayant perdu toutes ses bases fixes et immuables, elle ne sait plus où trouver un refuge contre la barbarie. D'un côté, les peuples, qui ont applaudi aux théories chimériques des législateurs de la Constituante, protestent contre les crimes gigantesques des bourreaux de la Convention ; et, de l'autre, les



Rois, qui n'ont pu sauver Louis XVI, réagissent contre la Révolution elle-même avec l'espoir de l'étouffer. Mais c'est la Révolution qui étouffera peut-être les Rois et les peuples. Pour terrasser ce monstre indompté, sinon indomptable, on lève des millions de baïonnettes, quand il suffirait d'une seule idée ! La Révolution, en effet, n'est pas une question de force matérielle ; c'est un problème de l'intelligence. Tant qu'elle ne sera pas comprise, elle ne sera pas conquise, elle restera conquérante. Aussi, quoiqu'elle ait dévoré bien des générations, en dévorera-t-elle beaucoup d'autres, à moins qu'il se rencontre bientôt un cerveau d'homme d'État qui la comprenne, une main de Prince qui sache la diriger. Mais ce foyer permanent d'immoralité, d'anarchie, d'instabilité politique et de destruction universelle, alimenté par les sociétés secrètes, ne s'éteindra que lorsque la société française officielle aura su rallumer en elle-même, par elle-même, un nouveau foyer de stabilité politique, de moralité, d'ordre social et de création universelle. Car la France, tour à tour soleil et volcan, doit éclairer le monde ou l'incendier.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.



# TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

CHAPITRE XIX. — OPPRESSION DES PEUPLES PAR LES ROIS. . . . .	1
---	---

La Monarchie catholique universelle a disparu ; mais la Monarchie politique universelle essaie de se produire. — Les divers Etats, menacés dans leur propre existence, ne peuvent se sauver que par le développement d'une grande force coactive et collective. — Première formation du droit international. — La France prend pied en Italie, pour se mettre à la tête des Puissances continentales. — Charles VIII veut reconstituer l'Empire d'Orient. — Les expéditions d'Italie sont d'abord entreprises dans ce but plus que téméraire. — Conquête de Naples. — Première coalition de l'Europe contre la France, qui est refoulée dans ses anciennes limites. — Réformes générales opérées dans ce Royaume par Louis XII. — A son titre de Roi de France, il ajoute ceux de Duc de Milan, de Roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. — Conquête de Milan. — Traité de Grenade par lequel Louis XII et Ferdinand-le-Catholique conviennent de conquérir ensemble et de se partager le Royaume de Naples. — Loyauté de Louis et trahison de Ferdinand. — Guerre entre la France et l'Espagne. — Avènement de Jules II. — Portrait de ce Pontife belliqueux. — Ses projets. — Ligue de Cambrai. — Rome, la France, l'Espagne, l'Allemagne et plusieurs principautés italiennes se coalisent contre la République de Venise. — Succès des Français en Italie. — Venise dépose les armes et négocie. — Le Pape traite avec elle et tourne tous les efforts de la ligue contre la France. — Louis XII propose à Maximilien d'assembler un concile pour juger Jules II et le déposer. — L'Empereur veut se faire Pape. — Concile de Pise. — Jules II forme une *sainte ligue* contre la France. — Gaston de Foix en Italie. — Ses victoires. — Bataille de Ravenne où il meurt. — Le Pape reprend les affaires de la ligue. — Les

Français, expulsés de l'Italie, sont attaqués dans leur propre territoire par Ferdinand, par Henri VIII et par les Suisses. — Louis XII, n'osant plus lutter contre sa mauvaise fortune, demande la paix. — Caractère de ce Monarque, surnommé *l'ami, le bienfaiteur et le père du Peuple*. — Avénement de François I<sup>er</sup>. — Guerre du Milanais. — Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Espagne et la Suisse coalisés contre la France. — Bataille de Marignan. — Cette victoire exercera une influence décisive sur tous les événements du règne de François I<sup>er</sup>. — Mort de Ferdinand-le-Catholique. — L'Archiduc Charles hérite de ses vastes États. — Traité de Noyon. — Fin des guerres suscitées par la ligue de Cambrai. — Mort de l'Empereur Maximilien I<sup>er</sup>. — François I<sup>er</sup> et Charles-Quint sollicitent la Couronne impériale. — Élection de ce dernier. — Luther. — La Réforme en plein Continent. — Considérations générales sur le Protestantisme. — L'Allemagne au XVI<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles.

**CHAP. XX. — LUTTE DE LA MAISON D'AUTRICHE CONTRE  
LA MAISON DE FRANCE. . . . . 55**

Charles-Quint et François I<sup>er</sup>. — Leurs démarches auprès de Henri VIII. — Ce Monarque devait rester neutre entre ces deux Princes, pour devenir l'arbitre de l'Europe; mais il se déclare en faveur de Charles-Quint. — Troubles en Espagne. — Ligue de *las Comunidades*. — François I<sup>er</sup> saisit cette occasion pour faire envahir la Navarre et pour exciter le comte de La Mark à se révolter contre l'Empereur. — Celui-ci attaque Mézières. — Bayard sauve la place. — Henri VIII se ligue avec Charles-Quint. — Revers de François I<sup>er</sup> dans le Milanais. — Trahison du connétable de Bourbon. — Mauvais succès de son expédition en Provence. — François I<sup>er</sup> le poursuit en Italie. — Bataille de Pavie. — Captivité de François I<sup>er</sup>. — Régence de Louise de Savoie. — François I<sup>er</sup> signe le traité de Madrid. — Il accorde tout ce que Charles-Quint exige, avec l'intention de ne rien tenir. — L'assemblée des notables déchire ce traité. — Coalition contre l'Empereur. — Le duc de Bourbon devant Rome. — Sac de cette capitale du monde chrétien. — Charles-Quint et Clément VII. — L'Empereur et le Roi de France recommencent la guerre. — Traité de Cambrai. — Situation religieuse de l'Europe. — États catholiques et États protestants. — Alliance de François I<sup>er</sup> et de Henri VIII. — Progrès du Protestantisme en Europe. — Charles-Quint à la tête des Puissances catholiques. —

François I<sup>er</sup> à la tête des Puissances protestantes. — Ce Monarque s'allie également avec la Porte-Ottomane, seule propre à balancer les forces de la Maison d'Autriche. — Nouveaux revers en Italie. — L'Europe s'indigne de voir la France chrétienne liguée avec la Turquie. — Trêve de Nice. — Réconciliation de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup>. — L'Empereur traverse la France pour aller châtier les révoltés de Gand. — Il promet à François I<sup>er</sup> l'investiture du Milanais, avec l'intention de ne pas l'accorder. — Assassinat de deux ambassadeurs. — Guerre nouvelle. — Les Protestants refusent de combattre à côté des Turcs. — Ils somment François I<sup>er</sup> de rompre son alliance avec eux. — Noble réponse du Roi de France. — Bataille de Gêrises. — François I<sup>er</sup> éloigne Barberousse et résiste seul à toute l'Europe coalisée contre lui. — Charles-Quint aux portes de Paris. — Habilité diplomatique de François I<sup>er</sup> qui le contraint à accepter la paix. — Traité de Crespy. — François I<sup>er</sup> sauveur des nationalités européennes. — Henri II change le centre de l'influence française. — Il s'allie avec Maurice de Saxe. — Conquêtes de Henri II sur les frontières de l'Allemagne. — Paix de Passau, qui termine les guerres religieuses de Charles-Quint dans son Empire. — Revers de l'Empereur dans ses guerres contre la France. — Son abdication. — Henri II et Philippe II. — L'Espagne envahit la France. — Traité de Cateau-Cambrésis. — La mort de Henri II livre la France et l'Europe à l'influence fatale de Philippe II. — Elisabeth et Guillaume de Nassau rétabliront l'équilibre. — L'avènement des Bourbons doit sauver la France et l'Europe, en déterminant la chute progressive de l'Espagne.

## CHAP. XXI. — SALUT DE LA FRANCE PAR LES

BOURBONS. . . . . 121

Antagonisme du Midi et du Nord de l'Europe. — La Maison d'Autriche préside au mouvement du Midi; la Maison de France à celui du Nord. — La tombe de Henri II sert de berceau à toute sorte de factions. — Les Guises, chefs du parti catholique, gouvernent la France avec l'appui de l'Espagne. — Opposition des Bourbons, Princes du sang et chefs du parti protestant, soutenus par l'Angleterre. — Mort de François II et avènement de Charles IX. — Régence de Catherine de Médicis. — Rapprochement politique des Bourbons et des Guises. — Michel de l'Hospital aux États de Blois. — Première organisation de la *Sainte Ligue*. —

Guerres civiles. — Catherine de Médicis, ne pouvant plus tenir la balance entre les deux partis, sacrifie les protestants aux catholiques. — Révolution des Pays-Bas. — Guillaume d'Orange, dit le *Taciturne*. — Établissement de la République des Provinces-Unies. — Philippe II et Élisabeth. — Le Roi d'Espagne s'empare du Portugal. — Chute de ce dernier Royaume. — Élisabeth et Marie Stuart. — Élisabeth joue en Écosse, le même rôle que Philippe II joue en France. — Supplice de Marie Stuart. — La Royauté perd, avec elle, son inviolabilité suprême. — Guerres civiles en France. — Henri de Guise, chef des catholiques, et le jeune Prince de Navarre, chef des protestants. — Paix de Saint-Germain. — La *Saint-Barthélemy*. — Sublime réponse de quelques gouverneurs de province, qui refusent d'obéir aux ordres de Charles IX. — Avènement de Henri III. — Les catholiques et les protestants travaillent à renverser la Monarchie française: ceux-ci pour fonder une République féodale, ceux-là pour introniser une dynastie nouvelle. — Tiers-parti ou parti des mécontents qui ne recherchent que leur intérêt personnel. — Phalange d'hommes supérieurs dont les opinions doivent sauver la France. — Coalition des protestants et des mécontents. — Organisation générale de la *Sainte Ligue*. — Henri III en devient le chef. — Mort du duc d'Anjou. — Henri de Navarre, premier Prince du sang. — Le Pape, le Roi d'Espagne et le duc de Guise déclarent qu'il est déchu de ses droits à la Couronne, comme hérétique. — Cette exclusion des Bourbons doit provoquer, soit une usurpation au profit de la Maison de Lorraine, soit l'anéantissement de la loi salique, au profit de la Maison d'Autriche. — Faction des *Seize*, stipendiée par les Guises et par Philippe II. — Journée des barricades. — États-Généraux. — Henri de Guise y agit et parle en maître. — Henri III le fait assassiner. — Stupeur de la Ligue. — Le Roi ne sait point profiter de son crime. — Les Ligueurs, revenus de leur stupéfaction, font proclamer sa déchéance. — Henri III et Henri de Navarre assiègent Paris. — Assassinat du Roi. — Les Ligueurs proclament, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Lorraine, prisonnier du Navarrais. — Henri IV est proclamé par l'armée royale. — Batailles d'Arques et d'Ivry. — Magnanimité de Henri IV pendant qu'il assiège Paris. — États-Généraux convoqués pour élire un Roi, après la mort de Charles X, *Roi de théâtre*. — Philippe II fait proposer l'élection de l'infante Isabelle et achète le vote des députés. — Le Parlement se prononce en faveur de la loi salique. — Abjuration de Henri IV. — Chute de la Ligue. — Triomphe des idées monarchiques. — Entrée de Henri IV à Paris. — Soumission du Royaume. — Le Roi de droit, parvenu

légitime, est alors Roi de fait. — Le premier des Bourbons fonde son gouvernement politique sur la liberté, parce qu'il veut ennoblir le pays et non le dégrader. — Assemblée des notables à Rouen. — Henri IV, libérateur de la France et arbitre de l'Europe.

## CHAP. XXII. — LUTTE DE LA MAISON DE FRANCE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE. . . . . 191

Situation de la France vis-à-vis des autres États de l'Europe, sous le règne de Henri IV. — Ce Prince ouvre l'ère diplomatique moderne. — Système des médiations. — Troubles qui précédèrent la guerre de trente ans. — Succession de Juliers. — Les catholiques et les protestants se la disputent. — La Maison d'Autriche veut s'en emparer. — Devenue prépondérante en Allemagne, alors elle pourra détruire l'équilibre de l'Europe. — Henri IV est assassiné au moment où il allait intervenir à main armée, pour assurer l'indépendance générale des Gouvernements. — Sa mort amène une paix immédiate; mais s'il eût vécu, la guerre de trente ans n'aurait sans doute pas eu lieu. — Origine de cette guerre. — Son histoire se divise en quatre périodes : la Palatine, la Danoise, la Suédoise et la Française. — Les États de Prague déposent l'Empereur Ferdinand II, et reconnaissent l'électeur palatin; comme Roi de Bohême, sous le nom de Frédéric V. — Les protestants se déclarent pour ce dernier. — Bethlem Gabor et les Bohémiens assiègent l'Empereur dans son propre palais. — Héroïsme de Ferdinand. — Il recouvre ses États héréditaires. — Vengeances implacables et maladroites. — Oppression de l'Allemagne. — Christiern IV, Roi de Danemark, s'en déclare le défenseur; mais il échoue dans son entreprise. — Paix de Lubeck. — L'Empereur, vainqueur du Protestantisme, écrase toute l'Allemagne. — Il veut réduire les Électeurs-Souverains à l'état des grands d'Espagne, et les évêques à la qualité de chapelains de la Cour impériale. — Richelieu déjoue tous ses projets, en lui suscitant un ennemi redoutable. — Gustave-Adolphe, héros de la Monarchie suédoise. — Le Cabinet de Vienne considère ce Prince d'un œil plein de mépris. — Destruction de Magdebourg. — Victoires de Gustave-Adolphe. — Le Roi de Suède fait trembler l'Empereur d'Allemagne. — Tactique nouvelle. — Waldstein, généralissime de la Maison d'Autriche, de l'Empire et de l'Espagne. — Mort de Gustave-Adolphe. — La guerre continue. — Richelieu et d'Olivares. —

La France prend part à la guerre, qui envahit presque toute l'Europe. — Exploits de Weimar, de Banner, de Piccolomini, de Torstenson, de Turenne et de Condé. — Batailles et traités. — Dissolution générale de l'Empire. — Ouverture d'un congrès à Munster et à Osnabruck. — Toutes les puissances de l'Europe y sont représentées, sauf l'Angleterre, la Pologne et la Russie. — Jamais négociations ne furent plus longues, plus difficiles, plus compliquées. — Indemnités accordées à la France, à la Suède et aux États de l'Empire. — Rapports de religion et de politique définitivement établis entre les catholiques et les protestants. — Le traité de Westphalie, nom collectif des deux pactes signés à Munster et à Osnabruck, fut pour l'Europe une convention de paix; et, pour l'Empire, une constitution. — Les Princes d'Allemagne deviennent véritables Souverains, ayant l'Empereur pour sujet. — La Maison d'Autriche proteste contre le traité. — Le Pape proteste lui aussi, parce que la religion y est sacrifiée à la politique. — Cette paix ne devait être qu'une trêve. — Pourquoi elle s'est perpétuée. — Par ce traité, devenu l'unique base du droit public européen, les Souverains avouèrent authentiquement qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité absolue de rapprocher et, par conséquent, de concilier les partis religieux et sociaux. — Un pareil aveu se faisait devant l'Europe monarchique, au moment où l'Angleterre essayait de devenir républicaine.

CHAP. XIII. — ABOLITION DE LA ROYAUTE EN  
ANGLETERRE. . . . . 257

Situation générale des Royautés en Europe. — Situation particulière de la Royauté en Angleterre. — Origine des partis au sein de la société anglaise. — Leurs transformations successives. — Jacques I<sup>er</sup>. — Antagonisme de l'autorité et de la liberté. — Avènement de Charles I<sup>er</sup>. — Convocations et dissolutions successives du Parlement — Toutes les tentatives faites pour établir la Monarchie constitutionnelle, avortent l'une après l'autre. — Retour à la Monarchie absolue. — Répulsion générale du peuple anglais contre le despotisme. — Émigrations. — Les évêques et les presbytériens. — Charles I<sup>er</sup> veut constituer l'unité du culte en Écosse. — Inquisition anglaise. — Insurrection écossaise. — Charles I<sup>er</sup> convoque un nouveau Parlement. — Les Communes manifestent des intentions républicaines. — Dissolution du Court-Parlement. — Les mécontents anglais font cause commune avec les



Écossais rebelles. — L'armée d'Écosse en Angleterre. — Convocation du Long-Parlement. — Situation respective de la Cour, de la nation et des partis. — La Souveraineté du droit divin et la Souveraineté du droit humain sont en présence. — Condamnation et supplice de Strafford. — Usurpations continuelles du Parlement. — Concessions de Charles I<sup>er</sup>. — Son voyage en Écosse. — Massacre des Anglais en Irlande. — Remontrance du Parlement. — Noble réponse du Roi. — Cavaliers et Têtes-Rondes. — Le parti monarchique et le parti presbytérien. — Il ne s'agit plus d'une réforme monarchique, mais d'une révolution populaire. — Charles I<sup>er</sup> essaie de faire un coup d'État et n'y réussit point. — Première guerre civile. — Le Parlement traite avec les Écossais qui lui fournissent un corps d'armée. — Le Roi ne peut plus soutenir qu'une lutte inégale. — Plan d'un nouveau gouvernement ecclésiastique destiné à cimenter l'union politique de l'Angleterre et de l'Écosse contre le Roi. — Les presbytériens et les indépendants. — Olivier Cromwell. — Bill du renoncement à soi-même. — La force-armée passe dans les mains des indépendants, c'est-à-dire de Cromwell. — Défaites de l'armée royale. — Victoires des indépendants. — Charles I<sup>er</sup> se réfugie parmi les Écossais, qui le livrent au Parlement. — L'armée s'empare de la personne du Roi. — Cromwell fait adopter une ordonnance par laquelle tous les Pouvoirs tombent dans la main du Parlement. — Ce vote républicain fait éclater une réaction monarchique dans toute l'Angleterre. — Seconde guerre civile. — Triomphe de Cromwell. — Le Parlement veut restaurer la Royauté; mais l'armée, sous les ordres de Cromwell, veut fonder une République. — Le Parlement est décimé par l'armée. — Formation d'une haute-cour pour juger le Roi. — Condamnation et supplice de Charles I<sup>er</sup>. — Abolition de la Royauté.

CHAP. XXIV. — ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE ABSOLUE  
DANS LE NORD ET LE MIDI DE L'EUROPE. . . 319

Les maximes révolutionnaires de l'Angleterre se propagent en France. — Administration de Mazarin. — Troubles de la Fronde. — Opposition des Cours souveraines. — Réaction contre la Royauté absolue. — Le Parlement de Paris s'arroge le droit de limiter l'autorité du Roi. — Arrestation de Broussel et de quelques autres conseillers. — Soulèvement de Paris. — Anne d'Autriche et Mathieu Molé. — Élargissement des prisonniers. — Fuite de

la Cour a Saint-Germain. — Explosion des idées républicaines. — Paix de Rueil. — La Fronde ne fait que changer de direction. — Les Princes et les grands seigneurs continuent la guerre civile. — Massacres. — Les Parisiens supplient le Roi de rentrer dans sa capitale. — Mazarin est proclamé le restaurateur de la paix publique. — La Fronde et la révolution d'Angleterre. — Le peuple français applaudit au triomphe de la Monarchie absolue. — Résistance passive du peuple anglais contre la République. — L'Écosse et l'Irlande se déclarent pour le Roi Charles II. — Cromwell soumet ces deux Royaumes. — Conflit entre l'armée de Cromwell et le Parlement de Londres. — Ce *Rump Parliament* est chassé par Cromwell. — Formation d'un conseil militaire. — Cromwell est nommé *Protecteur*. — Tous les Rois de l'Europe s'humilient devant ce chef d'une République. — Alliance de Louis XIV et de Cromwell. — Le Protecteur veut se faire Roi. — Il échoue dans cette tentative. — La mort de Cromwell sauve la France et peut-être l'Europe. — Richard Cromwell. — L'Angleterre à la merci de plusieurs généraux. — Monk. — L'Angleterre se prononce contre la République et pour la Monarchie. — Restauration des Stuarts. — Charles II monte sur le trône avec un pouvoir absolu. — Cette forme de Monarchie adoptée dans le midi de l'Europe est sollicitée dans tous les États du Nord. — Les guerres de Charles X, Roi de Suède, font naître ce mouvement d'opinion. — Plan gigantesque, mais chimérique de ce Prince. — Jean-Casimir Wasa, ou mieux le Roi Jean II veut réformer la constitution de la Pologne. — Discours prophétique de ce Monarque sur les destinées ultérieures du Royaume. — La féodalité triomphe de la Royauté en Pologne. — Monarchie Danoise et Norvégienne. — Révolution de Copenhague. — Les États, après s'être concertés avec Frédéric III, se prononcent en faveur de la Royauté absolue. — Charles XI accomplit une révolution semblable dans la Monarchie suédoise. — Le triomphe de la Royauté absolue exprime la ruine définitive de la féodalité.

## CHAP XXV. — LA FRANCE ET L'EUROPE SOUS LOUIS XIV. 373

Gouvernement de Louis XIV. — En disant : *L'État, c'est moi*, il individualise le Pouvoir que ses ancêtres ont toujours généralisé. — La France tient le sceptre du génie en même temps que celui de la puissance. — Elle veut déplacer l'ancien but des États pour lui substituer un but nouveau. — Administration de Colbert. —

Problème du travail dans toute société. — L'agriculture, l'industrie et le commerce forment les trois termes de ce problème. — En sacrifiant le premier terme aux deux autres, Colbert réalise instantanément une immense richesse dans le pays; mais il lui prépare, pour l'avenir, de grandes crises qui engendreront le paupérisme. — Réforme judiciaire. — Établissement de la police. — Antagonisme de Colbert et de Louvois dans le Gouvernement. — Louis XIV réclame les Pays Bas par *droit de dévolution*. — Guerre entre la France et l'Espagne. — La Hollande suscite une première coalition contre la France. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Orgueil des Hollandais. — Louis XIV leur déclare la guerre, sous prétexte de venger diverses injures. — Invasion de la Hollande. — Propositions de paix que Louvois fait rejeter. — Le prince d'Orange est nommé *Stathouder*. — Deuxième coalition contre la France. — Mariage du prince d'Orange avec la princesse Marie d'Angleterre. — Paix de Nimègue. — La France est à l'apogée de sa gloire. — Louis XIV prend le titre de *Grand*. — Chambres de réunion. — Injustices de Louis XIV envers l'Europe. — Après avoir soumis tous les États, il veut soumettre l'Église. — Assemblée du clergé. — Déclaration de 1682. — Elle constitue un protestantisme déguisé. — Renouveau des luttes du Sacerdoce et de la Royauté. — Le parti du droit divin prétend exclure systématiquement le parti du droit humain. — Le but suprême des États se trouvant compromis désormais, il n'y a point de sûreté publique. — Révocation de l'édit de Nantes. — Le farouche Louvois organise les *Dragonnades* à l'insu de Louis XIV. — Émigration des protestants, qui exciteront l'Europe contre la France. — Le prince d'Orange forme le projet de détrôner le Roi d'Angleterre. — Charles II et Jacques II. — Ces deux Monarques reçoivent l'aumône des mains de Louis XIV. — Chute des Stuarts. — Le prince d'Orange est proclamé Roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. — Tous les Souverains, à l'exception du Roi de France, le reconnaissent. — Troisième coalition contre Louis XIV. — Triomphe des armées françaises. — Paix de Ryswick. — Situation respective de la France et de l'Angleterre. — Succession d'Espagne. — Testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur d'un Fils de France. — Louis XIV accepte le testament. — Philippe V est reconnu par tous les Souverains, excepté par l'Empereur d'Allemagne. — L'Europe craint l'absorption de l'Espagne par la France. — Quatrième coalition contre Louis XIV. — Désastres de nos armées. — Grandeur et décadence du règne de Louis XIV. — Paix de Nimègue, dont l'Angleterre dicte les conditions. — Le droit humain fait donc prévaloir sa supériorité sur le

droit divin. — Création de la Royauté en Prusse et en Sardaigne. — Fin du règne de Louis XIV. — Influence de ce grand Monarque sur les destinées ultérieures de la Royauté.

CHAP. XXVI. — CRÉATION DU NORD DE L'EUROPE ET  
DESTRUCTION DE LA POLOGNE. . . . 425

La plus grande époque de l'histoire du Midi est finie ; la plus grande époque de l'histoire du Nord commence. — La Russie depuis Ivan III jusqu'à l'extinction de la Dynastie de Rurick. — La Pologne et la Suède menacent l'existence de la Russie. — L'avènement des Romanow est une résurrection nationale. — Constitution russe. — Pierre I<sup>er</sup>, dit *le Grand*. — Il transforme la Russie, Duché asiatique, en un Empire européen. — Pierre I<sup>er</sup> et Charles XII. — Ligue contre la Suède. — Victoires presque miraculeuses de Charles XII. — Son invasion en Pologne. — Il fait déposer le Roi Auguste II et proclamer Stanislas Leczinski. — Dissolution de la Ligue. — Charles XII marche contre Pierre I<sup>er</sup> avec l'intention de le détrôner. — Bataille de Pultawa. — La prépondérance dans le Nord est acquise à la Russie. — Guerre entre la Russie et la Turquie. — Pierre est obligé de subir une paix humiliante. — La Ligue du Nord se reforme. — Le Roi d'Angleterre et le Roi de Prusse y accèdent. — Négociations pacifiques entre Charles XII et Pierre I<sup>er</sup>. — Mort du Roi de Suède. — Révolutions dans le Gouvernement de ce pays. — Traité de Nystadt. — Pierre I<sup>er</sup> réformateur. — Première loi fondamentale de l'Empire russe, concernant la succession au Trône. — Situation de la Pologne vis-à-vis de la Russie et de la Prusse. — Origine de cette dernière Monarchie. — Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>. — Frédéric II. — Guerre de la succession d'Autriche. — Grande ligue formée par la France contre Marie-Thérèse. — Élection de l'Empereur Charles VII. — Marie-Thérèse et les magnats de Hongrie. — Marie-Thérèse fait la paix avec le Roi de Prusse et le Roi de Sardaigne. — L'Angleterre intervient en faveur de la Maison d'Autriche, et déclare la guerre à l'Espagne. — Défaites de nos armées effacées par d'éclatantes victoires. — Frédéric II reparaît sur le théâtre de la guerre. — Toutes les Puissances du Nord et du Midi prennent part aux hostilités. — Mort de l'Empereur Charles VII. — Élection de François I<sup>er</sup>. — Bataille de Fontenoi. — Rétablissement du Stathoudérat en Hollande. — Destruction complète de la marine française par la marine anglaise. — Traité d'Aix-la-Chapelle.

—Interprétation de ce traité par l'Angleterre à l'égard de la France.  
—Hostilités de l'Angleterre sans déclaration de guerre préalable. — La France veut attaquer l'Angleterre dans le Hanovre. — La Prusse et quelques provinces d'Allemagne font cause commune avec l'Angleterre. — Alliance de la Maison de France et de la Maison d'Autriche, ennemies séculaires. — Coalition de l'Europe contre la Prusse. — Génie militaire du Grand Frédéric. — Ses victoires. — Pacte de famille conclu entre les diverses branches de la Maison de Bourbon. — La Russie traite avec la Prusse. — Avènement de Catherine-la-Grande. — Paix de Paris et de Huberstbourg. — Frédéric veut détruire la Pologne pour créer définitivement la Prusse. — Antagonisme des partis religieux et politiques en Pologne. — Concert diplomatique sur les affaires de Pologne, proposé par le Cabinet de Saint-Petersbourg au Cabinet de Versailles qui le rejette. — Élection de Stanislas-Auguste Poniatowski. — Confédération catholique de Bar. — Contre-confédération de Varsovie formée sous les auspices de la Russie, protectrice des dissidents. — La Turquie déclare la guerre à la Russie. — Décadence de l'Empire Ottoman. — Triomphe des armées russes. — Conférence de Frédéric II et de Joseph II, relativement au partage de la Pologne. — L'Autriche supprime la France à Varsovie. — L'Empereur d'Allemagne et le Roi de Prusse menacent Catherine d'une guerre, si elle s'oppose au démembrement. — Traité de partage signé à Saint-Petersbourg. — Traité de Kaïnardji. — Considérations générales sur les trois démembrements de la Pologne.

## CHAP. XXVII. — DESTRUCTION DE LA MONARCHIE

FRANÇAISE. . . . . 483

Décadence progressive de la Monarchie en Europe. — Louis XV ne songe à faire vivre la Monarchie française qu'aussi longtemps qu'il vivra lui-même. — Philippe V forme le projet de la relever personnellement, au risque d'être écrasé par tout le monde. — Albéroni. — La France et l'Angleterre en lutte avec l'Espagne. — Dernières tentatives des Stuarts en Angleterre. — Triomphe de la Maison de Hanovre. — Gouvernement de Louis XV. — Les Jansénistes et les Jésuites. — Le parti du droit humain se constitue de manière à pouvoir exclure le parti du droit divin. — Travail révolutionnaire accompli par les sectes philosophiques et matérialistes au sein de la société. — Les Économistes et les Encyclopédistes. — Leur double conjuration n'a qu'un seul but ; celui de détruire la religion, base morale de tous les États. — Ils n'en sont

pas moins protégés par les Rois. — Abolition de l'ordre des Jésuites. — Formation des sociétés secrètes. — Opposition des Parlements sous Louis XV. — Avènement de Louis XVI. — Il cherche partout des réformateurs pour en faire des ministres; mais il ne trouve que des révolutionnaires. — Ministère de Turgot. — Tous les Rois de l'Europe se conduisent en révolutionnaires, et les peuples en conservateurs. — Grande réaction produite par la chute de la Pologne au sein de chaque Nationalité. — Frédéric II, héros de Machiavel, veut devenir un héros de Plutarque. — Guerre entre la Prusse et l'Autriche, au sujet de la succession de Bavière. — La France rétablit la paix dans le Continent. — Traité de Teschen. — Guerre entre l'Angleterre et la France, qui, intervenant en faveur de l'Amérique, légitime l'insurrection des peuples contre les Rois. — Explosion des idées anglaises et américaines dans la société française. — Opposition du Parlement qui publie une déclaration des formes constitutives de la France. — Louis XVI convoque les États-Généraux. — Préliques de la Revolution. — Principes avoués dans les cahiers des Trois Ordres. — Principes restés à l'état de problèmes. — Séance royale. — Serment du Jeu de Paume. — Coalition du Tiers-État et de la bourgeoisie de Paris. — Le Pouvoir officiel anéanti par un Pouvoir occulte. — Les Trois Ordres se réunissent pour former une Assemblée nationale constituante. — Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville de Paris. — La Peur. — Nuit du 4 août. — *Déclaration des droits de l'homme*. — Journées d'octobre. — Louis XVI et l'Assemblée constituante se fixent à Paris. — Constitution de 1791. — L'émigration. — Les Rois de l'Europe veulent relever la Monarchie française, en faisant sur elle des conquêtes. — Louis XVI veut la relever tout seul. — Voyage de Varennes. — Arrestation du Roi. — Première lutte du parti républicain contre le parti royaliste. — Louis XVI accepte la Constitution. — Destruction morale de la Monarchie par le Roi. — Assemblée législative qui vient consacrer le triomphe définitif de la Souveraineté du Peuple et la ruine définitive de la Souveraineté du Roi. — Ministère Girondin. — Insurrection du 30 juin. — Manifeste du duc de Brunswick. — Journée du 10 août. — Déchéance du Roi. — Destruction matérielle de la Monarchie. — Défaites de nos armées. — Journées de septembre. — La Terreur. — Convention nationale. — Proclamation de la République. — La France républicaine sauvée par la France royaliste. — Procès et mort de Louis XVI. — L'Europe et la Révolution.

## ERRATA.

---

- Page 32, ligne 8, Étant mort, *lisez* : Ferdinand étant mort.  
..... lignes 17 et 18, en attendant, *lisez* : et attendit.  
— 40, ligne 15, ou, *lisez* : soit.  
— 56, ligne 17, rétablissent, *lisez* : rétabliront.  
— 57, ligne 4, *supprimez le mot* commencent.  
..... ligne 6, Francs, *lisez* : France.  
..... ligne 7, d'Autriche, pour, *lisez* : d'Autriche commencent,  
pour.  
— 63, ligne 6, éprouva, *lisez* : éprouvait.  
— 86, ligne 16, le général, *lisez* : l'amiral.  
— 88, ligne 20, désormais, *lisez* : dès lors.  
— 99, ligne 47, Comme il avait, *lisez* : Ayant.  
— 102, ligne 10, *supprimez ces mots* : tandis que.  
..... ligne 11, *supprimez ces mots* : désertes et.  
— 111, ligne 4, diplomatique, *lisez* : despotique.  
— 116, ligne 11, le, *lisez* : et où le.  
..... ligne 13, annulé, *lisez* : annulé qu'il était.  
— 122 ligne 25, de Henri, *lisez* : d'Henri.  
— 125, ligne 3, d'être comme, *lisez* : d'être considéré comme.  
— 127, ligne 19, qu'à maintenir ou conquérir, *lisez* : qu'à garder  
ou à prendre.  
— 134, ligne 19, déclarant, *lisez* : déclara.  
— 148, ligne 20, protestants de France, *lisez* : protestants émigrés  
de France.  
— 151, ligne 12, ne peut, *lisez* : ne pouvait.  
— 154, ligne 20, ainsi **la**, *lisez* : ainsi de la.  
— 156, lignes 7 et 8, Élisabeth voudrait bien que Marie pense, *lisez* :  
Élisabeth pense que Marie voudrait bien.  
— 171, lignes 1 et 2, a d'abord perdu, *lisez* : perdra d'abord.  
..... ligne 10, en le, *lisez* : en la.  
— 175, ligne 15, aurait pris, *lisez* : devait prendre.  
— 185, ligne 11, notre grand, *lisez* : notre profond.  
— 208, ligne 8, on offrit le trône, *lisez* : on l'offrit.  
— 210, ligne 6, Le bruit de, *lisez* : Le bruit des.  
— 216, ligne 6, l'hérédité, *lisez* : l'éligibilité.  
— 220, ligne 10, se propose, *lisez* : entreprend.  
— 233, note, Churmitius, *lisez* : Chemnitz.  
— 247, ligne 20, *supprimez le mot* et.  
— 252, ligne 13, ne pouvait accepter, *lisez* : devait rejeter.  
— 260, ligne 7, principe en, *lisez* : principe supérieur en.  
— 292, ligne 20, fixé, *lisez* : fixe.  
— 301, ligne 10, chaun, *lisez* : chacun.  
..... ligne 11, une inhérente antinomie, *lisez* : une antinomie in-  
hérente.  
— 333, ligne 19, impose aux, *lisez* : impose du respect aux.  
— 342, ligne 9, les symboles, *lisez* : symboles.  
..... ligne 22, Parment, *lisez* : Parlement.

Page 349, ligne 22, de la France, *lisez* : de France.

— 351, lignes 1, 2 et 3, dit un grand historien. « Menacé par de continuel<sup>s</sup> complots, *lisez* : « Menacé par de continuel<sup>s</sup> complots, dit un grand historien.

..... ligne 22, commis, *lisez* : fait.

— 409, ligne 15, *supprimez ces mots* : de Naples, de Sicile.

— 430, ligne 21, *supprimez le mot* celui.

— 439, ligne 2, Suède, *lisez* : la Suède.

— 442, ligne 20, et des, *lisez* : et de.

— 445, ligne 1, Kœnisberg, *lisez* : Kœnigsberg.

— 473, ligne 19, vient, *lisez* : venait.

— 484, ligne 11, seul, *lisez* : tout seul.

— 511, ligne 16, aussi, l'abus de la force réveillait, *lisez* : Aussi l'abus de la force réveilla-t-il.

— 519, ligne 18, contestées, *lisez* : incontestées.

— 525, ligne 16, *supprimez le mot* : ne.

